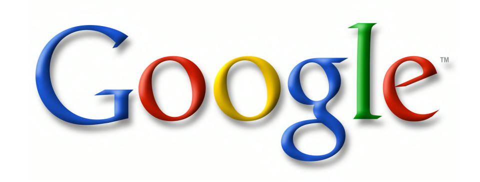
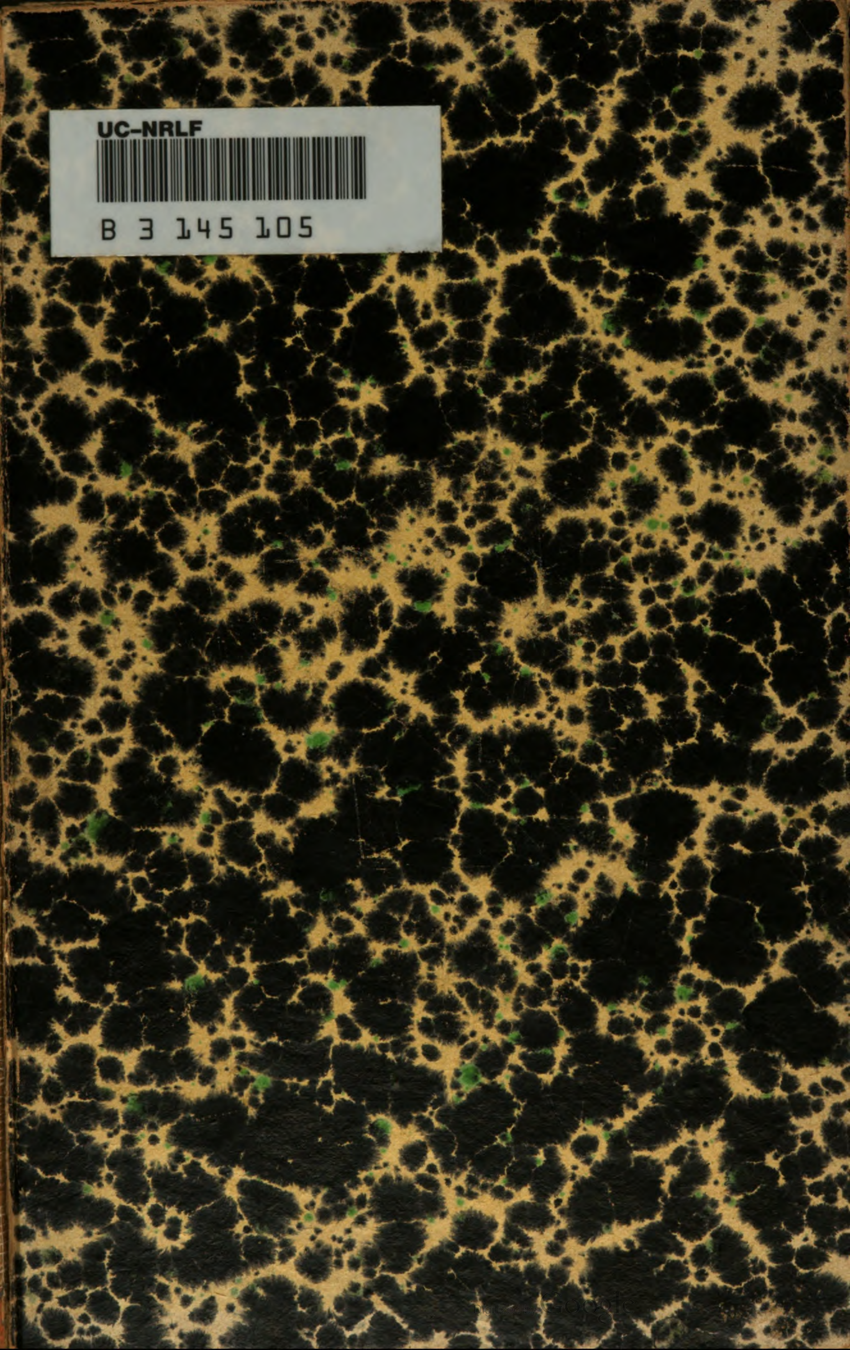






UC-NRLF
B 3 145 105



ANNUAIRE

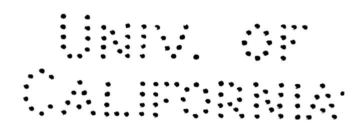
DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.



ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

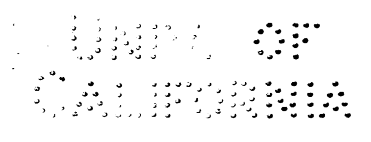
1876.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLXXVI.



ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1876.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne 6589
— de la fondation de Rome selon Varron. 2629
— de l'ère de Nabonassar. 2623

L'année 2652 des Olympiades, ou la 4e année de la 663e Olympiade, commence en juillet 1876.

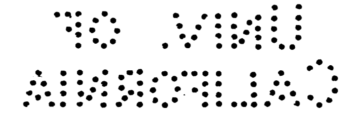
L'année 1292 des Turcs commence le 7 février 1875, et l'année 1293 commence le 28 janvier 1876, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1876 du calendrier julien commence le 13 janvier de l'année 1876.

L'année 5636 de l'ère des juifs commence le 30 septembre 1875, et l'année 5637 commence le 19 septembre 1876.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or. 15
Épacte. IV
Cycle solaire. 9
Indiction romaine 4
Lettre dominicale . . . . BA



Fêtes mobiles.

Septuagésime	13 février.
Les Cendres	1 mars.
Pâques	16 avril.
Les Rogations	22, 23 et 24 mai.
Ascension	25 mai.
Pentecôte	4 juin.
La Trinité	11 juin.
La Fête-Dieu	15 juin.
Premier dimanche de l'Avent	3 décembre.

Quatre-Temps.

Les 8, 10 et 11 mars.
Les 7, 9 et 10 juin.
Les 20, 22 et 23 septembre.
Les 20, 22 et 23 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps	le 20 mars,	à 6 h.	27 m.	du matin.
Été	le 21 juin,	à 2	49	du matin.
Automne	le 22 sept.,	à 5	16	du soir.
Hiver	le 21 déc.,	à 11	11	du matin.

Éclipses.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1876, deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune. Les deux éclipses de lune seront seules visibles à Bruxelles.

La 1re éclipse de lune, en partie visible seulement, aura lieu le 10 mars : commencement à 5 h. 38 m. du matin; fin à 7 h. 38 m.; grandeur de l'éclipse : 0,29, le diamètre de la lune étant 1.

La 2e éclipse de lune, également partielle, aura lieu le 3 septembre. Commencement à 8 h. 33 m. du soir; fin à 10 h. 47 m.; grandeur de l'éclipse : 0,34, le diamètre de la lune étant 1.

Janvier.

—

1 S. Circoncision de N.-S.
2 D. S. Adélard, abbé.
3 L. Ste Geneviève, vierge.
4 M. Ste Pharaïlde, vierge.
5 M. S. Télesphore, pape.
6 J. Épiphanie ou les Rois.
7 V. Ste Mélanie, vierge.
8 S. Ste Gudule, vierge.
9 D. S. Marcellin, évêque.
10 L. S. Agathon, pape.
11 M. S. Hygin, pape.
12 M. S. Arcade, martyr.
13 J. Ste Véronique de Milan.
14 V. S. Hilaire, év. de Poit.
15 S. S. Paul, ermite.
16 D. S. Marcel, pape.
17 L. S. Antoine, abbé.
18 M. Chaire de s. P. à Rome.
19 M. S. Canut, roi de Danem.
20 J. SS. Fabien et Sébastien.
21 V. Ste Agnès, vierge et m.
22 S. SS. Vincent et Anastase.
23 D. Épousailles de la Vierge.
24 L. S. Timothée, év. d'Eph.
25 M. Conversion de S. Paul.
26 M. S. Polycarpe, év. et m.
27 J. S. JeanChrysostome, év.
28 V. S. Julien, év. de Cuença.
29 S. S. Franç. de Sales, év.
30 D. Ste Martine, v. et mart.
31 L. S. Pierre Nolasque.

Premier Quartier le 4.
Pleine Lune le 11.
Dernier Quartier le 18.
Nouvelle Lune le 26.

Février.

—

1 M. S. Ignace, év. et m.
2 M. Purific. ou Chandeleur.
3 J. S. Blaise, év. et mart.
4 V. S. André, Ste Jeanne, r.
5 S. Ste Agathe, vierge et m.
6 D. S. Amand, Ste Dorothée.
7 L. S. Romuald, abbé.
8 M. S. Jean de Matha.
9 M. Ste Apollonie, v. et mart.
10 J. Ste Scholastique, vierge.
11 V. S. Sévérin, abbé.
12 S. Ste Eulalie, v. et mart.
13 D. *Septuag.* Ste Euphrosine.
14 L. S. Valentin, prêt. et m.
15 M. SS. Faustin et Jovite, m.
16 M. Ste Julienne, v.
17 J. SS. Théodule et Julien, m
18 V. S. Siméon, évêque et m.
19 S. S. Boniface, év. de Laus.
20 D. S. Éleuthère, évêque.
21 L. Le B. de Pépin de Landen.
22 M. C. de s. Pier. à Antioche.
23 M. S. Pierre Damien, évêq.
24 J. S. Mathias, S. Modeste.
25 V. Ste Walburge, vierge.
26 S. Ste Aldetrude, abbesse.
27 D. S. Alexandre, évêque.
28 L. SS. Julien, Chron., Besas.
29 M. S. Justin, S. Oswald, év.

Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 9.
Dernier Quartier le 17.
Nouvelle Lune le 25.

Mars.

—

1 M. *Cendr.* S. Aubin, év.
2 J. S. Simplice, pape.
3 V. Ste Cunégonde, impérat.
4 S. S. Casimir, roi.
5 D. S. Théophile.
6 L. Ste Colette, vierge.
7 M. S. Thomas d'Aquin.
8 M. *Q.-temps.* S. Jean de Dieu.
9 J. Ste Françoise, veuve.
10 V. *Q.-temps.* Les 40 SS. M.
11 S. *Q.-temps.* S. Vindicien.
12 D. S. Grégoire le Grand, p.
13 L. Ste Euphrasie, vierge.
14 M. Ste Mathilde, reine.
15 M. S. Longin, soldat.
16 J. Ste Eusébie, vierge.
17 V. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 S. S. Gabriël, archange.
19 D. S. Joseph, patr. de la B.
20 L. S. Wulfran, év. de Sens.
21 M. S. Benoit, abbé.
22 M. S. Basile, martyr.
23 J. S. Victorien, martyr.
24 V. S. Agapet, év. de Synn.
25 S. ANNONCIATION. S. Humbert.
26 D. S. Ludger, év. de Munst.
27 L. S. Rupert, év. de Worms.
28 M. S. Sixte III, pape.
29 M. S. Eustase, abbé.
30 J. S. Véron, abbé.
31 V. S. Benjamin, martyr.

Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 18.
Nouvelle Lune le 25.

Avril.

—

1 S. S. Hugues, évêque.
2 D. S. François de Paule.
3 L. S. Richard, évêque.
4 M. S. Isidore de Séville.
5 M. S. Vincent Ferrier.
6 J. S. Célestin, pape.
7 V. S. Albert, ermite.
8 S. S. Perpétue, évêque.
9 D. Ste Vaudru, abbesse.
10 L. S. Macaire, évêque.
11 M. S. Léon-le-Grand, pape.
12 M. S. Jules I, pape.
13 J. S. Herménégilde, mart.
14 V. SS. Tibur., Valér., Max.
15 S. SS. Anastasie et Basilisse.
16 D. PAQUES. S. Drogon.
17 L. S. Anicet, pape et m.
18 M. S. Ursmar, év. et ab.
19 M. S. Léon IX, pape.
20 J. Ste Agnès, vierge.
21 V. S. Anselme, archevêque.
22 S. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 D. S. Georges, martyr.
24 L. S. Fidèle de Sigmaring.
25 M. S. Marc, évangéliste.
26 M. SS. Clet et Marcellin, p.
27 J. S. Antime, évêq. et m.
28 V. S. Vital, martyr.
29 S. S. Pierre de Milan, mart.
30 D. Ste Catherine de Sienne.

Premier Quartier le 1.
Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 16.
Nouvelle Lune le 24.
Premier Quartier le 30.

Mai.

—

1 L. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 M. S. Athanase, év. et doct.
3 M. Invention de la Ste Croix.
4 J. Ste Monique, veuve.
5 V. S. Pie V, pape.
6 S. S. Jean Porte Latine.
7 D. S. Stanislas, év. et mart.
8 L. Apparition de S. Michel.
9 M. S. Grégoire de Naziance.
10 M. S. Antonin, archevêque.
11 J. S. Franç. de Hiéronymo.
12 V. SS. Nérée et Achillée, m.
13 S. S. Servais, évêque.
14 D. S. Pacôme, abbé.
15 L. Ste Dymphne, v. et m.
16 M. S. Jean Népomucène, m.
17 M. S. Pascal Baylon.
18 J. S. Venance, martyr.
19 V. S. Pierre Célestin, pape.
20 S. S. Bernardin de Sienne.
21 D. Ste Itisberge, vierge.
22 L. *Rog*. Ste Julie, vierge.
23 M. *Rog*. S. Guibert.
24 M. *Rog*. N. D. Sec. des Chr.
25 J. ASCENSION. S. Grégre.
26 V. S. Philippe de Neri.
27 S. S. Jean I, pape.
28 D. S. Germain, évêque.
29 L. S. Maximin, évêque.
30 M. S. Ferdinand III, roi.
31 M. Ste Pétronille.

Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 16.
Nouvelle Lune le 23.
Premier Quartier le 30.

Juin.

—

1 J. S. Pamphile, martyr.
2 V. SS. Marcellin et Erasme.
3 S. Ste Clotilde, reine.
4 D. PENTECOTE. S. Optat.
5 L. S. Boniface, év. et mart.
6 M. S. Norbert, évêque.
7 M. *Q.-temps*. S. Robert, ab.
8 J. S. Médard, évêque.
9 V. *Q.-temps*. SS. Prime et F.
10 S. *Q.-temps*. Ste Marguerite.
11 D. Trinité. S. Barnabé, ap.
12 L. S. Jean de Sahagun.
13 M. S. Antoine de Padoue.
14 M. S. Basile le Grand, arch.
15 J. Fête-Dieu. SS. Guy et M.
16 V. S. Jean-François Régis.
17 S. Ste Alène, vierge et mart.
18 D. SS. Marc et Marcellin, m.
19 L. Ste Julienne de Falc., v.
20 M. S. Sylvère, pape et m.
21 M. S. Louis de Gonzague.
22 J. S. Paulin, év. de Nole.
23 V. Ste Marie d'Oignies.
24 S. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 D. S. Guillaume, abbé.
26 L. SS. Jean et Paul, mart.
27 M. S. Ladislas, roi de Hong.
28 M. S. Léon II, pape.
29 J. SS. Pierre et Paul, ap.
30 V. Ste Adile, vierge.

Pleine Lune le 7.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 28.

Juillet.

—

1 S. S. Rombaut, évêque.
2 D. Visitation de la Vierge.
3 L. S. Euloge, martyr.
4 M. S. Théodore, évêque.
5 M. S. Pierre de Lux., év.
6 J. Ste Godelive, martyre.
7 V. S. Willebaud, évêque.
8 S. Ste Elisabeth, reine.
9 D. SS.Martyrs de Gorcum.
10 L. Les sept Frères Martyrs.
11 M. S. Pie I, pape.
12 M. S. Jean Gualbert, abbé.
13 J. S. Anaclet, pape et m.
14 V. S. Bonaventure, évêq.
15 S. S. Henri, emp. d'Allem.
16 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
17 L. S. Alexis, confesseur.
18 M. S. Camille de Lellis.
19 M. S. Vincent de Paule.
20 J. S. Jérôme Émilien.
21 V. Ste Praxède, vierge.
22 S. Ste Marie-Madeleine.
23 D. S. Apollinaire, évêque.
24 L. Ste Christine, v. et mart.
25 M. S. Jacques le Majeur, ap.
26 M. Ste Anne, mère de la Vier.
27 J. S. Pantaléon, martyr.
28 V. S. Victor, martyr.
29 S. Ste Marthe, vierge.
30 D. SS. Abdon et Sennen, m.
31 L. S. Ignace de Loyola.

Pleine Lune le 6.
Dernier Quartier le 14.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 28.

Août.

—

1 M. S. Pierre-ès-Liens.
2 M. S. Étienne, S. Alphonse.
3 J. Invention de S. Etienne.
4 V. S. Dominique, confess.
5 S. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 D. Transfiguration de N. S.
7 L. S. Donat, év. et mart.
8 M. S. Cyriac, martyr.
9 M. S. Romain, martyr.
10 J. S. Laurent, martyr.
11 V. S. Géry, év. de Cambrai.
12 S. Ste Claire, vierge.
13 D. S. Hippolyte, martyr.
14 L. S. Eusèbe, martyr.
15 M. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 M. S. Roch, confesseur.
17 J. S. Libérat, abbé.
18 V. Ste Hélène, impératrice.
19 S. S. Joachim, S. Jules.
20 D. S. Bernard, abbé.
21 L. Ste Jeanne-Françoise.
22 M. S. Timothée, martyr.
23 M. S. Philippe Béniti.
24 J. S. Barthélemi, apôtre.
25 V. S. Louis, roi de France.
26 S. S. Zéphirin, pape et m.
27 D. S. Joseph Calasance.
28 L. S. Augustin, év. et doct.
29 M. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 M. Ste Rose de Lima, vierge.
31 J. S. Raymond Nonnat.

Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 12.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 26.

Septembre.

1	V.	S.	Gilles, abbé.
2	S.	S.	Étienne, roi de Hong.
3	D.	S.	Rémacle, év. de Maest.
4	L.	Ste	Rosalie, vierge.
5	M.	S.	Laurent Justinien.
6	M.	S.	Donatien, martyr.
7	J.	Ste	Reine, vierge.
8	V.		Nativité de la Vierge.
9	S.	S.	Gorgone, martyr.
10	D.	S.	Nicolas de Tolentino.
11	L.	SS.	Prote et Hyacinthe.
12	M.	S.	Guy d'Anderlecht.
13	M.	S.	Amé, év. Sion en Val.
14	J.		Exaltation de la Croix.
15	V.	S.	Nicomède, martyr.
16	S.	SS.	Corneille et Cyprien.
17	D.	S.	Lambert, évêque.
18	L.	S.	Joseph de Cupertine.
19	M.	S.	Janvier, martyr.
20	M.		*Q.-temps.* S. Eustache, m.
21	J.	S.	Mathieu, apôtre.
22	V.		*Q.-temps* . S. Maurice.
23	S.		*Q.-temps.* Ste Thècle, v.
24	D.		Notre-Dame de Merci.
25	L.	S.	Firmin, év. et mar.
26	M.	SS.	Cyprien et Justine.
27	M.	SS.	Cosme et Damien, m.
28	J.	S.	Wenceslas, martyr.
29	V.	S.	Michel, archange.
30	S.	S.	Jérôme, docteur.

Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 25.

Octobre.

1	D.	S.	Bavon, S. Remi.
2	L.	S.	Léodegaire, évêque.
3	M.	S.	Gérard, abbé.
4	M.	S.	François d'Assise.
5	J.	S.	Placide, martyr.
6	V.	S.	Brunon, confesseur.
7	S.	S.	Marc, pape.
8	D.	Ste	Brigitte, veuve.
9	L.	S.	Denis et ses comp., m.
10	M.	S.	François de Borgia.
11	M.	S.	Gommaire, p. de Lier.
12	J.	S.	Wilfrid, év. d'York.
13	V.	S.	Édouard, roi d'Angl.
14	S.	S.	Calixte, pape et mart.
15	D.	Ste	Thérèse, vierge.
16	L.	S.	Mummolin, évêque.
17	M.	Ste	Hedwige, veuve.
18	M.	S.	Luc, évangéliste.
19	J.	S.	Pierre d'Alcantara.
20	V.	S.	Jean de Kenti.
21	S.	Ste	Ursule et ses comp. m.
22	D.	S.	Mellon, évêque.
23	L.	S.	Jean de Capistran.
24	M.	S.	Raphaël, archange.
25	M.	SS.	Crépin et Crépinien.
26	J.	S.	Évariste, pape et m.
27	V.	S.	Frumence, apôtre.
28	S.	SS.	Simon et Jude, apôt.
29	D.	Ste	Ermelinde, vierge.
30	L.	S.	Foillan, martyr.
31	M.	S.	Quentin, martyr.

Pleine Lune le 3.
Dernier Quartier le 10.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 25.

Novembre.

—

1 M. TOUSSAINT.
2 J. *Les trépassés.*
3 V. S. Hubert, év. de Liége.
4 S. S. Charles Borromée.
5 D. S. Zacharie, S^e Elisabeth
6 L. S. Winoc, abbé.
7 M. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 M. S. Godefroi, év. d'Am.
9 J. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 V. S. André Avellin.
11 S. S. Martin, év. de Tours.
12 D. S. Liévin, év. et mart.
13 L. S. Stanislas Kostka.
14 M. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 M. S. Léopold, confesseur.
16 J. S. Edmond, archevêq.
17 V. S. Grégoire Thaumatur.
18 S. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 D. Ste Élisabeth, duchesse.
20 L. S. Félix de Valois.
21 M. Présentat. de la Vierge.
22 M. Ste Cécile, vierge et mar.
23 J. S. Clément I, pape et m.
24 V. S. Jean de la Croix.
25 S. Ste Catherine, v. et m.
26 D. S. Albert de Louv., év.
27 L. S. Acaire, év. de Noyon.
28 M. S. Rufe, martyr.
29 M. S. Saturnin, martyr.
30 J. S. André, apotre.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 24.

Décembre.

—

1 V. S. Éloi, év. de Noyon.
2 S. Ste Bibienne, v. et m.
3 D. *Avent.* S. François X.
4 L. Ste Barbe, martyre.
5 M. S. Sabbas, abbé.
6 M. S. Nicolas, év. de Myre.
7 J. S. Ambroise, év. et doct.
8 V. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 S. Ste Léocadie, v. et mart.
10 D. S. Melchiade, p. et m.
11 L. S. Damase, pape.
12 M. S. Valéry, abbé en Pic.
13 M. Ste Lucie, vierge et m.
14 J. S. Spiridion, évêque.
15 V. S. Adon, arch. de Vien.
16 S. S. Eusèbe, év. de Vere.
17 D. Ste Begge, veuve.
18 L. Expectation de la Vierge.
19 M. S. Némésion, martyr.
20 M. *Q.-temps.* S. Philogone.
21 J. S. Thomas, apôtre.
22 V. *Q.-temps.* S. Hungère.
23 S. *Q.-temps.* Ste Victoire, v.
24 D. S. Lucien.
25 L. NOËL.
26 M. S. Étienne, premier m.
27 M. S. Jean, apôt. et évang.
28 J. SS. Innocents.
29 V. S. Thomas de Cantorb.
30 S. S. Sabin, évêq. et mart.
31 D. S. Sylvestre, pape.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 23.
Pleine Lune le 30.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Élection *du comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Réunion de la Commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget; rapport de la commission spéciale des finances de chaque classe.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres ;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres de la Commission administrative.

Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Jugement des concours ouverts par la *Classe des Beaux-Arts*; rédaction du programme pour les concours suivants.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts*; distribution des récompenses.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Novembre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection par la classe des sciences des candidats pour le choix du jury chargé de décerner le prix quinquennal des *sciences naturelles* (sixième période).

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Sciences*; rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences*; distribution des récompenses.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale,* plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7[e] année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation.

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume.

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (3).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez les publications qui ont été faites à ce sujet.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art 13 Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1):

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

1) Cet article, qui modifie la rédaction primitive, a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Les dispositions qui précèdent ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports deviennent la propriété de l'Académie.

3.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition).	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée, in-4°, papier de pâte, le cent. fr					3 00
»	»	in-8°.			1 50
»	imprimée,	in-4°.			5 00
»	»	in-8°.			3 00
Brochage in-4°, avec planches, moins de 5 feuilles, le cent.					4 00
»	»	»	plus	de 5 feuilles	5 50
»	in-8°,	»	moins	de 5 feuilles	3 00
»	»	»	plus	de 5 feuilles	4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances, ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie,* lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé des dépenses pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses: les unes *générales,* et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales,* et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du tiers

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

de la somme affectée chaque année pour cette partie du budget.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire*.

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des classes, pour ses mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, e restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le auteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire ; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication ; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rappellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix.

Les commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition

d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu, devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur (1);

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure; et ainsi de suite.

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport

(1) Voici cette résolution présentée par l'un des membres:

« J'ai l'honneur de proposer d'admettre en principe qu'il pourra être mis en concours des sujets de tableaux, de statues ou de bas-reliefs, des projets de monuments, de gravure en taille-douce ou de médailles et de compositions musicales, alternativement et concurremment avec des mémoires sur des questions de théorie ou d'histoire des arts. »

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1).

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une commission spéciale avant d'être soumises au vote de la classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté royal du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

ART. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

ART. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

ART. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

ART. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

ART. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

ART. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui se-

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1850

raient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Règlement pour la partie de la Bibliothèque de l'Académie confiée aux soins de M. le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale.

Art. 1er. Les livres appartenant à l'Académie royale de Belgique, déposés dans la salle attenante à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale (1), conformément à la conven-

(1) Les livres déposés, selon inventaire, dans cette salle se composent: 1° des ouvrages périodiques, tels que publications de sociétés savantes, revues, journaux, etc.; 2° des ouvrages composant la bibliothèque léguée à la Compagnie par M. de Stassart.

tion du 13 novembre 1871, sont confiés aux soins de M. le Conservateur en chef de cet établissement.

Art. 2. L'inventaire qui a été remis par M. le secrétaire perpétuel à M. le conservateur en chef, sera tenu au courant par les employés placés sous les ordres de ce dernier, lesquels auront seuls accès dans cette partie du local.

Art. 3. Les acquisitions ultérieures continueront à être reçues par le secrétaire de l'Académie.

Art. 4. Elles seront remises au conservateur en chef, après avoir séjourné dans une salle dépendant de l'Académie à la disposition exclusive des membres de la Compagnie, savoir :

Les ouvrages terminés trois mois après leur réception.

Les écrits périodiques et les ouvrages en cours de publication, à mesure qu'un volume sera complet.

Art. 5. Les livres appartenant à l'Académie pourront être communiqués au public, dans la salle de lecture de la Bibliothèque royale, sous les mêmes conditions que les autres ouvrages du dépôt.

L'administration de la Bibliothèque ne pourra les prêter au dehors.

Art. 6. Lorsqu'un membre de l'Académie aura besoin d'emprunter un livre appartenant à la Compagnie pour le consulter à domicile, il en fera la demande au secrétaire perpétuel, qui, seul, a le droit d'en ordonner la sortie.

Il n'est rien changé, quant au prêt au dehors, aux dispositions particulières du règlement de la Bibliothèque de l'Académie adopté en assemblée générale des trois classes le 7 mai 1850.

Art. 7. Le service du cabinet de lecture à l'usage exclusif des académiciens reste confié aux employés de la Compagnie sous les ordres du secrétaire perpétuel.

Si un académicien demande à consulter, dans le cabinet de

lecture de l'Académie, ou à domicile, un des livres déjà remis à l'administration de la Bibliothèque royale, les employés de l'Académie doivent pour l'obtenir s'adresser à la salle de lecture de la Bibliothèque royale, qui est tenue de le remettre immédiatement contre reçu.

ART. 8. Les livres qui ont été communiqués soit à la salle de lecture de la Bibliothèque royale, soit dans le cabinet de l'Académie devront être replacés immédiatement après la séance sur les rayons qu'ils occupaient avant la communication.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie,
AD. QUETELET.

Le conservateur en chef de la Bibliothèque royale,
L. ALVIN.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

5.

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

Rapport au Roi.

Sire,

Il manque à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, telle que Votre Majesté vient de la réorganiser, un complément indispensable : c'est un local digne du premier corps savant du pays.

Malheureusement, il est impossible au Gouvernement de trouver ce local parmi les édifices qui sont à sa disposition, et les circonstances ne permettent pas de songer immédiatement à faire la dépense nécessaire à de nouvelles constructions.

Cependant, Sire, l'Académie ne peut continuer à siéger dans son local actuel, dont l'insuffisance était déjà reconnue avant la création de la classe des beaux-arts. Il faudra donc, malgré tous les désavantages qui en résultent, recourir encore à des mesures provisoires.

Par suite d'arrangements récemment pris, les bâtiments de l'Ancienne Cour offrent quelques salles qui peuvent être appropriées à l'usage de l'Académie. L'une de ces salles servira aux séances publiques. Afin de la rendre plus digne de sa destination, le Gouvernement pourra la décorer successivemeut des bustes des fondateurs et protecteurs de l'Académie, des Belges illustres, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants. Ce sera, en même temps, rendre un juste

hommage à la mémoire de ces académiciens, et cet honneur, accordé au mérite, ne pourra que stimuler le zèle des membres actuels de l'Académie.

Guidé par les considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal concernant le local destiné à l'Académie (1).

ART. 1. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(1) Daté du 1er décembre 1845.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la commission.

La commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez page 108 la composition de la commission au 1er janvier 1876.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voir, à la suite de la liste des membres de l'Académie, page 111, la composition de la Commission au 1er janvier 1876.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-là et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publica-

tions qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé, a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

ART. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

ART. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

ART. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre, dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

ART. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

ART. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

6.

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

1. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 (2).

2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie antérieurement au 1er janvier 1846 seront admis au concours après leur achèvement.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (3).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La proclamation des résultats de la sixième période (1871-1875) aura lieu en 1876.

(3) La rédaction primitive de cet article a été modifiée.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;
2° Littérature française;
3° Littérature flamande;
4° Sciences physiques et mathématiques;
5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et po r le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir page 73.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

(1) Adopté par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix pour la 6e période du concours quinquennal d'*histoire nationale* et le prix pour la 5e période du concours quinquennal des *sciences morales et politiques* pourront être décernés en 1876. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *sciences naturelles*, 1877; *littérature française*, 1878; *sciences physiques et mathématiques*, 1879; *littérature flamande*, 1880.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Modifications apportées à ces règlements.

Arrêté royal du 7 février 1859.

1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

4. Par dérogation à l'article 2 de Notre arrêté du 29 novembre 1851, prérappelé, les prix quinquennaux institués par Nos arrêtés du 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 29 novembre 1851, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Arrêté royal du 27 août 1861.

1. Un ouvrage achevé, dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

2. Les précédentes dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont des parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION

(1851).

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet.
6e — (1871-1875), prix à décerner en 1876.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P. J. Van Beneden;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P. J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné à M. P. J. Van Beneden;
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy.
6e — (1872-1876), prix à décerner en 1877.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Potvin.
5e — (1868-1872), prix décerné à M. Ed. Fétis.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau.
5e — (1869-1873), prix décerné à M. M. Gloesener.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience.
5e — (1870-1874), prix décerné à feu M. Bergmann.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et Vandermeersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. Tielemans;
4e — (1866-1870), prix non décerné.
5e — (1871-1875), prix à décerner en 1876.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (2).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Le prix pour la sixième période (1873-1875) pourra être décerné en 1876.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (2).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Le prix pour la septième période (1874-1876) pourra être décerné en 1877.

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, DE GRAVURE, D'ARCHITECTURE ET DE SCULPTURE.

Réorganisation générale.

Arrêtés royaux du 22 mai 1875.

ARTICLE PREMIER Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage de 4,000 francs afin de se perfectionner à l'étranger.

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

ART. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

ART. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant :

L'architecture
La peinture.
La sculpture.

La peinture.
L'architecture.
La peinture.
La gravure.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
La gravure.
L'architecture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur,* au moins trois mois d'avance.

Art. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Art. 5. Le nombre des concurrents est limité à six.

Quand le nombre des concurrents inscrits dépasse ce chiffre, il y a un concours préparatoire.

Pour les grands concours d'architecture, les aspirants, avant d'être admis au concours préparatoire, sont tenus, quel que soit leur nombre, de faire preuve, dans un examen spécial, de connaissances scientifiques et littéraires.

Les conditions de cet examen feront l'objet d'une disposition particulière.

Les travaux du concours préparatoire sont exposés pendant trois jours après le jugement.

Art. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres

sont choisis parmi les membres-artistes de la classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 7. Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné. Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne.

Art. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

Art. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine :

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la grandeur des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages ; en cas de parité, la voix du président est décisive.

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur.

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le gouvernement.

Art. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

Art. 12. Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

Art. 13. Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre de l'Intérieur et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes rédigés par le Ministre de l'Intérieur y soit représentée par un membre.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé de l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante.

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger ? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement ; si, au contraire, la réponse est négative, le jury indique les matières sur lesquelles le lauréat laisse à désirer et fixe le délai après lequel il sera appelé à un second examen sur ces mêmes matières.

Le gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen. Si, dans ce second examen, le lauréat ne répond pas d'une manière suffisante, le subside n'est plus continué et la pension reste suspendue. Enfin, si, dans un troisième examen, le lauréat ne satisfait pas encore, il perd tout droit à la pension.

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond régulièrement avec le directeur de l'Académie royale

d'Anvers et, tous les six mois, il adresse, par son intermédiaire, à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La classe fera un rapport au Ministre de l'intérieur sur ces communications.

Art. 16. Après l'expiration des deux premières années, le lauréat est tenu d'envoyer, aux frais du gouvernement, un de ses ouvrages, dont il conserve la propriété. Cet ouvrage est exposé publiquement, d'abord à Anvers, puis à Bruxelles. A la suite de cette exhibition, la classe des beaux-arts adresse à l'artiste ses observations, qu'elle communique en même temps au gouvernement. A son retour, le lauréat est tenu d'exposer un autre de ses ouvrages dans les deux villes précitées.

Art. 17. Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats sont tenus de faire la copie d'une œuvre d'art.

Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État. En général, ces copies doivent avoir la dimension de l'original, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement.

La classe des beaux-arts de l'Académie dresse une liste des objets d'art, tableaux, statues, bas-reliefs, etc., susceptibles d'être utilement reproduits par les lauréats.

Ceux-ci choisissent dans cette liste l'œuvre dont ils se proposent de faire la copie. Ils peuvent toutefois prendre un modèle en dehors de la liste, pourvu qu'ils aient désigné l'objet de leur choix et obtenu l'assentiment de la classe des beaux-arts.

Les travaux de copie imposés aux lauréats sont :

Pour le peintre, la reproduction d'un tableau ancien par la peinture à l'huile ;

Pour le sculpteur, la reproduction en marbre, exécutée par

le lauréat lui-même, d'une œuvre remarquable de sculpture : figure de petite dimension, bas-relief ou buste;

Pour le graveur, la gravure en taille-douce d'un portrait peint ;

Pour l'architecte, la restauration d'un monument antique accompagnée des travaux accessoires indiqués au programme de l'arrêté royal du 28 février 1863.

Ces travaux ne sont rétribués par l'État que s'ils ont un mérite réel. A cet effet, les copies et les autres documents produits par les lauréats sont soumis à l'appréciation de la classe des beaux-arts de l'Académie, qui nomme, dans son sein, trois membres chargés d'en fixer le prix. Ce prix n'est payé au lauréat qu'à son retour en Belgique.

Les copies acquises de la sorte sont placées dans des établissements dépendant du gouvernement.

Art. 18. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

—

Arrêté royal du 22 mai 1875.

Article premier. L'arrêté royal du 17 avril 1852, relatif aux grands concours d'architecture, est rapporté.

Il est remplacé par la disposition ci-après :

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

Art. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur, procède à cet examen qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

Art. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

Article unique. La disposition inscrite à l'article 75 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

A. — *Concours préparatoire.*

Les concurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont séquestrés en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

PRIX DE STASSART.

PRIX PERPÉTUEL POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c.

Concours.

1re PÉRIODE (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart*. Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers.*

2e PÉRIODE (1857-1862).

Cette période, demandant l'*éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé d'année en année jusqu'en 1867.

3e PÉRIODE (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets de ces périodes.

Ce concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, a donné pour résultat un travail sur Van Dyck, par MM. Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXII des *Mémoires couronnés et autres*, in-8°.

4e PÉRIODE (1869-1874).

La classe des lettres offre, pour la quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, un prix de *six cents francs* à l'auteur de la meilleure notice consacrée

à *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée sur l'imprimerie dont il fut le fondateur.*

La classe croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence, les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX PERPÉTUEL INSTITUÉ POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante :

« Mon légataire universel (M le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

Concours.

1re PÉRIODE. (1859-1864.)

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire*

d'Allemagne, depuis le Xe siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.

Le prix de cette période, s'élevant à 3,000 francs, a été décerné, en 1869, à M. Émile de Borchgrave, secrétaire de légation de 1re classe, à Bruxelles. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers,* collection in-4°.

2e PÉRIODE. (1865-1870.)

Le *concours* de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix de 3,000 francs réservé à la solution de cette question, a été décerné, en 1874, à M. Edmond Poullet, correspondant de l'Académie.

3e PÉRIODE. (1871-1876.)

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la classe offre, pour la troisième période sexennale de ce concours, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont été publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages, les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications

spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui ont fait connaitre nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1877.

PRIX PERPÉTUEL D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE FLAMANDE, FONDÉ PAR M. LE BARON JULES DE SAINT-GENOIS.

Institution.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninglijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

» Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de 450 francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la classe des lettres.*

Concours.

1re PÉRIODE. (1868-1877).

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la classe offre, pour la *première période décennale* de ce concours, un prix de *quatre cents cinquante francs* au meilleur travail en réponse à la question litteraire suivante :

De betrekkingen aanduiden, die in verschillende tijdperken hebben bestaan tusschen de vlaamsche poëzie en de ontwikkeling van het vaderlandsch en nationaal gevoel, en den invloed bepalen dien zij onder dit opzicht heeft gehad.

« Indiquer les rapports qui, à diverses époques, ont existé » entre la poésie flamande et le développement du sentiment » patriotique et national, et l'influence qu'elle a exercée dans » cet ordre d'idées. »

D'après les dispositions testamentaires de M. de Saint-Genois, ce travail doit être rédigé en *flamand*. Il sera lisiblement écrit et adressé, franc de port, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie, au Musée, avant le 1er février 1877.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Feu M. Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten eenen vlaamsche prijs bij de Akademie te Brussel van kunsten en letteren.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, MM. le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu M. Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

La commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M. Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix; que cette fondation avait un caractère de perpétuité; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs.

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la commission a pensé que le fondateur n'a pas pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langue flamande, que cette expression n'a pas été expressément formulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la classe qui conserve son droit d'appréciation.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1876.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. Ch. FAIDER, président pour 1876.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1876.

Le directeur de la classe des Sciences, M. M. GLOESENER.
» » des Lettres, M. Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, M. F.-A. GEVAERT.
Le Secrétaire perpétuel, M. J.-B.-J. LIAGRE.
Le délégué de la classe des Sciences, M. J.-S. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, M. Edm. DE BUSSCHER.

CLASSE DES SCIENCES.

M. M. GLOESENER, directeur.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(15 membres).

M. PLATEAU, Joseph A. F.; à Gand . .	Élu le	15 décem. 1836.
» STAS, Jean S.; à St-Gilles-lez-Bruxelles.	—	14 décem. 1841.
» DE KONINCK, Laurent G.; à Liége. .	—	15 décem. 1842.
» MELSENS, Louis F. H.; à Ixelles. . .	—	15 décem. 1850.
» LIAGRE, J. B. J.; à Bruxelles	—	15 décem. 1853.
» DUPREZ, François J.; à Gand. . . .	—	16 décem. 1854.
» HOUZEAU, J. C.; à Gordon Town, Jamaïque.	—	15 décem. 1856.
» QUETELET, Ernest; à Bruxelles . . .	—	15 décem. 1863.
» GLOESENER, Michel; à Liége	—	15 décem. 1864.
» MAUS, Henri J.; à Ixelles	—	15 décem. 1864.
» DONNY, François M. L.; à Gand. . .	—	15 décem. 1866.
» MONTIGNY, Charles; à Schaerbeek . .	—	16 décem. 1867.
» STEICHEN, Michel; à Ixelles	—	15 décem. 1868.
» BRIALMONT, Alexis; à St-Jos.-ten-Noode.	—	15 décem. 1869.
» FOLIE, François; à Liége	—	15 décem. 1874.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. Du Mortier, Barthélemy C.; à Tournai. Élu le 2 mai 1829.
» Van Beneden, Pierre J.; à Louvain . — 15 décem. 1842.
» De Selys Longchamps, Edm.; à Liége. — 16 décem. 1846.
» Nyst, Henri P.; à Molenbeek-St-Jean . — 17 décem. 1847.
» Gluge, Théophile; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1849.
» Dewalque, Gustave; à Liége . . . — 16 décem. 1859.
» Candèze, Ernest; à Glain (Liége) . . — 15 décem. 1864.
» Chapuis, Félicien; à Verviers . . . — 15 décem. 1865.
» Dupont, Edouard; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1869.
» Morren, Édouard; à Liége . . . . — 15 décem. 1871.
» Van Beneden, Édouard; à Liége . . — 16 décem. 1872.
» Malaise, Constantin; à Gembloux . . — 15 décem. 1873.
» Briart, Alphonse; à Mariemont. . . — 15 décem. 1874.
» Plateau, Félix; à Gand . . . . . — 15 décem. 1874.
» Crépin, François; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1874.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. Henry, Louis; à Louvain. . . . . Élu le 15 décem. 1865.
» Mailly, Édouard; à St-Jos.-ten-Noode. — 16 décem. 1867.
» Valérius, Henri; à Gand. . . . . — 15 décem. 1869.
» De Tilly, Joseph M.; à Ixelles . . . — 15 décem. 1870.
» Van der Mensbrugghe, G.; à Gand . — 15 décem. 1875.

Section des Sciences naturelles.

M. Cornet, F. L.; à Cuesmes (Mons) . . Élu le 15 décem. 1873.
» Van Bambeke, Charles; à Gand. . . — 15 décem. 1874.
» Gilkinet, Alfred, à Liége . . . . . — 15 décem. 1875.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(25 associés).

M. SABINE, Édouard; à Londres	Élu le	2 février 1828.
» CHASLES, Michel; à Paris	—	4 février 1829.
» DUMAS, Jean Baptiste; à Paris . . .	—	17 décem. 1843.
» AIRY, Georges BIDDELL; à Greenwich .	—	15 décem. 1853.
» LAMONT, Jean; à Munich.	—	16 décem. 1859.
» KEKULÉ, Auguste; à Bonn	—	15 décem. 1864.
» BUNSEN, R. G.; à Heidelberg	—	15 décem. 1865.
» CATALAN, Eugène C.; à Liége. . . .	—	15 décem. 1865.
» REGNAULT, Henri Victor; à Paris. . .	—	15 décem. 1868.
» DE BAEYER, Jean Jacques; à Berlin . .	—	15 décem. 1868.
» KIRCHHOFF, Gustave Robert; à Heidelberg.	—	15 décem. 1868.
» DOVE, Henri Guillaume; à Berlin. . .	—	16 décem. 1872.
» HIRN, G. A.; au Logelbach (Alsace). .	—	16 décem. 1872.
» DE COLNET D'HUART; à Luxembourg .	—	15 décem 1873.
» HELMHOLTZ, H.-L.-F.; à Berlin. . .	—	15 décem. 1873.
» Ste CLAIRE-DEVILLE, Henri; à Paris .	—	15 décem. 1873.
» MENABREA, le comte Louis Frédéric; à Rome	—	15 décem. 1874.
» MAYER, Jules Robert; à Heilbronn . .	—	15 décem. 1874.
» LE VERRIER, Urbain Jean Jos.; à Paris.	—	15 décem. 1874.
» STRUVE, Otto; à Pulkowa	—	15 décem. 1874.
» SECCHI, Angelo; à Rome	—	15 décem. 1874.
» CLAUSIUS, Rodolphe-J.-Em.; à Bonn .	—	15 décem. 1875.
» CHEVREUL, M.-Eug.; à Paris	—	15 décem. 1875.
» BUYS-BALLOT, C.-H.-D.; à Utrecht . .	—	15 décem. 1875.
» N.		

Section des Sciences naturelles (25 associés).

M. DECAISNE, Joseph; à Paris. . . . . Élu le 15 décem. 1836.
» SCHWANN, Théodore; à Liége . . . . — 14 décem. 1841.
» OWEN, Richard; à Londres. . . . . . — 17 décem. 1847.
» MILNE EDWARDS, Henri; à Paris. . . — 15 décem. 1850.
» SCHLEGEL, Hermann; à Leyde. . . . — 16 décem. 1857.
» DE BAER, Ch. Ern.; à Dorpat. . . . — 16 décem. 1859.
» VALENTIN, Gabriel Gustave; à Berne . — 15 décem. 1861.
» GERVAIS, Paul; à Paris. . . . . . . — 15 décem. 1862.
» DANA, James D.; à New-Haven . . . — 15 décem. 1864.
» BRONGNIART, Adolphe T.; à Paris . . — 15 décem. 1864.
» DAVIDSON, Thomas; à Brighton . . . — 15 décem. 1865.
» DE CANDOLLE, Alphonse; à Genève . . — 15 décem. 1869.
» HEER, Oswald; à Zurich . . . . . . — 15 décem. 1869.
» DONDERS, F. C.; à Utrecht . . . . . — 15 décem. 1869.
» DARWIN, Charles; à Down, Beckenham (Kent). . . . . — 15 décem. 1870.
» BELLYNCK, Auguste; à Namur . . . — 15 décem. 1870.
» FRIES, Elias; à Upsal . . . . — 15 décem. 1871.
» PARLATORE, Philippe; à Florence . . — 15 décem. 1871.
» HOOKER, Jos. Dalton; à Kew (Angl.) . — 16 décem. 1872.
» RAMSAY, André-Crombie; à Londres. . — 16 décem. 1872.
» STEENSTRUP, J.-Japetus-S.; à Copenhague . . . . — 16 décem. 1872.
» HUXLEY, Thomas Henri; à Londres . . — 15 décem. 1874.
» PRINGSHEIM, Nathaniel; à Berlin . . . — 15 décem. 1874.
» NILSSON, Sven; à Lund . . . . — 15 décem. 1874.
» VON DECHEN, Henri; à Bonn . . . . — 15 décem. 1875.

CLASSE DES LETTRES.

M. Ch. FAIDER, directeur.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

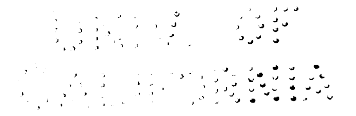
Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand	Élu le	5	décem.	1829.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Embourg	—	7	mars	1835.
» DE SMET, J. J.; à Gand	—	6	juin	1835.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand	—	15	décem.	1837.
» NOTHOMB, le baron Jean Bapt.; à Berlin	—	7	mai	1840.
» GACHARD, Louis Prosper; à Bruxelles	—	9	mai	1842.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles	—	10	janvier	1846.
» DEVAUX, Paul L. I.; à Bruxelles	—	10	janvier	1846.
» DE DECKER, Pierre J. F.; à Bruxelles	—	10	janvier	1846.
» HAUS, J. J.; à Gand	—	11	janvier	1847.
» BORMANS, J. H.; à Liége	—	11	janvier	1847.
» LECLERCQ, M.N. J.; à St-Jos.-ten-Noode	—	17	mai	1847.
» DE WITTE, le baron Jean J. A. M.; à Anvers	—	6	mai	1851.
» FAIDER, Charles; à Bruxelles	—	7	mai	1855.
» KERVYN DE LETTENHOVE, le baron J. M. B. C.; à Bruxelles	—	4	mai	1859.

M. Chalon, Renier; à Ixelles	Élu le	4 mai 1859.
» Mathieu, Adolphe C. G.; à Ixelles	—	19 mai 1863.
» Thonissen, J. J.; à Louvain	—	9 mai 1864.
» Juste, Théodore; à Ixelles	—	5 mai 1866.
» Guillaume, le bon Gust^e H. L.; à Ixelles	—	6 mai 1867.
» Nève, Félix; à Louvain	—	11 mai 1868.
» Wauters, Alphonse; à Bruxelles	—	11 mai 1868.
» Conscience, Henri; à Ixelles	—	10 mai 1869.
» De Laveleye, Émile; à Liége	—	6 mai 1872.
» Nypels, Guillaume J. S.; à Liége	—	6 mai 1872.
» Le Roy, Alphonse; à Liége	—	12 mai 1873.
» De Borchgrave, Émile; à Bruxelles	—	12 mai 1873.
» Liagre, J.-B.-J.; à Bruxelles	—	5 mai 1874.
» Wagener, Auguste; à Gand	—	10 mai 1875.
» N.		

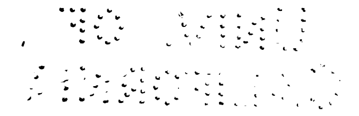
CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. Heremans, Jacques F. J.; à Gand	Élu le	8 mai 1871.
» Willems, Pierre G. H.; à Louvain	—	6 mai 1872.
» Poullet, Edmond; à Louvain	—	6 mai 1872.
» Loise, Ferdinand; à Anvers	—	12 mai 1873.
» Tielemans, François J.; à Bruxelles	—	12 mai 1873.
» Rolin Jaequemyns, G.; à Gand	—	4 mai 1874.
» Bormans, Stanislas; à Namur	—	4 mai 1874.
» Piot, Charles-G.-J.; à Bruxelles	—	10 mai 1875.
» Potvin, Charles; à Bruxelles	—	10 mai 1875.



50 ASSOCIÉS.

M. GROEN VAN PRINSTERER, G.; à La Haye.	Élu le	15	décem.	1840.
» RANKE, Léopold; à Berlin	—	9	février	1846.
» SALVA, Miguel; à Palma (île Majorque).	—	9	février	1846.
» MIGNET, F. A. A.; à Paris	—	9	février	1846.
» LEEMANS, Conrad; à Leide.	—	11	janvier	1847.
» PERTZ, Georges Henri; à Berlin . . .	—	11	janvier	1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. C.; à Ixelles	—	7	mai	1849.
» DE ROSSI, le chevalier J. B.; à Rome .	—	7	mai	1855.
» PARIS, A. Paulin; à Paris	—	26	mai	1856.
» DE LONGPÉRIER, Adrien; à Paris . .	—	26	mai	1856.
» DE REUMONT, Alfred; à Bonn . . .	—	26	mai	1856.
» DE CZOERNIG, le bon Charles; à Ischl. .	—	4	mai	1859.
» MINERVINI, Jules; à Naples	—	4	mai	1859.
» LAFUENTE, Modeste; à Madrid . . .	—	4	mai	1859.
» DE KOEHNE, le bon B.; à St-Pétersbourg.	—	13	mai	1861.
» CANTU, César; à Milan.	—	13	mai	1861.
» DE LÖHER, François; à Munich . . .	—	13	mai	1862.
» DE VRIES, Mathieu; à Leyde	—	19	mai	1863.
» D'ARNETH, le chev. Alfred; à Vienne .	—	9	mai	1864.
» DISRAELI, Benjamin; à Londres. . .	—	9	mai	1864.
» WOLOWSKI, Louis; à Paris.	—	10	mai	1865.
» RENIER, Léon; à Paris.	—	10	mai	1865.
» THIERS, Adolphe; à Paris.	—	10	mai	1865.
» ARRIVABENE, le comte Jean; à Mantoue.	—	5	mai	1866.
» MOMMSEN, Théodore; à Berlin . . .	—	5	mai	1866.
» DE DÖLLINGER, J. J. Ignace; à Munich.	—	5	mai	1866.
» FARR, William; à Londres	—	6	mai	1867.
» STEPHANI, Ludolphe; à St-Pétersbourg.	—	6	mai	1867.
» LABOULAYE, Édouard; à Paris . . .	—	6	mai	1867.



M. Scheler, Auguste; à Ixelles . . . . . Élu le 11 mai 1868.
» Egger, Émile; à Paris . . . . — 10 mai 1869.
» Vreede, Guillaume G.; à Utrecht . . . — 10 mai 1869.
» De Sybel, Henri Ch. L.; à Bonn . . . — 10 mai 1869.
» Carrara, François; à Pise . . . . . . — 9 mai 1870.
» De Holtzendorff, le baron F.; à Munich . . . . — 8 mai 1871.
» Brunn, Henri; à Munich . . . . — 8 mai 1871.
» Lenormant, François, à Paris . . . . . — 8 mai 1871.
» D'Antas, le chevalier M.; à Madrid . . . — 6 mai 1872.
» Alberdingk Thym, Jos.-Alb.; à Amsterdam. — 6 mai 1872.
» Curtius, Ernest; à Berlin . . . . — 6 mai 1872.
» Rivier, Alphonse; à Ixelles . . . . . . — 12 mai 1873.
» Franck, Adolphe; à Paris. . . . . — 12 mai 1873.
» Desmazes, Charles, à Paris . . . . . . — 4 mai 1874.
» Oppert, Jules; à Paris. . . . . — 4 mai 1874.
» Jonckbloet, W. J. A.; à La Haye . . . — 4 mai 1874.
» Tennyson, Alfred; à Londres. . . . . . — 10 mai 1875.
» Lepsius, Richard; à Berlin. . . . . . . — 10 mai 1875.
» Delisle, Léopold; à Paris. . . . . . . — 10 mai 1875.
» N. . . . .
» N. . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. F.-A. GEVAERT, directeur.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYSER, Nicaise; à Anvers.	Nommé le 1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis; à Schaerbeek. . . .	— 1er déc. 1845.
» MADOU, Jean; à St-Josse-ten-Noode . .	— 1er déc. 1845.
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Schaerbeek.	— 1er déc. 1845.
» DE BRAEKELEER, Ferdinand; à Anvers.	Élu le 8 janvier 1847.
» PORTAELS, Jean; à Bruxelles	— 4 janvier 1855.
» SLINGENEYER, Ernest; à St-J.-t.-Noode.	— 7 avril 1870.
» ROBERT, Alexandre; à Bruxelles . . .	— 7 avril 1870.
» GUFFENS, J.; à Bruxelles	— 6 janvier 1876.

Section de Sculpture :

M. GEEFS[1], Guillaume; à Schaerbeek. . .	Nommé le 1er déc. 1845.
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles	— 1er déc. 1845.
» GEEFS, Joseph; à Anvers	Élu le 9 janvier 1846.
» FRAIKIN, Charles Auguste; à Schaerbeek.	— 8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. Franck, Joseph; à St-Josse-ten-Noode. Élu le 7 janvier 1864.
» Leclercq, Julien; à Lokeren . . . — 12 janvier 1866.

Section d'Architecture :

M. Balat, Alphonse; à Ixelles . . . . Élu le 9 janvier 1862.
» Payen, Auguste; à St-Josse-ten-Noode. — 9 janvier 1862.
» De Man, Gustave; à Ixelles . . . . — 12 janvier 1865.
» Pauli, Adolphe; à Gand . . . . . . — 6 janvier 1875.

Section de Musique :

M. Vieuxtemps, Henri; à Bruxelles . . Nommé le 1er déc. 1845.
» De Burbure, le chevalier Léon; à Anvers. Élu le 9 janvier 1862.
» Gevaert, Auguste F.; à Bruxelles . . — 4 janvier 1872.
» Limnander, le bon Arm. M.; à Brüxelles. — 4 janvier 1872.
» Samuel, Adolphe; à Gand . . . . . . — 8 janvier 1874.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis J.; à Ixelles. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Fétis, Edouard F. L.; à Bruxelles . . Élu le 8 janvier 1847.
» De Busscher, Edmond; à Gand. . . — 5 janvier 1854.
» Siret, Adolphe; à St-Nicolas. . . . — 12 janvier 1866.
» Liagre, J.-B.-J.; à Bruxelles . . . — 5 mai 1874.
» Stappaerts, Félix; à Bruxelles . . . — 6 janvier 1876.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

M. De Biefve, Édouard ; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.
» Dyckmans, Joseph L.; à Anvers . . . — 8 janvier 1847.

Sculpture :

M. Jehotte, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Musique :

M. Terry, L.; à Liége. . . . . . . Élu le 8 janvier 1874.
» Radoux, Théodore; à Liége. . . . — 8 janvier 1874.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

N. . . . .

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

M. Haghe, Louis; à Londres . . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Robert Fleury, Joseph N.; à Paris . . — 7 janvier 1864.
» Gérome, Jean Léon; à Paris . . . . . — 12 janvier 1865.
» Madrazo, Fréderic; à Madrid . . . . — 12 janvier 1865.
» Cogniet, Léon; à Paris . . . . — 9 janvier 1868.
» Bendemann, Édouard, J. F.; à Dusseldorf. — 9 janvier 1868.
» Meissonier, Jean L. E.; à Paris . . . — 7 janvier 1869.
» Hébert, Aug. Ant. Ern.; à Paris . . . — 12 janvier 1871.
» Becker, Charles; à Berlin . . . . . . — 8 janvier 1874.
» Frith, William Powell; à Londres . . — 8 janvier 1874.
» Von Piloty, Charles, à Munich . . . — 6 janvier 1875.

Sculpture :

M. DUMONT, Augustin Alexandre; à Paris	. Élu le	22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, comte Alfr.; à Paris.	—	22 sept. 1852.
» CAVELIER, Pierre Jules; à Paris . . .	—	7 janvier 1864.
» JOUFFROY, François, à Paris	—	11 janvier 1866.
» DRAKE, Frédéric; à Berlin	—	11 janvier 1866.
» MONTEVERDE; à Rome	—	8 janvier 1874.
» BONNASSIEUX, J.; à Paris	—	6 janvier 1875.
» GUILLAUME, Eugène; à Paris	—	6 janvier 1876.

Gravure :

M. HENRIQUEL DUPONT, Louis P.; à Paris	. Élu le	8 janvier 1847.
» BOVY, Antoine; à Paris	—	8 janvier 1847.
» MERCURI, Paul; à Rome.	—	8 janvier 1857.
» OUDINÉ, Eugène André; à Paris . . .	—	8 janvier 1857.
» MARTINET, Louis Achille; à Paris. . .	—	7 janvier 1858.
» MANDEL, Édouard; à Berlin	—	12 janvier 1865.
» FRANCOIS, Alphonse; à Paris	—	8 janvier 1874.
» STANG, Rudolphe; à Dusseldorf . . .	—	8 janvier 1874.

Architecture :

M. DONALDSON, Thomas L.; à Londres .	. Élu le	6 février 1846.
» VIOLLET-LE-DUC, E. E.; à Paris. . .	—	8 janvier 1863.
» LEINS, C.; à Stuttgart	—	7 janvier 1864.
» DALY, César; à Paris.	—	12 janvier 1865.
» LABROUSTE, F.-M.-Théodore; à Paris .	—	9 janvier 1868.
» VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome.	—	12 janvier 1871.
» VON FERSTEL, le chev. Henri; à Vienne.	—	8 janvier 1874.

Musique :

M. LACHNER, François; à Munich	Élu le	8 janvier 1847.
» THOMAS, Ch. L. Ambroise; à Paris . .	—	8 janvier 1863.
» DAVID, Félicien; à Paris.	—	8 janvier 1863.
« VERDI, Joseph; à Naples	—	12 janvier 1865.
» RICCI, Frédéric; à Paris	—	6 janvier 1870.
» GOUNOD, Félix Charles; à Londres . .	—	4 janvier 1872.
» BASEVI, Abraham; à Florence	—	4 janvier 1872.
» N.	. . . .	. . . .

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. DE COUSSEMAKER, C. Edmond H.; à Lille	Élu le	8 janvier 1847.
» RAVAISSON, J. G. Félix; à Paris . . .	—	10 janvier 1856.
» SCHNAASE, Charles; à Wiesbaden. . .	—	11 janvier 1866.
» GAILHABAUD, Jules; à Paris	—	9 janvier 1868.
» MARIETTE, Auguste Édouard; au Caire.	—	6 janvier 1870.
» LÜBKE, Guillaume; à Stuttgart . . .	—	9 janvier 1873.
» VOSMAER, C ; à La Haye	—	9 janvier 1873.
» DELABORDE, le vicomte Henri; à Paris. .	—	8 janvier 1874.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. le bon G. GUILLAUME, délégué de la classe des Lettres.
Vice-prés., M. P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la classe des Sciences.
Secrétaire, M. Edm. DE BUSSCHER, délégué de la classe des Beaux-Arts.

Membres :

M. DE KONINCK,	délégué de la classe des Sciences.	
» DEWALQUE,	id.	id.
» LIAGRE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» LE ROY,	id.	id.
» WAUTERS,	id.	id.
» BALAT,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	id.
» PORTAELS,	id.	id.
» SIRET,	id.	id.

Secrétaire-adjoint, M. Félix STAPPAERTS, membre de l'Académie.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. GLUGE.	M. CHALON.	M. DE MAN.
» MAUS.	» CONSCIENCE.	» FRAIKIN.
» MONTIGNY.	» DE DECKER.	» FRANCK.
» NYST.	» FAIDER.	» G. GEEFS.
» P. VAN BENEDEN.	» GACHARD.	» SLINGENEYER.

Classe des Lettres. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. P. De Decker, président.
» J.-F.-J. Heremans, secrétaire.
» J.-H. Bormans.
M. H. Conscience.
» P. Willems.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. R. Chalon, président.
» le bon Kervyn de Lettenhove, secrétaire.
M. Ad. Mathieu.
» Aug. Scheler.
» Alph. Le Roy.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. N. . . . ., président.
» L. Alvin.
M. Éd. Fétis.
» Gust. De Man.

Commission pour la liste d'objets d'art à reproduire par les lauréats pendant leur séjour à l'étranger (article 17 de l'arrêté royal du 22 mai 1875 réorganisant les grands concours de peinture, de gravure, d'architecture et de sculpture).

Président : M. Alvin.
Peinture : MM. De Keyser et Gallait.
Sculpture : MM. Joseph Geefs et Fraikin.
Gravure : MM. J. Franck et J. Leclercq.
Architecture : MM. Balat et Ad. De Man.
Sciences et lettres : MM. Alvin et Éd. Fétis.

Commission de la classe des beaux-arts pour les portraits des membres décédés.

M. Éd. Fétis. M. J. Portaels. M. J. Franck.

Section permanente du jury des grands concours de composition musicale (année 1876).

M. F.-A. Gevaert, président.
» le chev. L. de Burbure et
M. Adolphe Samuel, membres.

Commission pour l'édifice destiné aux expositions triennales et aux solennités publiques.

M. Alvin.
» Balat.
» De Man.
» Fétis.
» Fraikin.
M. Gallait.
» G. Geefs.
» Payen.
» Portaels.

Commission chargée de discuter toutes les questions relatives au séjour des lauréats des grands concours dits prix de Rome.

M. Alvin.
» Balat.
» De Keyser.
» De Man.
» Fétis.
» Franck.
» Gallait.
M. J. Geefs.
» G. Geefs.
» Gevaert.
» Payen.
» Portaels.
» Robert.
» Simonis.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
» GACHARD, secrétaire et trésorier.
» DE SMET, membre.
» DU MORTIER, id.
» J.-H. BORMANS, id.
» WAUTERS, id.
» Stan. BORMANS, id.
» POULLET, membre suppléant.
» PIOT, id.
» DEVILLERS, id.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

M. J.-B.-J. d'Omalius d'Halloy, membre, décédé à Bruxelles le 15 janvier 1875.
» W. Argelander, associé, décédé à Bonn le 17 février 1875.
» Charles Lyell, associé, décédé à Londres le 25 février 1875.
» Ernest Lamarle, associé, décédé à Douai le 14 mars 1875.
» R. Van Rees, associé, décédé à Utrecht, le 23 août 1875.
» Ch. Wheatstone, associé, décédé à Paris le 19 octobre 1875.

CLASSE DES LETTRES.

M. Ad. Borgnet, membre, décédé à Liége le 15 février 1875.
» Em. de Bonnechose, associé, décédé à Paris, le . . . . . 1875.
» F.-G. Eichhoff, associé, décédé à Paris le . . mai 1875.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. A. Van Hasselt, membre, décédé à St-Josse-ten-Noode, le 1er décembre 1875.
» le bon G. Wappers, membre, décédé à Paris le 6 décembre 1874.
» Daussoigne-Méhul, associé, décédé à Liége le 10 mars 1875.
» Ant. Barye, associé, décédé à Paris le 25 juin 1875.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. Alvin (L.), rue du Trône, 45, à Ixelles.
» Balat (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
» Brialmont (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» Chalon (R.), rue du Trône, 113, à Ixelles.
» Conscience (H.), rue Vautier, 1, à Ixelles.
» Crépin (Fr.), rue de l'Esplanade, 8, à Bruxelles.
» De Biefve (Ed.), rue de Marnix, 9, à Bruxelles.
» De Borchgrave (Em.), rue du Commerce, 55, à Bruxelles.
» De Decker (P.-J.), rue de Trèves, 23, à Bruxelles.
» De Man (Gust.), rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» De Tilly (J.), rue Van Aa, 81, à Ixelles.
» Devaux (Paul), boulevard de Waterloo, 46, à Bruxelles.
» Du Mortier (B. C.), rue montagne du Parc, 13, à Bruxelles.
» Dupont (Éd.), à Boitsfort.
» Faider (Ch.), rue du Commerce, 67, à Bruxelles.
» Fétis (Éd.), rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles.
» Fraikin (C. A.), chaussée d'Haecht, 182, à Schaerbeek.
» Franck (J.), rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode.
» Gachard (M.-P.), rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» Gallait (L.), rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» Geefs (G.), rue des Palais, 22, à Schaerbeek.
» Gevaert (A.), rue des Sablons, 25, à Bruxelles.
» Gluge (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» Guillaume (le baron G.), rue de la Concorde, 36, à Ixelles.
» Jehotte (L.), rue des Arts, 53, à Bruxelles.
» Juste (Th.), rue du Viaduc, 13, à Ixelles.

M. Kervyn de Lettenhove (le b^on B.), rue Joseph II, 25, à Bruxelles.
» Leclercq (M.-N.-J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.
» Liagre (J.), à l'École militaire (à la Cambre), à Ixelles.
» Madou (J.), chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode.
» Mailly (Éd.), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode.
» Mathieu (Ad.), rue Mercelis, 12, à Ixelles.
» Maus (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
» Melsens (L.), rue de la Grosse-Tour, 29, à Bruxelles.
» Montigny (Ch.), rue des Palais, 102, à Schaerbeek.
» Nolet de Brauwere Van Steeland (J.), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles.
» Nyst (H.), rue du Frontispice, 9, à Molenbeek-St-Jean.
» Payen (A.), rue Botanique, 26, à St-Josse-ten-Noode.
» Piot (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
» Portaels (J.), rue de Loxum, 7, à Bruxelles.
» Potvin (Ch.), rue des Sables, 30, à Bruxelles.
» Quetelet (Ernest), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» Rivier (Alph.), avenue de la Toison d'or, 65, à Saint-Gilles.
» Robert (Alex.), chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Scheler (Aug.), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» Simonis (E.), rue du Canal, 53bis, à Bruxelles.
» Slingeneyer (Ern.), rue du Commerce, 97, à Bruxelles.
» Stappaerts (F.), rue de Pascale, 12, à Bruxelles.
» Stas (J. S.), rue de Joncker, 13, à St-Gilles.
» Stichen (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» Tielemans (F.), rue Bréderode, 23, à Bruxelles.
» Van Praet (J.), rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» Verboeckhoven (Eug.), chaussée d'Haecht, 184, à Schaerbeek.
» Vieuxtemps (H.), chaussée d'Haecht, 109, à Schaerbeek, et rue Chaptal, à Paris.
» Wauters (Alph.), avenue de Cortenberg, 121, à Bruxelles.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE.

Bellynck (le Rév. père), au collége de la Paix, à Namur.
Bormans (J.-J.), rue Renkin, 14, à Liége.
Bormans (Stanislas), à Namur.
Briart (Alph.), à Mariemont.
Candèze (E.), à Glain, près de Liége.
Catalan (Eugène), rue Nysten, 21, à Liége.
Chapuis (Félic.), place des Récollets, à Verviers.
Cornet (F.-L.), à Cuesmes (Mons).
De Braekeleer (Ferdinand), boulevard Léopold, 83, à Anvers.
De Burbure (le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
De Busscher (Edm.), rue des Vanniers, 18, à Gand.
De Keyser (N.), place du Musée, 19, à Anvers.
De Koninck (L.-G.), rue Bassenge, 44, à Liége.
De Laveleye (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
De Selys Longchamps (Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
De Smet (J.-J.), rue de l'Étrille, 5, à Gand.
Dewalque (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
De Witte (le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5.
Donny (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
Duprez (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
Dyckmans (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
Folie (F.), à l'Université de Liége.
Geefs (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
Gloesener (M.), rue des Augustins, 55, à Liége.
Grandgagnage (F.-C.-J.), à Embourg (par Chênée).
Haus (J.-J.), rue Savaan, 36, à Gand.

Henry (L.), rue du Manége, 2, à Louvain.
Herrmans (J.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
Houzeau (J.-C.), à Gordon Town, Jamaïque (Antilles).
Leclercq (Julien), rue de Liége, à Lokeren.
Le Roy (Alph.), rue Fusch, 32, à Liége.
Limnander (le b^on Armand), boulevard du Régent, 3, à Bruxelles; au château de Moignanville près Gérouville (Seine-et-Oise); et à Paris, Boulevard Haussmann, 144.
Loise (F.), rue Mercator, à Anvers.
Malaise (C.), professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
Morren (Ed.), quai de la Boverie, 1, à Liége.
Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
Nothomb (le baron J.), à Berlin.
Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liége.
Pauli (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
Plateau (J.), place du Casino, 15, à Gand.
Plateau fils, rue du Casino, 15, à Gand.
Poullet (Edm.), rue de la Station, 130, à Louvain.
Radoux (Th.), au Conservatoire royal de Liége.
Rolin Jaequemyns (G.), place Artevelde, 8, à Gand.
Roulez (J.), place du Casino, 11, à Gand.
Samuel, (Ad.), Vieux Quai aux Oignons, 4, à Gand.
Schwann (Théodore), quai de l'Université, 11, à Liége.
Siret (Adolphe), rue du Casino, à St-Nicolas (Waes).
Steur (Charles), à la Coupure (rive gauche), 39, à Gand.
Terry, rue Naniot, 12, à Liége.
Thonissen (J.-J.), rue des Orphelins, 42, à Louvain.
Valérius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
Van Bambeke (C.), rue Haute, 5, à Gand.
Van Beneden (Éd.), rue des Anges, 7, à Liége.
Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
Wagener (A.), rue Traversière, 25, à Gand.
Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE,

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1).

(1769 — 1816).

Présidents (2).

M. Le comte de Cobenzl . . . . 1769.
» Le chancelier de Crumpipen . . . . 1773.

Secrétaires perpétuels.

M. Gérard . . . . 1769 à 1776.
» Des Roches . . . . 1776 à 1787.
» L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

M. L'abbé Needham . . . . 1769 à 1782.
» Le marquis Duchasteler . . . . 1782 à 1784.
» Gérard . . . . 1784 à 1786.
» Le marquis Duchasteler . . . . 1786 à 1790.
» Gérard . . . . 1791 à 1794.
» L'abbé Chevalier . . . . 1794.

(1) L'ancienne Académie ne tint pas de séance de 1794 à 1816 ; elle fut dispersée, pendant cet intervalle de temps, par suite des événements politique .
(2) Nommés par le Gouvernement.
(3) Élus par l'Académie.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

M. Le b^on de Feltz	1816-1820.	M. Navez	1854.
» Le p^ce de Gavre	1820-1832.	» Nerenburger	1855.
» Ad. Quetelet	1832-1835.	» Le baron de Gerlache	1856.
» Le baron de Stassart	1835.	» de Ram	1857.
» Le baron de Gerlache	1836.	» d'Omalius d'Halloy	1858.
» Le baron de Stassart	1837.	» F. Fétis	1859.
» Le baron de Gerlache	1838.	» Gachard	1860.
» Le baron de Stassart	1839.	» Liagre	1861.
» Le baron de Gerlache	1840.	» Van Hasselt	1862.
» Le baron de Stassart	1841.	» M.-N.-J. Leclercq	1863.
» Le baron de Gerlache	1842.	» Schaar	1864.
» Le baron de Stassart	1843.	» Alvin	1865.
» Le baron de Gerlache	1844.	» Faider	1866.
» Le baron de Stassart	1845.	» Le vicomte Du Bus	1867.
» Le baron de Gerlache	1846 (1).	» F. Fétis	1868.
» Le baron de Stassart	1847.	» Borgnet	1869.
» Verhulst	1848.	» Dewalque	1870.
» F. Fétis	1849.	» Gallait	1871.
» d'Omalius d'Halloy	1850.	» d'Omalius d'Halloy	1872.
» M.-N.-J. Leclercq	1851.	» Thonissen	1873.
» Le baron de Gerlache	1852.	» De Keyser	1874.
» Le baron de Stassart	1853.	» Brialmont	1875.

Secrétaires perpétuels.

M. Van Hulthem	1816 à 1821.
» Dewez	1821 à 1835.
» Ad. Quetelet	1835 à 1874.
» Liagre	Élu en 1874.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui désigne le président, parmi les trois directeurs annuels des classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DES TROIS CLASSES DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

M. Dandelin 1846
» Wesmael. 1847
» Verhulst 1848
» le vte Du Bus. . . . 1849
» d'Omalius. 1850
» de Hemptinne . . . 1851
» Kickx 1852
» Stas. 1853
» de Selys Longchamps. 1854
» Nerenburger. . . . 1855
» Dumont 1856
» Gluge 1857
» d'Omalius. 1858
» Melsens 1859
» P. Van Beneden . . 1860
» Liagre. 1861
M. de Koninck 1862
» Wesmael. 1863
» Schaar. 1864
» Nerenburger. . . . 1865
» d'Omalius. 1866
» le vte Du Bus. . . . 1867
» Spring. 1868
» Nyst 1869
» Dewalque. 1870
» Stas. 1871
» d'Omalius. 1872
» Gluge. 1873
» Candèze 1874
» Brialmont. 1875
» Gloesener. 1876

Classe des Lettres.

M. le bon de Gerlache. . 1846
» le bon de Stassart . . 1847
» le bon de Gerlache. . 1848
» le bon de Stassart . . 1849
» de Ram 1850
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851
» le bon de Gerlache. . 1852
M. le bon de Stassart . . 1853
» de Ram 1854
» M.-N.-J. Leclercq. . 1855
» le bon de Gerlache. . 1856
» de Ram 1857
» M.-N.-J. Leclercq. . 1858
» le bon de Gerlache. . 1859

M. Gachard 1860
» de Ram 1861
» De Decker 1862
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863
» Gachard 1864
» Grandgagnage . . . 1865
» Faider. 1866
» Roulez 1867
» le b^on^ Kervyn de Lettenhove 1868
M. Borgnet 1869
» Defacqz 1870
» Haus 1871
» De Decker 1872
» Thonissen 1873
» Chalon 1874
» le b^on^ Guillaume . . 1875
» Ch. Faider 1876

Classe des Beaux-arts.

M. F. Fétis 1846
» Navez. 1847
» Alvin 1848
» F. Fétis 1849
» Baron 1850
» Navez. 1851
» F. Fétis 1852
» Roelandt. 1853
» Navez. 1854
» F. Fétis 1855
» De Keyser 1856
» Alvin 1857
» G^me^ Geefs 1858
» F. Fétis 1859
» Baron. 1860
» Suys 1861
M. Van Hasselt. . . . 1862
» Éd. Fétis. 1863
» De Keyser 1864
» Alvin 1865
» De Busscher. . . . 1866
» Balat 1867
» F. Fétis 1868
» De Keyser 1869
» Fraikin 1870
» Gallait 1871
» Éd. Fétis. 1872
» Alvin 1873
» De Keyser 1874
» Balat 1875
» F.-A. Gevaert . . . 1876

NOTICES BIOGRAPHIQUES.


J. Demannez
A. Borgnet

NOTICE

SUR

CHARLES-JOSEPH-ADOLPHE BORGNET,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Namur, le 9 germinal an XII (28 *mars* 1804), *mort à Liége le* 15 *février* 1875.

Jérôme Pimpurniaux, ce Namurois de vieille roche qui fit tant de bruit en son temps, comme on le rappellera tout à l'heure, Jérôme Pimpurniaux s'exprime comme suit, à la première page de ses *Légendes* : « Vous êtes, ô mes chers compatriotes, un peuple intelligent, spirituel et goguenard; votre Meuse a même, s'il faut en croire un malicieux ermite (¹), certaine parenté avec la Garonne. Mais vous avez pour la science une aversion presque instinctive; il semble que vous preniez à grande tâche de ne pas gâter l'esprit dont le bon Dieu vous a dotés en venant au monde. » Et il en appelle à M. Alfred Nicolas, qui connaît aussi son Namur par cœur et s'est fait une loi de toujours bien châtier ceux qu'il aime. Les Namurois, dit M. Alfred, « sont des plantes qu'il faut nécessairement transplanter, et qui, restant sur le sol où elles sont nées, se trouvent bientôt étouffées dans la

mauvaise herbe (2). » *Experto crēde Roberto;* cependant ne laissons pas dire trop de mal de Namur. On n'y est pas aussi fainéant que les malins ermites veulent bien le laisser supposer. Namur possède une Société archéologique dont les *Annales* sont justement estimées, un Musée qui ferait honneur à une grande ville, et un Conseil provincial assez soucieux de l'histoire du pays pour voter annuellement des fonds destinés à la publication des anciens Cartulaires. Il est vrai que tout cela est de date relativement récente; mais il n'en est pas moins opportun de noter que Jules Borgnet (3), le Namurois à qui l'on doit principalement cet élan, passa toute sa vie à Namur et ne se plaignit jamais de s'y trouver dans un milieu défavorable à ses recherches.

Adolphe Borgnet, son frère aîné, Blondeau, Napoléon Beaulieu, les Grandgagnage, ceux enfin qui se sentirent appelés à briller sur un plus grand théâtre, n'en firent pas moins bien de se dépayser : je donne ici raison à l'aimable humoriste d'Embourg (1). Depuis un demi-siècle, Namur a vu émigrer un nombre fort respectable d'hommes supérieurs à des titres divers, et dont le talent ne se serait pas épanoui à l'aise dans les étroites murailles de la modeste cité. J'ajouterai, n'en déplaise au bon Jérôme, que leurs études sérieuses n'ont fait aucun tort à leur esprit naturel.

Adolphe Borgnet prit de bonne heure la résolution de devenir un homme grave; en revanche, il ne renonça jamais à *desipere in loco :* il resta Namurois jusqu'au bout des ongles. Ce mélange de verve caustique, de bonhomie un peu sournoise, de simplicité un peu bourrue et en même temps de respect de soi-même, qu'on observe surtout dans ses premiers écrits, leur donne un goût de terroir très-prononcé, tout en révélant le caractère de leur auteur, le meil-

leur enfant du monde au demeurant, pourvu qu'on ne se trouvât pas sur son chemin. L'âge le modéra, ainsi que la direction qu'il imprima de plus en plus à ses aptitudes; cependant les monotonies de l'érudition n'eurent pas le pouvoir de le rendre morose. Il ne s'assombrit qu'à l'heure fatale où il dut reconnaître que la lame avait usé le fourreau, et où la plume tomba pour ainsi dire de sa main défaillante...

Sa carrière faillit être entravée, tout au début, par une imprudence d'adolescent que des hommes médiocres, pour ne pas dire des pédants, eurent le tort de ne point lui pardonner. Il s'agit d'une satire assez vive qui le fit renvoyer de l'Athénée, ni plus ni moins. Mais quoi! s'en prendre à l'inspecteur général des études et à ses professeurs! *Rien que la mort n'était capable d'expier ce forfait.*

Puisque lui-même a pris soin de narrer cet épisode, le mieux est de l'écouter tout simplement. La note dont je vais transcrire d'assez longs extraits se trouve écrite de la main de Borgnet sur son exemplaire de la première édition de la *Dewezade* (c'est le titre du poëme incriminé):

« C'était en 1822. J'avais alors dix-huit ans, et je terminais ma rhétorique à l'Athénée de Namur, ma ville natale. Excellente ville, ma foi!... (suivent des observations à l'instar de celles de Pimpurniaux). L'idée me vint, — une de ces idées maudites, comme il en arrive à tout homme une fois au moins en sa vie, — de chanter mes maîtres, si chanter il y a. Dewez, l'historien Dewez, Namurois comme moi, avec qui j'ai cet autre point de conformité : d'avoir plus d'une fois endormi mes lecteurs, Dewez, dis-je, devait, en sa qualité d'inspecteur des Athénées, inspecter notre établissement. A cette époque, il était de mode que les inspecteurs inspectassent (*). Tout était en l'air pour cette visite, et notre

11.

professeur nous avait même donné l'événement pour texte d'une amplification latine. J'y puisai, moi, le sujet du poëme ci-joint, qui me demanda quelques jours seulement, tant j'étais en verve, tant la matière aussi offrait de ressources.

» Par charité sans doute, quelques-uns de mes condisciples se laissèrent attribuer l'œuvre. Je tiens à réhabiliter leur mémoire et je déclare ici, devant Dieu et devant les hommes, être le seul coupable. J'en excepte l'épigramme finale, qui est de mon ami J. Demarteau, en ce moment notaire à Gembloux, où, au milieu de ses paperasses authentiques, il apprend à oublier cette poésie que jadis il aimait d'amour folle. Cette épigramme s'adresse à Napoléon Beaulieu, aujourd'hui notre représentant à Lisbonne ([6]), brave garçon qui a eu le bon esprit de ne pas se gâter au contact des puissants du jour... Il était alors mon condisciple, et s'était exprimé sur le compte de la *Dewezade*, de manière à faire supposer qu'il portait une certaine envie à l'auteur.

» J'avais donc achevé mon œuvre. Des copies en avaient circulé. Mais ce n'était tout; il fallait l'imprimer. Hélas! celui qui n'a pas éprouvé le plaisir qu'on goûte à voir reproduire en lettres moulées l'acte de son intelligence, ne sait pas ce que c'est que le bonheur sur la terre!

» Ce résultat, pour moi, n'était pas aisé à obtenir. Je n'ai jamais roulé sur l'or, Dieu m'en garde! surtout à cette époque. J'étais le fils d'un brave et industrieux commerçant, mais qui avait à élever une nombreuse famille ([7]) et ne donnait pas à l'aîné de ses enfants, ce dont je lui sais grand gré, assez d'argent pour faire des sottises. L'imprimeur à qui je m'étais adressé était Legros, depuis imprimeur de l'évêché, ce qui ne peut manquer de lui valoir une place en paradis. Depuis, il s'est fait riche, et moi pas; c'est la règle... Il me

demandait seize francs. J'eusse autant aimé qu'il m'en demandât 16,000.

» Toutefois il était dur de renoncer à la douce perspective de voir mon œuvre imprimée, et je décidai de m'adresser à la sympathie de mes condisciples. J'avais touché une corde qui résonnera aussi longtemps qu'il y aura des maîtres et des élèves. L'un souscrivit pour un exemplaire; l'autre, pour trois ou quatre, et j'en conservai quelques-uns pour moi; ils étaient tarifés à cinquante centimes. Je pus donc contracter avec mon Plantin; pour seize francs, il convint de tirer trente-deux exemplaires.

» Attention, ô respectables et intelligents bibliophiles! vous voyez qu'il ne s'agit pas d'une de ces productions, tirées d'abord à quelques centaines d'exemplaires, et qu'on décore ensuite d'un fastueux *tiré à part*, pour la satisfaction des sots de votre espèce. L'œuvre, très-remarquable, je vous assure, dont je fais ici l'historique, n'a été reproduite qu'à trente-deux exemplaires, et ce nombre déjà si restreint a encore été considérablement réduit, comme vous allez entendre.

» La *Dewezade* parut en juillet 1822. Il faut avoir habité une petite ville, connaître l'importance qu'on y attache aux caquets, pour comprendre l'effet de la publication. Le fait s'éleva à la hauteur d'un événement. Vraiment, j'en fus honteux. Des fustigés, quelques-uns se mirent à rire de l'incartade; M. Perrin, entre autres, directeur du collége, qui avait trop d'esprit pour se fâcher des mauvaises plaisanteries que je m'étais permises sur son compte. D'autres prirent la chose au sérieux; ce fut le plus grand nombre: les imbéciles auront toujours le privilége de former majorité. Grâce a eux, la *Dewezade* fut sur le point d'obtenir les honneurs d'une

poursuite judiciaire. On se ravisa néanmoins, et j'en fus quitte pour comparaître devant mes juges naturels, non comme auteur, mais comme propagateur. En cette même qualité, se trouvait avec moi sur la sellette Adolphe Mathieu, mon condisciple, aujourd'hui secrétaire de la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*. On l'accusait d'avoir introduit le pamphlet dans l'intérieur du pensionnat annexé au collége... J'ajouterai que Mathieu, ayant déjà à sa charge quelques peccadilles littéraires, était, plus que moi, soupçonné d'être le père du malencontreux enfant. Assez confus de l'esclandre que j'occasionnais et en redoutant les suites, je laissais dire, me souciant peu que sur ce point l'opinion publique s'égarât.

» Une procédure s'instruisit donc devant le corps professoral, et le résultat fut une dénonciation au conseil d'administration établi par la loi près de chaque athénée. Je trouvai là quelques amis : l'avocat Fallon, père du représentant actuel, et le vieux Ancheval, excellentes gens qui avaient eu maille à découdre avec toute cette *cuisterrie*, et ne lui portaient d'affection que juste ce qu'exigeait la charité. Mais le délit était flagrant... Nous fûmes priés, Mathieu et moi, de nous considérer comme n'appartenant plus à l'Athénée. Nous étions tellement endurcis, que la chose nous toucha peu, et nous nous dîmes, comme certain cocher de fiacre, que cela ne nous empêcherait pas de faire marcher nos chevaux.

» Je me rappellerai toujours les efforts du bon Ancheval pour me convaincre que la décision n'était que *ad tempus*, et que nous pourrions, si le cœur nous en disait, recommencer notre rhétorique l'année suivante. Nous avions assez des amplications du P. Sotteau. Je me suis aussi laissé dire que, comme nous étions, Mathieu et moi, des bons sujets de

la classe (sous le rapport intellectuel, s'entend), un des membres du bureau d'administration, dont le fils se trouvait parmi nos condisciples, avait charitablement poussé à une décision qui procura à son susdit fils des accessit que sans cela il n'eût pas obtenus.

» L'heure de la vengeance allait sonner. On était à la fin de l'année scolaire, et la distribution des prix suivit de quelques jours l'arrêt qui me frappa. Quand on arriva aux prix que j'aurais dû remporter, mon nom fut crié par des voix sympathiques. C'étaient des amis ou d'anciens condisciples, récemment revenus de l'Université où je devais les aller rejoindre : Brabant, depuis mon beau-frère; Théodore Polet, aujourd'hui juge à Namur; Henri Douxchamps, administrateur du trésor, etc., etc. Il y eut dans la salle un tumulte, dont la dernière scène se déroula en police correctionnelle, et qui donna lieu à un dévouement que l'antiquité n'eût pas manqué de célébrer.

» Th. Polet avait eu une jeunesse quelque peu orageuse, et une poursuite judiciaire pouvait lui faire un tort considérable dans l'esprit de ses parents. Son frère Charles, plus jeune que lui de deux ans et mon condisciple, quoique plus avancé d'une année, se dévoua : il fut condamné à une amende de quelques francs, que son frère avait encourue pour rébellion à la force armée, représentée par ce corps respectable qui, sous le régime proscrit, s'appelait maréchaussée.

» En vérité, la persécution eût dû s'arrêter là. Il n'en fut rien cependant. Peu s'en fallût qu'on ne me fermât l'entrée des Universités, à moi destiné à devenir professeur dans l'une d'elles. Je vous demande ce que le monde savant y eût perdu ! Mon pauvre père, qui fut, deux ans après, enlevé à

ses sept enfants, dut se rendre à Bruxelles pour intercéder auprès de Dewez. L'illustre historien fit la sottise de l'accueillir assez mal. Je me présentai néanmoins à l'Université de Louvain. J'y trouvai des hommes mieux informés que je ne le croyais des circonstances de ma peccadille; ils s'empressèrent de m'admettre à un examen que je dus subir, n'ayant pu obtenir, malgré mes instances, l'attestation que j'avais en réalité terminé mes études humanitaires dans un des établissements de l'État (8). Je fus admis sans difficulté, et je restai à Louvain jusqu'en 1826, époque où, devenu docteur en droit, je revins habiter ma glorieuse ville de Namur.

» Quelques mots encore sur la *Dewezade*. J'ai dit qu'il en avait été tiré trente-deux exemplaires. Une moitié environ tomba dans les mains des cuistres qui y étaient maltraités, et qui se donnèrent la jouissance d'un auto-da-fé en miniature. La destinée du restant est facile à deviner : ceux de ces exemplaires qui auront trouvé sur leur chemin la boutique d'un épicier n'auront certainement pas été le plus mal lotis. Pour moi, je n'en ai conservé qu'un seul, et c'est celui-ci. On me pardonnera d'y avoir ajouté ces quelques détails : je suis condamné *à recevoir un jour des fleurs sur ma tombe*, et ces détails viendront à propos à celui qui se chargera de mon oraison funèbre.

» Cette œuvre a eu les honneurs d'une réimpression, chose assez rare en Belgique. Il y a quelques années, Mathieu s'est avisé de la publier de nouveau chez le libraire Hoyois, à Mons. Cette édition, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, n'a pas été mise dans le commerce. La *Dewezade* y est accolée à deux productions de même espèce, l'une de Firmin Lebrun, l'autre de Mathieu. Le titre général du volume est : *Poésies de Collége...* (9) »

La *Dewezade* est un péché de jeunesse, mais de ceux que le premier venu ne saurait commettre. C'est une espèce de petit poëme héroï-comique inspiré par la lecture du *Lutrin*, d'une versification facile, semé de quelques traits bouffons, mais mordant dur d'un bout à l'autre. Un contemporain m'a dit que les portraits étaient frappants de ressemblance : *indè iræ*. Il n'y a pas lieu d'insister plus longtemps. Nous allons suivre Borgnet au seuil de la vie réelle, riche d'espérances et dévoré du besoin d'être actif.

Ses études avaient été brillantes, tant au lycée de Reims, où il les avait commencées, qu'à l'Athénée de Namur, où elles furent si brusquement interrompues. A Louvain, il compta parmi les élèves d'élite et noua des amitiés qui lui furent précieuses dans la suite. La jeune génération d'alors se préoccupait des nuages qui assombrissaient l'horizon politique tout au moins autant que du *Digeste* : la Belgique s'éveillait. On rêvait de toutes les libertés, on était déjà prêt à tout risquer pour les conquérir. La tête échauffée, ivre de patriotisme quand il revint à Namur, Borgnet s'empressa de se joindre à quelques amis qu'il trouva engagés dans le parti de l'opposition; avec MM. Brabant et Wautelet, en 1829, il rédigea pendant quelques mois le *Courrier de la Sambre*. Le 30 août de l'année suivante, l'orage grondant sérieusement et l'administration communale se voyant débordée, une commission centrale de la garde bourgeoise fut instituée; Borgnet y siégea. Le 3 octobre suivant, il consentit à faire partie de la commission chargée « de provoquer des souscriptions pour procurer des secours aux habitants de Namur qui ont été victimes des événements mémorables du 1er de ce mois. » Hors de là, on ne le voit pas intervenir par des actes

directs dans les affaires du temps, si ce n'est qu'en 1834, il prit plus ou moins part à la rédaction du *Journal de Namur*, avec ses collaborateurs de 1829. Mais il était peu fait pour les luttes de la tribune ou de la presse quotidienne, malgré son esprit incisif et son ardeur dans la polémique : au fond, c'était par excellence un homme studieux et aussi peu tourmenté que possible du désir de paraître. Il jugea que le meilleur moyen pour lui de servir son pays, c'était de ne point sortir de son cabinet : ses remarquables travaux sur l'histoire nationale sont dus à cet examen de conscience.

Le barreau lui aurait laissé trop peu de loisirs; l'année même de la révolution, il saisit avec empressement l'occasion d'entrer dans la magistrature. Pendant sept ans, il remplit les fonctions de juge d'instruction près le tribunal de première instance de sa ville natale. « Borgnet, a dit une voix autorisée (10), Borgnet possédait tout ce qui fait les grands magistrats : un jugement sûr, une intégrité à toute épreuve, une indépendance parfois même un peu ombrageuse, la passion de l'étude et le dévouement au devoir. Je ne mets pas en doute que ces qualités éminentes ne l'eussent élevé au sommet de la hiérarchie judiciaire, s'il n'eût été entraîné dans une autre voie par une véritable vocation. »

Les travaux historiques auxquels il consacrait, avec un zèle imperturbable, tous les instants dont il pouvait disposer, ne tardèrent pas, en effet, à le mettre en réputation : ils attirèrent d'abord l'attention de l'Académie, qui l'accueillit dans son sein à titre de correspondant dès le 16 décembre 1836, puis celle du gouvernement, qui l'attacha le 5 août 1837 à l'Université de Liége, en qualité de professeur extraordinaire, chargé des cours d'histoire politique du moyen âge et d'histoire de la Belgique. Sa promotion à l'ordinariat date du

20 septembre 1841. Dès lors il fut au comble de ses vœux, et je note en passant qu'il conserva jusqu'à sa mise à la retraite la chaire qui lui avait été d'abord confiée : aucune autre attribution, aussi bien, n'eût pu être plus directement en rapport avec ses études chéries.

Borgnet se fit distinguer dans tous les domaines où il eut l'occasion de se produire. Une intelligence d'élite et un jugement sûr ne sont pas assez pour atteindre un tel résultat; deux autres conditions sont indispensables : le désir sincère de bien faire, et une volonté assez énergique pour défier tous les obstacles. Borgnet possédait ces qualités à un haut degré : nul n'était plus consciencieux et plus fermement résolu à mener à bonne fin l'œuvre une fois entreprise. Tel on l'a connu à l'Université, tel à l'Académie, tel dans ses nombreuses publications. Pour établir de l'ordre dans mon exposé, je résumerai sa carrière de professeur, avant d'aborder mon sujet principal, c'est-à-dire avant de passer en revue ses principaux écrits, ce qui reste et restera de lui sur la terre.

Dès son entrée dans la faculté des lettres, Borgnet y conquit une légitime influence. Les étudiants ne se méprirent pas un instant sur son mérite : je me souviens particulièrement de ses leçons de 1838 sur l'histoire nationale. Tout absorbé encore par ses études privées sur la révolution brabançonne, il mêlait sans presque le savoir, à ses évocations des souvenirs d'un autre âge, des allusions à cette époque dont les passions, *mutatis mutandis*, ne sont pas encore éteintes. Son langage sobre et précis, pas plus que le style de ses ouvrages historiques, n'eut jamais ce coloris chaleureux, cet entrain presque dramatique des premières productions de Polain, par exemple, de Polain qui, vers le même temps,

exaltait les jeunes Liégeois en leur racontant les faits de leurs pères; non : Borgnet était un historien politique dans toute la force du terme et il ne fut jamais autre chose; mais sous sa parole froide et sévère en apparence, on sentait vibrer toutes les cordes du patriotisme. Le patriotisme belge était en effet sa véritable passion, la seule peut-être qu'il eût jamais. Il a rendu quelque part pleine justice à l'historien Dewez; mais si vous l'eussiez serré de près, vous eussiez reconnu qu'il pardonnait difficilement à Dewez l'illusion, s'il faut dire l'illusion, qui avait déterminé ce publiciste à vanter, dans le dernier chapitre de son *Histoire générale*, les avantages de la réunion de la Belgique à la France. Français d'origine, Borgnet était Belge de cœur et de tout cœur. Il croyait fermement à la nécessité d'une barrière entre l'Allemagne et la France; il s'exaltait presque en nous entretenant du traité de Verdun et de l'ancienne Lotharingie. Il ne pouvait retracer avec indifférence le tableau de la situation de la Belgique sous le joug étranger; il nous apprenait à croire en nous-mêmes. Si cet enthousiasme contenu s'éteignit plus tard, comme on l'assure, ses sentiments ne changèrent pas, à preuve ses derniers ouvrages. Mais à l'époque où j'eus la bonne chance d'être son élève, je puis dire qu'on ne quittait pas son auditoire sans être disposé à chanter la Brabançonne et à défier l'Europe de nous forcer à céder deux provinces.

En 1850, Borgnet fit à l'Université des leçons publiques sur l'histoire des institutions de l'ancien pays de Liége; deux ans plus tard, lorsque l'École normale des humanités fut définitivement organisée, il accepta la mission d'y enseigner la méthodologie spéciale de l'histoire et de la géographie. Ce cours, de création nouvelle, a exercé une influence des plus salutaires sur l'enseignement moyen; il est aujourd'hui confié

à un professeur de l'Athénée royal de Liége, ancien élève de Borgnet, M. N. Lequarré, qui continue dignement la tradition de son prédécesseur. Qu'il me soit seulement permis de regretter que notre législation scolaire n'ait pas accordé à l'histoire et à la géographie, dans les examens, le rang qui leur revient : outre leur importance au point de vue des humanités, ces belles études contribuent par excellence à éclairer et à fortifier le sentiment national.

Les qualités personnelles de Borgnet lui valurent non-seulement l'estime, mais la confiance de ses collègues. Élevé à la dignité rectorale par arrêté royal du 31 août 1848, il fut maintenu dans les mêmes fonctions pour trois ans, par un autre arrêté du 10 octobre 1849 : c'est depuis lors que le rectorat, d'annuel qu'il était, est devenu triennal. Le gouvernement ne pouvait mieux faire que de proroger le mandat de Borgnet, qui était alors pour ainsi dire l'âme de l'Université: personne ne connaissait mieux l'esprit de la loi du 22 juillet 1849, dont il avait contribué, sur l'invitation du ministre, à élaborer les dispositions fondamentales, avec l'honorable M. Paul Devaux et feu Derote, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand. Personne aussi ne jouissait de plus de crédit dans le corps enseignant. A cette époque, un certain nombre de professeurs avaient pris l'habitude de célébrer chaque semaine une agape fraternelle. Borgnet y laissait éclater sa verve namuroise ; mais bientôt la conversation prenait un tour sérieux, et le recteur avait ainsi l'occasion de recueillir l'avis de ses collègues sur les questions à l'ordre du jour. L'enseignement supérieur est redevable de plus d'un progrès à ces épanchements familiers des *Soirées du samedi*. Je n'oserais soutenir qu'on y eût toujours raison; mais qui oserait se prétendre infaillible?

A coup sûr, elles cimentèrent les liens de confraternité des professeurs et prévinrent les *entremangeries*, pour me servir d'une expression de Sainte-Beuve, l'un des initiés.

C'est là que l'idée de M. Devaux, de substituer les jurys combinés à l'ancien jury central, fut adoptée tout d'abord, malgré quelques oppositions. L'expérience a-t-elle démontré la supériorité de ce système dont Borgnet, en particulier, se montrait enthousiaste! Je dois bien l'avouer : il ne compte plus que de rares partisans; mais, d'une part, on reconnaîtra que, dans les premières années, il fit disparaître des abus réels, et de l'autre, qu'après des discussions interminables, la Législature et les Universités sont loin encore, à l'heure qu'il est, de s'entendre sur la bienheureuse panacée.

Reportons maintenant nos regards en arrière. Avec la joie d'un écolier qui entend sonner l'heure de la récréation, Borgnet se hâte de passer de son cabinet de juge d'instruction dans sa belle et bonne bibliothèque, où les vieilles chroniques manuscrites attendent impatiemment qu'il exhume leurs trésors, où de monstrueuses liasses de documents de toute espèce et de toute provenance semblent le défier de les dépouiller. Patience! Les unes et les autres auront leur tour; la fantaisie même aura tantôt le sien. Borgnet sait travailler *toujours*, et sans se fatiguer autant que beaucoup de ses émules : son secret consiste à varier à temps ses occupations; il estime que le meilleur repos n'est pas le *far niente*, mais le changement d'activité. C'est ainsi qu'il pourra si abondamment produire, sans donner pourtant des fruits hâtifs. Qu'il y prenne garde, hélas! Il est dangereux de vouloir dépasser Hercule, qui se contenta de douze travaux. Un moment vient, tôt ou tard, où l'huile manque dans la lampe, et c'est tou-

jours une triste consolation que d'être réduit alors à s'appliquer à la lettre le mot célèbre d'Augustin Thierry sur le dévouement à la science ([11]).

En attendant, Borgnet se dédoubla. Quand il lui plut de se mettre en pantoufles, ou de pendre sa robe au croc et de courir les champs à la recherche des légendes, il s'appela Pimpurniaux : que dis-je? tantôt Jérôme, tantôt Bonaventure Pimpurniaux, neveu de Jérôme, mais toujours Jérôme : trois têtes sous un bonnet. Jérôme, le bon vieux conteur du foyer, mourut à Namur le 10 mars 1837, âgé de 99 ans, 11 mois et 9 jours, mais pour renaître si vigoureux et si ingambe que, dix-neuf ans plus tard, le goût des voyages lui vint tout d'un coup : il empoigna bravement son bâton et passa son havre-sac en sautoir, puis s'en alla pédestrement arpenter les Ardennes, brûlant d'en remontrer aux Joanne et aux Bædeker. Quant à Bonaventure, ce fut un neveu modèle, mais une mauvaise tête qui n'eut pas plus d'égards pour le baron de Reiffenberg que l'élève de rhétorique n'en avait eu pour Dewez : peu s'en fallut qu'il n'y eût du sang versé. Hâtons-nous de nouer connaissauce avec ces vaillants personnages, avant de passer décidément du plaisant au sévère.

Jérôme Pimpurniaux fit son apparition posthume en ce monde le 1er avril 1837, jour des poissons, trois ans après la publication des *Lettres sur la révolution brabançonne*, le premier ouvrage tout à fait sérieux de Borgnet. *Les Légendes namuroises* s'épuisèrent rapidement et l'on fut fort intrigué partout, si ce n'est à Namur peut-être, tant la biographie de l'auteur, signée A. B., présentait de vraisemblance. Spirituel caprice du crayon de Lauters, le portrait placé en regard du titre aida encore à l'illusion. Si vous y regardez de près cependant, vous y reconnaîtrez Borgnet lui-même déguisé en

vieillard; et si vous lisez attentivement la notice, vous verrez que la façon de penser de Jérôme est bien celle de Borgnet. L'auteur a reporté son acte de naissance à un bon demi-siècle en arrière, et il s'est demandé ce qui serait advenu de lui, s'il eût été en 1789 ce qu'il était effectivement en 1830. Idée littéraire ingénieuse et piquante, qui a été exploitée depuis avec succès sur un horizon plus vaste. Je pense involontairement à un charmant écrivain français, M. Taine, qui s'est représenté Victor Cousin vivant à la cour de Louis XIV, prédicateur attitré, platoniquement amoureux de Mme de Longueville, et le grave Jouffroy transporté en Angleterre au temps de la reine Anne, opposant son puritanisme à la gaîté brillante de ses contemporains.

Si licet parva... nous voilà tout d'un coup bien loin de Namur. Rentrons-y pour déclarer que les éloges décernés aux *Légendes* du bon Jérôme dans la nouvelle édition des *Supercheries littéraires* de Quérard n'ont rien d'exagéré. L'intérêt en est tout local; cependant si cet ouvrage reparaissait aujourd'hui ou s'il avait le prestige de la nouveauté, je crois qu'on en serait très-friand même ailleurs qu'aux bords de la Sambre. La *démo-psychologie*, c'est-à-dire, en langage un peu plus humain, la recherche et la comparaison des traditions, des mœurs, des us et coutumes populaires, est décidément en vogue sur tous les points de l'Europe; il n'est pas jusqu'aux contes de nourrice qui ne trouvent aujourd'hui de savants interprètes. Je ne m'étendrai pas là-dessus, parce qu'à l'époque où Jérôme recueillait ses légendes, personne ne portait ses regards si loin. Je dirai seulement que si l'on veut bien connaître le Namur et les Namurois d'autrefois, c'est là qu'il faut s'adresser. Il y a là de tout, et des chansons (même patoises), et des procès de sorcières, et le menu des

dîners du bon vieux temps, et surtout l'historique du fameux *Combat des échasses,* entre *Melans et Avresses.* Ce qui doit être aussi remarqué, c'est le vif sentiment du pittoresque dont l'auteur est animé quand il décrit les rochers et les forêts de sa belle Meuse ; je comprends, après cela, que Jérôme soit revenu tout exprès de l'autre monde pour visiter l'Ourte et l'Amblève :

Jè l'sotairai, ma frique,
Rin d'pu bia qu'noss Belgique,

disait l'épigraphe des *Légendes.*

Le *Guide du voyageur en Ardenne* (1856-1857) ne ressemble pas aux itinéraires ordinaires : c'est moins un répertoire de renseignements que le récit des excursions d'un touriste, entremêlé de sagas et d'historiettes qui rendent la lecture de l'ouvrage attachante, pourvu qu'on n'en prenne pas trop à la fois. L'auteur était déjà loin de ses vingt ans : ses impressions n'avaient plus la même fraîcheur, son *humour* n'était plus aussi naturelle. Les illusions dorées s'en vont ainsi une à une, à tire-d'aile; l'idéal finit pas être hors de vue.

La grande campagne de 1846, celle qui fit accourir Bonaventure à la rescousse de Jérôme déjà ressuscité, ne peut rester dans l'oubli où la délicatesse d'Adolphe Quetelet l'avait laissée; on ne peut plus dire, comme à l'époque où notre éminent secrétaire perpétuel écrivait la biographie du baron de Reiffenberg : *Incedo per ignes...*; enfin, après les révélations de Quérard, il n'y a plus d'indiscrétion: au contraire, il est bon qu'on sache au juste comment les choses se sont passées. Ce ne fut, en définitive, qu'une tempête dans un verre d'eau.

De Reiffenberg fit paraître en 1845, dans la *Collection des*

chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement, le t. I des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*. Borgnet, qui s'intéressait tout particulièrement, comme de raison, à l'histoire de Namur, éplucha le gros in-4° avec grand soin, et y trouva des imperfections qu'il crut devoir signaler publiquement à l'éditeur. Son article *horripila* le baron (c'est l'expression de Quérard); ajoutons que la direction de la *Revue de Liége*, où il fut inséré le 15 août 1845, le trouva elle-même trop sévère, ce qu'elle crut devoir déclarer dans une note. De Reiffenberg se défendit en persifflant son critique (*Bulletin du Bibliophile belge*, t. II, p. 497) : « si nous comprenons, dit-il en terminant, combien il cst utile et glorieux d'être du pays de M. Pimpurniaux, nous implorons merci pour ceux que le sort a fait naître dans d'autres lieux : c'est un bel et grand avantage d'être de Namur, sans doute; mais il ne faut pas en abuser. »

Que diable Borgnet allait-il faire dans cette galère? Mais enfin, on est consciencieux ou on ne l'est pas; et je le répète, rien de ce qui pouvait intéresser Namur ne lui était indifférent. Pimpurniaux se fâcha tout rouge. Il vous en cuira, Monsieur le baron, prenez-y garde. — Cette fois, ayant affaire à un subtil jouteur, à un agile et sémillant coq de combat, Borgnet comprit que pour ne pas être harcelé, picoté de çà, de là, sans savoir de quel côté se retourner, il fallait avoir recours aux grands moyens. Il prit exemple des rudes Flamands qui terrassèrent les nobles porteurs d'éperons d'or: à une arme légère, il opposa un *goedendag*. La lettre de Bonaventure Pimpurniaux, *membre de la Société du Casino de Namur et de nulle autre société sçavante*, à Monsieur le baron de Reiffenberg (suit une demi-page de titres) *connu*

dans l'univers et dans mille autres lieux, fut dans sa pensée un coup de massue. Et, en effet, il n'y mit aucun ménagement; à preuve une allusion très-transparente à l'opinion particulière du baron sur la propriété littéraire. Je m'abstiendrai de juger cette pièce; en voici un passage :

« Vous avez infiniment d'esprit, Monsieur le baron; vous avez non moins de science acquise, bien entendu en certaines branches. Toutefoys, comment se fait-il que, possédant les qualités requises pour faire œuvre importante qui résistât à l'oubli et vous donnât glorieux guerdon, vous ne soyez mie cogneu par rien de semblable? C'est que vous vous êtes proposé pour unique fin d'occuper sans cesse de vous le public, et dans vos productions, vous n'avez eu égard qu'à la quantité, et vous avez fini par vous faire illusion à vous-même, sur la valeur de ces rogatons que desplorent ceulx qui de votre talent attendoyent tout aultre chose; et vous estes cheu en un charlatanisme littéraire qui entrayne à des puérilités, *quand il ne pousse pas à des actes plus sévèrement qualifiables;* et vous avez asprement rebonté, comme censeurs fascheux, ceux qui refusoyent de faire leur partie dans le concert de fades éloges que forme chez nous la critique. Je vous suys bien sévère, direz-vous? Il convient de ne l'être moins, quand une belle intelligence se fourvoye. Venez à résipiscence, Monsieur le baron; faites de la science de bon aloy, ce qui vous est facile, et telle main qui vous a deu férir un peu rudement peut-estre, se hastera d'applaudir à des succès réels. Surtout, taschez de bien comprendre que la camaraderie en littérature est mauvaise conseillère, et que souvent meilleur office faict une férule franchement appliquée, qu'un encensoir toujours blandissant. — Namur, le 2 febvrier 1846. »

Cette mercuriale fut accompagnée de la lettre d'envoi suivante (inédite) :

« MONSIEUR LE BARON,

» Je cuide chose honneste de vous certiorer de la response à la tant desplaisante agression dont la memoire de mon oncle at este par vous affolée. A moi, pauvre et souffreteux, il n'afferoit, bien je le sçai, de molester personnaige tel que vous, et desplais m'en poroit advenir, si je ne trouvois en ma conscience guerdon et soulas; forche aussi pour sustenter le contens sans nul dilation, au cas que besoing me fuyt d'appareiller les sagettes dont au présent suis plantureusement adoubé. J'ai doubtance que vostre damne bulletin desja est es mains de tous les sçavants que vous voulez hanter; partant, je vouldrais aussi leur bailler ceste mienne espitre. Ains avoicq pais tant longtains come Batavia (Asie) et Rhode-Island (Amérique du Nord), je n'ai mie commerce; octroies-moi donc vous en charger.

» BON. PIMPURNIAUX.

» Namur l'an del incarnation Nostre-Signeur Ihu-Crist el mois de febvrier le jour Mr St Blaise M.D.CCC.XL.VI. »

Le preux chevalier fit au paysan du Danube l'honneur de le provoquer en combat singulier, laissant à celui-ci le choix du temps, du lieu et des instruments. Très-sérieusement, je vous assure : « il ne s'agit pas ici, écrit le baron, de bouteille à l'encre ni de paperasserie ! » A quoi Borgnet répond qu'il ne sache pas que M. de Reiffenberg ait le monopole des railleries, et que, quant aux *instruments*, il a déjà fait choix de la plume, de l'encre et du papier. Il désire du reste,

comme son correspondant, que l'affaire s'arrange sans bruit; la conduite à tenir dépendra de l'attitude qui sera prise à la première rencontre (à l'Académie); en tous cas, une grosse voix ne l'effrayera jamais.

Borgnet ayant lui-même souhaité que le dénouement de cette affaire ne restât pas inconnu, je me crois tenu de reproduire ici la note autographe suivante, datée du mois de janvier 1847 :

« La postérité, dont l'œil est attaché sur les destinées de tous les académiciens possibles, a intérêt à savoir l'issue du débat. Je ne commettrai pas le crime de lui en soustraire la connaissance, quelques lignes suffisant pour dire quel il fut :

» Comme je le signifiais dans ma réponse, j'assistai à la séance académique du mois de mars 1846. J'y rencontrai mon adversaire, qui me fit d'assez méchants yeux. Je m'en montrai peu ému, et, sans explication ultérieure, nous restâmes dans des rapports qui, naturellement, n'avaient rien d'amical.

» J'aurais fini par en prendre mon parti, quand, au mois de mai de cette même année, la classe des lettres, dont j'étais devenu membre effectif depuis le mois de janvier, tint sa séance publique. Après la séance, le banquet; après le banquet, le punch; c'est la règle. Ce punch nous fut libéralement octroyé à l'hôtel de Groenendael, par quelques confrères qui y étaient logés : Polain, de Decker, S. Genois, etc. Nous étions là depuis une heure, savourant notre punch, écoutant Willems qui nous chantait d'une voix sonore, et avec une expression si vraie, un accent si patriotique, quelques-unes de ces vieilles chansons flamandes dont il fut l'éditeur. Pauvre Willems! Nul de nous, en ce moment, ne soupçonnait que la mort était suspendue sur sa tête! — Nous étions là, dis-je, nous livrant à nos joyeusetés, quand nous vîmes entrer Reif-

fenberg accompagné de Van Hasselt. Reiffenberg était un peu en goguette, s'il ne le feignait pas. Les folies continuèrent de plus belle, et la fête touchait à sa fin, quand Reiffenberg, coiffé du tricorne de l'abbé David, ce qui lui donnait une physionomie digne de figurer dans un tableau de Callot, s'approcha de moi en vacillant, essaya une explication à laquelle je ne compris rien ni lui non plus, et me tendit la main.

» Devais-je m'envelopper dans un puritanisme assez inopportun, répondre par un refus insultant aux avances d'un homme qu'au fond j'avais rudement mené, m'aliéner les cœurs de confrères honorables qui s'étaient employés à amener la réconciliation? je ne le crois pas.

» J'acceptai donc la main qui m'était offerte. Le lendemain, nous nous revîmes, Reiffenberg et moi, à l'Académie, et nous nous accostâmes comme si jamais nuage ne s'était interposé entre nous deux.

» Depuis lors, je n'ai plus rencontré à la Bibliothèque royale les difficultés qui, auparant, m'avaient fait donner l'établissement à tous les diables, et j'ai compris, mieux que jamais, que si Dieu a départi bec et ongles à quelques-uns, c'est pour s'en servir quand on les attaque. »

La réconciliation fut-elle franche et complète des deux côtés? L'auteur des *Supercheries* nous apprend que le baron F. de Reiffenberg lui envoya *quelques années après*, pour être placé sous le nom de Pimpurniaux, un articulet ainsi conçu :

« M. le professeur Borgnet a l'extérieur de Ménalque; on le considérait comme une sorte de Tityre littéraire, tranquillement couché sur sa litière académique : *Tityre, tu patulæ*, etc.; mais en réalité, il semble appartenir à cette classe de

bonnes gens, que Voltaire appelait des *moutons enragés*. En 1846, M. Borgnet a signé du pseudonyme Pimpurniaux, une lettre diffamatoire contre un des hommes les plus honorables de la Belgique. Quelques jours après son admission à l'Académie de Belgique, il a distribué à cette compagnie son écrit, qui est dirigé contre un de ses collègues, auquel il était principalement redevable de son élection. Cette attaque n'était cependant motivée que par une seule phrase, polie et réservée, en réponse à une critique pédantesque, contre laquelle la *Revue de Liége*, où elle fut insérée, avait même protesté par des notes. On a été justement effrayé de la quantité de fiel qu'il est possible de condenser en quelques pages. »

Paix aux mânes des deux adversaires! On en a vu bien d'autres au XVI[e] siècle, dans les querelles des gens de lettres. Mais je regrette bien sincèrement que le belliqueux baron n'ait pas gardé dans son carquois sa flèche de Parthe.

Trêve aux cancans littéraires. L'historien national réclame maintenant toute notre attention.

Les *Lettres sur la révolution brabançonne* virent le jour en 1834. Borgnet nous apprend, dans son avant-propos, comment il fut amené à s'éprendre d'un beau zèle pour cette époque si voisine de la nôtre et cependant si négligée, avant lui, par nos historiens, Dewez excepté. « Les noms de Vonck, Vandernoot, Vandermeersch et autres, avaient parfois, dans le cours de nos études, effleuré nos oreilles; mais à peine étaient-ils connus de nous, et nous ne pouvions, à plus forte raison, avoir une notion exacte des circonstances au milieu desquelles ces hommes avaient vécu. Nous nous contentions de savoir, car on nous l'enseignait ainsi, que jadis nos pères s'étaient révoltés contre le philosophe Joseph II, afin de

conserver les priviléges de leurs moines et de leurs couvents; puis, c'était avec un sourire de mépris que nous parlions de ces *patriotes brabançons*, dont on ne nous avait pas mis en état d'apprécier les généreux efforts. On ne nous disait pas que cette résistance héroïque d'un peuple jaloux de sa liberté, mais dont la longanimité n'a jamais été révoquée en doute, n'était due qu'aux envahissements multipliés du gouvernement autrichien, à l'oppression exercée sur les croyances religieuses au nom de la tolérance et de la philosophie. On se serait bien gardé de nous montrer la *révolution brabançonne* comme un des premiers actes du drame révolutionnaire qui va s'accomplissant aujourd'hui, comme le résultat de ce besoin de liberté, qui commençait à tourmenter le monde. C'eût été donner, aux idées de la jeunesse, une direction qui ne pouvait convenir au pouvoir étranger qui nous régissait. Son intérêt le portait à nous présenter les événements sous un faux jour. Peut-être espérait-il, en appelant sur les pères la risée et la pitié moqueuse de leurs enfants, éloigner le retour des événements dans lesquels les premiers avaient été acteurs. »

De même que l'amour fit autrefois d'un forgeron un peintre, le patriotisme transforma notre magistrat en historien. Borgnet étudia plus tard toutes les époques de nos annales; mais celle-ci conserva toujours ses meilleures prédilections. Pour lui, s'y transporter et y vivre par la pensée, c'était ranimer, raviver les aspirations et les émotions les plus généreuses de sa jeunesse. D'autre part, en écrivant ses *Lettres*, il ne se proposa pas seulement pour but d'éclairer la génération nouvelle, dont l'éducation était faussée, il eut à cœur de contribuer, dans la mesure de ses forces, à nous donner une nationalité littéraire, complément essentiel de

notre nationalité politique, conquise la veille. Peu de livres ont été élaborés avec une ardeur plus sincère, avec un tel amour du sujet, sous une plus noble impulsion. Borgnet ne faisait qu'y essayer ses ailes; mais si son talent s'affermit et se développa dans la suite, sa plume, quoique peu finement taillée, ne courut peut-être jamais plus aisément sur le papier, mue qu'elle était par un sentiment profond et désintéressé.

Les *Lettres sur la révolution brabançonne* s'arrètent à l'année 1790, date de la rentrée des Autrichiens en Belgique. Rédigées d'après les sources, je veux dire d'après les innombrables pamphlets du temps, que personne n'avait encore dépouillés, et conçus dans la plus entière indépendance d'esprit, quoique bien positivement en vue de faire rendre justice aux Vonckistes, elles furent accueillies avec la plus grande faveur par le public. On s'étonna d'être resté si étranger à des faits qui nous intéressent de si près; on se plut à démêler, dans les manifestes des anciens partis révolutionnaires, les prémisses des votes du Congrès de 1831. L'élan était donné: la révolution brabançonne attira, de plus en plus, les regards des publicistes. M. Vande Spiegel, fit imprimer à Amsterdam, en 1841, un *Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens;* M. F.-A. Gérard publia son *Rapedius de Berg* (1842), M. Legrand, son *Essai historique;* gardons-nous d'oublier M. Gachard, qu'on retrouve partout où il y a des découvertes à faire; en l'année même où le livre de Borgnet sortit des presses, notre savant et infatigable chercheur avait fait paraître un précieux recueil de *Documents politiques et diplomatiques* (la plupart inédits ou excessivement rares) *sur la révolution belge de 1790.* Borgnet se vit bientôt, en quelque sorte, mis en demeure de refondre son ouvrage. Il entreprit cette tâche, devenue tout

à fait ardue, avec un courage d'autant plus louable, qu'à cette époque ses occupations universitaires lui prenaient beaucoup de temps, et qu'en outre, il prenait une part active à la rédaction de plusieurs publications périodiques. L'*Histoire des Belges à la fin du XVIII siècle* put être enfin livrée aux libraires dans le courant de 1844, et l'auteur eut le droit de dire : *Exegi monumentum*.

Grâce à la mise en lumière des documents prémentionnés, l'histoire de la première période de la révolution n'offrait plus, relativement, de difficultés bien sérieuses; mais il s'agissait de conduire le récit jusqu'à la réunion de la Belgique à la France. Ici, plus de guide, sauf quelques chapitres assez maigres de Dewez. Il fallut d'abord recueillir péniblement des milliers de brochures éparses, puis s'orienter dans ce dédale en pleines ténèbres, pour ainsi dire. Le bon sens est la moitié du génie, dit-on; je le veux croire, mais la patience y est aussi pour quelque chose. Ce qu'il en fallut à Borgnet, dans les commencements surtout, est à peine croyable. Mais il était tenace par nature; puis, pour tout dire, prévoyant qu'il en serait un jour venu là, il était parti à temps, comme la tortue de La Fontaine. Dans la *Revue belge* (de Liége) et dans l'importante *Revue nationale*, fondée par M. Devaux, il avait fait insérer successivement un certain nombre d'études sur les années 1791 et 1792. Il arriva donc, sans trop de retard, armé de pied en cap, et je me plais à constater qu'il fut récompensé de ses peines. Son érudition de bon aloi fut justement admirée, mais surtout sa haute impartialité frappa les critiques les plus austères ([12]). On le loua d'avoir su faire abnégation de ses convictions bien arrêtées et bien connues, sans pourtant se heurter à l'écueil du *fatalisme* historique; on le loua aussi de n'avoir point suivi les erre-

ments d'une autre école à la mode, qui tendait à donner à l'histoire le caractère d'une science abstraite. Non : ses personnages étaient de chair et d'os, disait un connaisseur, Th. Lacordaire, et leur juge avait des mots de blâme pour le crime et des mots d'éloge pour la vertu. Sous une forme simple et quelquefois puritaine, le récit ne laissait pas que d'être entraînant dans plus d'une page; seulement, il ne prenait jamais le grand trot. Comme écrivain, Borgnet manquait d'art et de relief; mais sa solidité, son esprit de suite faisaient impression. Quelque effort était nécessaire pour s'habituer à le lire; quand on en était là, on le lisait jusqu'au bout. Aussi bien, il ne visait pas à plaire, il y visait même trop peu; on eût dit qu'il méprisait l'élégance. Son grand but était de faire réfléchir et d'exalter chez les Belges l'amour de la patrie, et ce but, il l'atteignait certainement, dès qu'il était parvenu à se faire écouter.

Le succès de l'*Histoire des Belges* fut très-réel, et l'influence en fut heureuse. La révolution brabançonne apparut sous un jour tout nouveau. La lutte de Vandernoot contre Joseph II commença d'être considérée, non plus seulement comme une levée de boucliers en faveur de priviléges surannés, mais comme la revendication des droits de la nation belge, en présence des empiétements arbitraires d'un pouvoir étranger. Si le parti progressiste, d'autre part, était sympathique aux théories que combattaient les conservateurs, il n'était pas d'humeur à reconnaître qu'un prince fût autorisé à émanciper les populations par décret souverain, malgré elles. Borgnet fit admirablement comprendre tout cela; il sépara la question des réformes considérées en elles-mêmes, de la question de l'oppression gouvernementale : il montra les deux partis animés au fond d'un même sentiment de

patriotisme, impitoyables l'un pour l'autre il est vrai, mais pourtant prêts à s'unir un jour, sans renoncer à leurs principes respectifs, quand il s'agirait de conquérir l'indépendance de la patrie. Il y avait là, pour la génération nouvelle, un enseignement fécond. Bien au-dessus de l'étroite arène où s'agitent les débats intérieurs, Borgnet a su élever nos regards jusqu'aux régions sereines où nos pères entrevoyaient déjà peut-être, mais vaguement encore, l'étoile dela Belgique. Quelles que soient nos discussions, sachons vivre les uns à côté des autres et soyons Belges avant tout, c'est-à-dire, tous également jaloux des institutions qu'ont rêvées les patriotes de 1790, les uns se retournant vers le passé, les autres cherchant dans la brume le secret de l'avenir. Telle me paraît être la morale du livre.

Quant à l'ancien régime, c'est bien à la révolution française que nous en devons la chute; il y aurait ingratitude à l'oublier. Esprit sage et équitable, historien loyal avant tout, Borgnet, après avoir frémi tout bas en rapportant les excès des agents de la Convention, termine son onvrage par ce résumé très-net de sa pensée : « En rappelant, sans passion et sans colère, dit-il, les torts de la France du XVIII[e] siècle à notre égard, loin de nous la pensée de méconnaître ses bienfaits : sa domination nous valut la centralisation, si nécessaire à un pays placé sous l'influence exclusive d'un étroit esprit de provincialisme; elle abattit la puissance prépondérante du clergé et de la noblesse, puissance intéressée au maintien de tous les vieux abus et qui rendait impossible l'établissement d'un système plus libéral; elle nous mit en rapport immédiat avec une civilisation vivace et progressive, et contribua ainsi puissamment à dissiper l'engourdissement intellectuel que nous avait laissé la funeste domination de

l'Espagne. Si la Belgique forme aujourd'hui une nation, si le tiers état y a obtenu enfin, dans l'administration des affaires publiques, la part d'influence à laquelle il a droit, nous en sommes grandement redevables à la France. Mais ces bienfaits ne purent étouffer le souvenir des actes de violence qui avaient momentanément anéanti la nationalité belge, ni enlever à la domination étrangère son vice originel, et quand vint la chute de l'Empire, nous la saluâmes comme la fin d'une grande iniquité. »

L'*Histoire des Belges à la fin du XVIII*e *siècle* a eu, en 1861, les honneurs d'une nouvelle édition, revue et augmentée. L'introduction, remontant cette fois jusqu'à la formation de la Lotharingie, est une des œuvres les plus substantielles de Borgnet. Dans le corps de l'ouvrage, l'auteur s'applique, avec un redoublement de soins, à décrire les institutions et leurs vicissitudes; ses nouvelles études sur la principauté de Liége lui permirent aussi de combler des lacunes importantes. Ceci me conduit naturellement, avant de quitter la période révolutionnaire, à dire quelques mots du dernier grand travail de Borgnet, de celui qui lui valut, en 1866, le prix quinquennal d'histoire nationale.

De l'*Histoire de la révolution liégeoise de 1789* (1785-1795), plus sûrement encore que de l'œuvre à laquelle elle fait pendant, il eût pu dire en pleine confiance, comme l'auteur de l'*Esprit des lois : Prolem sine matre creatam.* Quelques pages brillantes de M. de Gerlache, un court chapitre de M. Ferd. Henaux, le plus récent historien de Liége, voilà tout ce que le public ordinaire pouvait consulter sur les troubles qui aboutirent à la chute de la principauté. Pour celui qui se proposait de les étudier de près, pas d'autres sources que les papiers de famille de Fabry et de Henkart,

les documents judiciaires provenant de la Chambre impériale de Wetzlar, 680 cartons délaissés par le chanoine de Ghisels, et les 400 volumes in-folio de la colléction dite : *Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne,* et des procès-verbaux officiels, que sais-je? et toujours les inévitables pamphlets. Pas d'autres sources! Mais c'est l'abondance des sources qui effraye, si l'on songe qu'un si riche domaine était absolument inexploré. Ceci doit être, tout d'abord, pris en considération, si l'on veut faire la juste part de l'éloge et de la critique.

Commençons par la critique; c'est le grand moyen de rehausser l'éloge. La main de l'auteur s'est ici un peu alourdie : l'automne a succédé à l'été. Le premier volume surtout se lit péniblement; l'auteur « a peint en grisaille, » volontairement peut-être, par scrupule d'impartialité. « Il avance d'un pas régulier à travers une forêt épaisse et pleine de broussailles, sans jamais se reposer, sans jeter un regard en arrière, pour mesurer le chemin parcouru (13). » Il est vrai que « l'intérêt des événements ne le soutenait guère. » Dans le second volume, « le cadre s'élargit, les faits sont moins complexes, les épisodes plus saisissants, plus dramatiques; aux débats monotones des chancelleries succèdent les luttes ardentes de la tribune et de la place publique; au lieu de griffonner du papier, on agit et on se bat; en un mot, la crise éclate et le volcan est en éruption! Cependant, les figures des principaux personnages (notamment celle de Basseuge) ne sont pas assez fortement accusées, et la portée de leur rôle est quelquefois mesurée d'après la richesse de leurs correspondances plutôt qu'en raison de leur caractère et de la grandeur de leurs actes. » Chaque chose est à sa place; mais encore une fois, l'art est absent. Borgnet avait fini par s'en soucier peu, et il avait certainement tort. Il était devenu

indifférent à la forme, par un étrange scrupule, oubliant qu'un écrivain doit veiller avant tout à se faire lire. Plus jeune, il eût composé un beau livre dans toute la force du terme; il s'est contenté de lancer dans le monde l'ébauche d'un beau livre. Qui voudrait le dégrossir, l'émonder, y mettre les traits de force, respecter mieux les proportions, rendrait à sa mémoire un véritable hommage. Mais l'unique ambition de notre historien était de voir son œuvre passer pour ce qu'elle est en effet : une pièce de résistance. Le reste ne lui importait ni peu ni prou. Pudeur singulière, défiance de soi, ou excès de modestie? Je ne sais : un jour, je me suis permis de lui dire toute ma pensée; « que voulez-vous? répondit-il; j'ai payé ma dette, j'ai donné ce que je pouvais donner. » Un diamant brut, pensai-je, mais enfin un diamant. Au fond, je crois que s'il se préoccupait médiocrement, en ce temps-là, de son costume littéraire, c'était précisément parce qu'il avait pleine conscience de sa valeur. L'amour-propre revêt toutes les formes; le sien, du reste, était assez bien placé pour qu'on en excuse les faiblesses. Que l'étoffe soit de bonne qualité, solide et durable, se disait-il; c'est tout ce que je veux. Il professait une sainte horreur pour les phrases et les phraseurs. C'est fort bien; mais... dans de justes limites. Un bout de toilette ne messied pas à qui veut se présenter devant Mgr le public.

Malgré tout, le verdict du jury proclamant Borgnet lauréat du concours obtint l'approbation générale, à Liége surtout, où tant de souvenirs de la révolution sont encore vivants. L'auteur avait bien saisi le caractère de l'opposition liégeoise; il ne s'était mépris ni sur le sens véritable de l'insurrection, ni sur la gravité des reproches encourus par les patriotes. La révolution liégeoise ne saurait être, en effet, jugée au

même point de vue que la révolution brabançonne. Il est banal de répéter que l'une fut précisément le contraire de l'autre : cette assertion est vague et inexacte. La vérité est que les idées françaises avaient pénétré à Liége dès le temps de Velbruck, sous l'égide même de ce prince tolérant, qui ne comprit jamais que la propagande qu'il favorisait aurait pour conséquence, tôt ou tard, de créer une situation incompatible avec le maintien du pouvoir temporel des évêques. C'est ce qui apparut, clair comme le jour, quand Hoensbroeck, successeur de Velbruck, inaugura son règne par des mesures violemment réactionnaires. La révolution liégeoise éclata, non pour renverser un pouvoir étranger abusant de son autorité, mais pour protester contre la domination officielle du clergé national, devenue insupportable depuis qu'on avait entendu les déclamations des Encyclopédistes. Il n'est pas étonnant, dès lors, que le parti qui se qualifia de *patriote,* combattant avant tout pour l'émancipation des esprits, pour des idées en un mot, ait été dépassé dans cette période de fièvre, et que les exaltés en soient venus jusqu'à se préoccuper moins de l'indépendance politique du pays, que de la réalisation à tout prix de leurs espérances! Ils commirent une faute immense, et qui fut chèrement expiée, en se jetant dans les bras de la république française. Les Liégeois regrettèrent amèrement, plus tard, la perte de leur nationalité, et ils tinrent à honneur, en 1830, d'épouser chaleureusement la cause de leurs frères belges; il n'est plus besoin d'insister là-dessus. Ce qu'il importe seulement de bien comprendre, c'est que les deux révolutions de 1789 furent, non pas l'antipode l'une de l'autre, mais différentes dans leur essence. L'une fut entreprise pour revendiquer d'anciens droits, l'autre pour fonder une société nouvelle. Il y a, du reste,

entre les patriotes liégeois, les modérés, s'entend, et les Vonckistes, une parenté assez étroite; il y a aussi des différences. Ce n'est pas ici le lieu d'établir un tel parallèle. Je tiens seulement à répéter que Borgnet a parfaitement compris la révolution liégeoise et l'esprit liégeois, et que par suite, il a été à même de rectifier beaucoup d'erreurs accréditées au dehors.

J'ai vanté son impartialité; je ne puis résister au désir d'insérer ici la touchante déclaration suivante :

« Établir un contrôle, mettre le lecteur en position de rectifier les exagérations, de redresser les inexactitudes, de juger sainement les hommes et les choses, telle est la tâche que je me suis imposée et que j'ai cherché à remplir de mon mieux. Je ne m'en cache pas : mes sympathies sont pour les patriotes, car ils sont les défenseurs des principes qui sont les miens, et la cause qu'ils soutenaient est toujours une cause sainte et juste à mes yeux; mais, d'un autre côté, je ne crois pas à l'infaillibilité des partis, et, pour parvenir à l'appréciation impartiale que j'ambitionnais, j'ai dû me mettre en garde contre moi-même... Aujourd'hui que le moment est venu de déposer la plume, de dire un adieu définitif à ce XVIIIe siècle qui m'a peut-être trop longtemps retenu, je me demande, les larmes aux yeux, si je n'ai pas été parfois trop sévère pour ces hommes qui sont mes amis. Ce ne sont, du reste, que des appréciations personnelles : les faits sont là, aussi exactement exposés que cela m'a été possible; les pièces du procès sont aussi là, et c'est pour fournir le moyen de réformer mes jugements, que j'ai multiplié les extraits, tout en cherchant à ne pas embarrasser la narration. »

L'homme s'est révélé tout entier dans ces paroles.

Tout en poursuivant l'exécution de ses grands travaux sur

une période de notre histoire dont nous lui devons, *à lui seul*, la connaissance aussi claire, aussi complète qu'il était permis de l'espérer ([11]), Borgnet trouva le temps de remonter plus loin dans le passé. Déjà les lecteurs de la *Revue nationale* l'avaient vu picorer, comme pour se délasser l'esprit, tantôt dans les chroniques du haut moyen âge, tantôt dans les archives diplomatiques des temps qui précédèrent immédiatement la période autrichienne. Ces dernières études se rattachaient à un projet qu'il caressa longuement, mais qu'il ne lui fut pas donné de réaliser : sollicité par des missions et des occupations de toute sorte, souvent imprévues, il se vit plus d'une fois rejeté en pleine mer, au moment même où il croyait toucher le port. Dans la préface de la seconde édition de l'*Histoire des Belges*, il nous apprend que son rêve avait été d'embrasser dans un seul ouvrage tout le XVIII[e] siècle; mais il était alors à cet âge « où l'homme ne sait ni modérer ses désirs, ni comprendre que le temps et l'espace peuvent lui manquer. » Cette grande entreprise dut être abandonnée; mais quoi! il songea aussitôt à en préparer d'autres, notamment une *Histoire de la domination espagnole* en Belgique, et une *Histoire des institutions politiques de l'ancien pays de Liége*. Alternant entre ces deux sujets, il rassembla de nombreuses notes qu'il sut partiellement utiliser; mais, là encore, les devoirs qu'il se laissa imposer par les circonstances l'arrêtèrent en route. Il a laissé entrevoir sa mélancolie et ses regrets dans ces deux lignes écrites en 1861 : « Pour l'homme arrivé au soir de ce jour qu'on appelle la vie, les années s'écoulent avec une rapidité dont on ne se fait pas une idée quand on est jeune, et les conquêtes de l'industrie ne sont pas encore parvenues à alléger le labeur de l'historien. »

Tant que Borgnet fut simple correspondant de l'Académie, il n'apporta qu'un faible contingent aux travaux de la Compagnie. Relever l'importance des *Quatre livres d'histoire* de Richer, le seul chroniqueur contemporain pour la seconde moitié du Xe siècle ([15]), décrire quelques objets antiques trouvés dans un *tumulus*, disculer l'authenticité d'un diplôme qui permettait de fixer à 867 la date de la naissance de S. Gérard, analyser un manuscrit du XVe siècle en vers français, provenant de l'abbaye de Floreffe, il ne put faire autre chose avant 1844, absorbé qu'il était par la composition de son *Histoire des Belges* et par sa collaboration aux Revues. Je me trompe : son premier Mémoire un peu considérable, l'*Essai sur le règne de Charles le Simple,* appartient à cette période. Ce furent vraisemblablement ses études sur Richer qui l'amenèrent à l'écrire. Il y tente de réhabiliter Charles et de prouver que l'épithète qui est restée inséparable du nom de ce malheureux prince ne se rencontre pas avant le XIe siècle, avant l'époque où la dynastie capétienne commença d'avoir des flatteurs; quoi qu'il en soit, cette dissertation, dont les conclusions furent dans la suite adoptées par Warnkœnig, attesta tout à la fois chez son auteur une érudition bien digérée et un sens critique déjà exercé : l'Académie put être jalouse, dès lors, de resserrer les liens qui lui rattachaient le professeur de Liége.

Borgnet fut élu membre titulaire le 27 janvier 1846, en même temps que David, de S^t^. Genois, Van Meenen et MM. de Decker, Paul Devaux et Van Praet. Il se piqua aussitôt d'honneur; il considéra comme une obligation sacrée de justifier la confiance que lui témoignait la classe des lettres; en même temps, il ne voulut pas que son astre parût trop pâle à côté des étoiles de première grandeur qui venaient tout d'un coup

éclairer d'une nouvelle lumière le firmament de l'Académie. Il travailla d'abord en silence, se contentant de rédiger des rapports ou d'offrir au *Bulletin* l'une ou l'autre notice, tantôt sur un manuscrit de la Bibliothèque royale *touchant la forme du gouvernement politique des Pays-bas*, attribué à Hovines, tantôt sur une œuvre inédite de Sidronius Hosschius, où l'élégant poëte latin s'était plu à décrire le siége et la prise de Bois-le-Duc en 1629. Enfin, le moment vint de secouer la poussière des archives : l'intrépide chercheur fut en mesure de soumettre à ses confrères, en 1850, son étude intitulée *Philippe II et la Belgique*, sans contredit, sinon son ouvrage le plus important, du moins l'un des plus remarquables qu'il ait produits, quant au fond et quant à la forme.

Les qualités de Borgnet, considéré comme écrivain, ne se sont jamais déployées avec plus d'éclat. M. Thonissen a touché juste quand il a dit de ce morceau, qu'il semble avoir été écrit d'un seul jet, que c'est un tableau animé et plein de vie : peut-être Borgnet n'a-t-il mérité qu'une fois, en sa vie, cet éloge *sans restriction*; mais cette fois, il l'a mérité, et pourtant pour un résumé politique plutôt que pour un récit de faits, ce qui n'est pas peu dire. S'il est vrai que l'auteur dédaignait l'éloquence, il n'est pas moins vrai qu'il y a touché quelquefois ici, en dépit de lui-même : *Pectus est quod disertum facit.*

Aujourd'hui, l'époque de Philippe II nous est mieux connue qu'aucune autre de notre histoire, grâce surtout aux intelligentes et inestimables recherches de M. Gachard, grâce aussi, sous un autre point de vue, aux monuments historiques érigés par les Prescott, les Motley et d'autres; les belles études de M. Juste sur le Taciturne et sur le comte d'Egmont ne doivent pas non plus passer inaperçues. Mais, quand Bor-

gnet publia son livre, aucune de ces œuvres n'avait vu le jour : la correspondance de Philippe II, analysée et éditée par M. Gachard, commençait seulement à paraître; le public proprement dit n'avait à sa disposition que le récit incomplet de Schiller, les *Décades* de Strada et les lourdes annales de Vandervynckt. Borgnet alla droit aux sources, selon son habitude; il mit à profit les publications de M. Gachard et celles des Hollandais; mais il usa surtout de l'obligeance et des lumières de notre éminent archiviste général, et il devint l'un des assidus de la Bibliothèque royale. Ses espérances ne furent pas déçues; son Mémoire lui fit non-seulement honneur à l'Académie, mais, réimprimé, reçut de toutes parts l'accueil qu'il méritait et franchit bientôt la frontière. M. Van Vloten, en 1852, en donna à Amsterdam une traduction hollandaise, enrichie de nouveaux documents ([16]), et l'auteur n'eut en aucun pays, que je sache, à se plaindre de la critique. Encore une fois, il avait ouvert une veine : c'est un de ses beaux titres d'honneur. Avec quelle ardeur, quel entraînement général cette veine n'a-t-elle pas été exploitée depuis!

Le Mémoire sur Philippe II ne devait être qu'une introduction au grand ouvrage que Borgnet s'était proposé d'écrire, comme je l'ai dit plus haut, sur le séjour des Espagnols en Belgique. Il dut se résigner à n'être qu'un précurseur; on a vu ce que ce sacrifice lui coûta. J'en trouve une nouvelle preuve dans son discours rectoral de 1850, *sur le gouvernement des Archiducs*. Ce n'est pas une dissertation écrite parce qu'il en faut écrire une; c'est le résumé d'études approfondies, poursuivies *con amore*, et l'allusion qu'on y remarque aux résultats peu satisfaisants du concours ouvert par l'Académie, sur le même sujet, établit à l'évidence qu'il brûlait de la traiter lui-même, dans toute son ampleur, et à

sa manière, c'est-à-dire *sine irâ et studio.* L'année suivante, il vira cependant de bord : sous l'influence du cours public qu'il venait de terminer à l'Université, il entama un chapitre de l'histoire de Liége, la *Paix de Fexhe;* mais, en 1852, il en revint aux Espagnols, en traitant de la *Constitution de* 1540, imposée par Charles-Quint à la ville de Gand. Dans la suite, nous le voyons prendre définitivement son parti : le discours de 1852 accuse déjà des préoccupations nouvelles. Les anciennes institutions communales l'intéressèrent de plus en plus; il remonta jusqu'à leur origine et, dans le discours très-remarqué qu'il prononça le 12 mai 1867, à la séance publique de l'Académie, fit ressortir nettement la différence de l'esprit public dans la commune du moyen âge et dans la commune moderne. Il consacra aussi plusieurs travaux de détail à l'histoire de Liége, qui devait avoir ses dernières affections. Je citerai une *Étude sur le règne de Jean de Heinsberg,* publiée par l'*Institut archéologique Liégeois*, comme extrait d'une *Histoire inédite des institutions politiques de Liége*, et une note sur la *Loi muée*, l'une des plus anciennes institutions pénales de la principauté. Cette note parut dans les Bulletins de la *Commission royale d'histoire,* où Borgnet avait été appelé le 27 octobre 1850, pour remplacer le baron de Reiffenberg.

Cette haute distinction l'avait singulièrement flatté : sa vigueur en fut pour ainsi dire doublée. Quelle activité multiple il dépensa dans le cours des vingt années qui suivirent! Il est partout, et partout à la fois : les *Annales de la Société archéologique de Namur* publient, en 1854, une remarquable étude, pleine de nouveaux détails, sur le *Sac de Dinant;* la même année, il enrichit le monde classique d'un *Manuel d'histoire et de géographie anciennes*, d'après Pütz (17);

en 1856, il prend une part active à la fameuse polémique sur le lieu de naissance de Charlemagne; il rédige quarante rapports à l'Académie sur toutes sortes de sujets; il met au jour en 1856 et 1857 ses deux volumes sur l'Ardenne; il prépare son *Histoire de la révolution liégeoise*, tout cela à travers ses occupations universitaires, et tout cela sans préjudice des grands travaux qu'il entreprend courageusement pour la Commission d'histoire, travaux minutieux et qui réclament un temps considérable. D'abord il faut reprendre la publication des *Monuments pour servir à l'histoire de Namur*, etc., arrivée au Ve volume; la première partie du VIe, contenant la suite du chevalier du Cygne et Godefroid de Bouillon, est complétement imprimée en 1859; deux ans plus tard, la *Chronique de Jean de Stavelot* ajoute un nouvel in-4° à la collection; de 1864 à 1875 enfin, les tomes I, II, III et V de la *Chronique de Jehan des Preis dit d'Outremeuse*, suivie de la *Geste de Liége*, autre chronique en vers attribuée au même auteur, volumes non moins formidables, sont offerts au public. C'est à propos de cet ouvrage, dont le IVe livre n'a pas été retrouvé jusqu'à présent, que Borgnet fut envoyé à Rome en 1855; il explora inutilement la Bibliothèque du Vatican, où l'on avait récemment découvert un manuscrit concernant la principauté de Liége.

Hélas! *Pendent opera interrupta*... Borgnet y usa sa riche organisation; à vrai dire, il faut qu'elle ait été bien robuste pour résister si longtemps à tant de labeurs. Notre jeune, actif et dévoué confrère, M. Stanislas Bormans, entré tout dernièrement dans la Commission royale d'histoire, n'a pas hésité à se charger de compléter l'œuvre de Borgnet; il ne doit pas se le dissimuler, le fardeau sera lourd; mais lui aussi se distingue par le courage et la ténacité. Il aura non-

seulement à remplir la promesse de son prédécesseur, qui s'était proposé de publier l'impression du texte entièrement achevée, un travail étendu sur Jean d'Outremeuse et son œuvre, et aussi sur la *Geste de Liége;* il sera tenu, si la publication du fatras qui remplit les premiers volumes du naïf et crédule chroniqueur ne doit pas être peine et dépense perdue, il sera tenu de se livrer à des études approfondies sur l'origine et le sens des bizarres légendes qui sont là pêle-mêle entassées; enfin, les notes placées au bas des pages pour expliquer les mots difficiles ne suffisent en aucune manière : un bon glossaire sera absolument indispensable. M. Bormans sera soutenu par la pensée qu'il remplit une mission pieuse.

Les *Bulletins* de la Commission royale d'histoire (1858) contiennent vingt-quatre lettres inédites du jurisconsulte Pierre Stockmans, l'ami intime de Pierre Roose, de fait premier ministre de l'infante Isabelle et après elle du Cardinal-infant. Borgnet fit précéder ces documents d'une introduction curieuse, qui peut être regardée comme une suite de son discours sur le gouvernement des Archiducs : on y trouve notamment des détails instructifs sur la situation du pays au moment où Philippe IV reprit les rênes du pouvoir, sur les commencements du jansénisme et sur la disgrâce dont Roose fut l'objet, lorsqu'il s'opposa à la publication en Belgique de la bulle qui condamnait l'auteur de l'*Augustinus*. La *Bibliographie académique* ne fait pas mention de ce travail de notre regretté confrère.

Voyons maintenant Borgnet quitter sa toge ou déposer sa plume pour revêtir la blouse du paysan et planter des choux : la transition, pour être brusque, n'en est pas moins natu-

relle. Il y a temps pour tout, dit l'Ecclésiaste; et rien n'est aussi bienfaisant, aussi réparateur pour l'homme de cabinet, que la pratique de la bêche et de la faucille. Le grave académicien le savait; mais cette fois il s'y prit trop tard.

Les nombreux touristes qui, chaque été, côtoient les sinuosités de l'Ourte pour se rendre de Liége à Tilff, ne manquent jamais de remarquer en passant, sur la rive droite, une longue maison blanche à demi enfouie dans un nid de verdure et paraissant, à distance, adossée aux raides escarpements de la montagne de Cheret. Une vaste et riante prairie s'étend en face, de l'autre côté de l'eau, sous la colline plantureuse que surmontent les sept tourelles du château de Colonster, fièrement profilées sur l'horizon. C'est dans ce site agreste, dans cette demeure rustique mais agréable comme la maison d'Horace, que Borgnet avait rêvé d'accomplir sa dernière étape, partageant ses heures entre ses livres chéris et les cultures qu'il mettait de l'orgueil à soigner de ses propres mains([18]). Pendant les dernières années de sa vie, il y usa doucement tous les loisirs que Dieu lui départit, pour parler comme Virgile. Il ne résidait plus à Liége qu'en hiver; dès que les lilas se couvraient de bourgeons, il n'y tenait plus : sa leçon terminée, il reprenait allégrement le bâton de Jérôme Pimpurniaux et remontait la vallée du pas agile d'un messager. Ce fut une des plus heureuses périodes de sa vie : les réunions intimes du dimanche étaient surtout délicieuses; les petits enfants s'ébattaient dans les foins et remplissaient l'air de leurs cris joyeux; on démarrait le canot, on revenait souper sous la tonnelle; le chef de la famille attendait avec impatience l'heure où il lui serait donné de jouir pleinement de ce doux repos du soldat laboureur. D'autres fois c'étaient des confrères, Polain, MM. de Decker,

Faider, Nypels, tous amis éprouvés, qui venaient animer sa solitude volontaire d'une gaîté qu'il partageait largement du reste, en vrai déipnosophiste. L'heure bénie sonna enfin; le 8 août 1872, Borgnet fut déclaré professeur émérite ([19]) : le voilà tout à fait campagnard; jugez de sa joie! Vaines illusions des hommes! Chacun, dit le poëte, chacun poursuit le bonheur à sa manière; et quand il le voit à sa portée, quand il étend la main pour le saisir, que touche-t-il?... un tombeau!

Borgnet était surmené, longtemps avant qu'il y parût. L'extrême fatigue avait lentement développé en lui le germe d'une sensibilité maladive dont les premiers symptômes effrayèrent ses amis, éloignés de s'attendre à une transformation si subite. On le vit quitter le cortége funèbre qui conduisait en terre les restes mortels de son cher collègue Spring, parce qu'il ne parvenait pas à maîtriser ses sanglots ([20]). Au banquet royal du centenaire de l'Académie, où j'étais son voisin, il fondit en larmes à l'audition d'une mélodie qui, me dit-il quand il fut calmé, lui avait rappelé son enfance. Mais ce qui contribua surtout à l'abattre, ce fut la mort de son bien-aimé frère Jules, son *alter ego*. Depuis lors il ne fut plus le même, et les soins touchants de sa digne compagne, l'affection de la jeune famille qui couronnait de fleurs son patriarcat, rien ne parvint à le distraire : il se livra de plus en plus à de noirs pressentiments. Il avait enfin la conscience claire de son affaiblissement graduel et il gémissait de se senter impuissant, quand il lui restait tant de choses à faire! Par moments, quand ses forces ne le trahissaient pas trop, on le voyait s'asseoir devant sa table de travail, sauf à s'apercevoir, quelques instants après, qu'il roulait le rocher de Sisyphe ([21]).

Sa mort fut douce : il s'endormit au milieu des siens, sans peur et sans reproche. L'Université ne fut pas seule à se mettre en grand deuil; toutes les notabilités de la ville de Liége se joignirent au corps professoral et aux étudiants pour l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure; l'Académie délégua l'un de ses membres pour rendre un suprême hommage à celui dont le départ laissait un si grand vide dans ses rangs ([22]). Non-seulement les amis personnels et les collègues du défunt, mais tous les assistants étaient en proie à une émotion profonde; on se disait qu'il y avait un homme de bien de moins sur la terre, que la science venait de faire une victime de plus et que le pays perdait un de ses plus nobles enfants! ([23])

Honneur à sa mémoire! Ceux qui ont vécu dans son intimité sont seuls capables de vanter ses vertus privées, sa ronde franchise et sa pleine droiture, son équité indulgente, son dévouement à toute épreuve quand ses sympathies étaient une fois conquises. Ceux qui ne connaissent que ses œuvres garderont le souvenir du patriotisme ardent qui les lui dicta; il ne respira, on peut le dire, que pour la gloire de son pays. Son idéal s'arrêtait là; ce qu'il pensait des grands problèmes et des destinées de l'humanité, il ne le laissa jamais entrevoir; ses yeux restaient fixés sur la terre natale. Mais s'il rétrécit volontairement le champ de son activité, il éparpilla dans ses ouvrages tout un trésor de pensées généreuses et il rendit certainement plus énergique, chez ses nombreux lecteurs et chez ses élèves, le sentiment national. On a dit quelquefois qu'il fut vacillant en politique : j'estime, pour moi, qu'il posait les questions à sa manière et qu'il avait gardé ses convictions unionistes de 1830 : c'est un éloge que je crois lui adresser. La postérité, qui ne lais-

sera pas ses œuvres tomber dans l'oubli, lui saura gré de n'avoir écouté que la voix de sa conscience et de ne s'être inféodé, comme historien, qu'à ce qu'il croyait sincèrement être la vérité.

ALPHONSE LE ROY.

NOTES.

(1) *L'ermite en Belgique*, par une société de gens de lettres (P.-A.-F. GÉRARD, CH. FROMENT et autres). Bruxelles, Galand et C[ie], 1827, 2 vol. in-12.

(2) *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas*, par Justin*** (M. J. Grandgagnage). Bruxelles, 1835, in-12, t. II, p. 149.

(3) Jules Borgnet, archiviste de l'État et professeur à l'Athénée royal de Namur, naquit en cette ville le 16 novembre 1817 et y mourut le 22 octobre 1872. « C'est par lui que l'histoire de la province, et celle de la ville de Namur surtout, ont reçu un rayonnement nouveau, » dit M. Ad. Siret dans la brillante et intéressante notice qu'il a consacrée à la mémoire du fondateur de la *Société archéologique* namuroise, de l'auteur des *Promenades dans Namur*, de l'éditeur des *Cartulaires* de la province. « Jules Borgnet eut des jours de douleur qui assombrirent sa studieuse existence. En 1859, il eut le malheur de voir mourir dans ses bras, à la suite d'une foudroyante attaque de choléra, son beau-pére, l'illustre poëte Weustenraad; en 1864, il perdit à vingt ans, dans tout le charme et la grâce de la vie, sa fille bien-aimée; en 1866, un nouveau coup le frappa en lui enlevant sa fidèle compagne. « Tant d'émotions le brisèrent et hâtèrent certainement sa fin. — Jules Borgnet communiqua en 1850 à l'Académie un très-remarquable Mémoire sur les *Com-*

pagnies militaires de la ville de Namur. Conformément aux conclusions de MM. Gachard et Steur, rapporteurs (*Bull.*, t. XVII, 2e partie, p. 408), ce travail a été publié dans le t. XXIV des *Mémoires* de la Compagnie. La notice de M. Siret, accompagnée d'un beau portrait, et suivie d'une biographie détaillée, occupe les pages 125 à 150 du t. XII des *Annales de la Société archéologique de Namur*.

(4) L'auteur des *Voyages de M. Alfred Nicolas*.

(5) N'ai-je pas eu raison de dire plus haut que Borgnet resta Namurois jusqu'au bout des ongles?

(6) Écrit en 1846.

(7) Le père d'Adolphe Borgnet était de Fumay; il vint de bonne heure s'établir à Namur. *Adolphe* eut cinq sœurs et un frère, savoir : *Élise* (Mme Brabant, décédée); *Pauline*, veuve d'Émile Dupont, maître de Forges à Fayt; *Aline* (Mme Nypels, décédée); *Sophie* (Mme Demanet, ingénieur, décédée); *Eugénie*, religieuse des *Sœurs de N.-D.*, décédée; enfin *Jules*, dont il a été question ci-dessus. — Adolphe Borgnet épousa le 29 juin 1829 Mlle *Élise Bourdon*, de Fumay (Ardennes). Enfants issus de ce mariage: *Cécile*, épouse de M. Renoz, notaire à Liége; *Élise* (Mme Retté); *Pauline* (Mme L. de Thier, décédée) et *Georges*, actuellement ingénieur à Swansea (pays de Galles).

(8) L'intervention du professeur Dumbeek ne fut pas inutile en cette circonstance.

(9) Quérard n'a pas connu la *Dewezade*. M. Jules Delecourt, dans son *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes belges* (Bruxelles, 1864, in-8°) attribue ce poëme à notre spirituel confrère M. Ad. Mathieu. Il n'a pas été le seul; on saura désormais à quoi s'en tenir.

(10) Discours de M. Thiry, recteur de l'Université de Liége, prononcé à la salle académique le 18 février 1875.

(11) « Il y a au monde une chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science » (*Dix ans d'études historiques*, préface).

(12) Mentionnons tout spécialement un article de vingt pages consacré à Borgnet par le savant Schlosser, dans les *Heidelberger Jahrbücher der Literatur.*

(13) Voir le rapport du jury chargé de juger le concours d'histoire nationale, pour la période 1861-1866.

(14) V. le rapport cité dans la note n° 13.

(15) V. le rapport circonstancié de M. Thonissen sur les travaux de la Classe des lettres, dans le livre commémoratif du jubilé centenaire de l'Académie, t. I.

(16) *De Nederlanden onder Filips II.* Amsterdam, F. Muller, 1852, in-8°.

(17) Cet ouvrage, successivement amélioré dans plusieurs éditions, sert encore aujourd'hui de texte aux professeurs d'histoire de nos Athénées. Il a été traduit en italien (*Manuale di storia e geografia antica, ad uso degli Atenei del Belgio.* Torino, 1868, in-12) et a eu la même fortune au delà des Alpes.

(18) Au risque de payer cher ses maladresses : il y perdit un doigt.

(19) Ses cours universitaires sont maintenant confiés à M. G. Kurth, professeur agrégé de l'enseignement moyen supérieur et auteur d'une dissertation sur *Caton l'ancien*, qui lui a valu le diplôme de *docteur spécial* en sciences historiques. M. Kurth a été l'élève de Borgnet à l'École normale des humanités.

(20) Discours de M. Thiry, précité.

(21) C'est ainsi qu'après de vains efforts, il dut laisser à son confrère et beau-frère M. Nypels le soin de rédiger un rapport sur le dernier Mémoire couronné de M. Poullet (sur *l'Histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liége*). Il le fit spontanément et se sentit soulagé : la classe des lettres, d'ailleurs, avait prévu cette décision et pris les précautions nécessaires.

(22) Quatre discours ont été prononcés aux funérailles de Borgnet. A la salle académique, MM. Thiry, recteur de l'Université, au nom de cet établissement; M. le professeur Alph. Le Roy, au nom de l'Académie; M. Vierset, étudiant en droit, au nom de la jeunesse,

ont porté la parole ; au cimetière de Robermont, suivant l'usage, M. le doyen de la faculté à laquelle appartenait le défunt (M. le professeur Loomans) a retracé à grands traits sa biographie (V. le *Journal de Liége* du 19 février 1875).

([23]) Il convient, pour être complet, d'énumérer dans une note divers titres de Borgnet dont il n'a point été question dans le texte de la notice. Depuis 1844, jusqu'à sa mise à la retraite, Borgnet fut membre du Conseil d'administration de la caisse des pensions des veuves et orphelins de l'enseignement supérieur; antérieurement à la réorganisation de l'enseignement moyen, il avait été appelé par l'administration locale de Liége à faire partie de la Commission de surveillance du Collége communal de cette ville. Plusieurs compagnies savantes tinrent à honneur d'inscrire son nom sur la liste de leurs associés : l'Institut archéologique liégeois (4 avril 1850); l'Académie royale des belles-lettres de Séville (15 mai 1851); la Société littéraire de Leyde (17 juin 1852); la Societé libre d'Émulation de Liége (19 février 1854); la Société historique d'Utrecht (15 janvier 1855); la Société provinciale des arts et des sciences d'Utrecht (28 mars 1856); l'Institut génevois (21 mars 1858). — Borgnet siégea dans plusieurs jurys spéciaux : d'admission aux Écoles des mines et des arts, du concours ouvert pour un livre de *Lectures historiques belges*, du concours quinquennal d'histoire nationale, etc. Il prit aussi part aux travaux de la Commission chargée de présenter un projet de décoration symbolique pour le palais de Liége (26 décembre 1850). Chevalier de l'Ordre de Léopold depuis le 10 juin 1849, il fut promu au grade d'officier le 20 novembre 1862.

BIBLIOGRAPHIE.

—

I. — Ouvrages publiés par l'Académie.

(*Coll. des Mémoires in*-4°). Étude sur le règne de Charles le simple. *Nouv. mém.*, t. XVII, 1844.

Philippe II et la Belgique. *Ibid.*, t. XXV, 1850.

Réimprimé in-8° (Bruxelles, Méline, Cans et Cie) et traduit en hollandais par M. Van Vlotèn (Amsterdam, F. Muller; voir la note n° 16).

(*Bulletins*). Quarante rapports, dont M. Thonissen a donné l'énumération dans le t. I du « Centième anniversaire de l'Académie », p. 259.

(Première série) Sur un diplôme du IXe siècle, relatif à S. Gérard. T. IV, 1838.

Note sur un ancien manuscrit. *Ibid.*

Note sur une chronique publiée dans les *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz, t. X, 1843.

Renseignements sur l'ouverture d'un *tumulus*, près de Namur. *Ibid.*

Causes et résultats de l'absence d'unité nationale en Belgique pendant le XVIIe siècle. T. XIV, 1847.

Note sur un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne. *Ibid.*

Sur une œuvre inédite de Sidronius Hosschius. *Ibid.*

(2e série). Un épisode de la révolution liégeoise de 1789, discours prononcé en séance publique de la classe des lettres, le 21 mai 1863. T. XV.

(*Biographie nationale*). L'article *Bassenge*, t. I.

(*Publications de la Commission royale d'histoire : Collection de chroniques belges inédites*). Chronique de *Jean de Stavelot*, un vol. in-4°, 1862.

Ly myreur des histors, chronique de Jehan des Preis, dit d'Outremeuse, in-4°; t. I (1864); (t. II (1869); t. III (1873); t. V (1867). Le quatrième volume est sous presse.

(*Bulletins de la Commission royale d'histoire*). Vingt-quatre lettres inédites de Stockmans, avec une introduction, 2e série, t. I.

Note sur la *Loi muée. Ibid.*

II. — Ouvrages non publiés par l'Académie.

La Dewezade, poëme tragi-comique. Namur, 1822, in-8° (v. ci-dessus).

Lettres sur la révolution brabançonne. Bruxelles, 1834. 2 vol. in-12.

Lettres sur l'histoire de la Belgique pendant les années 1791 à 1795.

(Publiées de 1836 à 1839 dans la *Revue belge*, imprimée à Liége.)

Légendes namuroises, par Jérôme Pimpurniaux, ancien procureur au conseil de Namur. Namur, 1837, in-12.

Le divorce du roi Lothaire II et de la reine Theutberge (*Revue nationale de Belgique*).

Louis XIV et la Belgique. *Ibid.*

Le traité de la Barrière. *Ibid.*

La compagnie d'Ostende. *Ibid.*

La guerre de la Marmite. *Ibid.*

Précis d'un cours d'histoire du moyen âge (*anonyme*. Liége, in-8°. (sans date; vers 1840).

Cinq chapitres d'une histoire des Belges pendant le XVIIIe siècle. Bruxelles, 1843, in-8°.

(Série d'articles extraits du même recueil et tirés à part à 30 exemplaires.)

Discours prononcé à la séance du concours général de 1849 (*Moniteur belge;* réimprimé dans l'*Annuaire de l'enseignement moyen*, 2e année, p. 105-125).

Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle. Bruxelles, 1844, 2 vol. in-8°; 2e édition, Bruxelles, 1861, 2 vol. in-8°.

Lettre à Monsieur le baron de Reiffenberg (*suit une demi-page de titres*), connu dans l'univers et dans mille autres lieux, par Bonaventure Pimpurniaux, de la Societé du Casino de Namur et de nulle autre société sçavante. Liége, 1846, in-8°.

Introduction à une histoire des institutions politiques de l'ancien pays de Liége (dans le *Progrès pacifique*, Liége, 1851, in-8°).

Sac de Dinant par Charles le Téméraire (dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1853, in-8°; aussi tiré à part).

Jean de Heinsberg (dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1854, in-8°; aussi tiré à part).

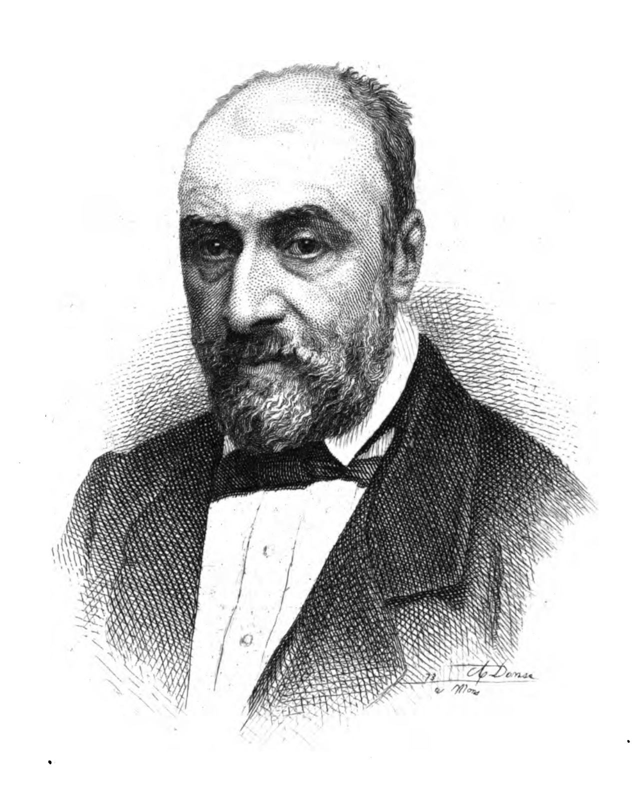
Discours prononcés par M. Ad. Borgnet pendant son rectorat (1849-1852. Bruxelles, 1856, in-8° (Extrait des *Annales universitaires*).

Guide du voyageur en Ardenne, ou excursions d'un touriste belge en Belgique, par Jérôme Pimpurniaux. Bruxelles, 1856 et 1857, 2 vol. in-12 (avec cartes).

Manuel d'histoire et de géographie anciennes (*anonyme*). Bruxelles, 1854, in-8°. Ouvrage adopté pour les Athénées et les colléges, par le conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.

Plusieurs éditions. Traduit en italien (v. la note n° 17).

Histoire de la révolution liégeoise de 1789 (1785-1795). Liége, 1865, 2 forts vol. in-8°.



Ch. Bosselet

NOTICE

SUR

CHARLES-FRANÇOIS-MARIE BOSSELET,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Lyon, le 27 juillet 1812, décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 2 avril 1875.

Le regretté confrère dont nous sommes appelé à faire la biographie, vit le jour à Lyon.

Son père, Pierre-Marin Bosselet, était artiste dramatique et avait obtenu des succès mérités sur les diverses scènes où il avait exercé ses talents.

Charles Bosselet, dès son premier âge, suivit ses parents tour à tour à Paris, à Rennes, Cambrai, Mons, Strasbourg et Rouen. Enfin, son père débuta à Bruxelles au grand Théâtre, au mois de mai 1819, y resta fixé, et fut nommé, en 1829, professeur de prosodie et de prononciation française à l'École instrumentale et vocale, qui devint, plus tard le Conservatoire royal de musique.

Élevé dans un milieu littéraire et artistique, le jeune Charles Bosselet avait manifesté des dispositions précoces pour la musique et, après avoir appris à jouer du violon, il avait commencé à suivre un cours d'harmonie, lorsque les

événements de 1830 entraînèrent la suspension des leçons de l'École.

Conduit à Paris par sa mère, il y sollicita son admission au Conservatoire : n'ayant pas réussi dans ses démarches, le futur compositeur eut recours à son talent de violoniste et obtint, après concours, une place de premier violon dans un théâtre. Peu de temps après, il accompagna ses parents à Boulogne-sur-Mer, où il tint l'emploi de chef d'orchestre au théâtre municipal.

De retour à Bruxelles en 1832, Charles Bosselet suivit, au Conservatoire, les cours d'harmonie et de composition, donnés d'abord par Charles Hanssens et, plus tard, par François Fétis. Il y remporta, en 1836, le premier prix de composition.

Engagé comme exécutant dans l'orchestre des Théâtres royaux, il y exerça bientôt l'emploi de répétiteur, et, en 1835, il y fut nommé second chef d'orchestre. Il conserva cette dernière position durant plus de trente-cinq années, à l'entière satisfaction des divers directeurs qui s'y succédèrent.

Le Conservatoire royal fit également appel aux talents de Bosselet : il fut nommé, d'abord en 1835, répétiteur, et, le 14 mars 1840, professeur titulaire de la classe d'harmonie. Collègue des Bériot, Vieuxtemps, Marie Pleyel, Léonard, Servais, Meerts, Artot, Lemmens, Blaes, de Munck, Michelot, Wery, Geraldy, et de tant d'autres artistes renommés, Bosselet complétait dignement cette phalange de maîtres contemporains, groupés autour de l'illustre François Fétis.

De cette époque datent les principales compositions de Bosselet; il y consacre tout le temps qui lui laissent ses occupations au Conservatoire et au Théâtre.

Il contribua beaucoup au développement des Sociétés cho-

rales, en composant pour elles une grande quantité de chœurs à quatre voix d'hommes, dont un bon nombre, d'une exécution peu compliquée, devinrent promptement populaires. Parmi ces morceaux, *Les chasseurs égarés* et *La valse des Étudiants d'Inspruck* furent publiés par Costermans et Katto, le chœur : *Les mineurs*, édité par ce dernier, fut chanté, en 1850, à Paris, à un festival, par dix-huit cents voix.

A la demande des choristes du Théâtre de la Monnaie, Bosselet composa aussi *Notre-Dame de la Garde* et *Les bords de l'Ebro*, publiés dans le Journal de chant de Michelot; *Le Carillon de la Samaritaine* parut chez Lahou. Il fit encore *Les moissonneurs*, *Les gueux des bois*, *Le soir*, *Le bal champêtre*, *Les vendangeurs*, *Le retour au village*, *Le pèlerinage*, *La vie du charbonnier*, *La prière à la Vierge*, *Ka-in-Ka-a*, qui furent, pour une partie, publiés chez Katto.

Nous devons encore citer *Les pêcheurs napolitains*, chanté avec succès au Théâtre de la Monnaie par Mr et Mme La Borde et MM. Laurent et Zelger. Ce quatuor sans accompagnement, remanié pour voix d'hommes seules, fit, plus tard, partie du répertoire choisi des Sociétés chorales qui, reconnaissantes envers l'auteur, s'associèrent Bosselet comme membre d'honneur ou directeur *ad honores*.

En 1852, le roi Léopold Ier fit remettre à Bosselet une bague au chiffre royal, comme marque de sa satisfaction pour une cantate exécutée devant S. M., au grand Théâtre, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Cette cantate, écrite en trois jours, fut non-seulement bien accueillie à Bruxelles, mais encore applaudie plusieurs fois à Anvers.

Les compositions de Bosselet pour orchestre sont nom-

breuses : il écrivait ses partitions sans prétention, avec une grande facilité, et ses œuvres ont dû surtout leur succès à leur élégance mélodique.

Attaché à deux théâtres où on jouait, outre les opéras, des vaudevilles, des comédies, des drames, il fut souvent prié d'y intercaler des entr'actes, airs de danse et passages mélodramatiques qu'il composait au pied levé. Il a laissé également quelques ballets, nommément *Les Dryades*, *Arlequin et Pierrot*, *Terpsychore sur terre*, représentés plusieurs fois à Bruxelles.

Bosselet s'est aussi essayé dans des compositions pour l'église, mais il ne les a pas publiées. Son *Laudate Dominum*, avec solo, chœur à trois voix et orchestre, fut chanté, la première fois, à la distribution des prix du Conservatoire, le 18 juin 1837. Il fit aussi un *A solis ortu* et un *O salutaris hostia*, ainsi qu'un *Miserere*, en *la* mineur, composé en 1838, un *Tantum ergo* et deux Messes : la première, en *ut*, pour voix d'hommes et orchestre; la deuxième, datée de 1847, en *mi* bémol, pour voix mixtes, orchestre et orgue. Ces preuves des capacités musicales et de l'activité de Bosselet lui avaient acquis toute la confiance du chef éminent du Conservatoire, qui le chargeait souvent de la direction de l'orchestre et lui remettait une partie de ses pouvoirs pendant ses voyages. D'un esprit conciliant, quoique ne manquant pas de fermeté de caractère, ses élèves et ses subordonnés l'affectionnaient également. En 1862, le roi Léopold II, interprète du sentiment public, lui conféra l'ordre de Léopold. Ses collègues du Conservatoire organisèrent aussitôt un banquet en son honneur, et les artistes lyriques de la capitale lui témoignèrent, à leur tour, dans une autre réunion, toute leur joie de cette récompense nationale si bien méritée.

Mais une épreuve cruelle devait anéantir le bonheur du restant de la carrière de Bosselet. La perte d'une fille unique, âgée de 19 ans à peine, lui porta, la même année, un coup funeste. L'affection de son fils, le seul enfant qui lui restait, celle d'une épouse dévouée, ne purent jamais le consoler de cette mort prématurée. Joséphine Bosselet, à l'exemple de son père, s'était destinée à la carrière musicale; en 1858 et en 1861, elle avait obtenu des distinctions dans les classes de solfége et de musique classique.

Rien de plus pénible que le récit de la fin de la carrière de notre collègue, que nous empruntons à une communication que nous a faite son fils, M. Charles Bosselet, premier prix d'harmonie en 1860 et premier prix de composition en 1861, aujourd'hui rédacteur en chef d'une publication musicale estimée.

« Attaché depuis plus de trente-cinq ans à la direction musicale du grand Théâtre, il avait contracté l'habitude de reprendre, à la réouverture annuelle, ses laborieuses et difficiles fonctions, sans passer de contrat avec les diverses administrations qui s'y succédaient. Ce fut en parcourant la composition du personnel, à la fin d'août 1870, qu'il s'aperçut que, sans l'en prévenir, on l'avait éliminé!

» La perte de cette position, la manière dont il l'apprit, l'oubli de tout ce qui était dû envers un artiste qui avait consacré une grande partie de son existence à une entreprise dont on l'excluait sans motif, sans ménagement aucun, l'affectèrent profondément.

» Cependant il lui restait une consolation. Son activité avait été partagée entre le Théâtre et le Conservatoire. Les soins du professorat l'absorbèrent, apportant une heureuse diversion.

» Il refit alors complétement sa Méthode d'harmonie, œuvre restée inédite, malgré les demandes maintes fois réitérées d'un grand nombre de ses anciens élèves; œuvre résultant d'une expérience de plus de trente années d'un enseignement qui produisit une foule d'excellents harmonistes, dont quelques-uns sont devenus d'habiles compositeurs.

» En janvier 1872, Bosselet fut nommé, en remplacement de Charles-Louis Hanssens, membre effectif de la classe des beaux-arts de l'Académie. Il avait été élu, dès 1852, membre correspondant de la Compagnie, après la mort de Joseph Mengal (1).

» Cette nomination avait un peu relevé son courage, lorsque, au mois d'avril suivant, un coup inattendu vint le frapper de nouveau. Il perdit ses fonctions au Conservatoire: un arrêté royal le mit en disponibilité. Le coup fut mortel: le repos absolu devait le tuer.

» En effet, il se soutint peu de temps. Il dirigea encore, le 28 mai 1872, l'Ouverture d'Anacréon, de Grétry, lors des fêtes commémoratives célébrées à l'occasion du centième anniversaire de la fondation de l'Académie. Ce fut la dernière fois qu'il parut au pupitre de la direction.

» Le mois suivant, une cruelle maladie de cœur vint l'accabler et faillit l'emporter. Il triompha encore et reprit sa place aux séances académiques. Mais au mois de mars 1873, le mal reparut, moins violent, mais inflexible cette

(1) Le 32e volume de la 2e série des *Bulletins de l'Académie* contient, pages 199-201, un Rapport de Charles Bosselet, relatif à un mémoire soumis à la classe des beaux-arts par Monsieur Charles Meerens, sur une réforme du diapason et de la notation musicale.

fois. Le 2 avril, il s'éteignit doucement, la vie l'abandonna sans combat. Il avait assez souffert. »

L'Académie fut représentée aux obsèques par plusieurs de ses membres; M. Gevaert fut chargé par elle d'adresser un dernier adieu au savant modeste qu'elle avait associé à ses travaux. La foule d'amis et d'artistes qui accompagnèrent Charles Bosselet jusqu'à la tombe, témoigna des regrets profonds que laissait après lui l'artiste et l'homme de bien.

CHEVALIER LÉON DE BURBURE.



NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

JEAN-BAPTISTE-JULIEN

D'OMALIUS D'HALLOY,

né à Liége le 16 février 1783, décédé à Bruxelles le 15 janvier 1875.

Lorsque, nous reportant aux débuts de la carrière de l'homme illustre dont nous allons esquisser l'existence, nous en suivons les travaux, nous nous retraçons l'une des belles époques de l'histoire de la science. La géologie positive naissait alors, et le rôle de d'Omalius a été prépondérant dans sa création. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir réuni, dans un premier cadre uniforme, tous les éléments géologiques de l'Europe occidentale. Il se consacra à cette mémorable entreprise de 1804 à 1814. Sa première œuvre, la description de la contrée d'entre le Rhin et le Pas-de-Calais fonde la géologie nationale. Il détermine ensuite la constitution d'une des régions classiques de la science, le bassin de Paris, et il couronne, à l'âge de 31 ans, ces travaux par la carte géologique de l'Empire français.

Une seule sphère d'action absorbe rarement des facultés éminentes. Appelé au gouvernement d'une province,

l'explorateur les dirige sur son organisation administrative et compose le premier code qui ait réglé les services provinciaux.

La troisième période de sa vie nous le montre ardent défenseur du transformisme, se signalant par son esprit de classification et par des publications qui n'ont cessé de faire autorité depuis un demi-siècle.

Cette grande carrière se résume dans un amour profond et désintéressé de la science et dans le dévouement aux intérêts publics.

Jean-Baptiste-Julien d'Omalius d'Halloy naquit à Liége le 16 février 1783, de Jean-Bernard d'Omalius d'Halloy et de Sophie de Thier de Skeuvre. Il était d'une famille ancienne, originaire du village d'Omal en Hesbaye dont elle avait pris le nom [1]. Deux de ses ancêtres avaient déjà marqué dans le domaine intellectuel. Jean-Fabre d'Omalius, son trisaïeul, a écrit d'importants traités de jurisprudence au 17e siècle [2]; son grand oncle, le baron de Cler, a collaboré au dictionnaire historique de l'abbé de Feller et a laissé des travaux biographiques sur les artistes liégeois.

L'enfance de d'Omalius s'écoula alternativement à Liége où ses parents passaient l'hiver, et dans leur propriété patrimoniale d'Halloy, hameau voisin de Ciney. Il était fils unique et son éducation fut fort soignée.

Dès que ses études classiques furent considérées comme terminées, il se rendit à Paris, confié à son maître de dessin, en l'an IX (1801) pour compléter son instruction, sans devoir toutefois se livrer à des études spéciales en vue d'une carrière définie.

Nous pourrons l'y suivre pas à pas et apprendre à le connaître dans sa jeunesse, grâce à sa correspondance avec ses parents qu'il a religieusement conservée.

Leurs désirs étaient précis. Leur fils devait acquérir, par la fréquentation de la société, des théâtres, des cours d'éloquence, le vernis d'homme du monde, les manières faciles et brillantes qui lui rendraient aisée la supériorité dans le milieu où sa famille le croyait destiné à vivre. Mais le jeune d'Omalius était irrésistiblement entraîné vers une toute autre voie.

Les œuvres de Buffon étaient à cette époque partout en honneur. Le jeune homme les avait trouvées dans la bibliothèque de son père et lues avec avidité. Son goût pour l'histoire naturelle se prononçait déjà si ostensiblement qu'un ami de la maison paternelle, venant à le rencontrer au Jardin des Plantes, lui disait en l'abordant : « J'étais sûr de vous trouver ici. »

En effet, à peine a-t-il atteint Paris, il court au Muséum. « Un de nos premiers débuts, écrit-il à sa mère, fut de voir le Jardin des Plantes. » Il le décrit avec enthousiasme et y revient à plusieurs reprises dans ses lettres. Il y suit des cours. Il est l'auditeur assidu des leçons de chimie de Fourcroy; celles de zoologie ont pour lui un attrait particulier : « Le citoyen Lacépède a ouvert son cours de zoologie par un » discours sublime sur les différentes races humaines, aussi » remarquable par l'éloquence du style que par l'élévation » des idées. Avec quel plaisir je vois et j'entends ce profond » naturaliste, l'ami et le successeur de Buffon. Quelle clarté » lumineuse ses leçons portent dans l'histoire naturelle! Si » je pouvais, je n'en manquerais aucune. »

Il ne laissait pas de faire de sincères efforts pour se conformer aux vues de ses parents. Il visite les monuments, as-

siste aux séances du corps législatif, prend part à la fête commémorative du 14 juillet, fréquente tous les genres de théâtres, surtout la Comédie française, où il applaudit également les tragédies de Voltaire et de Racine. Il adoptait du reste les idées du temps. Bonaparte le fascinait par sa gloire militaire et la république pouvait le compter au nombre de ses partisans enthousiastes. Il allait jusqu'à employer le calendrier républicain et à écrire à son père avec l'adresse : « Au citoyen Omalius, à Halloy, » formes très-peu assorties à l'allure paternelle et qui lui attiraient des remontrances.

Dès qu'il est livré à lui-même, il a déjà ses habitudes d'extrême simplicité. Ses voyages se font à pied ; il est heureux de ne pouvoir, par suite d'une circonstance accidentelle, prendre la diligence entre Soissons et Paris. Il descend rue St-Jacques dans un petit hôtel : « Je paye par mois à Madame Marin 6 francs pour le lit, etc., et 33 pour la pension. » Ses parents s'étonnent à plusieurs reprises de la modicité de ses dépenses.

A son retour, le jeune d'Omalius avait voulu appliquer au Condroz les notions qu'il avait acquises dans les cours du Jardin des Plantes. L'abîme entre la théorie d'un enseignement dogmatique et l'application aux études pratiques le frappa beaucoup. Il m'a souvent entretenu de la déception qu'il en éprouva. Les roches qu'il avait sous les yeux n'étaient généralement pas nommées dans la nomenclature d'Haüy. Avec l'énergie et le talent d'observation dont il allait donner tant de preuves, il se mit à l'étude et commença la détermination des principaux éléments des roches quartzeuses et calcareuses qui affleurent dans le Condroz. Mais il sentit bientôt la nécessité de nouvelles lumières et d'un enseignement plus étendu.

Cependant ces études, fruit de son voyage à Paris, loin de

satisfaire ses parents, leur causaient de vives appréhensions. Ils voyaient que leur fils s'était plus préoccupé des établissements et des cours de sciences que des autres moyens d'instruction et d'éducation dont ils auraient voulu qu'il tirât plus large profit. Son goût l'entraînait de plus en plus vers l'étude de la nature et ce n'était pas sans contrainte qu'il pouvait s'y livrer. Nous allons voir, dans la lutte de tendance qu'il eut à soutenir à ce sujet, un exemple de cette persévérance tranquille qui resta l'un des traits de son caractère.

Alors bien plus encore qu'aujourd'hui, on voyait avec effroi un jeune homme embrasser la carrière des sciences. Elle ne pouvait conduire, disaient les gens les plus sensés, à aucune position. C'était en outre se constituer une exception, une véritable anomalie, rompant avec tous les usages de la société. Les parents de d'Omalius partageaient ces préjugés du pays. Leur enfant, à leurs yeux, s'entourant de savants et cherchant à suivre leur voie, allait devenir un être à part, hérissé de connaissances bizarres, au moins inutiles et peut-être dangereuses, parlant un langage incompréhensible au vulgaire, absorbé dans des rêves qui lui ôteraient toute liberté d'esprit dans le monde. C'était le renversement de leurs espérances.

En l'an XI (1803), il obtint néanmoins la faveur d'un second voyage à Paris. Elle était accompagnée de pressantes recommandations qui témoignent bien des inquiétudes de ses parents : « Souvenez-vous toujours, mon ami, lui écri-
» vait sa mère dès qu'il eut annoncé son arrivée, de ce que
» je vous ai recommandé dans le choix des sciences et des
» différentes instructions que vous êtes allé chercher. Rap-
» pelez-vous que vous devez entrer dans le monde, que
» pour y être goûté, il faut être aimable L'instruction y

» contribue, mais il faut toujours qu'elle soit accompagnée
» de formes agréables. »

Son père insiste d'une manière non moins formelle.

« Rappelez-vous votre situation : sans être riche, vous
» pouvez espérer une fortune aisée. L'amitié de nos conci-
» toyens est une chose indispensable. Je sais que vous vous
» en êtes déjà acquis, mais on est plus indulgent pour la
» jeunesse que pour l'homme raisonnable. Il faut tâ-
» cher d'être savant avec le savant, modeste avec l'igno-
» rant, enjoué avec tout le monde. Conservez donc la gaîté
» et soyez agréable par des riens. Alors on est recherché par
» toutes les classes. Recherchez aussi les sciences d'agré-
» ment, surtout tout ce qui a rapport à l'énonciation. Vous
» ne parlez pas spectacle. Vous ne devez pas, j'espère, faire
» votre résidence à Paris. Vous ne les retrouverez nullepart
» et je vous ai tant recommandé de les suivre. Je tiens pour
» certain que vous ne voudriez pas me tromper. Vous ver-
» rez à Paris nos compatriotes. Soyez poli envers eux ; faites-
» leur visite à leurs manoirs, et enfin de la politesse, sans
» négliger vos études, s'il est possible. »

Leur fils tâchait d'être docile, mais avec toute la bonne volonté du monde, il n'y parvenait pas Les extraits de sa correspondance qui vont suivre feront juger de la finesse diplomatique avec laquelle le futur géologue voulait amener ses parents à l'accepter comme naturaliste. « C'est principale-
» ment pour la littérature, l'éloquence, etc., qu'on trouve le
» plus difficilement ce dont on a besoin. J'ai suivi cette se-
» maine quelques leçons de chimie données par M. Vauque-
» lin, au collége de France, mais ces séances, qui font partie
» d'un très-long cours, ne me convenaient pas. Vous sentez
» avec quel plaisir j'apprends que M. Fourcroy ouvrira

» le cours du Jardin des Plantes lundi prochain. Mais cette » joie fut au même instant terriblement traversée. On » m'avait parlé avec avantage du cours de belles-lettres de » l'École centrale des Quatre-Nations et je me proposais de » le suivre.... Et voilà que ces leçons tombent aux » mêmes jours et aux mêmes heures que celles de chimie. » Cruelle incertitude! Il faut nécessairement faire l'option » et déjà je penchais pour les Quatre-Nations, en pensant » qu'il me restait pour dernière ressource chimique le cours » de Vauquelin. Cependant je ne voulus pas juger sans con- » naître; je tâchai d'assister à une leçon de l'École et je » vis que cela ne me convenait pas.... Restait encore le » cours de belles-lettres de l'École Saint-Antoine qui tom- » bait aussi aux mêmes heures. Mais comme le professeur » M de Saint-Ange ne s'occupe guère que de poésie, je n'ai » plus balancé à suivre le cours complet de chimie. M. Haüy » n'a pas encore commencé le cours de minéralogie du » Jardin des Plantes. Comme l'inspection des minéraux » est essentielle, il m'a paru indispensable de profiter du » moment où j'ai la collection du Muséum à ma disposition » et j'ai entrepris provisoirement un petit cours seul, à » l'aide de l'ouvrage de M. Haüy.... Me voici donc assez » bien monté quant aux sciences naturelles, mais il n'est » pas aussi aisé, comme vous le voyez, d'organiser l'autre » partie »

Et sa mère de répondre : « J'ai reçu votre lettre du » 11 floréal. Je vois, mon ami, qu'on se monte aisément à » Paris pour devenir naturaliste. Mais les autres sciences ne » m'ont pas l'air d'avoir dans leur genre des professeurs » aussi célèbres que vos Fourcroy et compagnie. Vous ne » parlez pas de la Comédie française; je crains que le

» *Souper des bons Enfants* (*) ne soit cause que vous ayez
» peine à y aller. Souvenez-vous cependant que votre père
» vous l'a singulièrement recommandé, et vous-même de-
» vriez être enchanté de pouvoir assister à la représentation
» des chefs-d'œuvre de nos grands maîtres, surtout à pré-
» sent que vous les avez lus. »

Mais le jeune adepte était bien décidé, et cette lettre reçoit une spirituelle réplique qui était quelque peu de nature à décourager l'opposition paternelle. Après avoir fait entendre que ni les théâtres, ni la littérature du jour ne l'intéressent, il termine par ces phrases où la malice laisse percer le parti pris : « Je suis en attendant toutes les modifications et
» observations que vous trouverez convenable de faire sur
» ma conduite, et alors j'aurai la satisfaction de dire que
» mes occupations sont revues et corrigées par mes chers
» parents. Comme je vous l'ai dit, je suis le cours particu-
» lier de rhétorique de M. de La Mare et j'ai quitté
» M. Millen. Mardi s'ouvre un nouveau cours au Jardin des
» Plantes. »

Il ne quittait plus le Muséum et suivait tous les cours.

(*) Mme d'Omalius fait allusion au genre de vie que son fils avait adopté. Il avait rencontré à Paris deux jeuues gens de Rochefort en Famenne, les MM. Delvaux, dont l'un a été longtemps professeur de chimie à l'Université de Liége. Ils se connaissaient depuis plusieurs années et s'étaient réunis à l'hôtel Marin. « Je
» suis très-content d'être ici, écrit d'Omalius à son arrivée. Les
» MM. Delvaux sont les meilleurs enfants possible, et votre fils bon
» enfant aussi. Donc nous sommes trois bons enfants qui nous enten-
» dons fort bien. Chacun travaille, rédige ses notes dans son cabinet.
» Chacun suit ses cours, fait ses affaires quand il en a. Chacun
» dine et déjeune quand il est prêt. Il n'y a que le soir qui nous
» réunit. Alors nous soupons ensemble et chez nous. »

Lorsque celui d'anatomie comparée s'ouvrit, il ne put s'abstenir de faire part à ses parents de son bonheur : « Cuvier, » le célèbre Cuvier, nom que les amants des sciences ne » peuvent entendre sans émotion, vient de commencer son » cours! »

Quatre mois s'écoulèrent au milieu de ces études, où il apportait une ardeur passionnée (3).

L'année 1804 est signalée par sa première excursion véritablement géologique. Il ne la faisait pas ouvertement. Le prétexte de son voyage, semble-t-il, était de visiter des parents qui habitaient les environs de Toul, et il profitait de l'occasion pour explorer la Lorraine et les abords des Vosges.

C'est à partir de cette époque qu'il commence ses journaux de voyage. Au retour de chaque exploration, il transcrivait avec soin les notes prises sur place et les coordonnait en paragraphes numérotés d'après le plan des *Voyages dans les Alpes*, de Saussure. Il a laissé plusieurs volumes ainsi rédigés. Les uns contiennent la relation de ses explorations jusqu'en 1813 pour l'exécution de la carte géologique de l'Empire français ; les autres renferment ses notes de voyages et d'excursions depuis 1830, époque où il abandonna la carrière administrative, jusqu'à l'année qui précéda sa mort. Ces énormes matériaux sont malheureusement restés en grande partie manuscrits par un concours de circonstances que nous aurons à raconter plus loin.

Il avait aussi dressé un itinéraire de voyages. Il y indique les contrées et les principales localités qu'il a traversées, les étapes de chaque jour et la distance en kilomètres.

Grâce à ce soin pratiqué avec un ordre et une précision admirables, on peut suivre jour par jour le grand géologue

dans ces immenses explorations qui s'étendirent jusqu'en 1813 à toute l'étendue de l'Empire français, qui comptèrent, d'après son propre calcul, près de vingt-cinq mille kilomètres de marche et aboutirent à tracer la première carte géologique de l'Europe occidentale.

Nous allons chercher à mettre à profit ces précieux documents pour suivre la marche de ses idées et de ses découvertes, et y puiser le fécond enseignement de la méthode, employée par l'un des fondateurs de la géologie, pour démêler le chaos des complications que présentaient, dans des contrées distantes, des terrains de nature, d'origine et d'âge si différents.

D'Omalius traverse la Famenne et l'Ardenne, où il observe que toutes les couches sont inclinées. Aux abords de Sedan, il est frappé du changement profond de la nature du sol et de la disposition horizontale des couches. Il en reconnaît la composition, et quoique ces couches jurassiques soient presque exclusivement formées de *chaux carbonatée grossière*, il a soin de la distinguer de celle de Paris : il y trouve d'autres fossiles, notamment des ammonites qu'il n'a jamais observées dans les environs de Paris.

Il suit ce terrain jusqu'à Nancy, puis visite les carrières de gypse triasique de Lunéville et ne les confond également pas avec le gypse de Montmartre. Longeant le bord du golfe liasique jusqu'à Luxembourg, le reconnaissant composé de calcaire, de marne et de grès, et recourbant ensuite sa route vers Arlon, il retrouve à Habay les roches inclinées de l'Ardenne.

Cette première reconnaissance était fructueuse : la Famenne et l'Ardenne recoupées deux fois dans leur largeur; la limite du terrain incliné et des couches horizontales fixée

sur deux points; la largeur et la limite orientale des dépôts horizontaux de la Lorraine déterminées.

Sa correspondance avec ses parents durant cette longue excursion ne laisse pas soupçonner qu'il fait de la géologie. Elle est simplement comme d'ordinaire pleine de témoignages d'affection. Lorsqu'il se rend de nouveau à Paris au printemps suivant (1805), la petite guerre semble même arriver à son terme.

Il annonce tout d'abord qu'il a commencé à suivre quelques leçons au nombre desquelles on ne voit figurer ni la rhétorique, ni l'éloquence, ni rien de ce genre si instamment recommandé. « Le cours du célèbre Cuvier sur la » théorie de la terre était déjà un peu avancé, mais, dit un » vieux proverbe, il vaut mieux tard que jamais, et d'un » tel homme on prend tout ce qu'on trouve... Le savant et » modeste Haüy a fait son ouverture. Nous avons quelques » autres cours qui venaient de commencer. »

« Je vois, mon ami, lui répond sa mère, qu'il y a des » professeurs physiciens et chimistes qui ont la complaisance » de vous attendre pour commencer leurs cours. C'est pour le » coup que tu pourras parler un langage incompréhensible » au vulgaire. Au reste, mon ami, apprends ce que tu » veux et comme cela t'amuse. »

La partie est gagnée au moins en principe. Mais ce troisième séjour n'était qu'une étape entre les deux importantes séries d'observations qu'il fit en venant d'abord à Paris par l'Ardenne, puis en retournant à Halloy par la Normandie, la Picardie et l'Artois. Nous avons à en esquisser les principaux résultats.

D'Omalius avait de nouveau traversé la Famenne et l'Ardenne. Les couches marneuses situées à la base de la craie

blanche et la craie elle-même l'avaient longuement arrêté Il observe ensuite le changement de relief que présente le passage du sol crayeux disposé en plaine, au calcaire grossier qui s'étend en collines élevées. Son voyage se termine par l'observation des lignites des environs de Soissons et du calcaire grossier entre Laon et Paris. C'étaient autant de points inconnus. Cuvier et Brongniart publièrent, seulement trois ans après, leur célèbre essai sur la *Géographie minéralogique des environs de Paris*, que d'Omalius devait compléter d'une manière si remarquable en 1813.

Le retour de l'ardent géologue ne se fait point, nous l'avons vu, par le plus court chemin. Prenant la route de Rouen, il trace la limite du dernier affleurement occidental du calcaire grossier, et entre dans la craie de Normandie, qu'il suit de Rouen à Douai.

Les environs de cette dernière ville lui fournissent une observation importante : on extrait, à une grande profondeur, sous la craie, à Auberchicours, de la houille accompagnée de schistes noirs et de grès. Ces roches, observe-t-il, sont les mêmes que celles du terrain houiller du département de l'Ourthe. Il reconnaît bientôt à Bavay des affleurements du calcaire, des grès et des schistes inclinés du Condroz, bref, ajoute-t-il, un sol analogue à celui des bords de la Meuse de Givet à Liége. Et il en conclut que le terrain houiller d'Auberchicours, quoiqu'il soit recouvert par du terrain horizontal, est le prolongement du bassin qui traverse les départements de l'Ourthe et de Sambre-et-Meuse. L'habile explorateur retrouve à découvert, près de Maubeuge, la nature géologique du Condroz, et il en suit les bandes alternatives de calcaire et de roches quartzo-schisteuses jusqu'à Halloy.

Ainsi d'Omalius venait de reconnaître la limite occidentale du massif primaire belge et son prolongement vers le Boulonnais sous la craie et le terrain tertiaire. Il avait précédemment reconnu le contour de ce massif depuis les environs d'Arlon jusque près d'Hirson dans le département de l'Aisne. Il lui restait à en rechercher les limites septentrionales et à suivre son prolongement vers l'Allemagne. L'année 1806 sera consacrée à cette recherche.

Ses explorations de 1805 avaient eu encore d'autres résultats. Il avait observé qu'en s'éloignant de Paris, soit vers l'Ardenne, soit vers la Normandie et l'Artois, la craie succède uniformément au terrain tertiaire. Ce sont ses premiers pas dans la voie qui devait l'amener à définir la constitution géologique du bassin de Paris, l'un des plus beaux problèmes stratigraphiques qui aient été résolus au commencement du siècle.

Il commence alors à méditer le plan de la publication où il fera connaître les résultats de ses recherches. Loin de les concentrer sur la géologie et la minéralogie, il les étendait à la météorologie et à la zoologie. Nous voyons ainsi se dessiner, dès le début de sa carrière, les grandes lignes des ouvrages que tous les savants ont entre les mains depuis un demi-siècle. Il se proposait d'exposer ses observations sur ces sujets si variés sous la forme de notes statistiques sur le département de l'Ourthe, c'est-à-dire d'en écrire l'histoire naturelle. Mais son voyage sur les bords du Rhin, entrepris quelques mois après, le fit renoncer à cette idée. Par suite de l'importance des découvertes qu'il y fit, il résolut d'entreprendre la description de tout le nord de l'Empire.

Au mois d'avril 1806, d'Omalius fait une excursion à Visé. Il y remarque de petites masses d'anthracite enclavées dans

le calcaire si riche en mollusques fossiles destinés à devenir célèbres dans la science, et voit immédiatement l'importance de cette observation pour la théorie géologique. A cette époque où la science naissait, les observateurs étaient à la recherche de faits qui pussent caractériser l'âge relatif des terrains. Souvent ils arrivaient à des généralisations prématurées, dont le maintien eût entretenu des erreurs fâcheuses. Tel était le cas pour l'anthracite.

A la fin du siècle dernier, Dolomieu découvrait cette substance dans les Alpes et la déclarait caractéristique des terrains primitifs, par conséquent, des roches qui sont de formation antérieure à l'apparition de la vie sur le globe. Héricart de Thury, à la suite de ses observations dans le département de l'Isère, reconnaissait bientôt que l'anthracite n'appartient pas exclusivement au terrain azoïque et, tout en énonçant qu'il est dû à la décomposition de végétaux, le croyait antérieur à l'apparition des animaux. Cette matière charbonneuse restait donc distinctive, sinon des roches les plus anciennes, au moins des terrains sédimentaires les plus inférieurs.

Par l'observation qu'il venait de faire à Visé, d'Omalius rectifiait ces vues : il achevait de montrer que les anthracites ne pouvaient être un guide pour la détermination de l'âge d'un terrain, puisqu'il en rencontrait, à son tour, dans du calcaire rempli de fossiles animaux, et qu'ainsi cette substance se trouvait dans les terrains les plus divers.

« C'était le premier coup de hache dans la question, » nous disait l'an dernier l'illustre savant dans une visite que je lui faisais, accompagné de M. de Selys Longchamps, lorsqu'il souffrait déjà du mal implacable qui allait nous l'enlever. Qui ne se rappelle en effet les longues et laborieuses

discussions qui agitèrent pendant tant d'années la géologie à propos de l'âge réel des anthracites des Alpes occidentales observés par Dolomieu. Longtemps d'éminents géologues voulurent les rajeunir outre mesure et les rattacher, malgré leur flore houillère, au terrain jurassique. Ils reçurent enfin leur véritable place, il y a moins de quinze ans, et furent définitivement rattachés au terrain houiller. Ce problème, l'un des plus difficiles que la géologie ait su résoudre, resta en suspens pendant trois quarts de siècle, et l'on peut dire que les principales illustrations de cette science prirent part à sa solution.

D'Omalius fit connaître ces observations par une lettre adressée au conservateur des collections du Conseil des Mines, qui l'inséra dans le *Journal des Mines*.

Dès le mois de juin suivant, commence un long voyage d'exploration pour reconnaître les limites nord-est du massif à couches inclinées et son prolongement vers le Rhin.

D'Omalius observe sur la Méhaigne le terrain crétacé en couches horizontales reposant sur des schistes inclinés. Il traverse la Hesbaye et la Campine, en notant les différences dans la nature du sol, et surtout les grands dépôts de cailloux roulés sous les sables superficiels de la Campine.

L'exploration se continue en descendant la Meuse jusqu'à Venloo et en parcourant la plaine du Rhin jusqu'à Dusseldorf. Là il observe dans les constructions les trachytes et les basaltes des Sept-Montagnes. Mais ces roches, qui lui annoncent le voisinage de faits pleins d'intérêt, ne le détournent pas de son but. Il traverse de nouveau la plaine limoneuse jusqu'à Juliers, retrouve bientôt le sol incliné, les vallées et les coteaux fortement prononcés, le terrain houiller et le calcaire bituminifère.

En se rapprochant du toit paternel, l'intrépide explorateur se proposait seulement de rejoindre les couches inclinées pour en suivre le prolongement jusqu'au Rhin. Reprenant sa course vers l'est, il recoupe l'extrémité du massif ardoisier de Stavelot, et est fort étonné de rencontrer tout à coup à Call des couches horizontales de grès rouge avec poudingue. C'est le terrain triasique du nord de l'Eifel. Il étudie les mines du Bleyberg, traverse le calcaire dévonien qu'il assimile à celui du Condroz. Le terrain ardoisier lui apparaît ensuite de Munster-Eifel au Rhin, et il aperçoit bientôt les cônes volcaniques des environs de Coblentz et de Bonn. Avant d'arriver au fleuve, il étudie plusieurs masses basaltiques et enfin le terrain volcanique de Coblentz.

Il continue son excursion en traversant le terrain ardoisier du Hundsrück. Il atteint le bassin houiller de Saarbrück à Kirn, où il examine avec soin le mélaphyre, puis les schistes houillers à empreintes végétales. Il rejoint ensuite le terrain ardoisier jusqu'à Trèves, où le grès rouge du Luxembourg vient affleurer en couches horizontales. Du calcaire en couches également horizontales lui succède, puis une réapparition symétrique du grès rouge sur les schistes inclinés de l'Ardenne. Il en conclut que le terrain ardoisier est coupé par une sorte d'échancrure où se sont déposées les couches horizontales de la Lorraine et du Palatinat et qui sépare le Hundsrück de l'Ardenne. Ainsi il complétait ses observations de 1804, en définissant avec précision l'un des traits les plus remarquables de notre massif primaire.

Pénétrant alors dans le sud de l'Eifel, d'Omalius traverse le calcaire de Paffrath qu'il rapproche aussi de celui de la Meuse. Les cônes volcaniques de l'Eifel, découverts et décrits quelques années auparavant par Dethier, député du départe-

ment de l'Ourthe au corps législatif ([4]), l'intéressent vivement, ainsi que le poudingue en couches horizontales (triasique) de la même région, et celui de Malmedy que de Limbourg et Dethier avaient déjà découvert.

Lorsqu'il atteint le calcaire dévonien à Barvaux sur l'Ourthe, il remarque un grand pli anticlinal décrit par les couches. Cette disposition le saisit et, dès son retour, il en fait l'objet d'une note pour le *Journal des Mines,* où il figure cette remarquable dislocation ([5]). Mais son attention ne s'arrêta pas davantage sur le fait qu'il découvrait. Son but le poussait moins à déterminer la structure des terrains qu'à délimiter les grands massifs de ces régions, et bientôt après de tout l'Empire français. C'était surtout ce que la géologie réclamait alors. D'Omalius faisait donc connaître l'allure et les limites générales de nos terrains primaires; la découverte de leur structure était réservée à Dumont.

A peine de retour à Halloy, l'infatigable géologue va explorer la partie orientale de la Belgique. Il descend la Meuse de Namur à Liége, traverse obliquement la Hesbaye, passe par Tirlemont, Louvain et Bruxelles, vérifiant les observations qu'il a faites trois mois auparavant entre Hucorgne et Hasselt. Il remarque ensuite que le sol du nord des Flandres est sablonneux comme la Campine, et se dirige vers Tournai par Alost, Audenarde et Courtrai. A Tournai, il reconnaît son calcaire du Condroz recouvert par le terrain crayeux, puis il revient à Valenciennes rattacher ses observations à celles de l'an dernier. Il retourne alors vers le Nord pour visiter les carrières de Quenast qui lui étaient signalées depuis Louvain par les pavés des routes. En approchant de ces carrières, il éprouve un grand étonnement à la vue des schistes ardoisiers semblables à ceux du Rhin et de l'Ar-

denne. Il détermine la composition de la roche porphyrique et insiste sur ses différences avec le mélaphyre du Saarbrück, quoique la disposition de leur gisement soit la même.

Continuant sa reconnaissance, il suit le terrain ardoisier à Tubize, à Enghien, à Hal et à Gembloux, puis il revient par Charleroi à Avesnes pour observer, entre Hirson et Valenciennes, les limites du terrain incliné. Son retour s'effectue enfin par Couvin.

En résumé, il avait observé que Tournai est l'affleurement extrême à l'ouest du massif à couches inclinées. De là elles suivent une ligne parallèle à la latitude jusqu'au-dessus de Namur, mais vers Tubize et Gembloux le terrain ardoisier déborde cette ligne. A l'ouest, la limite est déterminée par une autre ligne allant de Tournai à Maubert-Fontaine par Bavay et Avesnes. Il résultait en outre des explorations précédentes que de Maubert-Fontaine ces limites prennent une direction de l'ouest à l'est jusqu'au golfe du Luxembourg, et d'autre part qu'à partir de la latitude de Namur, elles suivent une direction un peu plus septentrionale que depuis Tournai. Les contours de notre massif primaire étaient donc définis dès cette époque.

Tel fut l'emploi de l'année 1806. La voie qu'a choisie le jeune géologue et dans laquelle il va s'illustrer, se dessine déjà clairement. C'étaient non des observations de détail, mais la connaissance des grandes circonscriptions géologiques qu'il avait en vue. On ne pouvait comprendre avec plus de netteté le service que la science réclamait alors et qu'il fut seul en état d'accomplir.

Il venait donc d'entreprendre en une seule année trois voyages d'une longueur qu'il estime lui-même à 1,615 kilo-

mètres. Il avait parcouru en divers sens tout le pays d'entre l'Escaut et le Rhin. Dès ce moment, ses opinions étaient arrêtées sur la disposition des terrains de ces régions, sur leur composition et leur succession.

Le 1[er] juin 1807, d'Omalius reprend la route qu'il avait suivie en 1804, mais avec le projet d'aborder cette fois les Vosges et le Jura.

Sa traversée de l'Ardenne lui fait observer qu'entre son véritable terrain ardoisier et le terrain bituminifère de la Famenne et du Condroz, se trouvent des schistes rouges qui forment la transition de ces terrains. Il recherche ensuite vainement entre Bouillon et Virton un point où il puisse voir les couches horizontales reposer directement sur le terrain incliné, explore le terrain jurassique et surtout les oolithes de la Lorraine dont l'âge relatif n'était pas connu, parcourt le terrain triasique et le grès des Vosges. Il exprime dans des termes caractéristiques l'impression que lui causent les nombreuses failles, qui découpent si étrangement ce dernier terrain : « Les bancs ont ordinairement quelques » degrés d'inclinaison, et on voit souvent des couches qui se » terminent en pointe comme pourraient être les assises ou » lits d'une muraille où les maçons, après avoir négligé de » suivre le niveau, l'auraient rétabli par des assises d'affleu» rement. »

Ces observations l'amènent à formuler et à démontrer un principe d'une importance capitale, qu'il reproduit avec de nouveaux développements dans son mémoire de 1808, mais qu'il me paraît plus instructif de mettre en rapport avec le moment et les circonstances où il l'a conçu : « M. de Saussure » a dit que les montagnes secondaires sont d'autant plus » irrégulières et plus inclinées qu'elles s'approchent davan-

» tage des primitives. J'exprime la même proposition de la » manière suivante : *Dans un même bassin, les couches* » *inclinées sont toujours plus anciennes que les couches* » *horizontales*. Quand ce dernier principe ne serait point la » traduction de celui posé par l'un de nos plus célèbres géo- » logues, la théorie, loin de pouvoir le réfuter, conduirait » seule à l'établir, car nous ne connaissons pas les causes de » l'inclinaison, mais nous convenons tous qu'elles doivent » leur origine à un ordre de choses différent de celui qui » existe actuellement. Aussi tous les auteurs qui ont entre- » pris d'expliquer ce phénomène, ont été forcés de supposer » l'existence de différents effets qui ne se renouvellent plus. » Or, quelles qu'aient été les causes de ces effets, on ne » peut disconvenir qu'il est arrivé une époque où elles ont » cessé d'agir, et c'est alors qu'ont été formées les couches » horizontales. »

C'est le point de départ d'une de ses vues les plus originales, par laquelle il tentait deux ans après d'établir la classification géologique des roches des Alpes.

Après avoir longuement observé le granite qu'il rencontrait pour la première fois, il contourne les Vosges par leur extrémité méridionale et traverse le Jura. Il remarque les contournements des couches qui caractérisent cette dernière chaîne, et qui devaient faire ultérieurement l'objet des longues recherches de Thurman. L'un d'eux, décrivant une voûte, puis un bassin, le frappe particulièrement, d'autant plus — et il insiste sur ce fait — que les bassins y coïncident avec les vallées et les voûtes avec les chaînes. Ainsi il côtoyait pour la seconde fois la découverte qui devait, par une méthode précise, dévoiler le phénomène stratigraphique de nos terrains inclinés. Nous avons vu l'attention qu'il donna

au pli de Durbuy. D'un autre côté, il n'avait pas observé avec moins de soin la disposition des terrains du Condroz en vallées et en collines longitudinales, comme il venait également de la constater dans le Jura Mais tandis que, dans ces montagnes, il rapproche les deux phénomènes et montre leur liaison, il se borne à les exposer isolément dans le Condroz.

D'Omalius pénètre bientôt dans la plaine suisse, y remarque les blocs de roches alpines dont Agassiz devait expliquer le transport par les glaciers trente ans plus tard, et les trouve même sur les hautes chaînes du Jura.

Il descend la vallée du Rhin de Bâle à Strasbourg et, traversant les Vosges à Saverne, il conclut que ces montagnes s'y terminent, parce que les couches cessent d'être inclinées. Il suit le grès rouge jusqu'à Saarbrück, où il retrouve les schistes houillers et les couches inclinées.

Il retourne alors dans la vallée du Rhin, pour étudier le terrain horizontal de Mayence, qu'il considère comme se rapportant, non au calcaire de la Lorraine, mais aux couches des environs de Paris. Passant ensuite sur la rive droite du fleuve, il observe les granites de l'Odenwald et le grès rouge de Darmstadt. Il revient dans le Hundsrück, traverse la pointe du golfe de terrains horizontaux du Luxembourg, dont la disposition l'intéressait particulièrement. Trois jours après, il terminait enfin ce voyage de 1,574 kilomètres.

Dans le cours de ces explorations, d'Omalius avait laissé des intervalles qu'il lui restait à étudier. Il devait aussi revoir quelques-unes des localités qu'il avait visitées les premières et les raccorder à ses observations plus récentes.

Au mois d'août 1807, il traverse la partie orientale du Condroz, gagne les environs d'Aix-la-Chapelle, visite les exploi-

tations de la Vieille-Montagne et rencontre les terrains horizontaux des environs d'Aix qui sont, remarque-t-il, évidemment postérieurs au terrain incliné, puisqu'ils reposent sur celui-ci.

En voyant la chaîne de l'Ardenne si brusquement arrêtée à l'ouest de Düren, il admet que les eaux qui creusèrent les vallées de la Meuse et du Rhin, ont enlevé, quand elles ont combiné leur action érosive en se rapprochant, le sommet de toutes les collines longitudinales qui se trouvaient dans l'espace compris entre les deux fleuves à partir de Bonn pour le côté du Rhin et de Visé pour la Meuse. Cette explication lui paraît d'autant plus plausible qu'en prolongeant la direction des collines du pays de Herve, on retrouve au delà du Rhin les mines de houille et les mêmes pays montueux dans la Westphalie. On n'exprime pas aujourd'hui en d'autres termes ni avec d'autres arguments la formation de cette partie de la grande plaine du Rhin.

D'Omalius observe ensuite à Liblar les lignites tertiaires que les travaux de Noeggerath devaient rendre célèbres et arrive devant les Sept-Montagnes. Il examine avec soin le trachyte et le basalte déjà décrits par Collini et Faugas de Saint-Fond; il remonte le Rhin en étudiant longuement les basaltes, les laves et les tufs, et traverse de nouveau le terrain ardoisier pour observer une dernière fois l'allure des massifs calcareux de l'Eifel, qu'il avait déjà recoupés en quatre endroits différents. Il remarque avec une justesse surprenante qu'il a plus d'analogie avec la bande de calcaire qui borde l'Ardenne qu'avec le calcaire du Condroz.

Enfin il rattache définitivement le grès rouge horizontal de l'Eifel à celui qui borde les Vosges. C'est une opinion qu'il n'a jamais abandonnée, malgré les vues de Dumont qui le considère comme de l'âge du grès bigarré.

Avant d'appliquer la même détermination aux grès et poudingues du nord de l'Eifel et de Malmedy, il veut visiter de nouveau ces localités. C'est le principal objet d'une première excursion au printemps de 1808.

Des vérifications du même genre le ramènent un mois après dans le nord du Hainaut. Il s'assure de la disposition exacte des terrains crayeux et des sables qui les recouvrent dans les environs de Mons, et visite encore le terrain ardoisier du Brabant et les carrières de Quenast.

D'Omalius était donc arrivé, à l'âge de vingt-cinq ans, au terme de la première étape qu'il s'était fixée dans sa carrière de géologue. Privé de direction, à un âge où, comme il le dit lui-même, il aurait encore dû être sur les bancs de l'école, il avait exploré les régions qui s'étendent entre le Jura, Paris et la Normandie au sud, le Rhin à l'est, le cours inférieur de la Meuse et de l'Escaut au nord. Sept années y avaient été employées, y compris trois étés consacrés à recevoir les enseignements des maîtres de la science française. Les difficultés de toutes sortes qu'il avait rencontrées n'avaient fait qu'augmenter ses goûts et son énergie.

Marcheur infatigable, il faisait à pied des trajets surprenants et il pouvait en soutenir la fatigue pendant plusieurs semaines, sans que son ardeur, ses facultés d'observation et ses forces parussent s'en ressentir. Nous voyons dans ses notes-itinéraires que la moyenne des journées était de 45 kilomètres, non compris les allées et venues, les détours et les ascensions que l'observation réclame. Certains trajets vont même à plus de 60 kilomètres.

Les recherches qu'il avait faites jusqu'à ce jour avaient nécessité, d'après ses propres calculs, des excursions qui s'élevaient au chiffre de 7636 kilomètres, soit 1531 lieues mé-

triques, et encore les courses qu'il fit dans l'intérieur du Condroz ne sont pas comprises dans ces évaluations.

Observateur habile, consciencieux, libre de toute idée préconçue, il se bornait à relever les faits et ne les généralisait que quand la conclusion semblait en ressortir d'elle-même et devint en quelque sorte évidente. Aussi les résultats de ses recherches étaient-ils magnifiques. La région qu'il avait choisie pour théâtre de ses explorations était dès lors, avec une partie de l'Angleterre et les environs de Paris, la mieux connue dans sa constitution générale. L'âge relatif des couches, leur composition et leur délimitation étaient des faits acquis à la science. Un résultat plus saillant peut-être était l'étude stratigraphique du terrain incliné; ses couches sont classées dans leur ordre réel et leurs divers affleurements sont coordonnés par le seul emploi de la stratigraphie et de la lithologie. La paléontologie avait peu attiré son attention, mais il venait d'en saisir l'importance dans le travail que Cuvier et Brongniart avaient publié quelques mois auparavant dans le *Journal des Mines* (6). Il ne l'utilisait que d'une manière accessoire et en quelque sorte complémentaire. D'Omalius était avant tout stratigraphe et il possédait, dès ses débuts et comme d'instinct, les ressorts de cette puissante méthode géologique.

Au mois de juin 1808, il porte son manuscrit à Paris pour le présenter à la direction du *Journal des Mines*. Ce recueil, publié par le Conseil des Mines et dirigé par plusieurs savants éminents, tels que Haüy, Coquebert de Montbret, Vauquelin, Brochant de Villiers, etc., était alors le plus renommé pour les travaux géologiques. Le mémoire du jeune maître, intitulé *Essai sur la géologie du nord de la France*, reçut l'accueil le plus flatteur. A peine remis entre les mains du Comité,

il était livré à l'impression et, vu son étendue qui dépasse les limites des mémoires accueillis, il fut inséré successivement par parties dans les derniers fascicules de la même année.

Il nous paraît nécessaire d'examiner en détail ce travail mémorable qui allait jeter les bases de la géologie nationale. Cette œuvre, exécutée avec un puissant coup d'œil, s'étend à l'ensemble de nos terrains, et telle est sa portée et l'ampleur des vues de son auteur qu'on doit considérer sinon tous les travaux géologiques dont cette région étendue a été l'objet, du moins ceux, quelque importants qu'ils soient, qui se rapportent à nos terrains primaires, comme étant incontestablement les commentaires et le développement de ces magistrales recherches. Aussi voyons-nous le grand géologue publier jusque dans ses dernières années des éditions successives de ce mémoire de 1808, où il faisait rentrer, avec cet esprit progressiste qui le caractérisait dans la science, tous les avancements qui s'effectuaient sur la connaissance de notre sol. A part les travaux de de Limbourg (7) et de Dethier sur la partie occidentale de la province de Liége, aucune étude stratigraphique n'avait été faite en Belgique. D'Omalius pouvait donc dire avec raison dans son introduction que, sous le rapport des descriptions géologiques, le nord de la France était une des parties de l'Europe qu'on connaissait le moins.

L'*Essai sur la géologie du nord de la France* s'étendait à la région comprise entre la côte jusqu'au Boulonnais et le Rhin jusqu'au sud de Mayence, c'est-à-dire près de dix-huit départements. Les Vosges, le Jura et la partie du bassin de Paris qu'il avait explorés, n'y rentraient donc pas.

Les roches principales de cette région sont la chaux carbonatée, le quartz et le schiste.

La *chaux carbonatée*, quand elle est en couches horizontales, se présente sous la forme de craie et de calcaire grossier ; mais quand elle forme des couches inclinées, elle est dure, pleine de cristallisations et colorée en bleu ou en noir par une substance qu'Haüy considérait comme du bitume. Le fondateur de la cristallographie avait indiqué, comme type du calcaire bituminifère, le marbre noir de Dinant. Quelques années plus tard, l'ingénieur Bouësnel chercha à montrer que la substance charbonneuse était de l'anthracite et non du bitume. D'Omalius transforma dès lors le nom de son terrain bituminifère en celui de terrain anthraxifère.

Le *quartz* se trouve en couches ou grandes masses et en rognons, principalement renfermés dans la chaux carbonatée. Le quartz en couches est à l'état de quartz grenu (quartzite), de grès ordinaire et de brèche (poudingue) dans le terrain ardoisier et dans le terrain du schiste rouge. Celui du terrain bituminifère est du grès « souillé d'argile » (psammite). Cette substance constitue tout le terrain du grès rouge, sous la forme de grès, de sable et de poudingue, et existe, dans les formations supérieures, sous la forme de sable et de grès.

Le *schiste* se présente sous la forme d'ardoise ou schiste à grands feuillets dans le terrain ardoisier. Dans le terrain bituminifère, il est argileux et très-délitescible. Dans les terrains horizontaux, il est remplacé par des couches d'argile qui sont quelquefois très-feuilletées.

A ces trois grands groupes de roches, il ajoute les *cornéennes*, c'est-à-dire le trachyte du Rhin, le mélaphyre du bassin de Saarbrück et la diorite de Quenast; puis le basalte, les laves et le tuf volcanique.

Quant à leur classement stratigraphique, ces roches se

répartissent dans deux grandes époques de formation : les unes sont en couches inclinées, les autres en couches horizontales.

Les couches inclinées sont les plus anciennes. On peut d'une part le poser en principe, car l'inclinaison est évidemment le résultat d'un phénomène qui a agi avant la formation des couches horizontales. L'observation directe le démontre d'autre part. Quand les deux ordres de terrains sont en contact, les couches horizontales reposent sur les couches inclinées ([8]). Une partie des couches inclinées ne contiennent pas de corps organisés ; la partie qui en renferme présente des végétaux et des animaux différents des genres actuels et transformés en matières pierreuses ou charbonneuses; dans toutes, les pierres sont dures, les cristallisations et les filons métalliques fréquents, le pays est montueux, déchiré par des vallées profondes, bordées d'escarpements rapides et remplies de débris. Dans les couches horizontales, au contraire, les restes des êtres organisés ont moins changé de nature; ils appartiennent à des espèces plus rapprochées des espèces actuelles, les roches sont tendres, les filons métalliques très-rares, le pays est plat ou découpé par des collines en pentes douces.

Les TERRAINS INCLINÉS sont divisés en deux groupes stratigraphiques, suivant qu'ils contiennent ou non des fossiles.

Ceux qui n'en renferment pas sont eux-mêmes subdivisés en deux formations. L'une est formée par les quartz grenus (quartzites), des grès et les ardoises: c'est le *terrain ardoisier*. L'autre se rapporte aux roches qu'Haüy avait appelées cornéennes: c'était la *formation trappéenne* des Allemands. Sans se prononcer absolument sur leur ancienneté relative, l'auteur penche à considérer les roches trappéennes comme

antérieures aux ardoises, à cause de la présence des cristaux de feldspath qui les rapproche du terrain primitif. En outre, la superposition des deux terrains est voilée par les effets de l'inclinaison. Les géologues étaient à cette époque bien éloignés de considérer le terrain trappéen comme éruptif. La dispute des Neptunistes et des Plutonistes n'était pas même vidée sur l'origine du basalte, dont les relations avec les produits de nos volcans sont si intimes.

Le *terrain bituminifère* contient des fossiles. Il est donc postérieur au terrain ardoisier. Mais entre ces deux terrains, se trouve le *schiste rouge* qui forme transition.

Restait à savoir à quel terrain connu on devait rattacher ces terrains à couches inclinées. « Quoique l'absence ou la » présence des corps organisés établisse une très-grande » différence entre ces diverses formations, je suis porté à » croire qu'elles se rapportent aux terrains de transition » des auteurs allemands, de sorte qu'il n'y aurait pas de » véritable terrain primitif dans le nord de la France. »

Ce raccordement était une vue remarquable. Il classe du premier coup nos terrains primaires à la place qu'ils occupent dans la série géologique générale. C'est encore sous le nom de terrain de transition que les terrains silurien et dévonien sont désignés trente-cinq ans plus tard sur la carte géologique de la France de Dufrénoy et Élie de Beaumont. Ce terme, créé par Verner, a été abandonné pour ceux de terrain primaire ou paléozoïques, mais c'est un simple changement de nom.

L'observation que le terrain primitif n'existe pas dans ces régions n'est pas moins remarquable. Le terrain trappéen, par son gisement et sa composition, était cependant bien de nature à induire en erreur un observateur moins péné-

trant, et à lui faire admettre que les « cornéennes » étaient des affleurements du terrain primitif.

Tous les terrains ne se succèdent pas uniformément dans cet ensemble de régions. Celles-ci n'ont pas éprouvé les mêmes changements et sont loin de représenter, par la disposition de leurs couches, la « régularité des cercles concentriques d'un arbre dicotylédone. » Certaines couches existent dans une contrée sans se retrouver dans le bassin voisin. C'est la répartition lacunaire des terrains posée en principe et que toute carte géologique met en lumière.

Les TERRAINS HORIZONTAUX reçoivent à leur tour un classement stratigraphique.

Le plus ancien est le *grès rouge*. La chaux carbonatée vient ensuite et se montre sous trois aspects distincts et successifs. La plus ancienne — qui est le Muschelkalk et le terrain jurassique — est appelée *ancien calcaire horizontal;* elle se développe en Lorraine. La seconde est la *craie*. La troisième est le tuffeau de Maestricht et le *calcaire grossier* des environs de Bruxelles ([9]).

Dans le Hainaut et la Hesbaye, il existe des amas épars de sable et de grès qui paraissent former un terrain spécial. L'auteur le désigne sous le nom de *grès blanc* et le considère comme supérieur au calcaire grossier ([10]).

Les terrains inclinés et horizontaux sont recouverts par des dépôts superficiels, parmi lesquels il croit qu'on pourrait distinguer des traces d'origines très-différentes. Ils sont réunis en un seul groupe sous le nom de *terrains meubles*. Nous les appelons aujourd'hui terrain quaternaire.

Enfin le *terrain volcanique* proprement dit termine l'énumération des terrains qu'il a reconnus dans le nord de la France. L'auteur croit que les volcans du Rhin et de l'Eifel

18.

ont été en activité après le dépôt du calcaire horizontal, et même après le creusement des vallées.

En résumé, voici la classification de nos terrains admise en 1808 par le grand géologue :

Couches horizontales. (Terrains secondaires de la classification de Verner).		terrain meuble. grès blanc. calcaire grossier récent. craie. calcaire grossier ancien. grès rouge.
Couches inclinées. (Terrain de transition) . .	avec corps organisés . . .	terrain bituminifère.
	sans corps organisés . . .	schistes rouges formant transition. terrain ardoisier. terrain trappéen.
Terrain primitif.		manque.

L'auteur divise ensuite les contrées d'entre le Pas-de-Calais et le Rhin en régions ou cantons géologiques, en combinant la nature et l'aspect du terrain avec les données géographiques. Il emploie pour les désigner les noms qu'elles portent généralement dans le pays, ce qui n'était pas moins judicieux, car les anciennes dénominations y coïncident d'ordinaire, comme dans beauconp d'autres pays, avec un même caractère de terrain et de relief. Ce sont là de véritables régions naturelles qu'une succession de divisions politiques ou administratives ont méconnues, sans pour cela que leur nom primitif ait cessé d'être en usage parmi les habitants.

La région à couches inclinées comprend : une partie du Hai-

naut, l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'Ardenne, l'Eifel et le Hundsrück; elle se prolonge au delà du Rhin.

Le terrain ardoisier occupe à lui seul l'Ardenne, l'Eifel inférieur, le Hundsrück et la partie supérieure du Hainaut. La contrée forme alors une suite de plateanx à légères ondulations et elle est déchirée par des vallées extrêmement profondes et resserrées. Ce terrain est composé de couches alternatives de schistes et de quartz ordinairement dirigées vers le nord-est. Ces couches, remarque-t-il, y ont une disposition moins irrégulière que dans le terrain bituminifère; elles sont moins repliées et contournées, et l'on observe souvent des plateaux entiers où l'inclinaison et la direction ne changent pas. C'est en effet l'un des caractères prédominants de la structure de l'Ardenne et du Hundsrück. Le renversement des couches y est tellement la règle, que les bancs plongent, sauf de rares exceptions, uniformément vers le sud, tandis que, dans le Condroz, les couches plongent alternativement au nord et au sud suivant le bord des plis qu'elles forment.

Les grès sont plus communs dans l'Eifel inférieur; en Ardenne et dans le Hundsrück, ce sont les quartz grenus ou quartzite. Les poudingues y sont à plus petits éléments que dans le terrain du schiste rouge.

La matière des ardoises est rapportée aux substances talqueuses.

Le terrain ardoisier renferme sur les bords du Rhin le porphyre (trachyte) des Sept-Montagnes, et de nombreux gisements de basalte qui s'étendent aussi dans l'Eifel. Le terrain volcanique est compris dans les mêmes limites et y forme deux groupes : celui d'Andernach et celui de l'Eifel occidental, que Dethier avait découvert quinze ans auparavant.

Dans le terrain ardoisier du Brabant, il existe à Quenast et

à Lessines du terrain trappéen abondant en feldspath. Cette roche est déterminée comme composée de quartz, de feldspath, d'amphibole et d'une autre substance que l'auteur rapporte avec doute au talc (c'est la chlorite). Ce terrain ardoisier ne se montre ordinairement que dans les vallées. Il est recouvert par des dépôts meubles sous lesquels il « est probable qu'il s'étend au loin. »

Le terrain bituminifère se développe au nord de l'Escaut depuis la Roer jusqu'à l'Escaut à travers l'Entre-Sambre-et-Meuse et une partie du Hainaut. C'est un vaste plateau sillonné par un nombre infini de vallées qui sont de deux sortes : les unes sont larges, régulières, peu enfoncées, bordées de coteaux en pentes douces et dirigées vers le nord-est, de manière à diviser la surface de la région en collines longues et étroites. Ce sont les vallées longitudinales qu'après les découvertes de Dumont il appellera vallées de plissement. Les autres, plus profondes, irrégulières, tortueuses, dirigées en tous sens et servant d'écoulement aux rivières, rompent et déchirent ces collines et ces vallées longitudinales.

Toutes les couches bituminifères « sont non-seulement plus » ou moins inclinées, mais on en voit à chaque instant de » contournées, de repliées les unes sur les autres, de bou» leversées en tous sens. » Elles ont cependant une direction commune du nord-est au sud-ouest, comme les vallées longitudinales. « Il résulte de cette structure que le pays » est partagé dans toute sa longueur en chaînes minérales » ou systèmes de couches dans lesquelles on reconnaît le » même arrangement et la même nature d'une extrémité à » l'autre. »

Cette description est complétée par les observations suivantes : Le centre du Condroz est formé de calcaire, de grès

et de schiste argileux en couches très-inclinées et souvent verticales « qui sont disposées de manière qu'après une cer-
» taine épaisseur de couches calcaires, vient une alternative
» de cette substance avec le schiste et le grès, puis des cou-
» ches de grès et de schistes seules; recommencent ensuite
» les alternatives qui sont suivies par le calcaire, et ainsi suc-
» cessivement. Or, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est
» que le pays étant divisé par des vallées longitudinales, le
» milieu de ces vallées correspond au système des couches
» calcaires et le sommet des collines, situées entre les val-
» lées, à celui des couches de grès et de schistes. » Le problème était posé : Dumont devait le reprendre et le résoudre d'une manière décisive.

Les roches principales du terrain bituminifère sont la chaux carbonatée, le grès et le schiste. Les couches subordonnées les plus remarquables sont la houille, le fer oxydé et l'argile (plastique).

La chaux carbonatée est imprégnée de matières charbonneuses déterminées par Haüy comme bitume; elle est quelquefois argileuse, d'autres fois quartzifère ([11]), et renferme du quartz lydien (phtanite), du fer sulfuré, de la fluorine et de l'anthracite. Ses fossiles fort abondants sont de genres actuellement inconnus.

Les grès, généralement argileux, sont micacés.

Le schiste appartient à la variété argileuse de Brongniart et se délite en fragments rhomboïdeaux, ce qui le distingue des schistes à grands feuillets ou ardoises.

Mais, entre le terrain ardoisier proprement dit de l'Ardenne et le terrain bituminifère, se développe une bande quartzeuse et schisteuse souvent colorée en rouge, et formant la transition stratigraphique entre les deux terrains,

(C'est une partie du terrain rhénan et les couches eiféliennes inférieures.)

Puis s'étend une première bande de terrain bituminifère composée de calcaire et de schistes. (C'est le calcaire de Givet et les schistes de la Famenne.)

Le centre du Condroz renferme du calcaire, du grès et des schistes en bandes alternantes en coïncidence avec les collines et les vallées longitudinales. (Ce sont les psammites du Condroz et le calcaire carbonifère.)

Entre cette région et le terrain houiller, « on trouve une » chaîne étroite, mais assez continue, qui présente quelques » roches analogues à celles que nous avons vues entre les » ardoises et le terrain bituminifère : ce sont des grès qui » deviennent si compactes qu'on doit les appeler des quartz » grenus (quartzites), des brèches (poudingues) et même » jusqu'à des schistes rouges. »

Ainsi d'Omalius rapproche en 1808 la bande de Dave des couches qui, dans l'Ardenne, s'étendent entre les ardoises et le calcaire dévonien. Tous les géologues qui ont étudié ce terrain compliqué, ont sanctionné ces vues, tout en arrivant à des raccordements assez différents entre ses groupes de couches et celles de l'Ardenne. Dans ces derniers temps, l'identification a été poussée très-loin : les principaux étages qui se développent entre le terrain ardennais et le calcaire dévonien, ont été retrouvés dans la bande condrusienne ([12]).

Le bassin houiller d'entre la Roer et le Pas-de-Calais s'étend au nord de cette chaîne. L'auteur s'était d'abord décidé à séparer le terrain houiller du terrain bituminifère. Il y renonce parce qu'il voit le calcaire entourer et même traverser les bassins houillers, et qu'il reconnaît que toutes ces couches ont subi simultanément le phénomène qui a pro-

duit leur inclinaison. Le terrain bituminifère ou, comme ses propres observations et celles de l'ingénieur Bouësnel ([13]) le lui ont fait appeler bientôt après, le terrain anthraxifère constitue, en effet, en Belgique un groupe stratigraphique des plus naturels. Toutes ses couches sont unies par le caractère si marqué des plissements. Ce caractère, qui leur donne une allure commune, y domine tous les autres. Aussi Dumont a-t-il conservé dans la carte géologique l'intégrité du terrain défini par d'Omalius, et ce n'est pas sans répugnance que les géologues belges ont dû en accepter la mutilation qu'a provoquée son raccordement à la série anglaise établie sur les caractères paléontologiques.

A la bande houillère succède une bande de calcaire et de schistes très-riche en mines de fer et de plomb et en amas d'argile terre à pipe. Elle s'élargit dans le Hainaut, où elle est surtout formée de calcaire recouvert par le terrain meuble. Là elle s'appuie sur le terrain ardoisier, aussi remarquable par sa présence dans cette partie du pays que par son porphyre.

Le terrain bituminifère se trouve aussi dans l'Eifel occidental à l'état de calcaire présentant beaucoup d'analogies avec la bande de calcaire qui borde l'Ardenne.

Il existe aussi dans la région de Saarbrück où il est représenté par des schistes houillers. Il y est moins incliné que dans le Condroz et renferme beaucoup de terrain trappéen.

Il reparaît enfin dans le Boulonnais, après avoir été recouvert depuis le Hainaut par la craie de l'Artois.

Ce sont bien là les traits généraux du massif primaire d'entre le Rhin et l'Escaut, tels qu'ils sont admis dans la science. Ils ont été complétés, définis avec une rare précision et poussés à un état de perfection qui n'a peut-être été

atteint nulle part. Mais la base fondamentale de ces travaux existait et est restée telle que son illustre auteur l'avait établie.

L'exploration de la région inclinée avait donné lieu à deux observations de géographie physique des plus importantes.

On était alors tenté de considérer le Hundsrück et l'Eifel comme le prolongement des Vosges, et l'Ardenne comme la continuation des collines de Langres. D'Omalius fait remarquer qu'on doit juger de la continuité des chaînes de montagnes non par le prolongement apparent d'un sol élevé, mais par la nature et la direction des couches qui sont toujours inclinées dans les véritables montagnes. « Quelles » que puissent être, ajoute-t-il, les causes de l'inclinaison, » c'est à ce phénomène qu'il faut attribuer le relief des » montagnes. Les couches horizontales qui sont venues » ensuite, ont plutôt tendu à combler les inégalités qui » existaient, et n'ont éprouvé d'autres bouleversements que » le creusement des vallées. »

Faisant application de ce principe nouveau, il démontre que le Hundsrück, l'Eifel et l'Ardenne n'ont aucune connexion géologique avec les Vosges et les collines de Langres; que, contrairement à l'opinion des géographes, ces régions sont le prolongement terminal des montagnes du centre de l'Allemagne, c'est-à-dire des monts hercyniens.

L'auteur remarque d'un autre côté que la Meuse traverse une chaîne de montagnes et que la Sambre coule dans un sens opposé à la pente générale du sol. Il en conclut qu'on ne peut reconnaître le relief relatif des diverses parties d'une région par l'écoulement des eaux. Cette observation était d'autant plus opportune que des géographes venaient d'imaginer un système séduisant, qui n'est pas encore com-

plètement déraciné, et d'après lequel, en supposant que chaque bassin hydrographique est isolé par une chaîne de collines où de montagnes, on pourrait tracer le relief d'une contrée par la seule inspection de la direction des cours d'eau.

Les terrains horizontaux entourent le terrain incliné.

Le plus ancien est le grès rouge. Il s'étend dans le Palatinat sur le bord du bassin houiller de Saarbrück, le dépasse à l'ouest pour border le terrain ardoisier du Hundsrück et la profonde échancrure du Luxembourg qui sépare le Hundsrück et l'Ardenne. L'auteur le retrouve ensuite en lambeaux isolés dans le sud et dans le nord de l'Eifel occidental et jusqu'à Malmedy. Formant au sud de ces affleurements un dépôt très-étendu, ce terrain se prolonge jusqu'au Jura en enveloppant les montagnes granitiques des Vosges.

Le grès rouge passe insensiblement dans le Luxembourg et la Lorraine à l'ancien calcaire horizontal, qui s'étend à peu près jusqu'au point où le terrain ardoisier disparaît sous la craie de Picardie.

Ce calcaire horizontal a généralement une texture grossière, mais il devient souvent compacte et alors, ajoute le pénétrant observateur, il ressemble au calcaire du Jura. L'auteur est le premier à démontrer sa véritable position géologique. C'est, dit-il, un dépôt antérieur à celui de Paris et de la Flandre, parce qu'il a précédé la craie; que ses roches, quoique souvent analogues, sont toujours assez différentes pour qu'on ne puisse les confondre; enfin « et » c'est ici un des points les plus décisifs, les corps organisés » du terrain calcaire sont très-différents de ceux du bassin. » Il donne en conséquence à ce dépôt le nom d'*ancien calcaire horizontal*.

Comme on le voit, les trois méthodes en usage pour déterminer l'âge d'un terrain sont appliquées dès cette époque avec la sûreté qu'on pourrait y apporter de nos jours.

Sur l'autre bord du massif de grès rouge, dans la vallée du Rhin, une série de collines de calcaire horizontal se développe au sud de Mayence. Mais il est plus récent que celui de la Lorraine. D'après des ossements que Hammer avait erronément déterminés comme *Paleotherium* et les coquilles d'eau douce observées par Faujas, « on ne doit pas » s'éloigner de l'idée que ces collines calcaires aient été » formées à une époque et sous des circonstances analo- » gues à celles du bassin gypseux de Paris. » Cette déduction a été bien peu modifiée. Le terrain de Mayence est resté du terrain tertiaire; seulement comme il renferme les débris non du *Paleotherium*, mais du *Dinotherium* et des coquilles communes au tongrien et au rupélien belge, il a été un peu relevé dans la série.

L'ancien calcaire horizontal, disparaissant avec le terrain ardoisier sous la craie, ne reparaît plus sur le bord du terrain incliné, ni dans le Hainaut, ni dans la Hesbaye. La craie s'y superpose directement. Elle est tantôt marneuse, tantôt blanche avec du quartz pyromaque. Ses fossiles sont les mêmes que dans le bassin de Paris. Elle s'étend en lambeaux étroits depuis Aix-la-Chapelle jusqu'à Tournai. Mais dans la partie ouest du Hainaut, elle prend plus de développement. Elle recouvre toute la largeur du terrain houiller entre Bavay et Tournai, pousse même quelques lambeaux jusqu'à Mons, et se relie à la grande plaine de l'Artois et de la Picardie.

Dans la Flandre et la Hesbaye, un horizon de chaux carbonatée grossière se superpose à la craie (9). La superposi-

tion directe s'observe à Maestricht, et on peut la déduire pour Bruxelles et Audenarde de sa situation par rapport à la craie du Hainaut, qui recouvre directement le tèrrain incliné.

A ce dépôt calcareux, succède dans le Brabant le sable avec grès fistuleux. Les grès blancs landéniens du Hainaut et de la Hesbaye y sont rattachés (10).

Plus au nord, en Campine, les grès ferrugineux (diestiens) forment un horizon marqué. « Tandis que tout ce » pays annonce le transport, ce grès seul manifeste une » formation locale. »

Enfin au nord de l'Eifel, s'étend la plaine du Rhin et de la Roer. Le sol, élevé et montueux entre les cours moyens de la Meuse et du Rhin, s'abaisse tout à coup vers Bonn, Aix-la-Chapelle et Visé, et n'est plus désormais formé que de terrain meuble avec des débris de roches. Cette plaine renferme aussi les amas étendus de lignites déjà observés par Faujas et que d'Omalius a observés à Liblar.

Le terrain meuble qui recouvre tous ces terrains inclinés et horizontaux, est beaucoup plus complexe. C'est d'ordinaire un terrain détritique. Il est peu abondant, mais assez varié sur le sol incliné. Mais dans le Hainaut et la Hesbaye, il est formé de limon, « cet heureux mélange de silice, » d'alumine, de carbonate de chaux et de terreau qui » constitue les meilleures terres à cultures. » Enfin les Flandres et la Campine sont une plaine basse et unie qui fait partie de la vaste étendue comprenant la Hollande, le nord de l'Allemagne, la Pologne, etc. Elle est recouverte de sable qui renferme des cailloux roulés de l'Ardenne. La tourbe y est très-développée.

Ce mémoire est incontestablement l'une des productions

géologiques remarquables du commencement du siècle. Une région dont notre pays actuel ne forme guère que les deux cinquièmes sortit d'un seul coup de l'obscurité et devenait, avec le bassin de Paris, la région type pour l'immense étude que le jeune géologue allait entreprendre dans toute l'agglomération de pays auxquels s'appliquait alors le nom d'Empire français. Les terrains anciens y étaient abordés, définis et classés en même temps que les terrains les plus modernes; les rapports orologiques des terrains montagneux et des plaines étaient établis. La stratigraphie, la lithologie et la paléontologie avaient été mises à contribution dans ces recherches. C'était donc bien la géologie embrassée dans son ensemble et la tentative la plus complète qui eût été faite dans ce genre. A côté de ces résultats, on admire l'esprit de méthode, la justesse du jugement qui ne se laissait jamais égarer par des conceptions brillantes et prématurées.

C'est assez dire que l'ouvrage fit sensation et donna la renommée au jeune auteur. Il se lie avec plusieurs savants éminents et notamment avec Alexandre Brongniart, le collaborateur de Cuvier pour la géologie des environs de Paris. Sa correspondance avec lui ne devait plus être interrompue. Il est accueilli chez les maîtres de la science qu'il n'avait vus jusqu'à ce moment qu'à leurs cours.

Encouragé par le succès, l'ardent géologue, alors âgé de 25 ans, conçoit l'audacieux projet d'étendre ses recherches à toute la France et d'en classer tous les terrains d'après leurs relations d'âge, de composition et d'origine, comme il venait de le faire pour les contrées septentrionales de l'Empire. On ne pouvait rendre de plus grand service à la science.

Comme nous l'avons dit, la géologie réclamait surtout alors de grandes explorations. Plusieurs parties de la France

avaient été l'objet de travaux isolés et il importait de les relier par une vue d'ensemble.

Dès l'année suivante (1809), il met son projet à exécution par une exploration circulaire de l'empire. En voici l'itinéraire et les résultats puisés dans ses notes ([14]).

D'Omalius traverse l'Ardenne jusqu'à Bouillon, puis s'engageant en Lorraine, il observe les oolithes de Brillon et de Savonnières et détermine leur position géologique entre le calcaire grossier (lias) qui repose sur le terrain ardoisier, et la craie. A Dijon, il retrouve le même calcaire grossier; il en conclut que le bassin dont les bords sont formés par cet « ancien calcaire horizontal » s'est recourbé depuis les Vosges vers le Morvan, de même qu'il se recourbe entre l'Ardenne et les Vosges.

Descendant la Saône jusqu'à Lyon, il observe sur la rive gauche les plaines de la Bresse, et sur la rive droite les montagnes granitiques du Tarare bordées par le « calcaire à gryphées. » Il gravit alors le Jura, en observe de nouveau les calcaires et la structure et arrive à Genève.

L'étude du Salève se fait sous la direction du professeur Jurine. Il remonte l'Arve et visite Chamounix. Ces régions avaient pour lui un haut intérêt. Il avait essayé de classer les terrains des Alpes en prenant pour point de départ les Ardennes et le Condroz. Il était tenté d'assimiler les calcaires crétacés et jurassiques à son calcaire bituminifère ; les calschistes jurassiques au terrain ardoisier. La Tarentaise fait l'objet de longues observations à cause du travail de Brochant de Villiers, qu'il appréciait beaucoup.

Passant enfin les Alpes au petit Saint-Bernard, il descend la vallée d'Aoste et arrive à la colline de la Superga. Il s'étonne d'y trouver des fossiles dont les formes rappellent

des espèces modernes, quoique les couches y soient notablement inclinées. « Ce terrain, dit-il, me paraîtrait dans nos » contrées un fait bien singulier et tout à fait contraire à ce » que j'ai observé jusqu'à présent. »

Il traverse la plaine de Piémont jusqu'à Coni et les Alpes maritimes au col de Tende. On n'avait encore rien publié sur cette région Il y retrouve les terrains de la Tarentaise, fortement inclinés, composés de roches talqueuses, de schistes, de quartzite et surtout de « calcaire bituminifère » Du calcaire blanchâtre moins incliné qu'il raccorde à celui du Jura, surmonte ces terrains et se continue jusqu'à Nice et Antibes.

L'explorateur entre alors dans les montagnes de l'Esterel déjà décrites par de Saussure. Il les reconnaît formées de porphyre, de granite, de micaschistes sur lesquels repose du « grès rouge des Vosges. » Il retrouve bientôt son calcaire du Jura qu'il suit de Toulon à Marseille. Il observe les couches d'Aix si connues par leurs fossiles, puis remonte le Rhône jusqu'à Orange.

La région calcaire qui borde les Cévennes est de même rapportée au calcaire du Jura. Près de Béziers, il découvre le terrain volcanique. Il détermine l'existence du terrain de transition dans les montagnes méridionales de Cévennes.

Après avoir visité Toulouse, il gravit les Pyrénées. Il en regarde le calcaire arqué des contre-forts comme de même âge que celui du Jura, les couches carbonifères et siluriennes de Bagnères comme son terrain bituminifère, et observe sur le sommet le granite et les ophites.

Il recoupe le bassin de Bordeaux dont les calcaires tendres et les dépôts sablonneux le portent à les rattacher aux terrains postérieurs à la craie. Il observe celles-ci avec ses

silex pyromaques dans le Saintonge, puis le calcaire de la Bourgogne avant d'entrer dans le Poitou. Là se présentent avec un sol plus élevé des schistes luisants et le granite, et bientôt des calcaires bituminifères auxquels succèdent les ardoises d'Angers, qu'il assimile naturellement aux ardoises de l'Ardenne.

Il atteint enfin l'ancien calcaire horizontal et la craie marneuse du bassin de Paris et en suit les couches jusqu'à Alençon. De là, recoupant les dépôts du même bassin, il revient à Halloy par Saint-Quentin.

C'est un voyage de près de 700 lieues.

Dès l'année suivante, il publie dans le *Journal des Mines* un essai de généralisation sur l'ordre de succession des terrains dans une *Notice géologique sur la route du Col de Tende dans les Alpes maritimes*. Elle est précédée de considérations sur les terrains intermédiaires ou de transition. C'est une des pages curieuses de l'histoire de la géologie.

La Belgique et les régions rhénanes lui avaient offert les terrains de transition en couches inclinées sur une vaste surface, et entourés de terrains horizontaux ou secondaires comme on les appelait alors. Ces deux groupes s'étaient montrés clairement distincts et il avait su se pénétrer avec une grande justesse de leurs caractères profondément différentiels. L'inclinaison ou l'horizontalité des couches avait et devait avoir à ses yeux une importance prépondérante. C'était pour lui, avec la présence ou l'absence de fossiles, la base de la classification des terrains.

Lorsqu'il visite les Alpes et les Pyrénées, il était naturellement amené à prendre pour terme de comparaison la contrée qu'il avait tant explorée et à établir un parallèle entre leurs terrains. C'était donc tenter d'interpréter la

géologie des hautes montagnes de l'Europe par leurs relations avec la région d'entre l'Escaut et le Rhin.

On avait d'abord distingué l'ensemble des terrains en *primitifs* et *secondaires*, suivant qu'ils recèlent ou non des fossiles, ce qui revenait à dire que les uns étaient antérieurs et les autres postérieurs à l'apparition des êtres vivants. Verner n'avait pas tardé à intercaler entre ces deux groupes une série de terrains douteux dont l'appellation de *terrains de transition* ou *intermédiaires* montre assez la position.

D'Omalius, étudiant les caractères assignés par l'illustre savant de Freyberg et par ses successeurs au terrain de transition, reconnaît qu'on peut les résumer ainsi : ils contiennent moins de corps organisés et ont une stratification plus irrégulière que les terrains secondaires.

Il rejette comme fort contestable la première distinction, mais il n'en est pas de même de la seconde qu'on a, dit-il, indiquée d'une manière trop vague: « L'apparition de la vie
» n'est pas la seule époque importante que nous offre
» l'étude de la géologie. Il en est encore une autre bien
» remarquable : c'est la cessation du phénomène qui a
» déterminé la position inclinée ou verticale qu'on observe
» dans certaines couches et a, par conséquent, exercé une si
» grande influence sur la forme de nos continents. Ce phé-
» nomène est dû à une cause si différente de ce qui se
» passe actuellement dans la nature, qu'on n'a pas encore
» trouvé de moyens satisfaisants de le concevoir. Mais
» comme on remarque de grandes masses de terrains qui
» n'ont pas éprouvé ses effets et que ces terrains sont tou-
» jours plus récents que ceux en couches inclinées qui les
» avoisinent, on peut conclure que cette cause a cessé d'agir
» avant la formation des masses qui ne présentent que des
» couches horizontales.

» Si, après cette observation préliminaire, on compare
» les divers terrains sous le double rapport de la stratifica-
» tion et de la division indiquée ci-dessus, on verra que
» tous les terrains qui sont constamment en couches hori-
» zontales, appartiennent aux formations secondaires, tandis
» que les terrains primitifs où l'on distingue une stratifica-
» tion et tous les terrains intermédiaires, ont éprouvé les
» effets de la cause qui a produit l'inclinaison. »

Il conclut en proposant de généraliser de cette manière les caractères des trois classes de terrains : Les terrains primitifs, lorsqu'ils sont en couches, ont une stratification inclinée; ils sont privés de fossiles. Les terrains de transition sont en stratification inclinée et contiennent des fossiles. Les terrains secondaires renferment des fossiles, mais sont en stratification horizontale.

« Si on adoptait ce principe de classification, continue
» l'auteur, on aurait l'avantage de rattacher les divisions des
» terrains aux grandes époques qu'annonce l'étude du globe,
» et de même que les terrains primitifs finissent à l'appari-
» tion des êtres vivants, les terrains intermédiaires finiraient
» à la cessation du singulier phénomène qui a produit l'in-
» clinaison des couches, de sorte qu'on réunirait dans les
» deux premières classes tous les terrains qui semblent
» appartenir à cet ancien monde si indifférent du nôtre,
» tandis que la troisième classe ne renfermerait que des
» couches qui, par leur disposition horizontale, nous rap-
» pellent les dépôts qui se font encore sous nos yeux et
» semblent par cela même appartenir à une troisième
» époque plus analogue aux temps actuels. »

D'Omalius regardait donc alors les soulèvements comme s'étant produit à une seule époque qu'il essayait de préciser.

Cette conception, que son voyage dans les Alpes avait fait naître, semblera naturelle, surtout aux géologues belges qui ne peuvent qu'être saisis de la similitude d'allure, de structure et d'aspect des roches schisteuses et calcareuses qui entourent les massifs cristallins de ces montagnes, avec nos terrains de l'Ardenne et du Condroz. Même aujourd'hui qu'une si vive lumière est jetée sur ces grands massifs grâce à la paléontologie, à la théorie des soulèvements et à celle du métamorphisme, nous éprouvons au premier abord l'impression que ces terrains des deux régions sont de même époque. Elle devait s'imposer au commencement du siècle, quand la géologie commençait à tenter les rapprochements entre les terrains de contrées éloignées.

L'auteur établit ensuite dans le « terrain de transition » de la Tarentaise, région célèbre dans l'histoire de la géologie, quatre groupes stratigraphiques, en s'appuyant sur les travaux de Brochant de Villiers, sur les cartes géologiques d'Ébel et sur ses observations propres. Ce sont les schistes micacés et talqueux avec calcaire, les schistes ardoises peu différents de ceux de l'Ardenne; les schistes argileux et le calcaire bituminifère; enfin, le calcaire compacte, blanc, arqué, moins incliné que les précédents. Ce dernier est le calcaire des montagnes du Jura, qu'il sépare de l'ancien calcaire horizontal de la Lorraine et de la Bourgogne, « en » attendant, dit-il, que la paléontologie ait prononcé sur » leurs relations. » Nous reconnaissons facilement dans les trois premiers groupes les dépôts qui ont été rattachés, après de si laborieuses discussions, aux terrains houillers, triasiques et jurassiques.

Le calcaire du Jura est ensuite indiqué comme se prolongeant d'une manière continue depuis Bâle jusqu'à la Méditer-

ranée en bordant les Alpes occidentales et, se divisant à Loriol sur le Rhône, il produit une branche qui s'étend le long des Cévennes.

D'Omalius se livrait avec activité à la rédaction de ses notes de voyage et à la coordination de ses observations, quand survint un événement qui, menaçant de briser dès lors sa carrière scientifique, lui donna au contraire un nouvel essor. Napoléon recherchait toute occasion d'augmenter ses armées pour faire face aux besoins croissants de sa politique de conquêtes démesurées. Sans même le couvert d'un sénatus-consulte qu'il avait conservé l'habitude de prendre pour les appels de troupes, il rendit « de son propre mouvement» le 27 janvier 1810 un décret par lequel tous les jeunes gens de famille des provinces du Nord, qui avaient pu se faire dispenser du service militaire, étaient nommés sous-lieutenants. D'Omalius avait déjà mis un remplaçant à l'armée et un autre dans la garde nationale au moment de la levée en masse qui suivit l'expédition anglaise à Flessingue. Il fut naturellement compris dans la mesure et reçut son brevet de sous-lieutenant. Ce fut un coup de foudre pour les parents qui voyaient leur fils unique absorbé dans ces armées que des guerres dévorantes anéantissaient si rapidement, et pour le jeune géologue paisiblement plongé dans des recherches savantes où ses goûts l'entraînaient. L'ordre reçu ne permettait plus de se soustraire à l'armée, moyennant les plus grands sacrifices pécuniaires.

La famille d'Omalius chercha à échapper à la terrible éventualité, en sollicitant auprès des membres influents du gouvernement la radiation de leur fils des listes de l'armée pour qu'il entrât dans l'administration civile ([15]).

Mais d'Omalius, lui, avait un autre espoir. Napoléon cher-

chait à entourer son règne de tous les genres de gloire. Il protégeait ostensiblement tous les talents, et la science trouvait souvent place dans ses faveurs. Les travaux du géologue pouvaient lui plaire et l'engager à le laisser se vouer aux études où il réussissait avec éclat.

Monge, l'illustre inventeur de la géométrie descriptive, était depuis quelques temps sénateur de Liége; il venait quelquefois habiter l'ancienne abbaye de Seraing qui dépendait de sa sénatorerie. D'Omalius, lui ayant déjà été présenté, alla se recommander à lui, qu'il savait avoir beaucoup d'influence auprès de l'Empereur. Monge lui promit de l'appuyer pour qu'il fut attaché à un emploi civil, tout en ne lui dissimulant point qu'il avait peu d'espoir de réussir; car, en le congédiant, il lui dit ces paroles désespérantes et significatives, où nous pouvons apprécier le régime qui étreignait les contrées unies à l'empire par droit de conquête : « L'Empereur sait qu'on s'attache au gouvernement pour lequel on se fait casser les bras et les jambes. »

D'Omalius sentit qu'il devait multiplier ses démarches. Il partit pour Paris, porteur de recommandations nombreuses recueillies parmi les amis de sa famille. De Micou, préfet du département de l'Ourthe, l'appuya fortement pour qu'il fût nommé auditeur au conseil d'État.

A Paris, il rencontra d'égales sympathies et de puissants appuis. Il fut présenté à Cambacérès et porté sur la liste des candidats-auditeurs. Mais lorsqu'il pourvut aux emplois vacants, l'Empereur en avait épuisé le nombre avant d'arriver à la lettre O.

Dans l'intervalle, d'Omalius avait eu recours à ses amis du Conseil des Mines. Coquebert de Montbret, directeur de la statistique au ministère de l'intérieur, devint son ardent pro-

tecteur. Il avait de bonnes relations avec l'un des chefs du personnel du ministère de la guerre. Il s'empressa de les utiliser pour obtenir que le nom de son jeune confrère ne parût pas sur les états de troupes. D'Omalius échappa ainsi, comme il me le disait ([13]), au dangereux honneur de porter l'épaulette, qui l'eût mené en Espagne ou en Russie, pour servir aux hécatombes offertes à l'ambition asiatique de l'Empereur.

Coquebert de Montbret avait depuis longtemps conçu le projet d'une description générale de l'Empire. Il voulait la faire reposer non sur les divisions politiques et administratives, éléments peu stables et tout conventionnels, mais sur une division en régions physiques. Les bassins hydrographiques auxquels il avait d'abord pensé, ne lui offraient pas une base qui lui permît de coordonner rationnellement les données complexes réunies par lui et qui se rattachaient, sous le nom alors peu précis de statistique, tant à l'histoire naturelle qu'aux documents économiques. Les bassins hydrographiques n'ont pas de rapports nécessaires avec la nature et même avec le relief du pays. Il résolut alors d'admettre la nature du sol comme fondement de sa description. Il la considérait comme régissant les productions d'un pays et même les mœurs des habitants.

Pour mettre à exécution ce programme, le directeur de la statistique avait requis du Corps des mines la réunion des documents relatifs à la composition du sol de la France. Ces documents affluèrent. En même temps, les ingénieurs avaient rédigé des mémoires géologiques que le *Journal des Mines* était destiné à publier et de Montbret y insérait, conformément à son cadre, des notices minéralogiques et géographiques sur plusieurs départements.

Tous ces éléments demandaient une coordination. D'Oma-

lius avait montré dans son mémoire de 1808 des aptitudes merveilleuses pour un tel travail. De Montbret saisit l'occasion qui se présentait si heureusement à lui. Il proposa au jeune géologue de lever la carte minéralogique de l'Empire pour le bureau de la statistique.

L'offre fut, on le comprend, acceptée avec empressement; elle dispensait le savant à la fois du service militaire et le mettait en mesure de se livrer sur un grand théâtre et dans de magnifiques conditions à ses études favorites. Bientôt le ministre de l'intérieur le réclama officiellement auprès de son collègue de la guerre pour le service de la statistique, et son nom fut rayé des contrôles de troupes.

Cette solution lui fut d'autant plus agréable que, bien que l'opposition de sa famille à ses goûts scientifiques ne se manifestât plus depuis quelques années par des remontrances directes, encore rencontrait-il une sorte de résistance, de désapprobation qui lui était extrêmement pénible. La géologie venait de le sauver de l'armée; on devint admirateur passionné de la géologie, et était même mal venu qui désormais se permettait d'en rire. D'Omalius fut donc tranquille aussi de ce côté pour quelque temps.

Son séjour à Paris se prolongea dix mois. Il les mit à profit pour jeter avec de Montbret les bases du grand travail projeté et pour explorer attentivement les environs de Paris qui commençaient à devenir l'un des points classiques du continent. Sa principale excursion a pour but l'étude du pays de Bray (entre la Somme et la Seine). Il avait observé, l'année précédente, en venant du Poitou, que la craie devient marneuse dans cet endroit. C'était un indice d'un relèvement des couches inférieures, car il avait déjà remarqué que la craie marneuse est inférieure à la craie blanche sur la bordure arden-

naise du bassin. Ses prévisions se justifient. Il découvre un petit affleurement de l'« ancien calcaire horizontal » (calcaire jurassique) entre Gournay et Forges, et le rapporte au calcaire de la Bourgogne. Il confirme sa première observation, en s'assurant que la craie marneuse entoure ce petit massif jurassique. C'était un beau début dans sa nouvelle position; le relèvement du terrain jurassique dans le pays de Bray est l'un des traits remarquables de la constitution géologique du bassin de Paris.

Il fit aussi insérer pendant ce temps dans le *Journal des Mines* plusieurs mémoires : l'un est relatif à un phénomène d'optique appelé *Anthélie* dont il avait été témoin; l'autre est un résumé du traité de géologie de Deluc; le troisième est celui que nous avons analysé plus haut, et où il expose ses vues sur le terrain de transition. Le *Journal de physique et de chimie* publie en même temps ses observations sur le dimorphisme des Lamproies qu'il avait eu l'occasion d'étudier dans les ruisseaux du Condroz.

Son retour eut lieu par Courtagnon et Reims en remontant la Marne, pour s'assurer que les terrains des environs de Paris se prolongent sans interruption jusqu'aux plaines de la Champagne. Puis il va dans le terrain ardoisier de la vallée de la Meuse observer la roche feldspathique de Laifour et de Mairus que de Montbret avait précédemment découverte ([16]).

Ces dernières observations donnent lieu l'année suivante à une notice *sur l'existence, dans le département des Ardennes, d'une roche particulière contenant du feldspath.* Au milieu des bancs d'ardoises et passant insensiblement à celles-ci, il trouve à Laifour et à Mairus cette roche qu'il rapporte à trois modifications principales, dans lesquelles on peut reconnaître les hyalophyres et l'albite phylladifère que

Dumont a magistralement décrites ([17]). Il en remarque les analogies avec le *gneiss* de la Tarentaise et la nomme *ardoise porphyroïde.* C'est, dit-il, d'après son gisement, une dépendance de la grande formation des ardoises de l'Ardenne. Il eut l'honneur d'obtenir qu'Haüy déterminât la forme des énormes cristaux de feldspath qui la caractérise et qui prit le nom de feldspath *quadrihexagonal.*

Ce fut également vers cette époque qu'il publia un extrait du *Voyage de Léopold de Buch en Norwége et en Laponie*, qu'il avait traduit de l'allemand.

La mission qu'il avait acceptée, le préoccupait sans cesse. Coquebert de Montbret avait mis à sa disposition tous les documents qu'il avait personnellement recueillis et ceux que le bureau de la statistique obtenait des ingénieurs des mines Cependant d'Omalius n'entendait pas dresser une carte simplement minéralogique. Avec une portée d'esprit supérieure, il avait compris qu'un tel travail n'aurait une réelle importance que si les terrains étaient classés, non d'après leur composition chimique, mais d'après leurs relations d'âge. Il appliqua donc à cette œuvre son projet de 1809, et résolut de dresser la carte géologique de l'Empire, se réservant de faire connaître la composition des terrains dans un texte explicatif.

Déjà, pendant l'hiver de 1810-1811, il avait raccordé ses observations sur le nord et la périphérie de la France avec les données qui lui avait été remises. Il avait pu ainsi, grâce à la puissance de travail dont il était doué, commencer à tracer les contours des principaux terrains pour plusieurs régions. Mais il lui restait surtout à explorer le centre de l'Empire, où le plateau central, formé de terrains primitifs, règle la distribution des terrains plus récents.

A la fin d'avril 1811, d'Omalius se met en route pour cette exploration, dont il estime la longueur à 4,219 kilomètres (844 lieues métriques) et qui devait durer quatre mois et demi.

Il se rendit d'abord à Paris pour y combiner ses opérations avec son collaborateur. Le programme était tout indiqué : reconnaître les limites méridionales des terrains horizontaux au sud de Paris, déterminer les contours du terrain primitif du plateau central et ainsi découvrir les rapports des terrains de Bordeaux et de Montpellier avec le bassin de Paris. Ces données, jointes à celles qu'il avait déjà recueillies, devaient permettre de tracer les grands traits géologiques de la France. La Bretagne restait seule en dehors de ce tracé; elle était réservée pour une exploration ultérieure. Nous allons voir avec quel prodigieux coup d'œil le grand géologue atteint son but!

Traversant toute la Beauce, il reconnaît à Épernon la limite du terrain tertiaire ou « sol parisien, » comme il l'appelle dans ses notes, et recoupe la zone moins élevée de terrain crayeux, par Chartres et Nogent le Rotrou, pour aboutir à l'ancien calcaire horizontal à oolithes à Montmirail, qu'il avait déjà observé au sud près du Mans et au nord à Alençon en 1809.

Il recourbe dès lors sa marche vers Vendôme, pour observer la disposition de la bande de craie marneuse et les dépôts faluniens de la Touraine, dont le classement l'embarrasse beaucoup. Après avoir passé la Loire, il remonte l'Indre jusqu'à Loches, y étudie les célèbres amas de coquilles appelés faluns, coquilles qui s'y trouvent « comme en alluvions » et dont il remarque les analogies paléontologiques avec celles des terrains de Paris.

Mais, au lieu de continuer son exploration vers le plateau central, il retourne vers la Loire, observe les sables de la Sologne qu'il ne parvient pas à classer, puis le calcaire d'eau douce et les meulières en allant de Blois à Châteaudun. Là il trouve la craie marneuse et change encore de direction. Il continue à rencontrer le sol parisien à Orléans et à Montargis. Le terrain crétacé se présente alors jusqu'à Auxerre, où il observe le prolongement de l'ancien calcaire horizontal de la Bourgogne. Il en suit la limite supérieure jusqu'à Cosne et y découvre l'extrémité du sol parisien formée de calcaire lacustre dont il va bientôt découvrir d'importants gisements dans l'Auvergne. Il reconnaît encore l'ancien calcaire horizontal à Bourges et à St-Amand, avec un petit affleurement de calcaire d'eau douce.

L'Auvergne se présente alors devant lui. Il y pénètre en découvrant le terrain du grès rouge adossé au micaschiste. Dans le voisinage de Guéret, il rencontre le granite, visite le terrain houiller d'Ahun, va à Limoges et retourne alors vers le nord, à travers le terrain primitif, pour retrouver à Montmorillon la limite du plateau central et de l'ancien calcaire horizontal.

Il pousse jusqu'à Chatellerault à la recherche de la limite du terrain crétacé, et parcourt ensuite la trouée jurassique de Poitiers qui sépare le massif central du massif breton. Il suit ce terrain jusqu'à Périgueux, en touchant aux masses granitiques de Notron, traverse, comme il l'avait fait, en 1809 plus à l'ouest, la bande de craie qui limite au nord le bassin de Bordeaux, et vient chercher de nouvelles limites du plateau central.

Après avoir recoupé dans ce but l'ancien calcaire horizontal, il rencontre le terrain houiller et le grès rouge de

Brives adossés au granite et au gneiss. Il suit ces roches primitives jusqu'à Tulle, puis reprend la route du sud. Il observe bientôt une dyke de porphyre vert près de Figeac, et retrouve la bordure jurassique, où l'attendait un nouvel ordre de choses.

Depuis la Bourgogne, ce calcaire avait conservé son horizontalité. L'explorateur le rapportait donc à son ancien calcaire horizontal. Mais dans la Dordogne, ces couches lui apparaissent arquées et au sud de Figeac, inclinées et plissées comme dans le Jura et les contre-forts des Alpes. Elles conservent cependant les mêmes fossiles que lorsque le calcaire est horizontal. Cette observation le déconcerte; elle tendait à renverser ses opinions en lui montrant que le phénomène qui avait produit l'inclinaison, avait pu affecter les couches d'un terrain dans une région, sans modifier leur horizontalité dans une région voisine. Il n'y aurait plus eu ainsi à avoir égard, pour la détermination de l'âge d'un dépôt, aux dislocations des couches; la présence ou l'absence d'inclinaison devenait un caractère secondaire. Le calcaire du Jura et l'ancien calcaire horizontal pouvaient être un même terrain.

C'est alors qu'il écrit à sa mère, qui maintenant prenait grand intérêt à ses travaux de science, ces réflexions quelque peu amères, qui peignent le trouble où cette constatation le jette : « Je dis souvent à mes collègues : voulez-vous faire » de brillants systèmes? Voulez-vous étonner par la pro- » fondeur de vos conceptions, la hardiesse de vos idées? » Demeurez à Paris; ne voyez la nature que dans votre » cabinet; envoyez à la borne les échantillons qui contrarient » votre manière de voir; montrez, ce qui n'est pas difficile, » en quoi vos prédécesseurs se sont trompés, et vous êtes » sûrs qu'on vous admirera et même qu'on adoptera une

» partie de vos opinions, parce que nous avons besoin » d'idées générales pour lier les faits. Mais ensuite gardez-» vous de voyager, car vous seriez comme ce minéralogiste » allemand qui, visitant l'Auvergne il y a trois ou quatre » ans, s'est écrié dans un moment d'effusion : C'est bien » dommage que la nature ne veuille pas se conformer au » beau système de Verner! »

Le nœud de la difficulté était dans le Jura. Il se promet de le visiter encore avant la fin de son voyage, et les observations qu'il va faire sur le bord des Cévennes ne feront que le confirmer dans ce projet.

Poursuivant ses recherches, il touche au terrain tertiaire de la Garonne; puis remontant le Tarn, il le trouve à Alby sur les schistes inclinés sans rencontrer le terrain crétacé ni le terrain jurassique comme intermédiaires. Il traverse la Montagne-Noire, découvre sur son revers oriental le grès rouge et le calcaire arqué qui le surmonte, observe à Lodève des laves qui lui rappellent le voisinage du terrain volcanique de l'Hérault.

Il se dirige alors vers l'Auvergne par Rhodez, en constatant que le massif schisteux des Cévennes est presque complétement isolé du plateau central par une bande de calcaire arqué, nom qu'il donnait, comme nous l'avons vu, au calcaire jurassique à plissements peu accentués. Après avoir rencontré le granite et les schistes cristallins, il arrive à Aurillac pour étudier, près du vaste massif volcanique du Cantal, le calcaire d'eau douce que Brongniart avait déjà signalé.

Il observe longuement les basaltes, les laves et les tufs du Cantal et du Puy, le terrain houiller de Saint-Étienne, le granite et les grandes nappes de porphyre du Forez. Le cal-

caire d'eau douce de la Haute-Loire et de l'Allier, qui s'étend le long de ces cours d'eau au milieu du granite et du porphyre, lui cause un profond étonnement et il en détermine les limites avec soin.

Ces observations faites, il se dirige sur le Jura pour mettre à exécution le projet de vérification qu'il avait conçu dans la Dordogne. En quelques jours, le Bourbonnais, la Bresse et le Jura jusqu'à Neuchâtel sont traversés.

Il revient enfin à Halloy par la Franche-Comté et la Lorraine. Avait-il obtenu la démonstration qu'il cherchait? C'est ce qu'on ne pourrait dire d'après son journal de voyage. Il y fait de nombreuses et minutieuses observations sur l'allure, le caractère minéralogique et les fossiles des terrains qu'il rencontre. Mais, comme d'ordinaire, ses notes ne donnent pas de conclusions : elles enregistrent simplement des faits.

Cependant lorsqu'il visite la Suisse, l'année suivante en se rendant en Italie, il mentionne, et paraît très-disposé à y adhérer, l'opinion d'Escher de la Linth qui considérait déjà les couches à gryphées arquées comme intercalées dans le calcaire du Jura. « Mon ancien calcaire horizontal de France serait donc du calcaire du Jura, » dit-il en manière de conclusion.

Cette exploration lui avait fourni une quantité innombrable de faits. Il se trouvait dès lors en mesure de rassembler dans un cadre uniforme toutes les observations faites par ses devanciers, et d'indiquer les époques relatives de formation des diverses parties de l'Empire comprises entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. Tout ce travail était déjà bien avancé. Brongniart lui écrivait au mois de septembre 1811 : « Je vais » à Cherbourg et à Alençon; j'emporte avec moi cette partie » de votre grande carte de France, et je vais concourir, au-

» tant qu'il sera en moi, à la perfection de ce grand et bel » ouvrage. »

Mais comme son auteur nous le dit, « jeune encore, il ne » pouvait supposer que le temps lui manquerait » et que l'Empire, alors au comble de la gloire et de la puissance, était près de s'écrouler. Il veut visiter l'Italie et l'Allemagne; il acquerra de nouvelles connaissances et pourra mieux mûrir ses vues et ses observations.

Il se borne pour le moment à rédiger une note sur les calcaires d'eau douce qu'il venait de découvrir dans le Centre. Ce terrain était en vogue depuis les travaux de Cuvier et de Brongniart. Le travail est intitulé : *Notice sur le gisement du calcaire d'eau douce dans les départements du Cher, de l'Allier et de la Nièvre*. Voici les termes dans lesquels d'Archiac l'apprécie ([18]) : « Considérant la disposition des » calcaires lacustres dans les vallées de la Loire et de l'Al- » lier, en Auvergne et jusque dans le Velay, celle des » plaines sablonneuses de la Sologne jusqu'aux plaines » crayeuses de la Champagne et de la Picardie à l'est et au » nord, enfin les caractères de ces dépôts à l'ouest, aux en- » virons du Mans et de Tours, dépôts tous horizontaux, » mais situés à des niveaux très-différents, M. d'Omalius en » conclut qu'ils se sont déposés, non dans une vaste mer, » mais dans des lacs séparés, échelonnés, se déversant les » uns dans les autres suivant un vaste plan incliné, qui » s'abaissait depuis les montagnes d'Auvergne jusqu'au delà » de la Seine. Ces lacs, peu étendus dans les régions mon- » tagneuses élevées, couvraient, au contraire, des surfaces » considérables dans les plaines de l'Orléanais et des envi- » rons de Paris.

» Appuyé ainsi sur ses propres observations, sur d'au-

» tres faites avant lui, le savant géologue réfute aisément
» l'opinion opposée à l'existence de ces anciens lacs d'eau
» douce, et qui se basaient principalement sur les alter-
» nances des dépôts marins et d'eau douce, sur le mélange
» des coquilles marines et fluviatiles, sur la possibilité que
» les mêmes espèces de mollusques aient pu vivre dans les
» deux liquides, car il y avait alors, comme toujours dans
» la science, ce que nous appellerions actuellement un *parti*
» *de la résistance*, représenté par Faujas, Brard, de La-
» métherie, etc., tandis que Cuvier, Brongniart, de Férus-
» sac, d'Omalius, Marcel de Serres, etc., étaient du *parti*
» *avancé* ou du *mouvement.* »

D'autres circonstances l'engageaient à retarder la publication de sa grande œuvre. Coquebert de Montbret venait d'être enlevé à la statistique pour remplir une mission administrative en Hollande, qui avait été récemment annexée à l'Empire. Il ne pouvait plus s'occuper de science et c'était pour lui un grand regret. « Je m'en dédommagerai cependant, écrit-il à d'Omalius, en causant avec les observateurs et particulièrement avec vous, Monsieur, qui savez si bien voir et qui faites part si libéralement de ce que vous avez reconnu. »

Il aurait voulu que son ardent collaborateur explorât l'Allemagne, mais celui-ci avait jeté son dévolu sur l'Italie où l'attirait un vif désir d'étudier le Vésuve après avoir tant exploré les volcans éteints de l'Eifel et de l'Auvergne. Et quand de Montbret lui parle de l'Allemagne, qu'à cela ne tienne, l'intrépide géologue reviendra par le Tyrol et fera les explorations qu'on réclame de lui. Il va tenter de classer les terrains des régions italiennes et allemandes réunies à l'Empire, dans le cadre où il avait fait rentrer tous les terrains

de l'ancienne Gaule. C'est un voyage de onze cents lieues. Il mettra un peu plus de cinq mois à l'exécuter. Mais aussi sa résistance à la fatigue devient surprenante. En 20 jours, il atteint Milan sans prendre de repos, en traversant la Lorraine, les Vosges, la Forêt Noire, la Suisse et le Saint-Gothard. C'est sa moyenne de 45 kilomètres par jour devenue une habitude dont il ne se départit pas. Il ne néglige cependant aucune occasion d'observer. Ses notes sur le Condroz, la Famenne et l'Ardenne sont aussi détaillées qu'à ses premiers voyages de 1803 à 1808. Nous ne le suivrons dans ses recherches que pour les pays qu'il n'avait pas encore visités.

Dès qu'il a passé le Rhin, il reconnaît le basalte de Vieux-Brissach, puis le granite et le gneiss de la Forêt Noire. Le grès rouge et le calcaire à gryphées se rencontre ensuite jusque près de Schaffouse.

Il étudie la mollasse et le nagelfluh avec Escher de la Linth dans les environs de Zurich et de Lucerne. Il tire un large profit de cette rencontre. « Personne depuis le grand » Saussure, dit-il, n'a aussi bien connu les Alpes. »

Après avoir exploré les calcaires disloqués du lac des Quatre Cantons, il gravit le St-Gothard, reconnaît son « calcaire arqué » au sud du lac de Come, pénètre en Lombardie et s'y assure de l'âge récent des couches du sous-sol par les fossiles des Musées de Milan et de Pavie, et par ses entretiens avec les naturalistes de ces villes, notamment Breislack, Cortesi, Mangili, etc.

Il prend alors la route de Gênes Le calcaire éocène de la Ligurie, malgré ses caractères propres, est rapporté au calcaire du Jura à cause de sa disposition arquée. Les couches également éocènes qui leur succèdent, lui paraissent représenter la formation du grès rouge : « Je sais, remarque-t-il,

» qu'il faut se garder de trop généraliser, mais je vois pres-
» que partout des traces de cette formation et toujours dans
» la même position, c'est-à-dire entre les terrains inclinés
» et arqués. » Les roches ophiolitiques se présentent en effet à lui en avant de Gênes; il les regarde comme terrain primitif.

Le terrain éocène de l'Apennin est rattaché, par suite de la nature cohérente des calcaires, de la structure de ses schistes et de la forte inclinaison des couches, au terrain de transition. Il conserve sur le marbre de Carare l'opinion qui avait cours à cette époque. On le citait comme le type du calcaire primitif. Ce ne fut, comme on se le rappellera, que beaucoup plus tard que des fossiles liasiques y furent découverts.

Il entre bientôt dans le Val d'Arno et remontant l'un des affluents du fleuve, l'Elsa, il découvre à Colle du calcaire d'eau douce. Il retrouve ensuite au sud de Sienne le calcaire arqué éocène qu'il continue à regarder comme représentant le calcaire du Jura.

Le grand massif volcanique de Rome ne tarda pas à se présenter. L'ardent explorateur le traverse du nord au sud, découvrant près de Cisterna du nouveau calcaire à lymnées et à planorbes. Cinq jours après, il est à Naples où il consacre une semaine au Vésuve, au Monte-Nuovo et à Pompéi.

De retour à Rome, il recoupe l'Italie dans sa largeur pour explorer l'Apennin. D'Ancône, il repasse ces montagnes et vient à Florence et à Lucques. Il leur trouve la même composition qu'en Ligurie : il y voit du terrain de transition, du terrain du grès rouge et le calcaire du Jura.

Remontant vers le nord, il arrive à Venise, en faisant un détour considérable par Vérone et Trente, dans le but de visiter le Monte-Bolca déjà célèbre, puis de limiter sur

l'Adige les couches calcaires qu'il avait observées au sud du lac de Come. Il observe également les trachytes et le basalte du Vicentin.

Il se dirige vers la Carniole et le Tyrol. Déjà il était à Bellune et à Cadore, quand ses observations sur le calcaire horizontal (éocène) de Bellune l'amènent vers Trieste pour reconnaître le prolongement des calcaires blancs (crétacés) de cette région.

Mais, comme pour arriver à Laybach, chef-lieu de l'Illyrie, il doit revenir sur ses pas, il préfère de voir de nouveaux pays. Les détours ne lui coûtaient guère, et le voilà traversant les Alpes Juliennes dont il remarque les schistes rouges (triasiques); il atteint bientôt Carstadt en Croatie pour revenir, à travers l'Illyrie, vers Inspruck et Munich par Laybach et Klagenfurth. Malheureusement il avait écrit à Halloy le détail de son excursion en Croatie. Ce récit épouvanta ses parents, qui se rappelaient les farouches soldats levés dans ce pays pour apaiser en 1790 l'insurrection des Patriotes brabançons. Nous en verrons bientôt les suites fâcheuses.

Il se rend d'Inspruck à Munich et observe près d'Ulm du calcaire d'eau douce. Continuant sa route, il traverse le Wurtemberg et le duché de Bade pour revenir par le Luxembourg.

Cette énorme exploration s'était passée sans le moindre accident. Sa santé, résistant aux chaleurs de l'été du Midi aussi bien qu'aux fatigues prolongées, s'était maintenue intacte comme durant ses autres voyages, et son moral n'avait pas fléchi un instant. Sa correspondance témoigne toujours de la gaîté et de la sérénité qui était si bien dans son caractère et je regrette que les proportions qu'a prises cette notice m'empêchent de citer maintes lettres pleines d'observations piquantes et fines sur l'Italie.

A son retour, il ne songe qu'à faire connaître ses découvertes sur le terrain à la mode, le calcaire lacustre.

Le *Journal des Mines* publie, dès le mois de décembre 1812, une note sur le *calcaire d'eau douce dans les départements de Rome et de l'Ombrone et dans le royaume de Wurtemberg.*

Le calcaire d'eau douce d'Italie présente, dit-il, des circonstances propres à augmenter la confiance qu'on doit à l'ingénieuse hypothèse d'où ce terrain a tiré son nom. Le calcaire à coquilles d'eau douce a, dans cette contrée, des rapports très-prononcés avec le tuf calcaire, dépôt dont on n'a jamais contesté l'origine et que les eaux douces forment encore sous nos yeux. Ainsi d'Omalius saisissait la nature sur le fait. Il montrait par les phénomènes actuels comment avaient pu se former ces vastes dépôts.

Le calcaire d'eau douce de Cisterna, entre Rome et Naples, contient des espèces qui n'existent plus et est recouvert, comme en Auvergne, par du tuf volcanique. Celui-ci est à son tour recouvert par le travertin dont les caractères le rapprochent beaucoup du calcaire d'eau douce. Il se lie intimement au terrain tufacé qui est encore en voie de formation et qui contient de nombreuses coquilles terrestres et fluviatiles.

Un autre gisement de calcaire d'eau douce existe à Colle, sur les bords de l'Elsa. Les fossiles sont d'espèces anciennes et, non loin de ce point, se trouve le tuf ordinaire avec coquilles semblables aux espèces encore vivantes.

Enfin, aux environs d'Ulm, dans le Wurtemberg, il avait découvert d'autres dépôts, les uns avec coquilles d'eau douce, les autres sans fossiles. Il remarque leur étendue et tend à les assimiler au calcaire des environs de Paris. Ce sont les grands dépôts miocènes du bassin du Danube.

Mais il se préparait à publier l'une de ses œuvres capitales. Le bassin de Paris, qu'il étudiait avec persévérance depuis 1804, en changeant son itinéraire à chaque voyage, lui avait enfin révélé les secrets de sa structure. Cuvier et Brongniart avaient limité leurs recherches aux parties centrales du bassin et négligé d'embrasser l'ensemble des dépôts. La théorie générale de ceux-ci, dit d'Archiac, n'a été bien saisie que par d'Omalius, qui avait abordé le problème par d'autres voies.

Au mois de juin 1813, il se rend à Paris et lit, deux mois après à l'Institut, son célèbre *Mémoire sur l'étendue géographique du terrain des environs de Paris.* Cette lecture fut des plus goûtées et il en éprouva une satisfaction qu'il aimait à se rappeler. Aussi en écrivit-il de suite à ses parents : « Mon travail a été accueilli d'une manière faite pour flatter » infiniment son auteur, auquel plusieurs membres des plus » distingués de cette illustre Société ont bien voulu faire des » compliments fort aimables. »

Cette publication embrassait les terrains tertiaires et crétacés. Ses aperçus sont entièrement nouveaux et sont demeurés acquis à la science.

Il y montrait que les terrains des environs de Paris ont la forme d'un polygone irrégulier et occupent une surface d'environ 1700 kilomètres carrés. Ils reposent partout sur la craie. Une carte géologique et une coupe allant de l'Ardenne à l'Auvergne indiquaient cette disposition.

Commençant par compléter vers la Champagne les observations que ses prédécesseurs avaient faites dans les environs de Paris, il observe qu'au nord de la Seine ces couches se présentent sous la forme d'une chaîne de collines qui s'élève sur la limite de la plaine crayeuse. Elles sont d'abord

formées d'argile plastique et de lignites, puis de calcaire à cérites sur lequel reposent, à leur tour, des terrains d'eau douce composés successivement de marnes, de calcaire et de meulières. Ces divisions sont en rapport avec les productions végétales : la craie est cultivée en plantes céréales; les pentes du calcaire à cérites sont couvertes de vignes; les plateaux de meulières sont ordinairement couverts de forêts et de landes.

Après ce préambule, il passe à la considération de l'ensemble du bassin.

Les divers étages ne sont pas absolument horizontaux, ni enclavés concentriquement dans une cuve de craie, comme on pourrait le croire. Reposant en stratification transgressive sur le terrain crétacé, ils penchent vers le sud d'une manière assez prononcée pour qu'ils « représentent » jusqu'à un certain point des espèces de coins placés comme » les tuiles d'un toit, avec cette circonstance particulière » que le coin inférieur atteint la plus grande hauteur. »

Cette formule, dont d'Omalius a continué à se servir depuis cette époque dans son magistral exposé de la géologie de ces terrains, est restée essentiellement vraie dans sa forme générale.

L'ensemble de ces terrains tertiaires est ensuite divisé en quatre étages alternativement marins et d'eau douce. Mais il est à remarquer qu'à l'exemple de Cuvier et Brongniart, l'auteur laisse inaperçus les sables inférieurs que Lavoisier avait cependant déjà nettement distingués. C'est à proprement parler la seule rectification qui ait été faite à ce mémoire.

Le premier de ces étages borde le nord du bassin et est le plus élevé de tous. C'est le calcaire à cérites.

Le second ou première formation d'eau douce est formé du calcaire siliceux (grès de Beauchamps), du gypse, d'un autre calcaire (calcaire de Brie) et de marnes d'eau douce; il se développe au sud du premier et est moins élevé que lui. La réunion du calcaire siliceux au gypse est un amendement des plus heureux à l'opinion de ses célèbres prédécesseurs, qui plaçaient ce calcaire au même niveau que le calcaire à cérites, alors qu'il leur est superposé.

Le troisième étage ou seconde formation marine se compose de grès et de sables sans coquilles (grès de Fontainebleau) auxquels l'aûteur réunit à juste titre les marnes à fossiles marins, supérieurs au gypse et les grès coquillers, supérieurs aux premiers, parce que la faune reste sensiblement la même à la base et au sommet de l'étage. C'était un point de vue nouveau. Ce terrain est peu développé au nord de la Seine, mais il est très-étendu au sud où il plonge sous l'étage suivant.

Le quatrième étage ou seconde formation d'eau douce est formée de meulières et de calcaire (calcaire de la Beauce). Il recouvre presque tout le bassin, mais tandis qu'il est souvent interrompu quand il repose sur les autres étages, il devient plus épais et continu, dès qu'il les déborde et recouvre directement le terrain crétacé.

Les sables, superposés à ce calcaire, pourraient former un cinquième et dernier étage qui comprendrait les faluns et qui se confondrait avec les sables de la Sologne. Il hésite cependant à fixer l'âge de ceux-ci.

Il ajoute ces réflexions, où l'on sent l'influence de Coquebert de Montbret dont de tels points de vues étaient l'idée favorite : « On voit, d'après ce qui précède, que les formations » principales du bassin de Paris, malgré leur superposition

» successive, ont une véritable disposition géographique;
» ce qui divise, dans certaines limites, la contrée en régions
» physiques qui se distinguent par leur aspect et leurs pro-
» ductions agricoles. »

Ttandis que, sur la rive droite de la Seine, le terrain tertiaire se détache nettement du terrain crétacé en se développant sous formes de collines élevées, cette démarcation s'atténue au sud et disparaît complètement sur les bords de la Loire où le terrain crétacé réapparaît.

Ces grandes nappes ont pour annexes de petits lambeaux de ces étages qui s'étendent çà et là sur la bande circulaire de terrain crétacé. Le terrain supérieur d'eau douce surtout prend beaucoup d'extension dans le plateau central et sur les plateaux du Berry. Mais l'auteur semble y rattacher aussi les dépôts épars de grès blancs de la Picardie et du Hainaut qui sont contemporains de notre grès landénien et inférieurs au calcaire grossier. Cette erreur, qui reproduit celle de son mémoire de 1808, est la conséquence de l'ignorance où l'on était alors de l'existence des sables inférieurs.

D'Archiac résume ainsi cette première partie du mémoire :
« Si tous les points restés douteux vers le centre du bassin,
» n'ont pas été éclaircis par ces recherches de M. d'Omalius,
» on doit reconnaître qu'il a apporté deux modifications fort
» importantes aux vues de Cuvier et de Brongniart : 1° en
» démontrant que leur calcaire siliceux était superposé au
» calcaire grossier et non placé bout à bout, comme ils le di-
» saient; 2° en prouvant que les grès coquilliers et non co-
» quilliers supérieurs ne formaient qu'un seul dépôt marin.
» En outre, il a beaucoup étendu les horizons déjà tracés et il
» a saisi, avec une rare justesse de coup d'œil, cette disposi-
» tion générale si remarquable des dépôts tertiaires du nord

» de la France, que personne n'avait comprise auparavant » et qui ne pouvait l'être qu'en procédant, comme l'a fait » M. d'Omalius, des bords ou des limites extérieures du bas- » sin vers son centre. »

La seconde partie du mémoire a une importance non moins grande.

Il y démontre que la craie blanche est séparée de l'ancien calcaire horizontal par des couches dont les caractères minéralogiques, la nature chimique et les fossiles sont différents et qu'il appelle *craie ancienne.* C'était encore une donnée absolument nouvelle. Il y distingue quatre modifications qu'il classe ainsi, en commençant par la plus récente : 1° craie à silex pâles; 2° tuffeau ou craie grossière souvent chloritée; 3° sables et grès presque toujours mélangés de calcaire; 4° argile grisâtre, ordinairement marneuse.

Il fait remarquer que ces étages, par suite de leurs passages et de leurs alternances, ne lui permettent pas d'affirmer encore la constance de la succession. Cependant cette vue fut réellement un coup de maître, car la position relative de ces couches est restée telle que d'Omalius l'a alors établie.

Quant à sa distribution, la craie ancienne entoure concentriquement la craie blanche depuis le Hainaut jusque dans le Calvados, en suivant la bordure de l'ancien calcaire horizontal. Le terrain tertiaire la recouvre au sud, mais au nord il repose sur la craie blanche.

En outre, il signale la petite île jurassique du pays de Bray qu'il avait découverte en 1810, et fait connaître qu'elle est entourée d'une bande de craie ancienne. C'était achever de donner au bassin de Paris sa physionomie.

La carte coloriée et la coupe d'Hirson à Guéret sont appréciées par d'Archiac comme les premiers essais systématiques

de ce genre exécutés en France sur une grande surface, et qui puisse être regardés comme ayant une valeur réelle.

Ce beau travail ne parut qu'en 1816, par suite des événements politiques. Brongniart avait été chargé par le Conseil des Mines de le disposer pour l'impression ([19]). Il y joint des notes pour adhérer aux modifications que l'auteur avait apportées à ses vues antérieures et lui écrit : « Ce sont vos nombreuses et bonnes observations qui ont réellement établi le succès de nos recherches sur le bassin de Paris. »

D'Omalius n'avait pas visité la Bretagne. C'était la seule partie de l'Empire qui lui restait à étudier. Il quitte bientôt Paris, va à Orléans, puis à Blois, pour vérifier les limites du calcaire de la Beauce. Il traverse son ancienne craie de Blois au Mans et se rend directement à Brest par Rennes et Ploërmel. Longeant alors les côtes de la Manche jusqu'à St-Brieuc, il revient à Mortain et remonte jusqu'à Cherbourg dans le but de s'assurer de la délimitation du terrain jurassique. Il visite ensuite le petit affleurement anthraxifère de Boulogne, et revient à Halloy par Lille. Cette exploration devait être la dernière pour longtemps.

Le *Journal des Mines* insère quelque temps après les résultats généraux de ces recherches. Dans une *Note sur quelques roches granitoïdes de la Bretagne,* d'Omalius remarque l'analogie du massif breton et du massif d'entre l'Escaut et le Wéser, tant par le relief du sol et son aspect physique que par la nature de ses terrains. Il retrouve dans les terrains primaires de la Bretagne son terrain ardoisier, le calcaire, les grès et les schistes du Condroz et le terrain houiller.

Mais les roches feldspathiques et amphiboliques y sont plus abondantes ; le granite y existe, le calcaire et les schistes sont plus rares. Par ces derniers caractères, la Bretagne se rap-

proche, au contraire, du massif central. Quelques roches granitoïdes du Finisterre et de Cotentin sont ensuite décrites ([20]).

L'illustre explorateur avait atteint la fin de sa tâche Sa carte géologique était terminée et avait été remise entre les mains du Conseil des Mines accompagnée d'un mémoire explicatif. Il ne restait qu'à la publier.

Mais la fin de 1813 était proche; les désastres de l'Empire se précipitaient. D'Omalius dut rester à Halloy pour veiller, en sa qualité de maire de Braibant, à l'exécution des mesures que le gouvernement avait prises pour chercher à faire face à la situation. Déjà au printemps, ses voyages avaient dû être suspendus. « Il est très-difficile à un maire, » écrivait-il à Coquebert de Montbret qui lui reprochait ses délais, « de » s'absenter dans ce moment où les levées d'hommes, de che- » vaux, l'organisation de la garde d'honneur, donnent tant de » besogne à l'administration. » Il consacre une partie de l'hiver aux devoirs de sa charge et à la rédaction du journal de son voyage en Italie.

Au mois de janvier 1814, le pays est envahi par d'immenses armées. Les alliés, à mesure qu'ils pénétraient dans des provinces annexées à la France, soit par la Révolution, soit par l'Empire, expulsaient les administrations impériales pour leur substituer des fonctionnaires de leur choix.

Comme prélude au nouvel ordre des choses qu'on voulait établir, les maires furent appelés à prêter un nouveau serment. D'Omalius se fit scrupule d'y déférer, quand il n'était pas délié du premier. Il s'éloigna du pays pour quelques jours et fit excuser son absence par son adjoint auprès du surintendant nommé à Dinant en remplacement du sous-préfet impérial.

Avec sa sérénité ordinaire, il se remit activement à la ré-

daction de ses notes sur l'Italie, « entre la lance des cosaques et le canon de Givet, » comme il le dit plaisamment. « Vous » avez pu continuer de travailler, lui écrit Brongniart Je ne » connais dans ce cas que vous et M. Cuvier. » Comme surcroît, il rencontrait de nouvelles difficultés dans sa famille. Son père lui déclara formellement que ses voyages dans les pays lointains, qu'il considérait comme dangereux, ne pouvaient se continuer davantage; les événements allaient amener de grands remaniements dans l'administration; c'était une occasion pour lui de chercher à y occuper un poste stable que l'Empire n'avait pu lui procurer. D'Omalius se soumit à l'ordre paternel et sa carrière scientifique fut brisée.

En conséquence, après l'abdication du 10 avril, il alla offrir de reprendre ses fonctions. Accueillies d'abord froidement, ses offres de service furent bientôt agréées. On mit même de l'empressement à se servir d'un homme que la position, le nom, le caractère, l'expérience administrative recommandaient avant tous.

Dès lors les honneurs se succédèrent aussi rapidement que les événements.

D'Omalius fut immédiatement attaché comme secrétaire général à la surintendance de Dinant; quelques jours après, le surintendant ayant été appelé à d'autres fonctions, fut remplacé par son secrétaire général, et le nouveau surintendant fut lui-même, au bout de quelques mois, nommé directeur du Cercle, lorsque la rive droite de la Meuse fut réunie à la Prusse.

Après Waterloo, la rive droite avait été rétrocédée à la Hollande. D'Omalius fut nommé secrétaire général du gouverneur de Liége. Mais dans ces temps de remaniements, les hommes et les choses ne restaient pas longtemps en place.

Le gouverneur fut appelé à Bruxelles pour être présenté à l'empereur Alexandre qui retournait dans ses États. Il fut nommé ambassadeur des Pays-Bas en Russie, et lorsqu'il revint à Liége pour terminer les affaires dont il s'était occupé, il annonça que d'Omalius était nommé gouverneur de la province de Namur.

On comprend les regrets du géologue de quitter, à l'âge de 31 ans, une carrière au moment où il entrevoyait la gloire. Sa nouvelle position allait l'absorber et n'admettait pas de partage. Tout était à organiser dans le service administratif de la province pour amener une transformation radicale d'après l'esprit du nouveau gouvernement. D'Omalius, homme du devoir avant tout, ne balança pas, et il s'adonna tout entier à ses nouvelles fonctions. Il ne fut même plus question de géologie. Aussi encourut-il les reproches de ses amis de Paris.

Gillet de Laumont ([21]) qui s'était pris pour lui d'une vive amitié, lui écrit qu'il l'a dénoncé au tribunal des sciences et lui adresse son acte d'accusation : « Omalius d'Halloy, après » avoir fait des pas de géant dans la géologie et dans la minéralogie, après avoir voué ses pensées à ces deux sciences et leur avoir fait naître des espérances sur lesquelles » elles devaient compter, *s'est rendu coupable du crime de* » *désertion* »..... « *Vous avez été jugé coupable*, mais excusable, » ajoutait-il.

Mais d'Omalius ne songeait plus qu'à sa mission, et il la remplissait avec des aptitudes non moins grandes qu'en science. Dès l'âge de quatorze ans, dit-on, il expédiait presque toutes les affaires de la mairie de Braibant ([22]). En 1807, il était maire de Skeuvre, autre petit village voisin d'Halloy, et en 1811 maire de Braibant. Sa rapide promotion aux fonc-

tions de gouverneur de province témoigne assez de l'impression qu'il fit dans l'administration de Dinant et de Liége.

La carte géologique qui avait été dressée avec tant de passion et au prix de si grands labeurs, était complètement oubliée. Heureusement une lettre de Coquebert de Montbret vint, à la fin de 1821, le rappeler momentanément à la géologie et donner enfin le jour à une partie de la grande œuvre. Voici un extrait de cette lettre qui montre combien les événements politiques de 1814 et 1815 avaient troublé même les travaux de sciences, et interrompu la suite des idées chez les hommes les plus actifs et les plus intimement liés : « C'est » toujours avec un nouveau regret que je pense aux mo- » ments que vous nous donniez pendant vos séjours à Paris, » lorsque vous vous partagiez entièrement entre les sciences » et l'amitié. Les sciences ne peuvent s'empêcher de rappe- » ler dans leur sein un des hommes qui contribuait le plus à » leur avancement, et la proposition que je me dispose à vous » faire comblerait un de mes vœux les plus chers, si elle con- » tribuait à vous y ramener. — Depuis que nous nous sommes » occupés, vous et moi, de la carte minéralogique de France, » personne n'a publié de travail semblable sur ce royaume, » tandis que les Anglais ont mis au jour les cartes de Smith, » Greenough et plusieurs autres du même genre. Plusieurs » personnes se sont plaintes que notre travail n'eût pas » d'autre publicité que d'avoir été déposé à l'École des » Mines et dans le cabinet de M. Brongniart. J'ai pris sur » moi ce printemps de le mettre sous les yeux de l'Institut. » Il y aurait deux partis à prendre relativement à cet » ouvrage : en remettre le manuscrit à l'Institut qui, d'après » une délibération qu'il a prise, en ferait faire des copies

» également manuscrites, ou bien en faire porter les teintes » plates, qui caractérisent les différentes natures de terrains, » sur des cartes qu'on autoriserait un marchand à fournir » au public. »

D'Omalius, comme nous l'avons vu, avait dépassé dans l'exécution de cette carte les vues de l'ancien directeur de la statistique. Celui-ci n'avait cherché qu'à suivre d'une manière plus large la voie de Guettard et de Monnet ([23]). Son projet avait été, comme il a été dit, d'exécuter la description générale de la France, en la faisant reposer sur une division en régions physiques déterminées par la nature chimique des terrains. Il voulait faire découler de ces indications les productions du sol. La carte à ses yeux était donc une carte minéralogique et agricole ([24]).

Ce n'était pas ainsi que d'Omalius l'avait entendue et réalisée. Il avait classé les terrains d'après leur âge relatif et non d'après leur caractère minéralogique. C'était une carte géologique dans toute la force du terme et il désirait l'affirmer. Aussi, laissant pour quelques jours ses occupations administratives, il se rend à Paris au milieu de l'année suivante. Il convient avec son collaborateur de publier dans les *Annales des Mines* son travail à une petite échelle ([25]) et de faire paraître ensuite la grande carte beaucoup plus détaillée où seraient en outre consignés divers renseignements agricoles, tels que les limites de culture de la vigne, de l'olivier et de l'oranger.

La proposition fut accueillie avec le plus grand empressement par la commission des *Annales*. « Votre carte pose » les bases des recherches que j'ai ordonnées, lui répond » M. Becquey, directeur général des mines, et dont on s'occupe » sur la géologie du royaume. Je ne puis que vous remer-

» cier de la communication que vous avez bien voulu en » faire. »

Quand la carte parut à la fin de 1822, on fit queue chez le libraire pour l'obtenir. Il y avait lieu de s'y attendre, car un intérêt immense s'attachait à la connaissance de la coordination géologique encore inconnue des terrains de l'Europe occidentale. La carte s'étendait en effet à la partie du continent comprise entre l'Océan, les Pyrénées, le méridien de Munich et la mer du Nord.

Quant au projet de publication de la grande carte, il ne put aboutir, quelque incroyable que cela puisse paraître. Elle avait déjà été annoncée en librairie, mais il semble que le propriétaire des cuivres de la carte de Belleyme, choisie à cet effet, ait fini par refuser d'y laisser tracer les contours géologiques ([26]).

Une note, conservée dans les manuscrits de d'Omalius, indique exactement la part qu'il a prise à ce monument que la science ne devait connaître que par une esquisse réduite. Il avait proposé à son collaborateur le titre : *Essai d'une carte géologique et agricole de la France, d'après les renseignements recueillis par M. le baron Coquebert de Montbret et les déterminations géologiques de M. d'Omalius d'Halloy.*

Le titre suivant fut adopté pour la carte-résumé : *Essai d'une carte géologique de la France, des Pays-Bas et de quelques contrées voisines, dressée par J.-J. d'Omalius d'Halloy, d'après les matériaux recueillis de concert avec M. le baron Coquebert de Montbret.* D'Omalius signa seul le mémoire explicatif inséré dans les *Annales des Mines.*

Les terrains sont groupés en six grandes divisions ainsi dénommées : terrains primordiaux, terrains pénéens, ter-

rains ammonéens, terrains crétacés, terrains mastozoïques, terrains pyroïdes.

C'était une nouvelle classification, dont deux termes sont restés dans la science : les terrains *crétacés* et les terrains *pyroïdes*. Le nom de terrain pénéen fut employé jusqu'en 1840. Murchison lui substitua sans raison, à la suite de son exploration de la Russie, la dénomination de terrain permien, et elle fut de même adoptée.

Les *terrains primordiaux* comprennent les terrains primitifs et de transition. L'auteur, après de longues tentatives, avait fini par ne pouvoir distinguer avec assez de précision ces deux termes sur cette immense surface, et il les avait sagement réunis pour rester fidèle à ses principes de ne pas dépasser les limites de la géologie positive.

Ils cnt pour caractères communs d'être en couches inclinées, bouleversées et souvent verticales. Les terrains secondaires les plus anciens offrent, il est vrai, des circonstances analogues, mais plus rarement et d'une manière moins prononcée. « *Nos moyens pour juger de l'âge relatif des* » *terrains*, ajoute-il avec une puissance de coup d'œil » digne de l'œuvre qu'il réalisait, *se réduisent en dernière* » *analyse aux superpositions des couches*. Tous les autres » caractères que nous employons pour ces déterminations ne » sont que des analogies tirées de l'observation des lieux où » la superposition est évidente, et où rien n'annonce que la » disposition primitive ait été dérangée. Mais peut-on avoir » une véritable confiance dans les superpositions qu'on » observe dans les terrains primordiaux où les couches pré- » sentent souvent la position verticale ?.... Une cause assez » violente pour faire prendre à une couche la position verti- » cale, peut aussi bien avoir donné une inclinaison en sens

» contraire, et avoir par conséquent *placé au-dessous ce qui* » *était d'abord au-dessus.* » Tant que des recherches précises n'auront pas éclairci ce sujet, il y aurait donc imprudence à séparer ces terrains sur la carte.

Les terrains primitifs diffèrent des terrains de transition par la nature minéralogique de quelques roches particulières; le sol n'a ni la même disposition, ni la même élévation; la configuration des vallées y est autre; les terrains superficiels existent sur les uns, pas sur les autres, ou bien ils sont de nature différente : il n'en est pas moins vrai que les contrées où on les observe ont un aspect fondamentalement analogue. Elles ont la même tendance à se couvrir de landes, de pâturages ou de forêts, la même difficulté à produire du froment. Ce sont des caractères qui se retrouvent également sur les ardoises de l'Ardenne, sur les granites de l'Auvergne et sur les roches talqueuses des Alpes.

La réunion de tous les terrains primordiaux en un seul groupe offre donc une heureuse harmonie avec les considérations physiques et économiques.

L'auteur remarque ensuite que les terrains secondaires ne présentent pas ces incertitudes stratigraphiques. Les superpositions y sont généralement évidentes; les fossiles donnent beaucoup de moyens de comparaison entre des contrées éloignées. Aussi sont-ils distingués en plusieurs groupes.

Le *terrain pénéen* est caractérisé par le grès rouge. Le poudingue en forme le dépôt le plus remarquable par son abondance et sa constance. Le macigno de la Toscane est rattaché à ce terrain. Il contient des marnes rouges et vertes avec gypse; les fossiles y sont très-rares, ce qui constitue autant d'analogies avec le grès rouge. En outre,

il forme plusieurs cimes de l'Apennin et il est traversé par de nombreux filons ophiolitiques, d'où l'auteur devait conclure à une grande ancienneté, tant que la paléontologie ne démontra, beaucoup plus tard, que ce terrain remontait seulement à l'époque éocène.

Une semblable interversion d'âge avait également lieu pour le marbre de Carrare. On le considérait comme le type du calcaire primitif. On sait aujourd'hui qu'il contient les ammonites du lias.

Le nom de pénéen est donné au terrain du grès rouge à cause de la pénurie des fossiles.

Le *terrain ammonéen*, ainsi nommé pour rappeler le grand nombre de ses ammonites, est formé du zechstein, du grès bigarré, du muschelkalk, du quadersandstein et du calcaire jurassique, c'est-à-dire de la partie supérieure du terrain permien, des trois étages triasiques et du terrain jurassique.

D'Omalius les réunit, malgré leurs caractères géologiques très-distincts, à cause du rapprochement que leur position géographique l'a mis dans le cas de faire. On comprend en effet qu'il était difficile, au commencement du siècle, de distinguer avec sûreté, dans toute l'Europe occidentale, les affleurements des couches calcaires permiennes, triasiques et jurassiques. Comme pour la division des terrains primordiaux en terrains primitifs et de transition, c'eût été s'exposer, dans cet énorme travail d'ensemble, à de graves et fréquentes méprises, sans réelle utilité.

L'auteur ne se dissimule pas au surplus les analogies intimes des groupes inférieurs avec le grès rouge, et il prévoit, en partie avec raison, que le zechstein et le grès bigarré y seront ultérieurement réunis. « Je crois même que si mon

» travail avait été plus spécialement appliqué à l'Allemagne » au lieu de l'être à la France, il aurait mieux valu ranger » les deux premiers systèmes dans le groupe précédent, » car il y a souvent du zechstein subordonné au grès rouge, » et le grès bigarré constitue des régions qui ressemblent » beaucoup à celles où domine le grès rouge. »

Il reconnaît que le calcaire jurassique est horizontal au nord du Jura et du plateau central, tandis que dans le Jura, les Alpes, les Cévennes et les Pyrénées, il est incliné, ou plus souvent arqué. Son opinion sur l'importance des soulèvements dans le classement des couches est définitivement arrêtée : « Cette différence paraît indépendante des époques de formation. »

Le *terrain crétacé* reste tel que l'auteur l'avait défini dans son mémoire sur le bassin de Paris, et cette extension sera désormais acceptée dans la science à titre définitif, ainsi que le terme même qu'il crée pour désigner ce groupe important. Il comprend les tuffeaux, les sables et les marnes qui sont recouverts par la craie blanche. « Ce terrain, considéré sous » le rapport purement géologique, n'est pas plus important » que plusieurs de ceux que j'ai réunis dans le groupe pré- » cédent; mais j'ai cru devoir le distinguer sur la carte, à » cause de l'étendue qu'il occupe en France et dans les Pays- » Bas, où il forme des espèces de golfes qui se distinguent » des contrées voisines par des propriétés physiques parti- » culières. »

Le *terrain mastozoïque*, dont le nom rappelle les grands mammifères, réunit les terrains postérieurs à la craie, c'est-à-dire les terrains tertiaires. « Leur nombre et leurs diffé- » rences réclameraient une suddivision, si leurs fréquentes » superpositions ne rendaient la représentation de ces dé-

» tails impossible sur une carte générale. » L'auteur déclare en outre qu'il n'a pu avoir égard aux lambeaux de ces terrains qui se trouvent sur presque toutes les autres formations, ni aux dépôts meubles qui en général recouvrent presque tous les terrains sur lesquels la végétation a pu s'établir.

Les *terrains pyroïdes* comprennent les roches volcaniques, les basaltes et les trachytes. Leur nom exprime les analogies de ces produits avec ceux dont l'origine ignée n'est pas contestable. Il a soin de faire remarquer : « Ce groupe ne » correspond pas, comme ceux qui précèdent, à une époque » fixe de formation. Tandis que les terrains volcaniques se » forment encore de nos jours, les trachytes et les basaltes » sont beaucoup plus anciens. »

Les massifs, constitués par les cinq premiers groupes, et les amas pyroïdes, sont délimités sur la carte avec une justesse dont on ne peut manquer d'être étonné quand on songe à l'époque où ce travail fut exécuté, sans même tenir compte des circonstances qui l'entravèrent et de la rapidité avec laquelle il fut fait. C'est bien le canevas de toutes les cartes de ces contrées qui ont paru depuis un demi-siècle.

Les terrains primordiaux forment le Harz, la Saxe, la région hercynienne depuis l'ouest de Cassel jusqu'à Tournai, les Vosges et la Forêt Noire, les Alpes, les hautes chaînes des Pyrénées, une partie des Cévennes, le plateau central et la Bretagne.

Ces massifs présentent sur leurs bords des lambeaux de grès rouge, qui est surtout développé le long des Vosges, du Hundsrück et de la Forêt Noire.

On voit ensuite les mêmes massifs entourés comme d'une écharpe de terrains ammonéens et former cette disposition en 8 qui constitue le trait caractéristique de la géologie de

la France. Cette brillante découverte dont nous avons suivi pas à pas les progrès par les explorations de 1809 et de 1811 du grand géologue, lui revient tout entière, comme celle de la constitution stratigraphique du bassin de Paris.

Mais dans le nord, à l'extrémité de notre massif primordial, le terrain ammonéen disparaît et la craie repose directement sur le terrain de transition, depuis Hirson, Tournai, Aix-la-Chapelle jusqu'en Westphalie. C'est, à son tour, l'un des faits caractéristiques du bassin belge.

Le terrain crétacé n'est figuré que dans le bassin belge, dans le bassin de Paris et sur le bord septentrional du bassin de la Garonne. Il n'est pas représenté sur le reste de la carte, mais l'auteur a soin de faire remarquer que ses indications relatives aux Alpes, aux Pyrénées et aux Cévennes sont un aperçu de la manière dont il conçoit la constitution géologique de ces montagnes, plutôt qu'une représentation exacte des lieux où les divers terrains se manifestent.

Les terrains mastozoïques forment plusieurs bassins qui ont pour caractère ordinaire d'être enclavés dans les plaines qui s'étendent entre les terrains précédents. Tels sont le bassin de Paris, le bassin de la Garonne, les terrains d'eau douce de l'Auvergne, le bassin de la Bresse, celui du Pô, le val d'Arno, la plaine suisse, la vallée du Rhin entre Bâle et Mayence, enfin la grande plaine des Pays-Bas et du nord de l'Allemagne.

Les terrains pyroïdes sont figurés dans l'Eifel, la Hesse, la Bohême, le Vicentin, l'Hérault et l'Auvergne.

Cette carte fut rééditée six ans plus tard, en 1828. Lorsque les services de la province de Namur, se trouvant organisés, lui laissaient quelques loisirs, d'Omalius fit réimprimer les mémoires qu'il avait publiés jusqu'alors. La carte fut pro-

longée jusqu'au sud de l'Angleterre pour montrer les relations entre le bassin de Londres, celui de Paris et celui de la Belgique. Il y adjoint trois coupes géologiques qui peuvent être considérées comme les plus étendues qui aient été publiées. L'une s'étend de Bruxelles à Spire sur le Rhin, recoupant l'Ardenne et le Hundsrück; la seconde, de Paris à Colmar, représentant, dans le sens vertical, la disposition de la partie orientale du bassin de Paris et les Vosges; la troisième, de Hirson en Ardenne jusqu'en Auvergne, reproduisant celle qu'il avait publiée dans son mémoire sur l'étendue du bassin de Paris.

L'importance de l'œuvre qui couronnait la première partie de la carrière scientifique de d'Omalius, peut être appréciée par sa seule étude. Nous venons de voir qu'elle créait le canevas géologique de l'Europe occidentale, assurant à son auteur le rôle de l'un des principaux fondateurs de la géologie sur le continent.

Cependant on peut également en juger par les services qu'elle a rendus et par le jugement des savants qui furent le mieux en état de s'en rendre compte. En 1841, la carte géologique de la France par Dufrénoy et Élie de Beaumont paraissait. Dufrénoy écrit à d'Omalius : « Vous avez appris » sans doute que notre tonneau des Danaïdes est rempli : la » carte géologique qui fait notre tourment depuis plusieurs » années, a enfin paru. Les services que nous a rendus » la vôtre, qui nous a servi de guide dans les premières an» nées de notre exploration de la France, nous font un de» voir de vous en offrir un des premiers exemplaires. »

Élie de Beaumont, dans la correspondance étendue qu'il entretint avec d'Omalius depuis 1830, lui soumettait toutes les parties de l'explication de la carte qui étaient relatives

au nord de la France. L'hommage qu'il rend à la même occasion à son illustre prédécesseur, est touchant : « Le sous-
» secrétaire d'État du ministère des travaux publics croit
» devoir se réserver la distribution de nos cartes géolo-
» giques. Toutefois il ne pourra désapprouver que notre
» reconnaissance devance ses lettres officielles relativement
» aux personnes à qui nous devons le plus de lumières et,
» sous ce rapport, le premier exemplaire de notre *Carte-ré-*
» *sumé* devait vous être adressé, puisque nous n'avons fait
» que continuer votre travail de 1813. »

Après douze ans de travail, en 1827, d'Omalius terminait un ouvrage d'une tout autre nature, qui n'était pas moins important dans sa partie. C'était le *Code administratif* de la province de Namur.

Aucun ouvrage de ce genre n'avait encore paru. On y retrouve l'esprit pratique, précis et à la fois plein d'initiative de ses travaux de science. Ce code volumineux réunit, classés par branches de gestion, toutes les lois, arrêtés, circulaires et règlements qui régissaient la matière. Tous les intérêts, ressortissant à l'administration provinciale, y sont définis d'après ces données, et le code devint ainsi le guide des divers services administratifs d'une province. Il fut bientôt dans toutes les mains et servit de modèle dans la plupart des administrations du royaume. Il valut à son auteur une haute distinction. Le roi des Pays-Bas le nommait en 1828 conseiller d'État.

Cette tâche accomplie, le savant se remet avec joie à la géologie. Depuis 1814, il n'avait cessé d'espérer publier les immenses matériaux si laborieusement recueillis jusqu'à la chute de l'Empire. Mais treize ans s'étaient écoulés; la science avait progressé, plusieurs régions qu'il avait explo-

rées avaient été décrites. La plus grande partie de ses observations étaient devenues inutiles ou surannées. Il dut se décider à faire le douloureux sacrifice de ses journaux de voyages qui devaient continuer l'œuvre de de Saussure et l'étendre à toutes les régions qu'il avait parcourues.

Ces loisirs mêmes étaient constamment traversés par d'autres préoccupations. Le roi des Pays-Bas avait pris des mesures pour que l'enseignement public passât entièrement entre les mains de l'État. La résistance passionnée qu'il rencontra, donna bientôt à ces mesures un caractère de violence extrême. C'étaient les signes avant-coureurs de la Révolution. Les Frères de la doctrine chrétienne et les autres membres des établissements d'instruction congréganiste, étrangers au pays, étaient impitoyablement arrêtés et conduits à la frontière. D'Omalius avait à exécuter ces ordres et dut résister énergiquement, surtout durant les deux années qui précédèrent notre révolution, à l'opposition qui lui était faite par le parti ultramontain aux États provinciaux.

La révolution éclata bientôt. Il quitta Namur en octobre 1830, le jour où l'insurrection de la ville renversa son administration. Cet événement l'atterra d'abord. Il voyait pour la seconde fois sa carrière brisée : après sa carrière scientifique, sa carrière administrative. Mais, fidèle à ses habitudes philosophiques, il retrouva sa sérénité et rentra sans se plaindre dans la vie privée, entouré des joies de la famille. Il avait épousé en 1816 Mademoiselle la vicomtesse Desmanet de Biesme. Il eut trois filles. L'une épousa M. le baron de Selys-Longchamps, notre éminent confrère; l'autre, le général Drolenvaux qui occupa de hautes positions sous le règne de Louis-Philippe. La troisième mourut enfant.

Il reprit avec bonheur ses études scientifiques. Mais la

longue interruption qu'elles avaient éprouvées et qui eut les regrettables conséquences d'annuler l'importante partie de ses travaux d'exploration qu'il n'avait pas publiée, l'engagea à leur donner une autre tendance que par le passé. Il cessa de concentrer ses efforts sur l'observation directe de la nature et chercha à aider aux progrès de la science, en publiant des travaux didactiques et philosophiques.

Cette direction théorique donnée à ses études entraînait une vie sédentaire. Retiré à Halloy, il consacrait presque tous ses instants à l'étude, embrassant les sujets les plus vastes et les plus variés. Chaque année cependant, jusqu'en 1845, il faisait un long voyage, en partie à pied, et acheva ainsi de visiter presque toute l'Europe. Mais au lieu d'entreprendre ces voyages, comme au commencement du siècle, dans un but de découvertes, c'était pour pouvoir mieux se rendre compte des recherches qu'on publiait sur ces contrées. C'est ainsi qu'il visitait :

En 1834, le Wurtemberg,
En 1835, les bords du Rhin,
En 1836, la Prusse et la Saxe,
En 1837, l'Autriche, la Hongrie, la Bohême et la Bavière,
En 1838, l'Angleterre et le pays de Galles, avec Dumont et de Verneuil; puis la Suisse,
En 1839, les Alpes pour étudier les travaux de Charpentier et Agassiz sur l'extension des glaciers,
En 1840, St-Pétersbourg et la Pologne,
En 1841, le mont Cassel et les Flandres, avec Dumont et Élie de Beaumont,
En 1842, la Vénétie et le Tyrol,
En 1843, la Toscane et la Tarentaise,
En 1844, la Scanie, le sud de la Norwége et le Danemark,

En 1845, l'Italie jusqu'à Naples.

A partir de cette époque, il fit chaque année un séjour plus ou moins prolongé à Paris. Il y suivait les séances des Sociétés scientifiques, surtout de la Société géologique, qu'il aimait particulièrement et où il prenait une part des plus actives aux débats. Il avait pour les discussions scientifiques une véritable passion qui faisait dire, presque avec raison, par ses confrères : « M. d'Omalius n'aime pas que l'on soit de son avis. » En 1852, la Société, dérogeant à ses statuts, le nomma président. Il le fut de même pendant les sessions extraordinaires de 1835, 1863 et 1867.

La plupart des corps savants de l'Europe avaient tenu à honneur de le posséder comme membre.

Lors de la restauration de notre Académie en 1816, il fut naturellement appelé à y siéger. Mais il cessa complètement d'assister à ses séances à partir de 1830 jusqu'à ce que l'indépendance de la Belgique fût reconnue par le royaume des Pays-Bas. Il en devint alors l'un des membres les plus assidus. Nous le voyions jusqu'à ses derniers jours intervenir dans ses travaux et y faire de savantes et importantes communications. Il la présida quatre fois ([27]).

Il fut successivement nommé docteur *honoris causâ* de philosophie naturelle de l'Université de Louvain (en 1829) ; correspondant de l'Institut de France; membre de la Société royale de Londres, de l'Académie des sciences des Pays-Bas, de celle de Turin, de la Société géologique de Londres, de l'Institut géologique de Vienne, etc. Ses archives contiennent trente-quatre autres diplômes qui lui avaient été adressés par les corps savants ([28]).

Ses relations étaient très-étendues. Il correspondait avec les principaux savants de l'Europe sur tous les sujets de

science. Alexandre Brongniart et Élie de Beaumont qui recouraient constamment à ses lumières et lui soumettaient beaucoup de leurs travaux, avant de les livrer à l'impression, échangeaient, surtout avec lui, de longues correspondances.

Au moment de publier son important travail sur la classification des roches, Brongniart lui écrivait : « Je vous prou-
» verai combien je suis reconnaissant de vos précieuses com-
» munications, en profitant de vos conseils. Je revois mon
» mémoire et je le corrige d'après vos notes. »

Comme nous l'avons vu plus haut, Élie de Beaumont le consultait, principalement sur la géologie des terrains décrits en 1808, pour la rédaction du texte explicatif de la carte géologique de la France, et l'auteur de la *Théorie des soulèvements* aidait, à son tour, son correspondant à rattacher les soulèvements du sol belge aux systèmes de montagnes qu'il avait définis.

Mais l'influence de d'Omalius sur la science n'était pas moins bienfaisante par l'appui plein d'aménité, les conseils et les encouragements qu'il donnait aux jeunes naturalistes, et là, mieux encore que dans les autres circonstances de sa vie, il montrait son amour profondément désintéressé de la science.

En 1830, André Dumont venait d'adresser à l'Académie son mémoire sur la province de Liége. En expliquant par des plis répétés les alternances des couches calcareuses et quartzo-schisteuses du Condroz, il faisait faire à la géologie de cette région un progrès considérable. C'était une vue à laquelle d'Omalius n'était pas arrivé, et cette découverte, faite par un autre et surtout par un jeune homme de vingt ans, eût été pour un esprit moins élevé un coup sensible,

car elle semblait amoindrir par son éclat les travaux de l'auteur du mémoire de 1808 [29].

Il se complut dès lors à tracer la voie de Dumont, à lui aplanir les obstacles et à le mettre en mesure d'exécuter la *Carte géologique* que, dès cette époque, il avait résolu de faire remettre entre ses mains. Il avait fait au mois de mars 1830 d'actives démarches pour que le jeune géologue fût attaché au levé de la carte que Van Gorkum et Van Bréda dirigeaient. Elles ne réussirent pas. « Il semble, » lui fut-il répondu, « que le travail de M. Dumont est plutôt neuf par » rapport à la théorie, tandis que le travail, fait pour la » carte géologique du royaume, n'a eu en vue que la délimi- » tation exacte des divers terrains. »

Malgré la réserve absolue où d'Omalius se tenait depuis la révolution sur tout ce qui concernait les affaires publiques, il ne continua pas moins à poursuivre son but. Dumont, découragé de ne pouvoir se faire une position, commençait à céder aux sollicitations de ses parents qui voulaient le faire entrer dans le commerce. D'Omalius sut l'en empêcher; il le recommanda fortement pour la chaire de minéralogie à laquelle il fallut pourvoir à la réorganisation de l'Université de Liége.

Lorsque Dumont fut enfin chargé de l'exécution de la *Carte géologique* en 1836, il lui écrivait, en le remerciant d'un rapport fait sur l'un de ses mémoires : « Malgré votre » persévérance à désavouer tout ce que vous avez fait pour » moi, il est cependant impossible, Monsieur, de mécon- » naître que ma position actuelle est votre ouvrage, que » vous êtes mon soutien et mon guide tutélaire. Je vous dois » non-seulement cette position, mais encore mon avenir, » car il est facile de voir toute la portée de votre rapport

» qui me revêt en quelque sorte de votre influence pour
» m'ouvrir la carrière la plus brillante. »

Tous les géologues ressentirent cette influence. Dès qu'on s'occupait de sciences, on était sûr d'être accueilli avec le plus bienveillant empressement.

Je suis entraîné par un devoir de reconnaissance à rappeler ici tout ce que je dois à mon maître vénéré. Connaissant ma famille, il insista pendant plusieurs années pour qu'on me laissât suivre la carrière des sciences. Depuis 1860, il prit la direction de mes études et de mes recherches. Pendant les heures où il me recevait à Halloy dans sa bibliothèque, ce sanctuaire du travail cher à tous ceux qui l'ont connu, il se plaisait à soulever de laborieuses et instructives discussions et à me prodiguer les conseils qui me guidèrent toujours sûrement. Ce fut là ma véritable école de géologie.

Après la révolution, d'Omalius se renferma, comme nous l'avons dit, dans la vie privée et voulut rester étranger aux affaires du pays ([30]). Cependant, en 1848, cédant aux sollicitations des électeurs de l'arrondissement de Dinant, qui se rappelaient les talents et les vertus publiques de leur ancien gouverneur, il accepta le mandat de sénateur et le conserva jusqu'à sa mort. Dès 1851, il fut élu premier vice-président du Sénat. Ce n'est qu'en 1870 que, sur sa demande expresse, il ne fut plus rappelé à ce poste éminent.

Toujours au travail, il abordait les plus hauts problèmes de philosophie naturelle. Il cherchait constamment à augmenter ses immenses connaissances, à se tenir au courant des travaux qui paraissaient, et participait avec ardeur à leur discussion. Il ne cessait de revoir ses traités pour satisfaire aux demandes de nouvelles éditions. La conscience qu'il y

apportait, justifierait à elle seule le succès de ces ouvrages.

La première édition des *Éléments de géologie* remonte à 1831, l'année qui suivit sa rentrée dans la vie privée. Il n'existait aucun traité qui exposât d'une manière suffisante les principes de cette science. La réimpression en 1828 des mémoires qu'il avait composés de 1808 à 1813, lui fit concevoir l'idée qu'il « serait utile pour les commençants de » trouver, dans un ouvrage peu étendu, les principaux » éléments de cette science disposés dans l'ordre que je » concevais. »

Il n'est pas nécessaire de rappeler le succès considérable de ce livre qui est entre toutes les mains. C'est l'ouvrage de géologie classique par excellence. « Vous renouvelez les ba- » ses de l'avenir de la géologie dans l'excellent précis que » vous avez donné de cette science, » écrivait l'un des géologues les plus éminents de l'époque. Les éditions se succédèrent à courts intervalles, malgré les tirages importants qu'il en faisait. Elles parurent en 1835, 1837, 1839, 1843, 1853, 1862, 1868, en tout huit éditions.

La première ne traitait que de la géographie physique, de la géognosie et de la géogénie. Mais ces matières ne formaient pour lui qu'une partie de la géologie. A ses yeux, cette science comprenait l'histoire de tout le règne inorganique considéré à la fois dans l'espace et dans le temps. Aussi adjoignit-il en 1833, sous le titre d'*Introduction à la géologie ou première partie des éléments d'histoire naturelle inorganique*, un second volume à cet ouvrage. Il renferme des données élémentaires d'astronomie et de météorologie et un traité étendu de minéralogie où il expose ses vues sur la classification des roches.

La *Classification des connaissances humaines* qui a occupé

tant d'esprits élevés, fut longtemps l'objet de ses méditations. Ces études philosophiques s'enchaînaient logiquement aux précédentes. Dès ses premiers travaux, il avait compris les relations multiples de la géologie proprement dite. Un esprit aussi méthodique et positif ne pouvait se contenter d'approximations vagues, ni se borner à examiner une partie de la question. Il en approfondit l'ensemble. En 1834, il publiait dans nos mémoires le résultat de ses recherches, et il revint sur ce sujet abstrait à deux reprises: en 1858 et en 1865. Les connaissances humaines y sont réparties en cinq groupes: les sciences mathématiques, les sciences naturelles, les arts, les sciences d'agrément, la littérature. L'histoire naturelle inorganique forme l'une des subdivisions du second groupe et embrasse les sciences qu'il réunissait dans son Traité sous le nom de géologie.

Toutes ces branches des sciences naturelles ont évidemment d'intimes attaches. L'astronomie est le point de départ des conceptions cosmogoniques. La géographie nous définit l'état actuel de la terre dont la géognosie nous montre les états anciens. C'est par la météorologie qu'on peut interpréter une grande partie de la géogénie; aussi Élie de Beaumont lui disait : « L'idée de placer la météorologie comme intro-
» duction à la géogénie, me paraît un véritable trait de lu-
» mière. »

A partir de la cinquième édition, il fondit les deux parties des *Éléments d'histoire naturelle inorganique* en un seul ouvrage, en condensant la matière. Les éditions subséquentes conservèrent le même ordre. Le titre en variait. C'était tantôt *Éléments*, tantôt *Abrégé* ou *Précis de géologie*.

La partie géognostique est en réalité la continuation de ses journaux de voyage. Elle décrit principalement les con-

trées que d'Omalius a explorées jusqu'en 1815. Il n'y ajoute guère que le sud de l'Angleterre. On peut suivre, dans les éditions successives, l'évolution de la géologie positive dans l'Europe occidentale. A mesure qu'une région était l'objet d'un travail important, sa description était mise au courant des nouvelles recherches. Ainsi cet ouvrage reflétait constamment l'état réel de la géologie. Comme en 1808, l'illustre savant avait compris l'un des besoins de la science; pendant près d'un demi siècle, il se consacra à cette coordination magistrale qui est la suite directe des travaux de sa jeunesse.

La carte géologique de 1822 parut jusque dans la quatrième édition (1838). A partir de l'apparition de la grande carte de la France (1841), il la supprima.

En 1842, d'Omalius fit paraître un traité sur notre pays. L'ouvrage est intitulé *Coup d'œil sur la géologie de la Belgique*. C'était la troisième édition de son mémoire de 1808, qu'il avait déjà refondu dans les mémoires réimprimés en 1828. Il y joignit une esquisse de la carte géologique que Dumont était activement occupé à lever.

Une quatrième édition en parut en 1853 dans l'*Encyclopédie populaire*, ouvrage qui réunit dans un vaste cadre les écrits de nos plus savants compatriotes, et présenta un brillant tableau de l'état intellectuel du pays ([51]). Il apporta une importante innovation, en plaçant à la fin de l'ouvrage la liste des fossiles de chaque terrain qu'il avait réclamées de nos paléontologistes. Il adaptait ces listes à la classification zoologique dont il était l'auteur et dont le perfectionnement, quoiqu'il ne la publiât jamais, fut constamment l'une de ses occupations. Ces listes avaient pour but immédiat de permettre le rapprochement exact de nos terrains avec ceux de l'étranger. C'était d'autant plus opportun que Dumont,

par une sage prévoyance, s'était abstenu de faire des raccordements prématurés et avait donné dans la légende de sa carte, des noms de localités belges à tous les étages dont l'équivalent étranger n'était pas alors évident.

Cet ouvrage fut ensuite annexé aux 7e et 8e éditions du *Précis de géologie*, comme application détaillée de la méthode de l'auteur à l'étude de cette vaste science.

La classification générale des terrains l'occupa longtemps. Sa première publication sur ce sujet parut dans les Mémoires de l'Académie, en 1830. Ses longues explorations lui avaient montré les terrains sous leurs aspects variés, et l'on comprend, même à part sa tendance à classifier, qu'il trouvait un attrait spécial à rechercher une échelle type qui exprimât les rapports rationnels de ces terrains.

Il reprit aussi ses recherches sur les régions naturelles qui sont si utiles pour les descriptions géologiques. C'était la continuation des enseignements de Coquebert de Montbret. On se rappellera qu'il avait appliqué cette méthode au nord de la France en 1808. En 1839, il publia sa division de la terre en régions géographiques. Il traita encore ce sujet devant l'Académie cinq ans après, et à la Société géologique de France en 1861.

Nous avons vu que, durant sa carrière d'explorateur, d'Omalius était très-sobre d'hypothèses et de théories. Il les considérait comme des « romans », ce qu'il exprime d'une manière piquante dans une lettre à Agassiz : « Quoique géo-
» logue, je ne mets aucune importance, pour ne pas dire
» davantage, aux hypothèses géogéniques. Je n'y vois que
» le roman de la science. Ce sont les amours de Corinne et
» d'Oswald que madame de Staël crée pour donner plus
» d'intérêt à sa description de l'Italie. »

Cependant il ne prétendait pas qu'elles dussent être entièrement exclues de la science, dès qu'on se borne à y recourir pour relier les faits et en faciliter l'étude. Il réservait lui-même une place étendue à la géogénie dans ses ouvrages.

Dans ses longues explorations, d'Omalius avait relevé des faits qui l'avaient particulièrement frappé et dont il recherchait avec persévérance l'interprétation. L'un d'eux se présentait chaque jour à ses yeux dans les environs d'Halloy. Les amas de sable et d'argile, gisant sous forme de filons entre les formations quartzo-schisteuses et calcaires, tantôt accompagnés de minerais de fer, tantôt formés de substances exclusivement terreuses, l'amenaient à les considérer comme des matières éjaculées.

Cette opinion fut partagée par Dumont, qui comparait leur origine à celle des matières produites par les geysers de l'Islande.

Dans ces limites, il est difficile de présenter des objections sérieuses à sa théorie. Mais la question se complique.

Le grand géologue a fréquemment insisté sur les analogies d'aspect et de composition entre les amas d'argile en filons et les terrains meubles qui recouvrent le Condroz. Il voyait dans ces derniers la matière des filons que des phénomènes subséquents avaient répandue en nappes superficielles sur le sol.

Ce fut le point de départ de son hypothèse pour la formation de beaucoup de terrains. Il pensait qu'ils sont souvent formés de matières d'origine interne, telles que les substances amenées par les sources minérales, les produits siliceux des geysers, les dépôts calcareux des solfatares. Ces matières, reprises pour les eaux, étaient déposées en couches.

L'alluvionnement par les eaux de la mer est peu considérable d'après lui, quand il ne résulte que des dénudations produites par la vague, et ne peut expliquer la production de l'énorme masse des sédiments qui composent les terrains d'une région. En outre, l'alternative de puissants étages calcareux et quartzo-schisteux, formant le terrain anthraxifère, lui semblait la preuve que ces couches ne pouvaient être dues à la destruction de roches préexistantes. Pourquoi, disait-il, les eaux auraient-elles entraîné d'abord des détritus ferrugineux pour former les schistes et les grès de l'étage du poudingue de Burnot; puis des roches d'ordinaire exclusivement calcaires pour le calcaire de Givet; puis encore de nouvelles roches siliceuses et argileuses pour déposer les schistes de la Famenne et les psammites du Condroz, et enfin reprendre des roches calcaires pour donner naissance au calcaire carbonifère? Cette hypothèse n'est-elle pas invraisemblable, d'autant plus que, dans les terrains plus anciens, on ne connaît pas de dépôts calcaires notables dans notre région? D'où serait donc venue la matière qui a formé notre calcaire dévonien, s'il est d'origine classique. Au contraire, tout s'expliquerait avec aisance, si on le considère comme le produit de sources qui amenaient de l'intérieur le calcaire dans les eaux de la mer, pour être ensuite déposé en couches et être bientôt remplacé par les produits argileux ou siliceux d'autres sources.

Cette argumentation a incontestablement des bases sérieuses. Il l'exposait longuement dans son traité et en fit l'objet de plusieurs communications à l'Académie et à la Société géologique de France.

L'autre série des travaux de d'Omalius à partir de 1830 comprend ses études ethnographiques. Nous avons vu que

leur origine remonte au programme d'observations que lui avait inspiré Coquebert de Montbret.

En 1839, il présentait à l'Académie un mémoire sur la *Classification des races humaines*. Il le rééditait l'année suivante sous le titre de *Notions élémentaires de statistique.* La statistique, telle qu'il l'entendait alors, dans sa classification de nos connaissances, avait pour but de connaître les sociétés humaines à la fois par leur histoire naturelle et par leur constitution politique. Elle a pris une autre acception. Aussi d'Omalius la classa bientôt parmi les sciences sociales, tandis qu'il réunissait avec raison l'ethnographie aux sciences naturelles.

Trois éditions suivirent successivement ces deux premières en 1845, 1851 et 1869, et sont intitulées : *Des races humaines* ou *Éléments d'ethnographie.*

Il aimait également à traiter ce sujet devant les corps savants. Notre Académie reçut la communication de huit notices, et il soulevait en 1864 et en 1866 à la Société anthropologique de Paris un débat sur la prétendue origine asiatique des Indo-Européens, qu'il fut l'un des premiers à rejeter.

Jusque dans ses dernières années, d'Omalius resta en sciences un « avancé » comme l'appelait d'Archiac. Il se déclara partisan de la contemporanéité de l'homme et des espèces éteintes, dès le début des discussions que cette question a soulevées. Nous le voyons, malgré l'opinion d'Élie de Beaumont, qui avait une grande influence sur lui, se rallier, en 1839, avec Constant Prévost, de Humboldt et Lyell, à la découverte de l'ancienne extension des glaciers qui était non moins violemment contestée. Ses opinions sur le transformisme, où se dévoile toute la portée de son esprit nous le montre plus avancé encore.

A l'époque même où Cuvier venait de remporter sur Geoffroy Saint-Hilaire une victoire que les naturalistes considéraient comme décisive, d'Omalius affirme que tous les êtres vivants descendent par voie de filiation directe des espèces dont nous retrouvons les restes à l'état fossile. Il fut l'un des rares philosophes qui conservèrent alors une telle indépendance d'opinion.

En 1831, il disait dans son traité de géologie : « Les changements successifs que l'étude de l'écorce du globe nous » a fait reconnaître dans la nature des êtres vivants qui » l'ont habité, nous conduit à examiner la question de savoir » s'il y a eu plusieurs créations, ou s'il y a eu simplement » destruction partielle avec déplacements géographiques » des espèces, ou enfin si la reproduction a pu produire » cette succession de formes différentes. L'idée d'une série » de créations nouvelles est une hypothèse purement gratuite qui n'est appuyée sur aucune analogie avec les phénomènes qui ont eu lieu depuis les temps historiques. Or, » il semble que l'on ne doit recourir à de semblables hypothèses, que quand il est absolument impossible d'expliquer » autrement les faits, ce qui n'a point lieu dans le cas » présent. »

L'illustre auteur, démontrant ensuite que des migrations ne peuvent avoir produit les changements qu'on observe dans la succession des faunes et des flores fossiles, déclare qu'à ses yeux, les espèces, loin d'être immuables, se transforment indéfiniment. L'homme sait modifier des espèces en changeant leur régime. On admettra sans peine que les diverses phases d'évolution de la terre ont produit des modifications du régime au moins aussi grandes et variées que celles que l'homme sait produire. On doit en conclure que

les espèces peuvent se modifier dans de très-larges limites, et que tous les êtres qui se sont succédé sur la terre, ont pu procéder les uns des autres par un lien continu de filiation.

Sa conviction ne fit que s'accroître. Il ne l'exprima d'abord que dans son ouvrage de géologie. Mais depuis 1846, il en entretint notre Académie à cinq reprises, principalement pendant les séances publiques.

C'est au milieu de ces travaux de l'intelligence que s'écoulèrent pour lui les 45 années qui suivirent la révolution.

En matière religieuse, d'Omalius était catholique pratiquant. Les dogmes et les devoirs, enseignés par les organes légaux de la religion, étaient acceptés sans observations, et il montra pendant toute sa vie la plus grande soumission à l'Église. D'une grande tolérance, il s'abstenait de jamais prendre part aux discussions religieuses, laissant à chacun le soin et la responsabilité de rechercher la vérité où bon lui semble.

Mais il considérait le domaine scientifique comme complètement distinct et indépendant. Jamais il ne comprimait l'essor de ses opinions sur les phénomènes de la nature, par des considérations théologiques. Quand la science l'amenait à une conclusion opposée au texte des livres sacrés, adoptant la thèse de Galilée, il n'hésitait pas à rejeter leur compétence. Il fait à ce sujet sa profession de foi à l'Académie en 1866, sans doute pour satisfaire les consciences inquiètes :

« Quand nous disons que Dieu a inspiré nos livres saints,
» c'est-à-dire qu'il a fait connaître à certains hommes les
» grands principes qu'ils contiennent, nous ne voulons pas
» dire qu'il ait doué ces hommes de toutes les connaissances
» scientifiques. D'ailleurs, s'ils avaient connu les particula-

» rités que l'étude a révélées aux savants modernes, ils au-
» raient dû, pour être compris, parler le langage grossier
» de leurs contemporains; de même qu'aujourd'hui, quoique
» la civilisation moderne et l'imprimerie ait beaucoup aug-
» menté l'instruction des masses, nous voyons encore nos
» astronomes parler du *lever* et du *coucher* du soleil. —
» Nous ne devons prendre nos livres saints que pour ce
» qu'ils sont réellement, c'est-à-dire comme un moyen de
» nous faire connaître les grands principes ainsi que les
» bases de nos croyances religieuses, et nullement comme
» des traités de sciences naturelles. »

D'Omalius ne reculait pas plus à appliquer le transformisme à notre espèce qu'à admettre la haute antiquité géologique de l'homme. Mais, avec le vague qui est l'essence du spiritualisme, on peut toujours tenter de concilier le mysticisme et les données réelles de la science. « On ne sait pas,
» dit-il, pourquoi on nierait l'origine spéciale de l'homme,
» lors même qu'il aurait changé de formes, ainsi que je sup-
» pose que l'ont fait les autres êtres vivants. La Genèse nous
» dit bien que Dieu a créé l'homme à son image, mais on ne
» peut entendre cette phrase en ce sens qu'il s'agisse d'une
» forme matérielle.... La Bible, en parlant de l'image de
» Dieu, n'a pu faire allusion à la partie matérielle et décom-
» posable de l'homme, mais bien à sa partie spirituelle, qui,
» pour être à l'image de Dieu, doit être douée de l'immor-
» talité. Or, cette partie spirituelle qui est ce que nous ap-
» pelons *âme*, peut avoir été placée originairement dans un
» être qui avait des formes et des facultés différentes de
» celles des hommes d'aujourd'hui, et plus appropriées au
» milieu dans lequel il devait vivre. Car, si Dieu permet
» qu'il y ait maintenant des hommes qui, par leur abrutis-

» sement, se rapprochent des bêtes, on ne voit rien qui
» s'oppose à ce que les premiers hommes eussent des formes
» qui ne leur permettaient pas de développer les facultés
» qui caractérisent aujourd'hui les peuples civilisés. »

D'Omalius croyait donc à l'indépendance de l'âme et des forces vitales. Ce sujet ne laissait pas de le préoccuper beaucoup. En 1870 et en 1871 il cherchait à soulever à l'Académie un débat sur les forces vitales et les forces naturelles, et y déclarait encore sa croyance.

Nous n'avons pas à juger ces opinions.

En politique, il était avant tout conservateur, mais nullement réactionnaire. Son principe était d'accepter les faits accomplis, de reconnaître toujours la loi établie, fût-elle opposée à ses opinions et l'eût-il même énergiquement combattue avant qu'elle fût décrétée. Il cherchait alors à en tirer le parti le plus avantageux au bien-être général..

Les bouleversements politiques et sociaux dont il avait été si souvent témoin, l'éducation qu'il avait reçue, avaient dû nécessairement rendre un homme aussi pratique ennemi de tout changement qui n'était pas strictement indispensable, et en faire un adversaire déclaré de ce qui pouvait porter atteinte à la stabilité des institutions et de la société.

L'activité de d'Omalius ne diminuait pas avec l'âge. Arrivé aux limites de l'extrême vieillesse, il se livrait à ses études avec la même ardeur, conservait toutes ses habitudes laborieuses.

En 1872, le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques se réunissait à Bruxelles. Il avait nommé, dans sa session précédente, l'illustre auteur du traité d'Ethnographie président de celle qui allait s'ouvrir. D'Omalius considéra comme un devoir d'accepter. Le con-

grès fut pour lui une ovation continuelle. Il était de toutes les excursions, participait aux discussions qu'il dirigeait avec sa magistrale autorité ([32]).

Lorsque le congrès visita Namur, la population n'avait pas oublié son ancien gouverneur. Elle s'associa à la brillante réception faite par le Gouvernement provincial, la Ville et la Société archéologique aux savants étrangers, et acclama avec enthousiasme le Président du congrès.

Aujourd'hui nous voyons cette ville reconnaissante élever dans ses murs une statue au grand homme qui l'a gouvernée avec tant de dévouement, et qui personnifie la gloire scientifique nationale.

Le 16 décembre 1873, il fit à l'Académie une lecture sur le transformisme qu'il défendait avec une inébranlable conviction. Deux mois après, il soutenait les opinions de Dumont sur les rapports entre le terrain dévonien de l'Ardenne et du nord du Condroz. Avec sa conscience ordinaire, ne se bornant pas, pour exprimer son avis, à faire appel à ses souvenirs, il fit pendant l'hiver une excursion dans les tranchées du chemin de fer du Luxembourg avec un de nos jeunes géologues ([33]).

Il ne se défiait pas de ses forces. A l'âge de 91 ans, il voulut réaliser le projet qu'il avait depuis quelque temps, d'étudier les puissants dépôts de limon qui s'étendent sur la rive gauche de la Senne. Le 21 février 1874, il fit seul cette excursion. Elle devait lui être fatale. Il fut ramené chez lui, privé de connaissance et frappé d'un mal implacable.

Le grand géologue succombait en soldat de la science.

Sa forte constitution lutta onze mois contre la congestion mortelle qui l'avait atteint, et il cherchait encore pendant ce temps à s'occuper de ses chères sciences. Entouré des affec-

tions de sa famille et du dévouement de sa vénérable compagne, il mourut le 15 janvier 1875 à l'âge de 92 ans.

Ainsi se termina la glorieuse existense à laquelle s'attachent tant de souvenirs. Toute d'activité et de désintéressement, elle nous donne la plus haute expression d'une vie consacrée à la science et à l'intérêt général. C'est la grande tradition que nous laisse le fondateur de la géologie belge.

NOTES.

(1) Le nom primitif de la famille, d'après les renseignements que M. de Selys-Longchamps veut bien me fournir, était d'*Omal*, latinisé d'abord en *Ab Omalia*, puis en *Omalius* suivant les usages des auteurs qui suivirent la Renaissance.

Les armoiries de la famille d'Omalius représentent les cinq tombes gallo-romaines d'Omal ; ce sont précisément celles qu'Élie de Beaumont figure dans son *Cours de géologie pratique*, pour démontrer les faibles altérations que le cours des siècles fait éprouver à des monuments en terre.

(2) La Biographie liégeoise de de Becdelièvre « donne à ce sujet » les renseignements suivants : Jean Fabre Omalius est auteur » d'un recueil d'arrêts, de plusieurs traités des devoirs d'un pro- » consul, d'un trésorier, d'un capitaine des gardes, d'un prêteur, » d'un bailli. Il en a laissé aussi sur le divorce, la répudiation, le » cens, les impôts, les étangs, les rivières, les fleuves, les forêts, la » chasse, avec les défenses qui concernent ces différentes matières ; » on lui doit encore plusieurs volumes d'avis et un traité sur les » saisines. »

(3) On pouvait s'attendre à ce qu'un esprit aussi curieux de tous les phénomènes et qui allait bientôt montrer, par ses travaux administratifs, un vif intérêt à la chose publique, ne restât pas inattentif à la récente découverte de Jenner. Au siècle dernier, la variole sévissait, comme on sait, avec une violence épouvantable, et avait atteint les proportions d'un fléau. De 1803 à 1807, d'Omalius vaccina lui-même 103 enfants des villages avoisinant Halloy.

(4) Dethier, de Theux, député au corps législatif par le département de l'Ourthe, a publié, en l'an II (1794), sous le titre : *Coup d'œil sur les volcans éteints de la Kill supérieure*, une description sommaire des volcans de l'Eifel occidental, et en l'an IX (1801) une petite carte géologique du département de l'Ourthe.

(5) Cette figure a été reproduite dans la *Patria Belgica* en 1873 (T. 1, p. 41).

(6) L'*Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris* parut en même temps en 1808 dans le Journal des Mines, t. XXIII, et dans les Annales du Muséum, t. XI. Il fut publié avec plus d'extension en 1811 dans les Mémoires de la classe de physique et de mathématique de l'Institut, t. XI.

(7) Les Mémoires *sur l'histoire naturelle d'une partie du pays de la Belgique*, et *pour servir à l'histoire naturelle des fossiles des Pays-Bas*, ont paru dans le tome I des Mémoires de l'ancienne Académie de Bruxelles.

(8) Quoique l'auteur ne rappelle pas en termes formels cette superposition dans l'introduction de son mémoire, il en fait l'application constante, soit dans le corps du mémoire, soit dans ses notes de voyages, comme je l'ai indiqué plus haut.

(9) On pourrait croire à première vue que d'Omalius assimilait le tuffeau crétacé de Maestricht au calcaire éocène de Bruxelles. Une lecture attentive montre que ce serait lui prêter gratuitement une erreur ou tont au moins dépasser sa pensée et ses paroles. En effet, tandis qu'il affirme l'identité des faunes des dépôts de Bruxelles et de Paris, il se garde bien, en rappelant les abondants fossiles du tuffeau, de faire le même rapprochement. On ne peut rigoureusement déduire de ses observations que le fait parfaitement exact et digne du coup d'œil dont il vient de donner tant de preuves, l'existence d'un horizon de calcaire grossier supérieur à la craie entre la Meuse et l'Escaut.

(10) La pénétration du stratigraphe est mise plus en défaut pour ce terrain. Il cite d'abord les grès fistuleux bruxelliens, et y rattache les grès des environs de Jodoigne et du Hainaut, qui appartiennent au terrain landénien.

Il paraît avoir été amené, par le mémoire de Cuvier et Brongniart sur le bassin de Paris, à admettre ces superpositions déduites et non observées. Les célèbres auteurs y fixaient la position des grès de Fontainebleau au-dessus du calcaire grossier, et avaient

négligé l'observation des sables inférieurs. Nous verrons plus loin que d'Omalius persistait dans cette voie, lorsqu'il rédigea son mémoire de 1813.

(11) Ce calcaire quartzifère est sans doute la dolomie, qui fut considérée comme tel jusqu'en 1825.

(12) Dumont ne faisait l'assimilation que pour les schistes centraux de la bande qui sont raccordés aujourd'hui au terrain silurien. Cette opinion n'a pu être maintenue. Mais M. Gosselet a démontré récemment que les couches situées entre ce terrain et le calcaire dévonien, correspondent au terrain rhénan. C'est la reproduction de l'idée fondamentale de d'Omalius.

(13) « M. Bouësnel a prouvé par l'analyse, » dit d'Omalius dans sa réponse au mémoire de cet ingénieur, « l'inexactitude de l'épithète de bituminifère que j'avais employée pour désigner le calcaire bleuâtre. Je partage cette opinion avec d'autant plus de plaisir, que j'avais déjà dit l'année dernière (Notice sur la route du col de Tende, loc. cit. p. 180), « que cette dénomination était défectueuse, puis-
» que la couleur bleuâtre parait due à un principe qui, quoique
» constamment charbonneux, ne peut pas être toujours considéré
» comme bituminifère. » J'observerai seulement, pour ma justification, que je l'avais puisée dans les traités de minéralogie, où le marbre noir de Dinant est toujours cité comme un des types de la chaux carbonatée bituminifère. Or, on sait que ce marbre n'est qu'une variété plus foncée en couleur du marbre gris ou calcaire ordinaire. » (*Journal des Mines*, t. 29, p. 231, 1811.)

(14) J'ai suivi, pour l'indication des régions parcourues, les dénominations que d'Omalius a données lui-même sur la carte jointe à sa note sur les divisions géographiques. (*Bull. Soc. Géolog. de France,* 1861.)

(15) D'Omalius se refusait presque toujours à parler de ses travaux et à donner des détails sur sa carrière. Pendant les longs entretiens où il m'instruisait avec tant de bonté, je parvins pourtant de loin en loin à obtenir quelques renseignements que j'écrivais aussitôt que je rentrais chez moi. Ce sont eux qui, avec l'aide des

notes et de la correspondance que M. Walthère de Selys a mis obligeamment à ma disposition, me permettent d'exposer en détail ces épisodes de la vie du grand géologue.

(16) *Précis géographique du département des Ardennes. (Journal des Mines*, t. 17, p. 310, 1805.)

(17) *Mémoire sur le terrain ardennais. (Mém. in-4° de l'Académie roy. de Belgique*, t. XX, 1847.) Ces roches ont été récemment l'objet d'une étude très-soignée par MM. de Lavallée-Poussin et Renard. Ces auteurs ont confirmé la structure gneissique d'une partie de ces roches.

(18) Cours de paléontologie stratigraphique. 1862, t. I, p. 402.

(19) Le *Journal des Mines* était alors devenu, par renouvellement de série, les *Annales des Mines.*

(20) D'Omalius avait presque terminé à cette époque un important mémoire sur le Calvados. Mais avant qu'il reprît ses travaux scientifiques, une publication remarquable avait été faite par M. Desnoyers sur cette région. D'Omalius dut faire le sacrifice de ce Mémoire. (Voyez les *Éléments de Géologie*, 1re édition, 1831. Introduction.)

(21) Gillet de Laumont était inspecteur général des mines de France.

(22) D'après un article paru dans le journal *Franklin*. Il est dû à M. W. de S., le plus jeune des petits-fils de d'Omalius, et renferme une appréciation remarquable du caractère et des opinions de d'Omalius.

(23) L'ouvrage de Guettard est intitulé : *Mémoire et carte minéralogique sur la nature et la situation des terrains qui traversent la France et l'Angleterre.* (Hist. de l'Acad. roy. des Sciences, 1751.)

Celui de Monnet porte le titre : *Atlas et description minéralogique de la France, entrepris par ordre du roi (*1780*).*

(24) Ces données sont puisées dans le texte explicatif de la carte géologique, et qui va être analysé.

(25) L'échelle est un peu moindre que 1/4,000,000.

(26) D'Omalius annonce cette carte dans les termes suivants

(*Essai d'une carte géologique de la France,* etc.) : « Le travail que j'ai » fait de concert avec M. Coquebert de Montbret, contenant beau- » coup plus de détails que ne peut en présenter la petite carte jointe » à ce Mémoire, nous avons pensé qu'il pourrait être utile de le » publier sur une plus grande échelle : nous en avons en consé- » quence fait le sujet d'une autre carte plus étendue, sur laquelle » M. de Montbret a consigné en outre divers renseignements agri- » coles, tels que les limites des pays où l'on cultive la vigne, l'olivier » et l'oranger. *Cette carte se trouve chez M. Delamarche, géographe,* » *à Paris, rue du Jardinet, nº 13.* »

Dans les Mémoires de 1828, il substitue cette phrase à la dernière : « *Des circonstances indépendantes de ma volonté ont empêché la pu-* » *blication de cette carte qui avait déjà été annoncée.* »

(27) Il fut élu directeur de la classe des sciences en 1850, 1858, 1866 et 1872, et président des trois classes en 1850, 1858 et 1872.

(28) Il fut nommé en 1816 chevalier du lion Belgique, en 1865 commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil et en 1870 grand officier de l'ordre de Léopold.

(29) D'Omalius raconte lui-même dans l'*Annuaire de l'Académie* (1858) l'accueil qu'il fit au Mémoire de Dumont. Rien ne peut mieux donner une idée de la hauteur de son caractère que ces pages écrites dans un style simple, où se reflète son profond désintéressement.

(30) « Je n'ai d'autres rapports avec le Gouvernement que de » payer mes contributions », écrivait-il en 1840.

(31) L'*Abrégé de Géologie* ou 6e édition de son traité, fit également partie de ce recueil.

(32) Jusqu'en 1872, on ne possédait ni le portrait ni le buste de d'Omalius. Aucune instance de sa famille n'avait pu le décider. En 1872, notre éminent statuaire, M. Guillaume Geefs, fit de mémoire un buste admirablement ressemblant, et l'offrit au Congrès international des sciences préhistoriques rassemblé à Bruxelles. Ce buste a été déposé au Musée d'histoire naturelle.

(33) D'Omalius tint des notes, suivant sa constante habitude, sur

cette excursion dans un journal d'exploration. M. Mourlon les a précieusement transcrites, avec l'autorisation de la famille, dans le mémoire qu'il préparait en ce moment.

BIBLIOGRAPHIE.

GÉOLOGIE DE LA BELGIQUE.

Note sur le gisement de l'anthracite nouvellement découvert par M. d'Omalius dans le département de l'Ourthe. — Lettre à M. Tonnellier (*Journal des Mines*, t. XXI, p. 405 — 1807).

Notice sur la disposition des couches du coteau de Durbuy (*Ibid.*, t. XXI, p. 485, pl. IV, 1807).

Note sur le gisement du Kiesel-Schiefer dans plusieurs départements septentrionaux de l'Empire français (*Ibid.*, t. XXIII, p. 401, 1808).

Essai sur la géologie du nord de la France (*Ibid* , t. XXIV, p. 128, 279. 362, etc. 1808).

Notice sur l'existence, dans le département des Ardennes, d'une roche particulière contenant du feldspath (*Ibid.*, t. XXIX, p. 55, 1811).

Note sur le mémoire de M. Bouësnel (intitulé Sur le gisement des minerais existant dans le département de Sambre-et-Meuse (*Ibid.*, t. XXIX, p. 229, 1811).

Mémoires pour servir à la description géologique des Pays-Bas, de la France et de quelques contrées voisines (1 vol. in-8°. Namur, 1828).

Les parties qui se rapportent principalement à la géologie belge, sont :

2e Mémoire. — *Des pays situés entre l'Escaut et le Rhin où l'on trouve des terrains primordiaux.*

3e Mémoire. — *Coup d'œil sur les terrains ammonéens situés au sud-est de l'Ardenne.*

4e Mémoire. — *Coup d'œil sur les terrains secondaires du nord-ouest des Pays-Bas.*

Notice sur le gisement et l'origine des dépôts de minerais, d'argile, de sable et de phtanite du Condroz. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique,* 1e sér., t. VIII, 1o, p. 310, 1841.)

Note sur les dernières révolutions qui ont agité le sol de la Belgique. (*Ibid.*, 1e sér., t. VIII, 2o, p. 237, 1841.)

Note sur l'origine de quelques dépôts d'argile et de sable tertiaires de la Belgique. (*Ibid.*, t. IX, 1o, p. 26, 1842.)

Coup d'œil sur la géologie de la Belgique. (Bruxelles, 1 vol. in-8o, 1842.)

(*C'est la troisième édition de l'Essai sur le nord de la France et des mémoires* 2, 3 *et* 4 *réimprimés en* 1828.)

Note sur le grès de Luxembourg. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, 1e sér., t. XI, 2o, p. 197, 1844.)

Note sur les dépôts blocailleux. (*Ibid.*, t. XV, 1o, p. 361. 1848.)

Coup d'œil sur la géologie de la Belgique (paru dans l'Encyclopédie populaire. 1853. 1 vol. in-8o). — 4e édition.

Observations sur le grès du Luxembourg et coordination des dépôts liasiques du N.-E. de la ceinture jurassique du bassin de Paris. (*Bull. Soc. géologique de France,* t. XI, 1853.)

Sur les terrains geyzériens. (*Ibid.*, t. XII, 1854.)

Coup d'œil sur la géologie de la Belgique. (5e édition annexée à la 7e édition de l'*Abrégé de géologie.* 1862.)

Note sur des échantillons de phosphate de chaux découverts à Ramelot par M. Dor. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 2e sér., t. XVIII, p. 5. 1864.)

Résumé d'un mémoire de M. Malaise. (*Bull. Soc. géol. de France*, t. XX, 1863.)

Résumé d'un mémoire de M. Dupont sur le calcaire carbonifère de la Belgique. (*Ibid.*, t. XX, p. 917. 1863.)

Coup d'œil sur la géologie de la Belgique. (6e *édition* annexée à la 8e édition du Traité de géologie. 1868.)

Communication sur la découverte du calcaire grossier dans les environs de Mons par MM. Cornet et Briart. (*Bull. Soc. géol. de France*, t. 23, p. 11. 1866.)

Sur la découverte, par MM. Cornet et Briart, de puits naturels près de Mons. (*Bull. Soc. géol. de France*, 2e sér., t. 27, p. 546. 1870.)

Note sur les qualités de nos calcaires anciens employés comme pierre de construction. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 2e sér., t. 31, p. 33. 1871.)

Note sur la formation des limons. (*Ibid.*, t. 31, p. 484. 1871.)

Note sur le terrain dévonien. (*Ibid.*, t. 37, p. 191. 1874.)

D'Omalius a fait un grand nombre de rapports sur des mémoires de concours et sur des travaux présentés à l'Académie. Ils sont cités jusqu'en 1867 dans les tables générales et analytiques des (*Bulletins de l'Académie* publiées en 1858 et en 1867).

GÉOLOGIE GÉNÉRALE ET ÉTRANGÈRE.

Analyse du traité élémentaire de M. De Luc. (*Journal des Mines*, t. XXVIII, p. 5. 1810.)

Notice sur la route du Col de Tende dans les Alpes maritimes, précédée de considérations sur les terrains intermédiaires. (*Ibid.*, t. XXVIII, p. 169 1810.)

Analyse du voyage en Norwége et en Laponie de M. Léopold de Buch. (*Ibid.*, 1811.)

Notice sur le gisement du calcaire d'eau douce dans les départements du Cher, de l'Allier et de la Nièvre. (*Ibid.*, t. XXXII, p. 43. 1812.)

Note sur l'existence du calcaire d'eau douce dans les départements de Rome, de l'Ombrone et dans le royaume de Wurtemberg. (*Ibid.*, t. XXXIII, 1812.)

Note sur le gisement de quelques roches granitoïdes de la Bretagne. (*Ibid.*, t. XXV, p. 136. 1814.)

Mémoire sur l'etendue géographique du terrain des environs de Paris (lu à l'Institut, le 16 août 1813 et publié dans les *Annales des Mines*, t. I, 1816).

Observations sur un essai de carte géologique de la France, des Pays-Bas et des contrées voisines, — notice accompagnant l'*Essai d'une carte géologique de la France, des Pays-Bas et de quelques contrées voisines*, dressé par J.-J. d'Omalius d'Halloy, d'après des matériaux recueillis de concert avec M. le baron Coquebert de Montbret. (*Annales des Mines*, t. VII. p. 353, 1822.)

Mémoires pour servir à la description géologique des Pays-Bas, de la France et de quelques contrées voisines. (1 vol. in-8°, 2 pl.; Namur, 1828.) — Mémoires 1, 5, 6, 7 et 8.

Essai sur les roches. (*Bull. Soc. géol. de France*, 1re sér., t. 1, p. 167. 1830.)

Observations sur la classification des terrains. (*Ibid.*, t. 1, p. 213. 1830.)

Observations sur le calcaire siliceux du bassin de Paris. (*Ibid.*, t. I, p. 224. 1830.)

Observations sur la division des terrains. (*Mém. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. VI. 1830.)

Éléments de géologie. 1re *édition*, 1 vol. in-8°, Paris, 1831.

Introduction à la géologie ou première partie des éléments d'histoire naturelle inorganique, comprenant des notions d'astronomie, de météorologie et de minéralogie. 1 vol. in-8°. Paris, 1833.

Note sur les phénomènes qui ont produit le relief de la chaîne des Vosges. (Congrès des naturalistes allemands à Stuttgard. 1835.)

Sur les phénomènes géogéniques qui ont donné à la chaine des Vosges son relief actuel. (*Bull. Soc. géol. de France*, 1re sér., t. V, p. 51, 1835.)

Éléments de géologie ou seconde partie des éléments d'histoire naturelle inorganique. 2e *édition*, 1 vol. in-8°. Paris, 1835.

Éléments de géologie. 3e *édition*, 1 vol. in-8o. Bruxelles, 1837, (réimpression de la 1re édition sans le concours de l'auteur).

Éléments de géologie. 4e *édition*, 1 vol. in-8o. Paris, 1839.

Des roches considérées minéralogiquement (nouvelle édition de la partie comprenant les roches dans l'Introduction à la Géologie). 1 vol. in-8o. Paris, 1841.

Précis élémentaire de géologie. 5e *édition*, faisant suite aux Éléments de géologie. 1 vol. in-8o. Paris.

Note sur les barres diluviennes. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1re sér., t. XII, 1o, p. 245, 1845.)

Réflexions en faveur de la chaleur centrale du globe terrestre. (*Ibid.*, t. XIV, 2o, p. 212. 1847.)

Sur les révolutions du globe terrestre. Discours prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 17 décembre 1847. (*Ibid.*, t. XIV, 2o, p. 498.)

Abrégé de géologie. 6e *édition*, y compris les Éléments et le Précis élémentaire de géologie. 3 vol. in-12, parus dans l'Encyclopédie populaire. Bruxelles, 1853.

Sur la faune primordiale. (*Bull. Soc. géol. de France*, 2e sér., t. XVI, 1859.)

Abrégé de géologie. 7e *édition*. 1 vol. in-8o. Bruxelles, 1862.

Observations sur la 7e édition de l'Abrégé géologique. (*Bull. Soc. géol. de France*, 2e sér., t. XIX, p. 917. 1862.)

Sur quelques additions ou modifications que l'on pourrait introduire dans le Dictionnaire de la langue française en ce qui concerne la géologie. (*Ibid.*, t. XXI, p. 117. 1864.)

Précis élémentaire de géologie. 8e *édition*. 1 vol. in-8o. Bruxelles, 1868.

Les articles Géologie, Géognosie et Géogénie dans l'Encyclopédie du XIXe siècle, publiée sous la direction de M. de Saint-Priest.

GÉOGRAPHIE.

Division de la terre en régions géographiques conformément aux éléments de géologie. 1 vol. in-8° avec atlas de six cartes. Paris, 1839.

Note sur les divisions géographiques. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1re sér., t. XI, 2°, p. 197. 1844.)

Note sur la division géographique de la région comprise entre le Rhin et les Pyrénées. (*Bull. Soc. géol. de France*, 2e sér., t. XIX, p. 215. 1861.)

CLASSIFICATION DES CONNAISSANCES HUMAINES.

De la Classification des connaissances humaines. (*Mém. de l'Acad. roy. de Belg.*, t. IX, 1834.)

Note additionnelle sur la classification des connaissances humaines. (*Ibid.*, t. XI. 1838.)

Note sur la classification des connaissances humaines. (*Bibl. univ. de Genève*, t. XVII, 1838.)

ETHNOGRAPHIE.

Note sur la classification des races humaines. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1re sér., t. VI, 1°, p. 279. 1839.)

Notions élémentaires de statistique, 2e *édition* de cette note, 1 vol. in-8°. Paris, 1840.

Deuxième note sur la classification des races humaines. (*Ibid.*, t. XI, 1°, p. 97. 1844.)

Des races humaines ou éléments d'ethnographie, 3e *édition*. 1 vol. in-8°. Paris, 1845.

Note sur les caractères naturels de quelques peuples de l'Europe occidentale. (*Ibid.*, t. XII, 1°, p. 230. 1845.)

Observations sur la distribution ancienne des peuples de la race blanche. (*Ibid.*, t. XV, 1°, p. 549. 1848.)

Des races humaines ou éléments d'ethnographie, 4e *édition*, 1 vol. in-12. Bruxelles (Encyclopédie populaire, 1850).

Cinquième note sur la classification des races humaines. (*Ibid*, t. XXIII, 2°, p. 799.)

Sixième note sur la classification des races humaines. (*Ibid.*, 2e sér., t. III, p. 129. 1857.)

Note supplémentaire sur les caractères des anciens Celtes, formant la 7e note sur la classification des races humaines. (*Ibid.*, t. IV, p. 303. 1858.)

Questions concernant l'origine asiatique des Indo-Européens. (*Bull. Soc. anthropolog. de Paris*, t. V. 1864.)

Lecture sur la prétendue origine des Indo-Européens. (*Ibid.*, t. VI, 1865.)

Des races humaines ou éléments d'ethnographie. 5e *édition*. 1 vol. in-8°. Paris, 1869.

Discours sur les races humaines, prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1871. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XXXII, p. 379.)

Lettre à la Société d'anthropologie de Paris sur la question celtique. (*Bull.*, t. XIV. 1873.)

DIVERS.

Notice sur le genre *Petromyzon*. (*Journ. de Physique, de Chimie*, etc., t. LXVI, p. 349. 1808.)

Note sur un phénomène d'optique, observé près de Quarreux, le 27 août 1807. (*Journal des Mines*, t. XXVII, p. 407. 1810.)

(Un grand nombre de communications à diverses Sociétés savantes et aux Congrès scientifiques belges, français, allemands, italiens, scandinaves, etc.)

TRANSFORMISME.

Note sur la succession des êtres vivants. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*. 1re sér., t. XIII, 1°, p. 581. 1846.)

Sur la succession des êtres vivants. Discours prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1850. (*Ibid.*, t. XVII, 2°, p. 498.)

Discours sur l'Espèce, prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1858. (*Ibid.*, 2e sér., t. V, p. 555.)

Note sur le transformisme. Lecture faite à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1873. (*Ibid.*, t. XXXVI, p. 769.)

MÉTAPHYSIQUE, THÉOLOGIE.

Notes sur les forces vitales et les forces naturelles. (*Ibid.*, 1870 et 1871, t. XXIX, p. 680; t. XXX, p. 92; t. XXXI, p. 305; t. XXXII, p. 44.)

Discours sur les forces naturelles, prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1871. (*Ibid.*, t. XXXII, p. 379.)

Discours sur la concordance entre les sciences naturelles et les récits bibliques, prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1866. (*Ibid.* 2e série, t. XXII, p. 555.)

BIOGRAPHIES.

Notice sur André Dumont, lue à la séance publique de la classe des sciences, le 17 décembre 1857. (*Annuaire de l'Académie*, *année* 1858.)

Notice biographique sur Alexandre Brougniart, lue à la séance de la Société géologique de France. (*Bull.*, t. XVII, 1860.)

ADMINISTRATION.

Code administratif de la province de Namur, 2 vol. in-8°, Namur, 1827.

TABLE DES MATIÈRES.

LISTE

DES ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES, INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES, ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES, ETC., ETC., AUXQUELLES L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE ENVOIE SES PUBLICATIONS.

—

La lettre A, placée à la suite du nom d'une institution, signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.

»	B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire*.			
»	M	»	»	les *Mémoires*.
»	C	»	»	le *Compte-rendu* de la Commission d'histoire.
»	K	»	»	les *Chroniques* publiées par cette Commission.
»	E	»	»	les *OEuvres des grands écrivains du pays*.
»	F	»	»	les *Monuments de la littérature flamande*.
»	N	»	»	la *Biographie nationale*.

—

EUROPE.

—

BELGIQUE.

Anvers. . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Archives provinciales. M.
Archives communales. B.
Athénée royal. BM.
Académie royale des beaux-arts. E.

Anvers. . . . . Académie d'archéologie. BMFN.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.
Rédaction du « Vlaamsche school ». B.

Arlon. . . . . Archives de l'État. CKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF
Athénée royal. BM.
Société archéologique. CK.

Ath. . . . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.

Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.

Bruges . . . . Archives de l'État. BCKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société d'émulation. BMCKFN.
Société archéologique. C.

Bruxelles . . . Bibliothèque de S. M. le Roi. A.
Bibliothèque de S. A. R. le comte de Flandre. BMCKEN.
Sénat. BMCKE.
Chambre des Représentants. BMCKE.
Académie royale de médecine. BMCF.
Bibliothèque centrale du Ministère de l'Intérieur. BMCKEF.
Bibliothèque de la direction des beaux-arts au Ministère de l'Intérieur. BMEF.
Bibliothèque de la direction de l'agriculture au Ministère de l'Intérieur. B.
Bibliothèque du cabinet de M. le Ministre de l'Intérieur. E.
Biblioth. du Ministère des Affaires Étrangères. CK.
Bibliothèque du Ministère des Finances. BMCEF.
Bibliothèque du Ministère de la Guerre. BMCKEF.
Bibliothèque du cabinet de M. le Ministre de la Guerre. C.

Bruxelles . . . Bibliothèque du Ministère de la Justice. BMCKEF.
Bibliothèque du Ministère des Travaux publics. BMCKE.
Bibliothèque royale. A.
Archives générales du royaume. BMCKEF.
Observatoire royal. BMCKEF.
Université libre. BMCKEF.
École militaire. BMF.
Athénée royal. BM.
Commission centrale de statistique. BMCKF.
Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Musée royal de peinture. BF.
Musée de l'industrie. B.
Association belge de photographie. B.
Musée royal d'antiquités. E.
École vétérinaire. B.
Cour de cassation. BMC.
Parquet de la Cour de cassation. BM.
Cour d'appel. C.
Tribunal de 1re instance. BM.
Cour des comptes. CK.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Commission royale des monuments. BCE.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Société anatomo-pathologique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale de botanique. BM.
Société malacologique. B.
Société entomologique. B.
Société royale de numismatique. B.
Société royale « de Wijngaard. » F.
Rédaction des « Annales de médecine vétérinaire. » B.

Bruxelles . . . Rédaction des « Annales des travaux publics. » BM.
Rédaction des « Annales d'oculistique. » B.
Rédaction de « La Presse médicale belge. » B.
Rédaction du « Moniteur industriel belge. » B.
Rédaction du « Moniteur belge. » BMF.
Direction de la revue « l'Abeille. » B.
Rédaction de « l'Indépendance belge. » BMCF.
Rédaction du « Journal de Bruxelles. » BC.
Rédaction de « l'Écho du Parlement belge. » B.
Rédaction de « l'Étoile belge. » B.
Bibliothèque des RR. PP. Bollandistes. BMCKFN.
Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Société paléontologique et archéologique. CKE.
Chimai . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.
Damme . . . . Bibliothèque communale. F.
Eecloo. . . . . Bibliothèque communale. F.
Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Université. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Séminaire. CK.
Société d'horticulture. BM.
Sociéte royale des beaux-arts et de littérature. BMFN.
Willems-Fonds. BN.
Comité de publication des inscriptions funéraires. B.
Rédaction du « Messager des sciences historiques. » B.
Rédaction de la « Revue de l'instruction publique. » B.
Bibliothèque du 5e régiment d'artillerie. BM.
Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.

Hasselt . . . . Archives de l'État. CK.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des mélophiles. B.

Liége. . . . . Archives de l'État. CKE.
Université. BMCKEF.
Bibliothèque communale. B.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BM.
Société royale des sciences. BM.
Société d'émulation. BMN.
Société géologique de Belgique. BM.
Institut archéologique. BFN.
Société médico-chirurgicale. B.
Rédaction du « Scalpel. » B.
Rédaction de « l'Écho vétérinaire. » B.
Séminaire. CK.

Lierre . . . . . École normale de l'État. BMCKEF.

Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.

Louvain . . . . Bibliothèque communale. E.
Université catholique. BMCKEF.
Société littéraire. BFN.

Malines . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Grand Séminaire. BMCK.

Mons. . . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.
Cercle archéologique. C.

Namur. . . . . Archives de l'État. CKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société archéologique. BMCKFN.

Nivelles . . . . Séminaire. CK.
École normale de l'État. BMCKEF.
Ostende . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas. Bibliothèque communale. E.
Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEFN.
Saint-Trond . Bibliothèque communale. BF.
Séminaire. F.
Termonde. . . Bibliothèque communale. CKE.
Tirlemont. . . Bibliothèque communale. CKE.
Tongres . . . . Société scientifique et littéraire. BCKFN.
Tournai . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société historique et littéraire. BCKFN.
Séminaire. CK.
Verviers. . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres . . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société archéologique et littéraire. C.

Allemagne (Empire d').

Altenbourg . . Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin . . . . . Légation belge. K.
Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Universität. K.
Königliche Bibliotheek. MF.
Sternwarte. B.
Physikalische Gesellschaft. B.
Verein für Erdkunde. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
Archaeologische Gesellschaft. B.

Berlin . . . . . Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.

Bonn. . . . . . Universität. BMKF.
Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande. B.
Direction du « Rhenisches Museum. » K.

Brême . . . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BMF.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B.

Carlsruhe. . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Archives du Grand-Duché de Bade. CK.

Cassel . . . . . Verein für Naturkunde. B.

Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle. B.

Dantzig . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.

Darmstadt. . . Verein für Erdkunde. B.
Bibliotheek. C.

Dresde. . . . . Leopoldino-Carolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BMF.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.
Königliche bibliotheek. CK.

Dürkheim . . . « Pollichia » naturwissenschaftlicher Verein der Pfalz. B.

Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.

Francfort s/M. Physikalischer Verein. BMF.
Neue zoologische Gesellschaft. B.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft. BM.

Fribourg en Br. — Universität. K.
Naturforschende Gesellschaft. B.

Fulda . . . . . Verein für Naturkunde. B.

Giessen . . . . Universität. K.

Giessen . . . . Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Görlitz . . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.
Gotha . . . . . Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.
Bibliotheek. CK.
Göttingue . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMKF.
Sternwarte. B.
Greifswald. . . Rédaction des « Archiv der Mathematik und Physik. » B.
Halle . . . . . . Universität. K.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BMF.
Hambourg. . . Bibliotheek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.
Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.
Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen. C.
Heidelberg. . . Universität. BMCKF.
Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Iéna . . . . . . Universität. K.
Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Kiel . . . . . . Universität. B.
Königsberg . . Universität. MCK.
Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Leipzig . . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.
Marbourg . . . Universität. BM.
Metz . . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.
Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.

Munich . . . . Königl. Hof- und Staats-Bibliotheek. BMC.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Neisse . . . . . Die Philomathie. B.
Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMCF.
Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
Zoologisch-mineralogischer Verein. B.
Stettin . . . . . Entomologischer Verein. BM.
Stuttgard . . . Verein für vaterländische Naturkunde in Wurttemberg. B.
Königliche Bibliotheek. BMCKF.
Tübingue . . . Universität. BMK.
Ulm . . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.
Wiesbade. . . Verein für Naturkunde. B.
Wurzbourg . . Universität. K.
Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.

Autriche-Hongrie (Empire d').

Brünn. . . . . Naturforschender Verein. B.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . . Universität. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Historischer Verein für Steiermark. B.
Innsbruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landesmuseum für Kärnten B.
Kolosvart . . . Museum Egylet. B.
Leopol. . . . . Institut Ossolinski. BM.
Pesth. . . . . . Magyar tudomanyos Akademia. BM.
Universität. BMF.

Pesth . . . . . Institut I. et R. géologique de Hongrie. BM.
Bureau de statistique. B.

Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Sternwarte. B.
Société mathématique. B.

Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.

Vienne . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultus und Unterricht. CK.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Geographische Gesellschaft. B.
Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Kongelige Danske Videnskaberne Selskab. BMKFN.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.
Kongelige medicinske Selskab. B.
Institut météorologique danois. B.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de ciencias. BMN.
Academia de la historia. BMCKFN.
Academia matritense de jurisprudencia y legislacion. B.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de nobles artes de San Fernando. B.

San-Fernando. Observatorio de marina. B.

France.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.
Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers. . . . . Société industrielle. BM.
Société académique de Maine-et-Loire. B.
Apt. . . . . . . Société littéraire, scientifique et artistique. B.
Arras . . . . . Académie. B.
Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation du Doubs. BM.
Bordeaux. . . Académie des sciences. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.
Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.
Caen. . . . . . Société linnéenne de Normandie. B.
Cambrai . . . Société d'émulation. BMFN.
Chalons s/S.. . Société d'histoire et d'archéologie. CK.
Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. B.
Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.
Dijon. . . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du Département de la Côte-d'Or. B.
Douai.. . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMFN.
Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.
Le Havre . . . Société d'études diverses. B.
Lille . . . . . . Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
Comité flamand de France. BCF.
Société des architectes du Département du Nord. B.
Société géologique du Nord. B.

Lille. . . . . . Archives départementales. CK.

Direction du « Bulletin scientifique., historique et littéraire. » B.

Limoges . . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.

Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.

Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.

Société linnéenne. B.

Société académique d'architecture. B.

Société de géographie. B.

Marseille . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.

Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.

Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.

Société des sciences. BM.

Paris. . . . . . Institut de France. BMCKFN.

Académie nationale de médecine. BM.

Muséum d'histoire naturelle. BM.

École polytechnique. BM.

Ministère de l'instruction publique et des cultes. CK.

Ministère des Affaires étrangères. K.

Ministère de la Guerre. K.

Comité historique institué près le Département de l'instruction publique. K.

Bibliothèque nationale. K.

Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.

Archives nationales. CK.

Bibliothèque de l'Arsenal. K.

Bibliothèque Mazarine. K.

Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.

Bibliothèque de la Sorbonne. K.

École des chartes. K.

Société géologique de France. BM.

Société météorologique de France. B.

Paris. . . . . Société de l'histoire de France. BCFN.
Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société d'anthropologie. B.
Société de géographie. B.
Société mathématique. B.
Société chimique. B.
Société des études historiques. B.
Société philomatique. B.
Société centrale d'agriculture de France. B.
Rédaction du « Journal des savants. » CK.
Rédaction du journal « L'Institut. » B.
Rédaction du « Journal de l'Agriculture. » B.
Rédaction de la « Revue britannique. » BM.
Rédaction de la « Revue scientifique » et de la « Revue politique et littéraire. » BM.
Rédaction de la « Revue des questions historiques. » B.
Rédaction de la « Revue hebdomadaire de chimie. » B.
Rédaction des « Archives de médecine navale. » B.
Rédaction du « Progrès médical. » B.

Rouen . . . . . Société d'Émulation de la Seine inférieure. B.
Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.

Saint-Omer . . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.

Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B

Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.

Toulouse. . . . Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle de Toulouse. B.

Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.

Dublin . . . . . Royal Irish Academy. BMFN.

Dublin. . . . . Royal geological Society. B.
Natural history Society. B.
Royal Dublin Society. B.
Édimbourg. . . Royal Society. BMFN.
Royal physical Society. B.
Geological Society. B.
Glasgow. . . : Philosophical Society. B.
Geological Society. B.
Liverpool. . . Literary and philosophical Society. B.
Londres . . . . Royal Society. BMFN.
Royal astronomical Society. BM.
Meteorological Society. B.
Zoological Society. BM.
Entomological Society. BM.
Geological Society. BM.
Geological Record of Literature. B.
Linnean Society. BM.
Royal Society of Literature. BMF.
Numismatic Society. B.
Royal Society of Antiquaries. BMKF.
Royal asiatic Society. BMF.
Chemical Society. B.
Anthropological Institute. BM.
Royal statistical Society. B.
Royal Institution. B.
Institute of Civil Engineers. BM.
Institute of british Architects. B.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Mathematical Society. B.
Public Record Office. KE.
Rédaction du Journal « Nature. » B.
Rédaction du Journal « Iron » B.
Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.
Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . Bibliothèque royale. K.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.

HOLLANDE.

Amsterdam . . Koningl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. » BM.
Bois-le-Duc . . Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.
Harlem. . . . . Hollandsche maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Teyler museum. BM.
La Haye. . . . Koninglijke bibliotheek. BMCKEF.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Entomologische Vereeniging. B.
Leeuwarden. . Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.
Leyde. . . . . . Université. BMKF.
Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF.
Observatoire. B.
Luxembourg. . Institut royal grand-ducal. BMCKN.
Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Société zoologique. B.
Utrecht. . . . Université. K.
Genootschap vau Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Historisch Genootschap. BCKFN.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia aretina di scienze, lettere ed arti. B
Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.

Florence . . . Museo di fisica e storia naturale. BMF.
Società entomologica italiana. B.
Accademia economico-agraria dei Georgofili. BM.
Direction de la « Revista scientifico-industriale.» B.
Mantoue . . . . Accademia Virgiliana di scienze, belle lettere ed arti. B.
Milan. . . . . . Istituto lombardo di science e lettere. BM.
Società italiana di science naturali. BM.
Accademia fisio-medico-statistica. B.
Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.
Naples . . . . . Società Reale. BMFN.
Palerme . . . . Accademia di scienze e lettere. BM.
Reale Istituto tecnico. B.
Pesaro. . . . . Accademia agraria. B.
Pise . . . . . . Société des sciences naturelles. B.
Rome . . . . . . Accademia de' Nuovi Lincei. BMN.
Comitato geologico d'Italia. B.
Bibliothèque du Vatican. K.
Rédaction du « Bullettino del Vulcanismo italiano. » B
Turin. . . . . . Accademia Reale delle scienze. BMFN.
Commission royale d'histoire. K.
Venise . . . . . Istituto di scienze, lettere ed arti. BMF.
Vérone. . . . . Accademia di agricoltura, commercio ed arti. B.
Vicence. . . . . Accademia olimpica. B.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia reale das sciencias. BMKFN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

RUSSIE.

Dorpat. . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Universität. BM.

Helsingfors. . Société finlandaise des sciences. BM.
Kasan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kürland. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Société impériale des naturalistes. BM.
Société impériale d'agriculture. B.
Musée impérial. BM.
Odessa . . . . . Société des Naturalistes de la Nouvelle Russie. B.
S[t] Pétersbourg: Académie impériale des sciences. BMFN.
Académie impériale de médecine. BM.
Université impériale. BM.
Bibliothèque impériale. BM.
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.
Société impériale russe de géographie. BM.
Société chimique. B
Observatoire impérial de Pulkowa. B.
Observatoire physique central. B.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Christiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund . . . . . . Université. BM.
Stockholm. . . Vetenskaps Akademien. BMFN.
Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademiens. BMF.
Bureau géologique de la Suède. B.
Direct. de la Revue « Nordiskt medicinskt Arkiv. » B.
Trondhjem . . Norske Videnskabers Selskab. B.
Upsal. . . . . Regiae Societati scientiarum Upsaliensi. BM.
Université. B.

SUISSE.

Bâle . . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Bibliothèque publique. K.
Bibliothèque Fédérale. KE.
Coire. . . . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubundens. B.
Genève. . . . . Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Institut national genevois. BMN.
Bibliothèque publique. CK.
Société de géographie. B.
Lausanne . . . Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
Neufchâtel. . . Société des sciences naturelles. B.
St-Gall. . . . . Bibliothèque de l'abbaye. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich. . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Instituto historico, geographico e ethnographico de Brasil. BM.
Gouvernement brésilien. K.
Bibliothèque nationale. K.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.

CHILI.

Santiago. . . .	Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS.

Albany	American Institute.. B.
	New-York State Library. BMF.
Boston	American Academy of arts and sciences. BMF.
	Natural history Society. BM.
Cambridge. . .	Museum of comparative zoölogy. BM.
Chicago	Academy of sciences. B.
Columbus . . .	Ohio State agricultural Society. B.
Iowa-City . . .	University. B.
New-Haven . .	Connecticut Academy of sciences. BM.
	Direction de l' « American Journal of science and arts. » BM.
New-Orleans .	Academy of sciences. BM.
New-York . . .	Lyceum of natural history. B.
	American geographical and statistical Society. B.
Philadelphie .	American philosophical Society. BMF.
	Academy of natural sciences. BM.
	Historical Society. BMCKFN.
	Rédaction du « Penn monthly. » B.
Saint-Louis . .	University. BKF.
	Academy of sciences. B.
Salem	Essex Institute. B.
	Peaboby Academy of science. BM.
San Francisco.	California Academy of sciences. B.
Washington . .	Smithsonian Institution. BMF.
	United States naval Observatory. B.
	Geological Survey of the territories. BM.

Washington. . Medical museum. B.
Department of Agriculture. B.

LA PLATA.

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.
Cordova. . . . Académie des scicnces exactes et naturelles. B.

MEXIQUE.

Mexico. . . . Sociedad mexicana de historia natural. B.
Sociedad mexicana de geografia y estadistica. BM.

VÉNÉZUELA.

Carácas. . . . Sociedad de ciencias físicas y naturales. B.

AFRIQUE.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société Khédivale de géographie. B.

ILE MAURICE.

Port-Louis. . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Geological survey of India. BM.
Asiatic Society of Bengal. BM.
Meteorological Committee. B.

JAPON.

Yédo . . . . . . Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

AUSTRALIE.

Melbourne. . . Public Library. BMCKN.
Royal Society. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Natuurkundige Vereeniging. BMF.
Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatoire. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1874, PAR M. ÉDOUARD FÉTIS, SECRÉTAIRE.

La légation des Pays-Bas ayant organisé une exposition de tableaux anciens au profit de plusieurs institutions de bienfaisance de la ville de Bruxelles, pour reconnaître l'empressement avec lequel la population de notre capitale avait contribué au succès d'une exhibition semblable, tenue l'année précédente au profit de la Société néerlandaise de bienfaisance, la Caisse centrale des artistes belges fut admise au partage des produits de cette exposition, qui eut lieu dans les nouvelles salles du Musée de peinture, et où furent réunis les tableaux et les dessins formant la collection de M. Suermondt, d'Aix-la-Chapelle, acquise depuis lors par le gouvernement prussien. La part qui revint à la caisse, dans la distribution du produit des recettes, s'éleva à la somme de *neuf cents francs*. Des remercîments ont été adressés par le comité de la Caisse centrale à M. Van Lansberge, ministre des Pays-Bas à Bruxelles, pour cette libéralité.

M. Everard, Belge fixé à Londres, a ouvert au mois de février, dans la salle Ghémar, une exposition de tableaux modernes, dont il a pris la généreuse résolution d'accorder à la Caisse centrale le produit intégral, entrées et ventes des catalogues, se chargeant de tous les frais d'organisation et d'impression. La somme que notre institution a reçue de M. Everard, dans cette circonstance, est de *deux mille neuf cent vingt-deux francs.*

A l'occasion de cette exposition, dont la séance d'inauguration avait été honorée de la présence de LL. MM. le Roi et la Reine, la Caisse centrale a reçu un nouveau témoignage de la munificence du Souverain, qui a bien voulu lui faire don d'une somme de *mille francs.*

A la même occasion, LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre ont accordé à notre institution la faveur d'un don de *deux cents francs.*

La Société belge des Aquarellistes, conformément aux habitudes de générosité dont elle ne se départit pas, nous a gratifiés d'une somme de *cinquante francs* à l'occasion de son exposition de 1874.

A la suite de sa dernière exposition triennale (1873), la Société d'encouragement des beaux-arts d'Anvers, qui est coutumière du fait, nous a libéralement octroyé une somme de 1,010 francs, produit d'un prélèvement fait au profit de la Caisse centrale sur les ventes d'objets d'art opérées par ses soins.

Un nouveau don du comité de l'exposition triennale de Gand nous est annoncé. Il ne figure ici que pour mémoire, attendu que, ne devant être reçu qu'en 1875, il ne sera porté qu'au bilan de l'année prochaine; mais nous pouvons, par anticipation, témoigner notre reconnaissance à la Société

d'encouragement des beaux-arts de Gand, dont notre institution a reçu tant de fois des marques de sympathie.

Rendons ici grâce à toutes les personnes généreuses qui, appréciant l'utilité de l'institution de prévoyance fondée par la classe des beaux-arts de l'Académie, l'ont favorisée de leurs dons généreux : au Roi d'abord ; à S. A. R. le Comte de Flandre, à M. Van Lansberge, ancien ministre des Pays-Bas, aujourd'hui gouverneur des Indes; à M. Everard; à la Société des Aquarellistes, aux Sociétés d'encouragement des beaux-arts d'Anvers et de Gand; n'oublions pas d'offrir les témoignages de notre gratitude aux membres honoraires dont les souscriptions annuelles sont une de nos sources de revenus.

Nous regrettons de n'avoir plus l'occasion de remercier le gouvernement qui, pendant bien des années, nous a accordé un subside de cinq cents francs, mais qui nous a retiré cette faveur depuis 1868, bien que des institutions qui sont loin d'avoir la même utilité que la nôtre et d'offrir les mêmes garanties de stabilité participent aux libéralités de l'administration supérieure. Nous aimions à pouvoir citer le gouvernement parmi les bienfaiteurs de la Caisse centrale; la reconnaissance est une douce obligation dont le poids se porte facilement et dont il nous est pénible d'avoir été allégés à l'égard de l'autorité, dans laquelle nous nous plaisions à voir une protectrice naturelle.

Quoi qu'il en soit, la situation de la Caisse centrale est prospère. Les comptes mis sous les yeux des membres de l'association par M. le trésorier, et qui font connaître la progression des revenus, le prouvent suffisamment. La Caisse aura, l'an prochain, vingt-sept ans d'existence. Nous espérons qu'en voyant les résultats obtenus pendant ce laps de

temps, en tenant compte des services rendus et en songeant aux services plus grands que rendra, dans l'avenir, l'institution fondée sur une base solide, on sera d'avis qu'elle a été administrée avec prudence en même temps qu'avec sollicitude. Si l'on a cette opinion, ce sera une douce récompense de nos efforts.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1874, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 31 décembre 1873 . . . . fr.	262	32
2. Cotisations des membres associés et protecteurs (1).	1,358	»
3. Dons de la Famille royale (2)	1,200	»
4. Expositions d'œuvres d'art (3)	4,882	»
5. Intérêts des fonds placés	8,442	»
Total. . . . . fr.	16,144	32

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration . . . . . . fr.	369	50		
2. Pensions annuelles à des veuves d'associés	2,250	»		
3. Secours temporaires	150	»		
4. Bourses d'étude.	400	»		
5. Achat de rente à 4 ½ p. %	12,524	98		
			15,694	48
Encaisse au 31 décembre 1874.			449	84
Égal à la recette. . . . . fr.			16,144	32

(1) Dans ce chiffre est comprise une somme de 110 francs, provenant de l'arriéré.

(2) 1,000 francs de S. M. le Roi; 200 francs de S. A. R. Mgr le comte de Flandre.

(3) Produit de l'exposition de M. Everard, 2,922 francs ; id. d'Anvers 1,010 francs; id. de la légation des Pays-Bas au profit d'institutions de bienfaisance de Bruxelles, 900 francs; id. des Aquarellistes, 50 francs.

III. — RÉSUMÉ.

L'avoir de la caisse au 1er janvier 1875 s'élevait à 193,149 fr. 84 cs, dont 192,700 inscrits sur le grand-livre de la compagnie du Crédit communal et rapportant un intérêt de 8,671 fr. 50 cs.

Dans le courant de l'exercice, le capital s'est accru de 12,387 fr. 52 cs.

Les intérêts se sont accrus de 549 francs.

Ainsi dressé en conformité de l'art. 13 des statuts de la Caisse centrale des artistes belges par le trésorier.

Bruxelles, le 4 février 1875.

Le Trésorier,

L. ALVIN.

Approuvé par le Comité dans sa séance du même jour

Exposé général

DE L'ADMINISTRATION DEPUIS LA FONDATION DE LA CAISSE EN 1849 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874, PAR M. ALVIN, TRÉSORIER.

La caisse centrale des artistes belges a déjà un quart de siècle d'existence. L'expérience a été assez prolongée pour laisser entrevoir les conditions de son développement futur et juger des ressources qu'elle mettra successivement à la disposition du comité. Lorsque, après les dix premières années, notre association s'est trouvée dans les conditions réglementaires pour avoir à servir des pensions, celles-ci ont été provisoirement fixées à 300 francs, le quart du maximum prévu par les statuts. C'était agir prudemment; personne ne pouvait calculer alors avec quelque certitude quels seraient les revenus de la caisse, non plus que les charges qu'elle aurait à supporter. Il appartient aux hommes spéciaux de nous guider dans les dispositions que nous aurons à arrêter à l'avenir; de nous dire quelles sont, d'après les probabilités, les charges auxquelles la caisse des artistes aura à faire face, quelles sont les ressources sur lesquelles elle peut compter. Le trésorier de l'association ne peut que rassembler les éléments de ces calculs; c'est aux lumières et à la complaisance de notre honorable secrétaire perpétuel que nous devons demander la solution des questions scientifiques que comprend le problème. Mon rôle se borne donc à vous présenter

un exposé des faits empruntés au registre de la comptabilité : c'est l'objet du travail qui va suivre.

I.

Les recettes, depuis le jour de la fondation de l'institution jusqu'au 31 décembre 1874, c'est-à-dire pendant vingt-six ans, se sont élevées à 230,714 fr. 56 c.

Les dépenses ont atteint le chiffre de 230,384 fr. 72 c. L'année la plus productive a été 1865 ; la recette s'est élevée à 16,953 fr. 25 c.; le legs de notre regretté confrère, mon prédécesseur dans les fonctions de trésorier, y figure pour 6,433 fr. 20 c. La première année de l'existence de l'institution a été la moins productive, si l'on s'en rapporte au bilan de cet exercice, mais le concert qui a produit la somme de 4,400 francs portée au compte de 1851, avait eu lieu en 1849, l'année de la fondation.

La recette moyenne, pendant les vingt-six ans, a été de 8,866 fr. 76 c. par an.

Dans la première période décennale, de 1849-1858, la recette est demeurée au-dessous de la moyenne, sauf la 10e année.

Dans la deuxième période décennale, de 1859-1868, six années ont donné des recettes supérieures à la moyenne. Dans la troisième période, qui n'est que de six ans, de 1869 à 1874, une seule année, en 1870, la recette est demeurée au-dessous de la moyenne.

Les recettes proviennent de six sources différentes, dont les unes ont un caractère de permanence et les autres ne sont qu'accidentelles.



En voici le détail :

A. Cotisations des membres effectifs et honoraires ainsi que des protecteurs de l'association ;

B. Dons de la Famille royale ;

C. Subsides du gouvernement ;

D. Produit des fêtes et des expositions organisées par le comité de la caisse centrale ainsi que des retenues opérées sur la vente des objets d'art dans les expositions nationales et locales ;

E. Dons et legs de particuliers et d'associations ;

F. Intérêts des fonds placés.

Ces diverses sources de revenus n'ont pas été également fructueuses chaque année : les unes présentent une progression ascendante presque constante ; les autres, au contraire, affectent une grande irrégularité ; il y en a même qui vont diminuant et paraissent devoir se tarir.

Pendant la première période — 1849-1858 — le total des recettes s'est élevé à 63,418 fr. 94 c., soit en moyenne 6,341 fr. 89 c. par an.

Ces recettes se partagent de la manière suivante entre les six sources ci-dessus indiquées :

A. Cotisations, etc.	15,606	»	Moyenne par an	1,560	60
B. Dons de la Famille royale.	7,800	»	—	780	»
C. Subsides du gouvernem[t] .	5,500	»	—	550	»
D. Expositions, etc	18,069	59	—	1,806	95
E. Dons et legs	3,084	62	—	308	46
F. Intérêts des fonds placés .	13,358	63	—	1,335	86

Pendant la deuxième période — 1859-1868 — les recettes

ont produit 98,858 fr. 94 c., soit une moyenne de 9,885 fr. 89 c. par an.

A. Cotisations, etc.	17,132	»	Moyenne par an	1,713	20
B. Dons de la Famille royale.	3,300	»	—	330	»
C. Subsides du gouvernemt .	3,000	»	—	300	»
D. Expositions, etc.	22,359	49	—	2,235	94
E. Dons et legs	6,783	20	—	674	42
F. Intérêts des fonds placés .	46,284	25	—	4,628	42

Pendant la troisième période — 1869-1874 (six ans) — la recette a été de 68,259 fr. 68 c., soit en moyenne 11,374 fr. 44 c., provenant des diverses sources dans la proportion suivante :

A. Cotisations	9,288	»	Moyenne par an	1,534	66
B. Dons de la Famille royale.	1,700	»	—	283	33
C. Subsides du gouvernemt .	»		—	»	
D. Expositions, etc	11.705	»	—	1,950	83
E. Dons et legs	825	»	—	137	50
F. Intérêts des fonds placés .	44,818	68	—	7,469	78

Si l'on classe ces différentes sources de revenus suivant ce qu'elles ont produit, elles se présentent dans l'ordre ci-après :

1° Intérêts des fonds placés;
2° Expositions, fêtes, etc.;
3° Cotisations des associés:
4° Dons de la Famille royale;
5° Dons et legs des particuliers;
6° Subsides du gouvernement.

Ainsi, les intérêts des fonds placés occupent et continueront à occuper le premier rang. Les cotisations des associés ne figurent qu'au troisième.

Il faudra rechercher le moyen de raviver celles de nos

sources de revenu qui vont diminuant et dont quelques-unes pourraient se tarir dans un avenir peu éloigné.

En rappelant les actes de générosité dont notre association a été l'objet, peut-être parviendrait-on à éveiller les sentiments généreux de nouveaux protecteurs.

Indépendamment de la Famille royale, voici quels ont été les bienfaiteurs de l'institution :

Le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles a versé à la caisse, en plusieurs fois, une somme de 2,776 fr. 37 c.

La Société des Aquarellistes verse 50 fr. à chacune de ses expositions.

La Société d'Émulation de Liége souscrit pour 25 francs annuellement.

La Société Philharmonique de Bruxelles souscrivait pour la même somme.

S. A. S. Mgr. le duc d'Arenberg souscrit annuellement pour 60 francs et M. le sénateur Fortamps pour 50.

M. Braemt a légué son médaillier à la caisse et la vente a produit 6,433 fr. 20 c.

Je ne dois point négliger de signaler les dons de MM. L. Hymans, Ad. Siret et le comte Adelin de Liedekerke.

Un grand nombre de membres de l'Académie, même ceux qui, n'étant pas artistes, ne se trouvent point dans les conditions de créer un jour des charges à la caisse, acquittent néanmoins chaque année la cotisation de 12 francs; il en est même qui doublent la somme.

Enfin, une noble étrangère, Mme la baronne de Rothschild, à Paris, a donné à la caisse une somme de 300 francs, à l'occasion de sa nomination en qualité de membre de la Société des Aquarellistes.

Le chapitre des fêtes et des expositions a été un des plus productifs.

1° L'exposition et la tombola, organisées par le comité, en 1849, a produit une somme de 6,285 fr. 39 c.; elle aurait dû figurer à cet exercice, mais les objets échus à la caisse dans le tirage au sort n'ont été vendus que beaucoup plus tard et figurent dans les recettes des années 1860 et 1862. En 1860, nous avons encaissé une somme de 5,920 francs, produit de la vente faite, sous la direction de M. Et. Leroy, des tableaux et dessins échus à la caisse lors du tirage de la tombola. En 1862, nous avons encaissé une somme de 365 fr. 39 c., produit de la vente faite, sous la direction de M. Heussner, des livres provenant de la même tombola;

2° La fête donnée au théâtre de la Monnaie, le 5 janvier 1850, par les soins de M. Léon Gauchez, a produit 4,760 francs.

3° Un concert organisé par feu notre illustre confrère, François Fétis, avec le concours des artistes du Conservasoire, et qui a eu lieu le 16 avril 1851, nous a valu une recette de 4,400 francs.

Depuis lors, il n'a plus été organisé de fêtes au profit de la caisse des artistes.

4° Les expositions particulières nous ont valu une somme de 8,034 francs.

Notre illustre confrère, L. Gallait, a exposé, en 1861, le portrait de S. S. Pie IX, et, en 1873, *la Paix et la Guerre*, et plusieurs portraits. Ces deux exhibitions nous ont valu 4,212 francs.

En 1874, l'exposition de la galerie de M. Everard, un Belge établi à Londres, a produit 2,922 francs.

Et, dans le cours de la même année, la légation des Pays-

Bas ayant organisé une exposition en faveur des institutions de bienfaisance de la capitale, la part de la caisse des artistes a été de 900 francs.

5° Les expositions nationales et locales ont rapporté une somme de 28,649 francs prélevés sur la vente des objets d'art. Les localités qui ont concouru à ce résultat sont les suivantes :

Exposition nationale de Bruxelles	15,182
» triennale d'Anvers	6,794
» » de Gand	4,717
» annuelle de Spa	1,576
» de Malines en 1861	280
» de Liége en 1864	100

6° *Intérêts des fonds placés.*

Cette sixième source de revenu est la plus sûre, celle dont l'accroissement se produit avec le plus de régularité.

Elle a rapporté, durant la première période triennale, une somme de 13,368 fr. 63 c.; moyenne par an, 1,336 fr. 86 centimes.

Dans la deuxième période, 46,284 fr 25 c.; moyenne, 4,628 fr. 42 c.

Dans la troisième, 44,818 fr. 68 c.; soit en moyenne 7,469 fr. 78 c. par an.

La progression a donc été constante et il est indispensable qu'elle continue à l'être, autrement l'avenir de l'institution serait compromis.

II.

Depuis la fondation de la caisse, les dépenses se sont élevées au chiffre de 230,084 fr. 72 c., laissant, au 31 décembre 1874, une encaisse de 449 fr. 82 c. La majeure partie de cette somme n'a pas été dépensée, à proprement parler, puisqu'elle a été appliquée en acquisitions de fonds publics constituant à notre association un avoir d'un capital nominal de 192,700 francs.

Les dépenses réelles sont de deux sortes : 1° les frais d'administration ; 2° les pensions et secours.

Les dépenses administratives ont absorbé, en vingt-six ans, une somme de 6,694 fr. 77 c., soit en moyenne 257 fr. 49 c. par an. On peut compter sur une dépense annuelle de 350 fr. au maximum.

En ce qui concerne les pensions et secours, on ne pouvait allouer, durant les dix premières années, que des subsides temporaires; une somme de 1,100 francs a été appliquée à cet objet pendant la première période décennale.

Ce n'est qu'à dater de 1861 qu'a commencé le service régulier des pensions. Une décision de la classe des beaux-arts les a fixées provisoirement à 300 francs.

Une somme de 12,163 francs a été appliquée, pendant la deuxième période décennale, tant aux pensions qu'aux secours temporaires. C'est une moyenne de 1,216 francs par an.

Durant la troisième période, le même service a absorbé une somme de 13,755 francs, soit en moyenne 2,292 francs par an.

Cette dépense doit aller en augmentant pendant un certain nombre d'années.

Jusqu'ici, douze veuves ont été pensionnées :

Une a joui de la pension durant		15	ans.
Une	—	14	»
Une	—	10	»
Une	—	9	»
Une	—	7	»
Une	—	5	»
Une	—	4	»
Trois	—	3	ans.
Une	—	2	»
Une	—	1	»

Une treizième pension avait été conférée à la veuve d'un artiste; elle y a renoncé après avoir reçu un secours temporaire.

Quatre de nos pensionnaires sont décédées. Il nous reste donc à servir huit pensions pour le présent exercice.

Une veuve dont le mari est mort avant d'avoir accompli les dix années de contribution obligatoire, reçoit depuis 1869 un secours annuel qui, jusqu'en 1872, a été de 100 francs et a été porté à 150 en 1873. Enfin, deux orphelins reçoivent chacun une bourse de 200 francs.

Notre budget aura donc à supporter en 1875, du chef du service des pensions et secours, une charge de 2,950 francs.

III.

La caisse centrale des artistes belges n'est point fondée sur les mêmes bases que les caisses de prévoyance instituées en faveur de certaines catégories de fonctionnaires publics. Celles-ci sont des tontines n'ayant guère d'autre revenu que la rétribution payée par les associés au moyen de retenues opérées sur les traitements et émoluments. Dans ces sortes d'institutions, les droits des participants doivent être proportionnés à la quotité de leurs versements. Il n'en est pas de même dans la nôtre. Le fait seul d'avoir acquitté pendant dix années la cotisation ne crée pas le droit absolu à la pension pour la veuve; il faut de plus que celle-ci se trouve dans des conditions de fortune qui justifient l'intervention de la caisse; ces circonstances sont appréciées par la classe des beaux-arts, jugeant sans appel. Sans cette disposition, qui exclut du bénéfice des pensions les veuves et les orphelins jouissant d'une aisance notoire, la caisse des artistes ne serait jamais en mesure de supporter ses charges.

Les associés, quels que soient leurs revenus, payent tous la même rétribution, 12 fr. par an.

Si l'associé qui vient à mourir après dix ans de participation, laisse une veuve, celle-ci peut recevoir annuellement une somme de 300 francs, c'est-à-dire le double de tout ce que son mari aura payé, plus 30 francs. Après vingt-cinq ans de contribution du mari, la veuve reçoit, chaque année, une somme égale à ce que son mari a payé durant tout le temps qu'il a été associé à la caisse. La caisse centrale des artistes est donc avant tout une institution de bienfaisance.

Jamais le produit de la cotisation des associés ne pourrait

suffire à payer les pensions. A dater de 1865, la dépense de ce chef a excédé la recette, et l'écart a été toujours grandissant de sorte que, en 1875, le double du produit des cotisations acquittait à peine les pensions.

C'est une raison qui doit nous engager à féconder, par tous les moyens qui sont à notre portée, les autres sources de revenu de notre caisse, telles que les expositions, les tombolas, les fêtes et les concerts.

Voilà les éléments que le trésorier peut mettre à la disposition du comité pour le cas où l'Académie se déciderait à faire une révision de nos statuts ou seulement à arrêter quelques mesures nouvelles relativement à la fixation du taux des pensions.

Il y a un ordre de faits qui devrait être étudié, étant un élément des calculs de probabilités auxquels il faudrait se livrer. Nous devrions posséder des renseignements précis à l'égard de l'état civil des membres titulaires, de ceux surtout dont le décès peut créer des charges à la caisse. Les renseignements que l'administration possède à cet égard sont fort incomplets.

4 mars 1875.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1876.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. A. Gevaert, directeur, président annuel du comité:
J. Liagre, secrétaire perpétuel,
L. Alvin, trésorier du comité, vice-directeur.

Membres délégués de la classe.

MM. Ed. Fétis, secrétaire du comité;
Le chev. L. de Burbure;
Louis Gallait;
J. Franck;
G. Geefs.
N! . . . .

Sous-comité d'Anvers.

MM. De Keyser, président;
N. . . . .
Le chev. L. de Burbure:
J. Geefs.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
EDM. DE BUSSCHER, secrétaire;
N. D'HUYVETTER, trésorier.

Sous-comité de Liége.

MM. le Bon DE SELYS LONGCHAMPS, président,
A. CHAUVIN;
G. DEWALQUE, secrétaire.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise. Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.
S. A. R. Mgr le Comte de Flandre 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
S. A. S. Mgr le duc d'Arenberg, à Bruxelles	60
Bascou, A., négociant, rue Montoyer, 21, à Bruxelles . .	20
Brugmann, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
De Burbure, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	24
De Hemptinne, C., industriel, à Gand.	12
De Loose, C., propriétaire, à Gand	12
D'Huyvetter, Norbert, propriétaire, à Gand.	12
De Senzeille, le baron, propriétaire, à Bruxelles	12
Fortamps, sénateur, avenue de la Toison d'Or, 38, à Ixelles.	50
Liedekerke-Beaufort (le comte Ad. de), propriétaire, à Bruxelles	25
Markelbach, A., peintre, chaussée de Haecht, 129, à Schaerbeek.	24
Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles .	12
Vander Haeghen, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand	12
Verbessem, Charles, à Gand.	12
La Société libre d'Émulation de Liége.	25

Membres effectifs.

ALVIN (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles 12
BALAT (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
BIOT, G., graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles . . . 12
BLAES, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles. 12
BOVIE, Félix, peintre, rue de Stassart, 131, à Ixelles. . . 12
BUREAU, T., professeur à l'Athénée royal de Gand. . . . 12
CANNEEL, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek 12
CHALON, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles . 12
CLAYS, Paul-Jean, peintre, rue Seutin, 25, à Schaerbeek . . 12
CLUYSENAAR, Jean-Pierre, architecte, boulevard de Waterloo, 68, à Bruxelles 12
CONRARDY, J.-L.-J., professeur au Conservatoire royal de Liége. 12
COOSEMANS, peintre, à Tervueren 12
DE BIEFVE, P. (de l'Académie), peintre, rue de Marnix, 9, à Bruxelles. 12
DE BLOCK, Eug., peintre, rue Impériale, 20, à Schaerbeek . 12
DE BUSSCHER, Edm. (de l'Académie), archiviste communal, rue des Vanniers, 18, à Gand. 12
DE CORNILLON, P., artiste-musicien, à Namur 12
DEFOSSÉ, Aug., artiste-musicien, rue Terre-Neuve, 68, à Bruxelles 12

DE KEYSER, N. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie royale des beaux-arts, place du Musée, 19, à Anvers 12
DE MAN, Gustave (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Parnasse, 27, à Ixelles. 12
DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue Hydraulique, 6, à St-Josse-ten-Noode 12
DE SELYS LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), bd de la Sauvenière, 34, à Liége 12
DESENFANS, Alb., statuaire, rue de l'Association, 78, à Schaerbeek 12
DESVACHEZ, David, graveur, rue de Stassart, 92, à Ixelles. 12
DE TAYE, L., directeur de l'Académie des beaux-arts de Louvain 12
DEVIGNE, P., statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand 12
DEWALQUE, G. (de l'Académie), professeur à l'Université, rue de la Paix, 17, à Liége. 12
DE WITTE, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez-Anvers 12
DILLENS, Adolphe, peintre, rue Godecharle, 22, à Ixelles . 12
DUHEM, Hipp.-J., professeur au Conservatoire de Bruxelles, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles. 12
FRAIKIN, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek. 12
FRANCK, J. (de l'Académie), graveur, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode 12
GALLAIT, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12
GEEFS, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12

GEEFS, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12

GEVAERT, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, rue des Sablons, 25, à Bruxelles 12

GODEBSKI, Cyprien, statuaire, à Hal 12

GRANDGAGNAGE, F.-C.-J. (de l'Académie), à Embourg, près de Chênée (Liége) 12

HASELEER, E.-A., peintre, rue Vifquin, 12, à Schaerbeek 12

HEINEVETTER, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, à Roubaix 12

HEMLEB, professeur de musique, à Namur 12

HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, boulevard de Waterloo, 65, à Bruxelles 12

HOFMAN, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12

JACOB-JACOBS, professeur à l'Académie des beaux-arts, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12

JACQUET, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Charles-Quint, à Bruxelles 12

LAMMENS, Jean-Charles, peintre, à Gand 12

LAMORINIÈRE, peintre, à Anvers 12

LAUTERS, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de l'Arbre Bénit, 38, à Ixelles 12

LECLERCQ, Julien (de l'Académie), directeur de l'Académie des beaux-arts de Lokeren 12

LE ROY, Ét.-Vict., peintre, rue des Douze-Apôtres, à Bruxelles 12

LEROY, W., peintre, à Ixelles 12

LIAGRE (J.-B.-J.), secrétaire perpétuel de l'Académie, à l'École militaire, à la Cambre (Ixelles) 12

LIMNANDER (de l'Académie), au château de Moignanville, près Gérouville (Seine-et-Oise) et à Paris, boulevard Haussmann, 144 12

Madou (de l'Académie), peintre, chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode 12

Mailly, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12

Meganck, Jos., peintre, rue des Petits-Carmes, 27, à Bruxelles 12

Melsens, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 29, à Bruxelles 12

Meunier, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 172, à Ixelles. 12

Meunier, Constantin-Émile, peintre, rue des Coteaux, 134, à Schaerbeek 12

Moysard, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment des lanciers, rue Hydraulique, 14, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Mussels, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

Nolet de Brauwere van Steeland, J. (de l'Académie), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles 12

Partoes, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles 12

Pauli, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université de Gand 12

Platteel, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12

Platteel, François, artiste-musicien, rue Philomène, 30, à Schaerbeek 12

Portaels, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue de Loxum, 7, à Bruxelles. 12

Robert, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

Roffiaen, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12

Rosar, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, à Charleroi. 12

SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à l'église St-Jacques sur Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . 12
SAMUEL, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de Gand, Vieux Quai aux Oignons, 4, à Gand 12
SCHADDE, Jos., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12
SCHAEFELS, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers. 12
SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12
SCHUBERT, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue Caroly, 36, à Ixelles 12
SIMONIS, Eugène (de l'Académie), statuaire, directeur de l'Académie des beaux-arts, chaussée de Jette, à Koekelberg 12
SIRET, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas. 12
SLINGENEYER, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 97, à Bruxelles 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), rue de Joncker, 13, à St-Gilles. 12
STOBBAERTS, artiste-peintre, à Anvers. 12
STROOBANT, François, peintre, rue Van Aa, à Ixelles . . . 12
TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12
THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12
VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Bruxelles. 12
VANDERPLAETZEN, professeur de dessin, à Gand 12
VANDERVIN, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12
VAN GOBBELSCHROY, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain 12
VANHORSEN, P. J., professeur au Conservatoire, rue de l'Alliance, 4, à St-Josse-ten-Noode. 12

Vankersbilck, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek. 12

Van Lamperen, M., bibliothécaire du Conservatoire de Bruxelles, rue de Florence, 47, à Ixelles 12

Van Lerius, Jos., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12

Van Moer, Jean-Baptiste, peintre, rue Wiertz, 77, à Ixelles. 12

Van Severdonck, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Progrès, 34, à Schaerbeek 12

Van Volxem, P., professeur au Conservatoire, rue aux Laines, 12, à Bruxelles. 12

Van Wedinghen, professeur de musique, rue des Sœurs-Noires, 11, à Bruxelles 12

Venneman, Ch., peintre, rue St-Michel, à Anvers . . . 12

Verboeckhoven, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek 12

Verlat, Charles, peintre, quai Saint-Jean (sud), 20, à Anvers 12

Verplancke (Bern.), professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12

Verwée, Louis-P., peintre, rue Van Dyck, 16, à Schaerbeek. 12

Vieuxtemps, Henri (de l'Académie), chaussée d'Haecht, 109, à Schaerbeek 12

Wante, Constant, professeur de dessin à l'École moyenne de Gand. 12

Watelle, Ch.-Henri, professeur de musique, rue du Canon, 33, à Bruxelles 12

Wouters, Édouard, peintre, rue Berckmans, 4, à Saint-Gilles 12

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

